

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BESANÇON  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE  
HOSPICES CIVILS DE LYON  
ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE  
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE METZ-THONVILLE  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANCY  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NÎMES  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE ROUEN  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ETIENNE  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE**

**Admission aux négociations sur Euronext Paris d'un  
emprunt obligataire groupé contracté conjointement et sans solidarité  
de 228.000.000 € portant intérêt au taux de 3,65 % l'an et venant à échéance le 14 février 2023**

---

**Prix d'émission : 100 %**

---

Les obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire groupé contracté conjointement et sans solidarité par le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon, le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble, les Hospices Civils de Lyon, l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy, le Centre Hospitalier Universitaire de Nice, le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne, et le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (ci-après dénommés individuellement un "**Emetteur**" et collectivement les "**Emetteurs**") d'un montant nominal total de 228.000.000 €, venant à échéance le 14 février 2023 (les "**Obligations**") seront émises le 14 février 2013 (la "**Date d'Emission**"). Les quotes-parts respectives de chacun des Émetteurs dans l'Emprunt sont précisées dans la section Modalités des Obligations.

Les Obligations porteront intérêt à compter de la Date d'Emission (incluse) au taux de 3,65 % l'an, payable annuellement à terme échu le 14 février de chaque année, et pour la première fois le 14 février 2014 pour la période courant de la Date d'Emission (incluse) au 14 février 2014 (exclu).

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées ou rachetées et annulées, les Obligations seront remboursées en totalité au pair le 14 février 2023. Les Obligations pourront, et dans certaines hypothèses devront, être remboursées avant cette date en totalité au pair majoré, le cas échéant, des intérêts courus dans le cas où interviendrait un changement de régime fiscal, dans les conditions décrites à l'Article 6 ("Régime fiscal") des Modalités des Obligations.

**Chaque Emetteur n'est tenu envers un porteur d'Obligations que de sa quote-part dans chacune des Obligations détenues par ce porteur et aucun Emetteur ne saurait être tenu responsable de l'inexécution par un ou plusieurs autres Emetteurs des engagements de ce ou ces derniers au titre de sa ou de leur quote-part dans chacune des Obligations. De même, chaque porteur dispose d'une créance distincte et indépendante sur chacun des Emetteurs, à hauteur de sa quote-part respective dans chacune des Obligations.**

Les Obligations seront émises sous forme de titres au porteur dématérialisés d'une valeur nominale de 100.000 euros chacune. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte,

conformément aux articles L. 211-3 et suivants du Code monétaire et financier. Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

Une fois émises, les Obligations seront inscrites en compte à la Date d'Emission dans les livres d'Euroclear France qui créditera les comptes des Teneurs de Compte. "**Teneur de Compte**" désigne tout intermédiaire autorisé à détenir, directement ou indirectement, des comptes-titres pour le compte de ses clients auprès d'Euroclear France, Clearstream Banking, société anonyme, Luxembourg ("**Clearstream, Luxembourg**") et Euroclear Bank S.A./N.V. ("**Euroclear**").

Les Obligations ont fait l'objet d'une demande pour être cotées et admises aux négociations sur Euronext Paris. Euronext Paris est un marché réglementé au sens de la directive CE/2004/39 telle que modifiée.

Les Obligations font l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings ("**Fitch**"). Fitch est une agence de notation établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement CE/1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "**Règlement ANC**"). Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention des Obligations et peut à tout moment être suspendue, modifiée ou faire l'objet d'un retrait.

**Se reporter à la section "Facteurs de Risque" pour une description des facteurs devant être pris en compte par des investisseurs potentiels avant tout investissement dans les Obligations.**

Le présent Prospectus est disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et pourra également être consulté en ligne à l'adresse suivante : [www.reseau-chu.org](http://www.reseau-chu.org).



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers (l' "**AMF**") a apposé le visa n°13-028 en date du 11 février 2013 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi conjointement par les émetteurs et engage la responsabilité de leurs signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

**Chefs de File**

**Crédit Agricole CIB**

**NATIXIS**

Ce prospectus (le "Prospectus") constitue un prospectus au sens de la directive 2003/71/CE.

Le présent Prospectus contient toutes les informations utiles permettant aux investisseurs potentiels d'évaluer en connaissance de cause l'activité et la situation financière de l'Emetteur ainsi que les droits attachés aux Obligations, notamment les informations requises par les annexes XIII et XVI du Règlement Communautaire 809/2004/CE.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon, le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble, les Hospices Civils de Lyon, l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy, le Centre Hospitalier Universitaire de Nice, le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne, et le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (ci-après dénommés individuellement un "Emetteur" et collectivement les "Emetteurs") confirment que le présent Prospectus comprend toutes les informations pertinentes concernant les Emetteurs et les Obligations dans le cadre de l'émission et de l'offre des Obligations. En outre, les émetteurs attestent que les informations contenues les concernant et concernant les Obligations sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée, qu'il n'existe pas de faits importants concernant les Emetteurs ou les Obligations qui, dans le cadre de l'émission ou de l'offre des Obligations, seraient susceptibles de rendre trompeuses ou inexactes les informations ou opinions exprimées dans le présent Prospectus et que toutes les recherches nécessaires ont été effectuées par les Emetteurs afin de vérifier l'exactitude des informations figurant dans le présent Prospectus. Les Emetteurs acceptent la responsabilité qui en découle.

Le présent Prospectus ne constitue ni une offre, ni une invitation de (ou pour le compte de) chacun des Emetteurs ou de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ou Natixis (ensemble, les "Chefs de File") à souscrire ou à acquérir l'une quelconque des Obligations.

Dans certains pays, la diffusion du présent Prospectus et l'offre ou la vente des Obligations peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Les Emetteurs et les Chefs de File invitent les personnes auxquelles ce Prospectus serait remis à se renseigner et à respecter ces restrictions. Une description de certaines de ces restrictions d'offre et de vente des Obligations et de distribution du présent Prospectus figure sous le titre "Souscription et Vente" ci-après. Ni l'Emetteur ni le Chef de File n'ont entrepris d'action visant à permettre l'offre au public des Obligations ou la distribution du présent Prospectus dans une juridiction qui exigerait une action en ce sens. En conséquence, les Obligations ne pourront être offertes ou vendues, directement ou indirectement, et ni le présent Prospectus ni aucun autre document d'offre ne pourra être distribué ou publié dans une juridiction, si ce n'est en conformité avec toute loi ou réglementation applicable.

Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées dans le cadre de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières"). Au regard de la législation américaine, les Obligations ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis ou à des ressortissants américains ("U.S. persons" tel que ce terme est défini par la Réglementation S de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières (la "Réglementation S")).

Nul n'est autorisé à donner des informations ou à faire des déclarations relatives à l'émission ou la vente des Obligations autres que celles contenues dans le présent Prospectus. Toutes informations ou déclarations non incluses dans le présent Prospectus ne sauraient en aucune façon être autorisées par les Emetteurs ou les Chefs de File. En aucune circonstance, la remise de ce Prospectus ou une quelconque vente des Obligations ne peut impliquer d'une part, qu'il n'y ait pas eu de changement dans la situation de l'un quelconque des Emetteurs depuis la date du présent Prospectus ou, d'autre part, qu'une quelconque information fournie dans le cadre de la présente émission soit exacte à toute date postérieure à la date indiquée sur le présent

## **Prospectus.**

Toute référence dans le présent prospectus à "€", "EURO", "EUR" ou à "euro" désigne la monnaie des états membres de l'Union européenne ayant adopté la monnaie unique introduite conformément au Traité instituant la Communauté Economique Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957), tel que modifié.

Le présent Prospectus et tout document d'information relatif aux Emetteurs ou aux Obligations ne sont pas supposés constituer des éléments permettant une quelconque estimation de la situation financière des Emetteurs ou une quelconque évaluation des Obligations et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat des Obligations formulée par les Emetteurs ou l'un quelconque des Chefs de File. Chaque acquéreur potentiel des Obligations devra juger par lui-même de la pertinence des informations contenues dans le présent Prospectus et fonder sa décision d'achat des Obligations sur les recherches qu'il jugera nécessaires. Les Chefs de File ne s'engagent pas à contrôler la situation financière ou la situation générale des Emetteurs pendant la durée de l'emprunt, ou à faire part à un quelconque investisseur ou investisseur potentiel des informations qu'ils seraient amenés à connaître à ce sujet.

Pour les besoins de cette émission, Natixis ou Crédit Agricole CIB agiront en qualité d'établissements chargés des opérations de régularisation (les "Etablissements chargés des Opérations de Régularisation"). Les Etablissements chargés des Opérations de Régularisation (ou toute personne agissant au nom des Etablissements chargés des Opérations de Régularisation) ont la faculté d'effectuer (mais ne sont en aucun cas tenus) des sur-allocations d'Obligations ou des opérations en vue de maintenir le cours des Obligations à un niveau supérieur à celui qu'elles atteindraient autrement en l'absence de telles opérations. Cependant, il n'est pas assuré que les Etablissements chargés des Opérations de Régularisation (ou toute personne agissant au nom des Etablissements chargés des Opérations de Régularisation) effectueront de telles opérations. Ces opérations de régularisations ne pourront débuter qu'à compter de la date à laquelle les conditions finales de l'émission auront été rendues publiques et, une fois commencées, elles pourront être arrêtées à tout moment et devront prendre fin au plus tard à la première des deux dates suivantes : (i) 30 jours après la date à laquelle les Emetteurs ont reçu le produit de l'émission des Obligations et (ii) 60 jours après la date d'allocation des Obligations. Toute opération de régularisation sera effectuée en conformité avec les lois et réglementations applicables.

## TABLE DES MATIERES

<b>FACTEURS DE RISQUE</b> .....	<b>6</b>
1.    FACTEURS DE RISQUE RELATIFS AUX EMETTEURS .....	6
2.    FACTEURS DE RISQUES RELATIFS AUX OBLIGATIONS.....	9
<b>MODALITÉS DES OBLIGATIONS</b> .....	<b>13</b>
1.    Forme, valeur nominale et propriété des Obligations.....	16
2.    Rang des Obligations et maintien de l'emprunt à son rang.....	16
3.    Intérêts.....	16
4.    Amortissement prévu, remboursement anticipé et rachat.....	17
5.    Paiements.....	17
6.    Régime fiscal.....	19
7.    Déclarations, garanties et engagements.....	20
8.    Cas d'exigibilité anticipée.....	22
9.    Avis.....	23
10.   Représentation des Porteurs.....	26
11.   Emission d'obligations assimilables aux Obligations.....	28
12.   Prescription.....	29
13.   Droit applicable et compétence juridictionnelle.....	29
<b>UTILISATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION</b> .....	<b>30</b>
<b>DESCRIPTION DES EMETTEURS</b> .....	<b>31</b>
1.    Renseignements généraux concernant les Emetteurs .....	31
2.    Evaluation de la solvabilité des Emetteurs .....	41
3.    Principales activités des Emetteurs.....	41
4.    Structure et organisation des Emetteurs .....	151
5.    Informations financières relatives aux Emetteurs.....	156
6.    Changements notables.....	339
7.    Procédures judiciaires.....	339
8.    Documents accessibles au public .....	339
<b>FISCALITE</b> .....	<b>345</b>
<b>SOUSCRIPTION ET VENTE DES OBLIGATIONS</b> .....	<b>346</b>
1.    Restrictions générales.....	346
2.    Restrictions de vente en France.....	346
3.    Restrictions de vente aux Etats-Unis ou à des ressortissants américains, ou pour leur compte ou bénéfice.....	346
4.    Restrictions de vente au Royaume-Uni .....	347
<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>348</b>
<b>PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU PROSPECTUS</b> .....	<b>350</b>
<b>EMETTEURS</b> .....	<b>367</b>

## FACTEURS DE RISQUE

*Les paragraphes suivants présentent certains facteurs de risques liés à l'offre des Obligations dont les investisseurs potentiels doivent avoir connaissance. Ces facteurs de risque ne sont cependant pas exhaustifs. D'autres risques, non connus des Emetteurs ou non déterminants à la date du présent Prospectus, peuvent avoir un impact significatif sur un investissement dans les Obligations.*

*Avant de décider d'investir dans les Obligations, les investisseurs potentiels sont invités à examiner avec attention toute l'information contenue dans le présent Prospectus, qui inclut en particulier les facteurs de risques détaillés ci-dessous, et à consulter leurs propres conseillers financiers et juridiques sur les risques découlant d'un investissement dans les Obligations. Les développements suivants ne sont pas exhaustifs. De plus, les investisseurs doivent savoir que les risques décrits peuvent se combiner et donc être liés les uns aux autres. Les investisseurs potentiels doivent faire leur propre évaluation de toutes les considérations liées à un investissement et doivent également lire les informations détaillées figurant ailleurs dans le présent Prospectus.*

*Les Emetteurs considèrent que les Obligations doivent uniquement être acquises par des investisseurs qui sont des établissements financiers ou d'autres investisseurs professionnels qui sont en position de mesurer les risques spécifiques qu'implique un investissement dans les Obligations, ou qui agissent sur les conseils d'établissements financiers.*

*L'ordre de présentation des facteurs de risques ci-après n'est pas une indication de leur probabilité de survenance.*

*Les termes définis dans la section "Modalité des Obligations" du présent Prospectus auront le même sens lorsqu'ils sont utilisés ci-dessous.*

### **1. FACTEURS DE RISQUE RELATIFS AUX EMETTEURS**

#### **1.1. Risque financier**

Depuis la réforme du financement des établissements de santé introduite en 2004, les Emetteurs en tant que centres hospitaliers voient une part importante de leur financement conditionnée par les activités de soins de courte durée (médecine, chirurgie, obstétrique). Parachevée depuis 2008 après une phase de montée en charge, cette réforme permet une allocation optimale des ressources de l'assurance maladie en fonction des besoins de soins de la population desservie en ajustant les financements des établissements aux moyens engagés.

De façon plus spécifique, les centres hospitaliers universitaires voient en outre une part significative de leur financement corrélée à leur activité de recherche et d'enseignement.

Si les Emetteurs sont maîtres de leur activité, les tarifs des séjours, des actes et des produits de santé sont fixés au niveau national, sur la base d'hypothèses d'activité nationales dans le cadre du respect de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie voté annuellement par le Parlement.

Ce modèle de financement, qui introduit une variabilité des ressources des Emetteurs, doit atteindre son schéma cible en 2018, avec l'harmonisation des tarifs des séjours entre secteur public et secteur privé et extension des mêmes principes de tarification étatique sur les soins de suite et de réadaptation, voire de psychiatrie.

Les Emetteurs disposent de l'autonomie juridique et financière qu'ils exercent sous le contrôle étroit de leurs autorités de tutelle (Etat, Agences régionales de la santé ("ARS")). Les Directeurs généraux d'ARS disposent de nombreux dispositifs de supervision de la situation financière des établissements, particulièrement utilisés pour des entités de la taille des Emetteurs. Ainsi :

- ils signent avec l'établissement un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens au vu du projet de l'établissement, mais aussi du schéma régional de l'organisation sanitaire remis à jour tous les cinq ans ;
- ils arrêtent le montant des prestations dues à chaque établissement par l'assurance maladie, document qui s'impose tant à la partie versante qu'à l'hôpital ayant réalisé les soins ;
- ils peuvent s'opposer aux états prévisionnels des recettes et des dépenses et aux plans globaux de financement pluriannuels des établissements, en suivent l'exécution au travers des états comparatifs trimestriels ou semestriels qui leur sont transmis (conformément aux critères mentionnés à l'article D. 6145-6 du Code de la santé publique) et s'assurent de la situation financière de l'établissement pour, le cas échéant, demander la présentation d'un plan de redressement, voire décider la mise sous administration provisoire (conformément aux critères de l'article D. 6143-39 du Code de la santé publique) ; et
- ils reçoivent les comptes définitifs de chaque établissement.

### **1.2. Risques liés à la gouvernance**

Les Emetteurs sont des établissements publics de santé régis par le Code de la santé publique. Celui-ci a été modifié par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (la "**Loi HPST**"). Les principales modifications apportées par la Loi HPST concernent :

- le contrôle exercé sur les établissements publics de santé renforcé en matière de gestion stratégique et financière de l'établissement ; et
- la gouvernance des établissements publics de santé avec l'instauration d'un conseil de surveillance aux compétences encore plus centrées sur la stratégie de l'établissement que celles antérieurement exercées par le conseil d'administration, et un renforcement des compétences du directeur assisté d'un directoire composé à parts égales de personnels de direction et de praticiens et scientifiques.

Le directeur de l'établissement est de droit président du directoire et prend toutes les décisions, qu'elles soient d'organisation intérieure (nomination aux emplois, contrats passés avec les pôles cliniques, etc.), ou qu'elles engagent l'établissement vis-à-vis des tiers (marchés publics, contrats de recherche, etc.). Les directeurs de Centres Hospitaliers Universitaires ("**CHU**") et de Centres Hospitaliers Régionaux ("**CHR**") sont nommés respectivement par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'université et de la recherche et par décret pris sur rapport du ministre chargé de la santé.

### **1.3. Absence de solidarité entre les Emetteurs**

Les Émetteurs sont tenus conjointement et sans solidarité au titre de l'emprunt décrit dans le présent Prospectus. Chaque Émetteur n'est tenu envers un porteur d'Obligations que de sa quote-part dans chacune des Obligations détenues par ce porteur et aucun Émetteur ne saurait être tenu responsable de l'inexécution par un ou plusieurs autres Émetteurs des engagements de ce ou ces derniers au titre des Obligations. De même, chaque porteur dispose d'une créance distincte et indépendante sur chacun des Émetteurs, à hauteur de sa quote-part respective dans chacune des Obligations. En conséquence, la survenance d'un Cas d'Exigibilité Anticipée (tel que ce terme est défini dans la section "Modalités des Obligations") relatif à un ou plusieurs Émetteurs n'aura aucun effet sur les droits et les obligations respectifs des autres Émetteurs et les porteurs devront faire valoir leurs droits, le cas échéant, auprès du ou des Émetteurs défaillants.

#### **1.4. Informations historiques**

Les informations historiques et les autres informations définies dans le présent Prospectus représentent l'expérience historique et les procédures actuelles de chaque Émetteur. Aucune assurance ne peut être donnée que les données futures relatives à chacun des Émetteurs seront similaires aux données exposées dans le présent Prospectus.

#### **1.5. Risques liés au contrôle de l'ARS**

L'ARS exerce un contrôle sur la plupart des actes adoptés par les Emetteurs.

L'ARS procède à un contrôle budgétaire : l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ("**EPRD**"), les décisions modificatives et le plan global de financement pluriannuel peuvent faire l'objet d'une opposition par l'ARS dans un délai de 30 jours suivant leur réception par celle-ci. Le directeur de l'établissement hospitalier doit alors préparer un nouvel EPRD ou un nouveau plan global de financement pluriannuel en tenant compte des motifs d'opposition retenus par l'ARS.

L'ARS effectue, en outre, un contrôle de légalité des délibérations du conseil de surveillance et des décisions du directeur de l'établissement hospitalier visées à l'article L. 6143-4 du Code de la santé publique, en déférant au tribunal administratif les délibérations et décisions qu'elle estime illégales, dans les deux mois suivant leur réception. Ce recours peut être assorti d'une demande de sursis à exécution.

#### **1.6. Risques liés aux emprunts à taux variables et aux produits structurés**

L'encours de la dette des Emetteurs est constitué pour une part importante (mais dans des proportions différentes selon les Emetteurs) d'emprunts à taux variables, dont il n'est pas possible de déterminer à l'avance le coût pour les Emetteurs. Par conséquent, toute variation défavorable des marchés financiers affectant ces taux variables est susceptible d'impacter négativement la situation financière des Emetteurs.

Toutefois, le recours aux emprunts conclus auprès d'établissements de crédit et aux contrats financiers qui y sont liés est étroitement encadré par les dispositions du décret n°2011-1872 du 14 décembre 2011 *relatif aux limites et réserves du recours à l'emprunt par les établissements publics de santé*, codifiées aux articles D. 6145-71 et D. 6145-72 du Code de la santé publique.

Selon ces dispositions, les établissements publics de santé ne peuvent recourir qu'à deux types d'emprunts à taux variable :

- les emprunts « *dont le taux d'intérêt varie en application d'une clause d'indexation qui porte que un taux usuel du marché interbancaire, du marché monétaire de la zone euro ou du marché des valeurs de l'Etat français* » ; et
- les emprunts « *dont le taux d'intérêt varie en application d'une clause d'indexation sur l'indice du niveau général des prix, ou sur l'indice harmonisé des prix à la consommation de la zone euro, définis à l'article D. 112-1 du code monétaire et financier* ».

En outre, le montant du taux d'intérêt variable est également limité. En principe, « *les établissements publics de santé ne peuvent souscrire d'emprunt dont le taux d'intérêt variable peut, durant la vie de l'emprunt, devenir supérieur au double du taux d'intérêt nominal appliqué au cours de la première période de l'emprunt* », sauf dans deux cas : lorsque le taux d'intérêt variable est défini comme la simple addition du taux usuel de référence visé ci-dessus et d'une marge fixe exprimée en point de pourcentage et lorsque le taux d'intérêt est révisé en fonction d'un des indices cités précédemment (article D. 6145-71 du Code de la santé publique).



Par ailleurs, les établissements publics de santé ne peuvent recourir qu'à trois types de contrats financiers : les contrats d'option relatifs à des taux d'intérêt, les contrats d'échange relatifs à des taux d'intérêt et les accords de taux futurs. Lorsque ces contrats financiers sont à taux variables, les limites décrites ci-dessus tenant aux types de taux variable autorisés et au montant du taux variable payé s'appliquent également (article D. 6145-72 du Code de la santé publique).

## **2. FACTEURS DE RISQUES RELATIFS AUX OBLIGATIONS**

### **2.1. Les Obligations peuvent ne pas être un investissement opportun pour tous les investisseurs**

L'investissement dans les Obligations nécessite une connaissance et une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des obligations ainsi qu'une connaissance des risques inhérents aux Obligations.

Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus et des informations d'ordre général relatives aux Obligations.

Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition d'Obligations.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'assurer d'une compréhension suffisante de la nature des Obligations et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition d'Obligations.

Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Obligations.

Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.

Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Obligations, si l'investissement dans les Obligations est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Obligations leur sont applicables.

### **2.2 Risques généraux relatifs aux Obligations**

#### *(a) Modification des Modalités des Obligations*

Les porteurs d'Obligations seront groupés en une Masse (telle que définie à l'Article 10 des Modalités des Obligations) pour la défense de leurs intérêts communs et pourront se réunir en assemblée générale. Les Modalités permettent que dans certains cas les porteurs non présents ou représentés lors d'une assemblée générale puissent se trouver liés par le vote des porteurs présents ou représentés même s'ils sont en désaccord avec ce vote.

L'assemblée générale des porteurs peut, sous réserve des dispositions de l'Article 10 des Modalités des Obligations, délibérer sur toute proposition tendant à la modification des Modalités des Obligations, et notamment sur :

- (i) toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ; et
- (ii) toute question afférente aux droits, actions et avantages communs qui s'attachent ou s'attacheront ultérieurement aux Obligations ou qui en découlent ou en découleront ultérieurement, y compris afin d'autoriser le représentant de la Masse à agir en justice, que ce soit en demande ou en défense.

*(b) Perte de l'investissement dans les Obligations*

L'Emetteur se réserve le droit de procéder à des rachats d'Obligations, à quelque prix que ce soit, en bourse ou hors bourse conformément à la réglementation applicable et aux positions exprimées par l'AMF. Ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des Obligations restant en circulation, elles réduisent cependant le rendement des Obligations qui pourraient être amorties par anticipation. De même, dans l'hypothèse où l'Emetteur serait obligé de payer des montants additionnels au regard des Obligations du fait d'une retenue telle que prévue à l'Article 6 des Modalités des Obligations, l'Emetteur pourra et, dans certaines circonstances, devra, rembourser toutes les Obligations en circulation conformément aux dispositions de cet Article 6. Tout remboursement anticipé des Obligations peut résulter pour les porteurs d'Obligations en un rendement considérablement inférieur à leurs attentes. Par ailleurs, les Porteurs (tels que définis dans les Modalités des Obligations) sont exposés au risque de crédit de l'Emetteur. Par risque de crédit on entend le risque que l'Emetteur soit incapable de remplir ses obligations financières au titre des Obligations, entraînant de fait une perte pour l'investisseur. Enfin, une perte en capital peut se produire lors de la vente d'une Obligation à un prix inférieur à celui payé lors de l'achat. L'investisseur ne bénéficie d'aucune protection ou de garantie du capital investi dans le cadre de la présente opération. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.

*(c) Modification de la législation ou de la réglementation en vigueur*

Les Modalités des Obligations sont régies par la loi française en vigueur à la date du présent Prospectus. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une décision judiciaire ou d'une modification de la législation ou de la réglementation française (ou de l'interprétation généralement donnée à celle-ci) postérieure à la date du présent Prospectus.

*(d) Fiscalité*

Les acquéreurs et les vendeurs potentiels d'Obligations doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Obligations seront transférées ou dans d'autres juridictions. Dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant de titres financiers tels que les Obligations. Les investisseurs potentiels sont invités à ne pas se fonder sur les informations fiscales contenues dans le présent Prospectus mais à demander conseil à leur propre conseiller fiscal au regard de leur situation personnelle en ce qui concerne l'acquisition, la vente et le remboursement des Obligations. Seuls ces conseils sont en mesure de correctement prendre en considération la situation spécifique d'un investisseur potentiel. Ces considérations relatives à l'investissement doivent être lues conjointement avec les informations contenues à la section "*Fiscalité*" du présent Prospectus.

*(e) Directive de l'Union Européenne sur l'imposition des revenus tirés de l'épargne*

La directive relative à l'imposition des revenus tirés de l'épargne (2003/48/CE) adoptée par le Conseil de l'Union Européenne le 3 juin 2003 (la "**Directive**") impose à chaque Etat membre de fournir aux autorités fiscales d'un autre Etat membre des informations détaillées sur tout

paiement d'intérêts ou revenus similaires au sens de la Directive effectué par un agent payeur relevant de sa juridiction à ou, dans certaines circonstances, attribué au profit immédiat d'un bénéficiaire effectif (au sens de la Directive), résident d'un autre Etat membre. Cependant, durant une période de transition, le Luxembourg et l'Autriche appliquent, en lieu et place de l'échange d'informations précité, une retenue à la source sur tout paiement d'intérêt au sens de la Directive, sauf si le bénéficiaire des intérêts versés opte pour l'échange d'informations. Le taux de cette retenue à la source est de 35 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, et ce jusqu'à la fin de la période de transition.

La Commission Européenne a proposé certaines modifications à la Directive qui peuvent, si elles sont transposées, modifier ou élargir le champ d'application de la Directive.

Si un paiement devait être effectué ou collecté au sein d'un Etat membre qui a opté pour le système de retenue à la source et si un montant d'impôt, ou au titre d'un impôt, était retenu, ni les Emetteurs, ni aucun Agent Payeur, ni aucune autre personne ne seraient obligés de payer des montants additionnels afférents aux Obligations du fait de l'imposition de cette retenue ou ce prélèvement à la source.

### **2.3 Risques relatifs au marché**

#### *(a) Volatilité du marché des Obligations*

La valeur de marché des Obligations pourra être affectée par la qualité de crédit des Emetteurs et par d'autres facteurs additionnels, y compris l'intérêt du marché et les taux d'intérêt.

La valeur des Obligations dépend de facteurs interdépendants, y compris de facteurs économiques, financiers ou politiques, en France ou ailleurs, ou encore de facteurs affectant les marchés de capitaux en général et le marché sur lequel les Obligations sont admises aux négociations. Le prix auquel un Porteur pourra céder les Obligations pourra être substantiellement inférieur, le cas échéant, au prix d'émission ou au prix d'achat payé par l'investisseur. Si la qualité de crédit des Emetteurs se dégrade, la valeur des Obligations pourrait également baisser et les investisseurs cédant leurs Obligations avant la date d'échéance pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

#### *(b) Marché secondaire en général*

Une fois émises, les Obligations pourraient ne pas faire l'objet d'un marché de négociation établi et un tel marché pourrait ne jamais se développer. Si un marché se développe, il pourrait ne pas être liquide. Par conséquent, les investisseurs pourraient ne pas être capables de vendre leurs Obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires bénéficiant d'un marché secondaire développé. L'absence de liquidité pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur de marché des Obligations.

#### *(c) Risques de change*

Le paiement des intérêts et le remboursement du principal se feront en euros ce qui peut présenter des risques si les activités financières d'un investisseur sont essentiellement dans une autre devise. Il existe un risque que les taux de change varient significativement (notamment en cas de dévaluation de l'euro et de réévaluation de la devise de l'investisseur) et que les autorités du pays de l'investisseur modifient leur contrôle des changes. L'investisseur concerné pourrait alors recevoir un montant d'intérêt ou de remboursement inférieur à ce qu'il avait prévu.

*(d) Taux Fixe*

Les Obligations portant intérêt à taux fixe, tout investissement dans les Obligations entraîne le risque que des changements ultérieurs sur le marché des taux d'intérêt diminuent la valeur des Obligations.

*(e) Notation*

La notation des Obligations ne reflète pas nécessairement tous les risques attachés aux Obligations et l'impact que ces risques, y compris les risques décrits ci-dessus, pourraient avoir sur la valeur des Obligations. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de titres et peut à tout moment être suspendue, modifiée ou faire l'objet d'un retrait par l'agence de notation.

## MODALITÉS DES OBLIGATIONS

*Les modalités des Obligations (les "Modalités") sont les suivantes :*

Les centres hospitaliers suivants (ci-après dénommés individuellement un "**Emetteur**" et collectivement les "**Emetteurs**") :

- a) le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, en vertu de la décision de l'ARS en date du 11 janvier 2013 autorisant le recours à l'emprunt conformément aux dispositions de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique et de la décision de son directeur en date du 5 février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (l'"EPRD") pour l'année 2013 ;
- b) le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, en vertu de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- c) le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, en vertu de la décision de l'ARS en date du 3 janvier 2013 autorisant le recours à l'emprunt conformément aux dispositions de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique et de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- d) le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon, en vertu de la décision de l'ARS en date du 8 janvier 2013 autorisant le recours à l'emprunt conformément aux dispositions de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique et de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- e) le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble, en vertu de la décision de l'ARS en date du 15 janvier 2013 autorisant le recours à l'emprunt conformément aux dispositions de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique et de la décision de son directeur en date du 31 janvier 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- f) les Hospices Civils de Lyon, en vertu de la décision de l'ARS en date du 15 janvier 2013 autorisant le recours à l'emprunt conformément aux dispositions de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique et de la décision de leur directeur en date du 31 janvier 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- g) l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, en vertu de la décision de l'ARS en date du 9 janvier 2013 autorisant le recours à l'emprunt conformément aux dispositions de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique et de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- h) le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, en vertu de la décision de l'ARS en date du 15 janvier 2013 autorisant le recours à l'emprunt conformément aux dispositions de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique et de la décision de son directeur en

date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;

- i) le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, en vertu de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- j) le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy, en vertu de la décision de l'ARS en date du 8 janvier 2013 autorisant le recours à l'emprunt conformément aux dispositions de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique et de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- k) le Centre Hospitalier Universitaire de Nice, en vertu de la décision de l'ARS en date du 17 décembre 2012 autorisant le recours à l'emprunt conformément aux dispositions de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique et de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- l) le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, en vertu de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- m) le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, en vertu de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- n) le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, en vertu de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;
- o) le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne, en vertu de la décision de l'ARS en date du 16 janvier 2013 autorisant le recours à l'emprunt conformément aux dispositions de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique et de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ; et,
- p) le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, en vertu de la décision de son directeur en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de recourir à l'emprunt, dans le cadre de ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2013 ;

ont décidé d'émettre un emprunt obligataire groupé contracté conjointement et sans solidarité d'un montant nominal total de 228.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 3,65 % et venant à échéance le 14 février 2023 (les "**Obligations**").

Les quotes-parts respectives de chacun des Emetteurs dans chacune des Obligations et dans le montant nominal total des Obligations sont précisées ci-dessous :

Emetteurs	Quote-part dans le montant nominal total exprimée en euros	Quote-part dans chacune des Obligations exprimée en pourcentage et en euros	
Centre Hospitalier Universitaire de Besançon	5.000.000	2,193 %	soit 2.192,98
Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux	10.000.000	4,386%	soit 4.385,96
Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand	10.000.000	4,386 %	soit 4.385,96
Centre Hospitalier Universitaire de Dijon	14.000.000	6,140 %	soit 6.140,35
Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble	9.000.000	3,947 %	soit 3.947,37
Hospices Civils de Lyon	30.000.000	13,158 %	soit 13.157,89
Assistance Publique Hôpitaux de Marseille	35.000.000	15,351 %	soit 15.350,88
Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville	10.000.000	4,386 %	soit 4.385,96
Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier	20.000.000	8,772 %	soit 8.771,93
Centre Hospitalier Universitaire de Nancy	10.000.000	4,386 %	soit 4.385,96
Centre Hospitalier Universitaire de Nice	10.000.000	4,386 %	soit 4.385,96
Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes	10.000.000	4,386 %	soit 4.385,96
Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers	10.000.000	4,386 %	soit 4.385,96
Centre Hospitalier Universitaire de Rouen	10.000.000	4,386 %	soit 4.385,96
Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne	5.000.000	2,193 %	soit 2.192,98
Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse	30.000.000	13,158 %	soit 13.157,89
<b>TOTAL</b>	<b>228.000.000</b>	<b>100,00%</b>	<b>soit 100.000,00</b>

Il est précisé que chaque Emetteur n'est tenu envers un porteur d'Obligations (un "**Porteur**") que de sa quote-part dans chacune des Obligations détenues par ce Porteur et qu'aucun Emetteur ne saurait être tenu responsable de l'inexécution par un ou plusieurs autres Emetteurs des engagements de ce ou ces derniers au titre de sa ou de leur quote-part dans chacune des Obligations. De même, chaque Porteur dispose d'une créance distincte et indépendante sur chacun des Emetteurs, à hauteur de sa quote-part respective dans chacune des Obligations.

Un contrat de service financier relatif aux Obligations (le "**Contrat de Service Financier**") sera conclu le 14 février 2013 entre les Emetteurs et BNP Paribas Securities Services en qualité d'agent financier (l'"**Agent Financier**", une telle expression incluant, lorsque le contexte s'y prête, tout autre agent financier susceptible d'être désigné ultérieurement comme Agent Financier) et d'agent payeur (l'"**Agent Payeur**", une telle expression incluant, lorsque le contexte s'y prête, tout autre agent désigné ultérieurement comme Agent Payeur). Les Porteurs sont réputés avoir pleinement connaissance des stipulations du Contrat de Service Financier rédigé en langue française dont un exemplaire sera disponible et pourra être examiné sur demande aux établissements spécifiés de l'Agent Financier et de l'Agent Payeur. Certaines stipulations des présentes Modalités résument les stipulations détaillées du Contrat de Service Financier.

Toute référence dans les présentes Modalités aux "Porteurs" renvoie aux porteurs d'Obligations. Toute référence dans les présentes Modalités à des "Articles" renvoie aux Modalités numérotées ci-dessous.

## 1. Forme, valeur nominale et propriété des Obligations

Les Obligations seront émises sous forme de titres au porteur dématérialisés d'une valeur nominale de 100.000 euros chacune. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L. 211-3 et suivants du Code monétaire et financier. Aucun document matérialisant la propriété des Obligations (y compris les certificats représentatifs prévus à l'article R. 211-7 du Code monétaire et financier) ne sera émis en représentation des Obligations.

Une fois émises, les Obligations seront inscrites en compte dans les livres d'Euroclear France qui créditera les comptes des teneurs de compte. Pour les besoins des présentes, "**Teneur de Compte**" désigne tout intermédiaire autorisé à détenir, directement ou indirectement, des comptes-titres pour le compte de ses clients auprès d'Euroclear France, Clearstream Banking, société anonyme, Luxembourg ("**Clearstream, Luxembourg**") et Euroclear Bank S.A./N.V. ("**Euroclear**").

La propriété des Obligations sera établie par l'inscription en compte dans les livres des Teneurs de Comptes et la cession des Obligations ne pourra être effectuée que par inscription dans ces livres.

## 2. Rang des Obligations et maintien de l'emprunt à son rang

Les engagements de chacun des Emetteurs au titre de leur quote-part dans chacune des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés venant (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes chirographaires et non subordonnées, présentes ou futures, de chacun des Emetteurs.

Chacun des Emetteurs s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations à (i) ne pas conférer ou permettre que subsiste un quelconque gage, hypothèque, nantissement, garantie ou autre sûreté sur l'un quelconque de ses biens, actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, au profit d'autres titulaires de toute dette d'emprunt présente ou future représentée par des obligations, des valeurs mobilières ou d'autres titres ou instruments financiers, à l'exclusion de toute dette d'emprunt représentée par des billets de trésorerie au sens de l'article D.213-1-I-2° du Code monétaire et financier, sans que soient consenties les mêmes sûretés ou garanties et le même rang aux présentes Obligations, (ii) ni se porter caution ou garant ou accorder toute autre garantie (iii) ni céder ou transférer l'un quelconque de ses biens, actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, autrement que dans le cadre de la poursuite de son activité en conformité avec sa mission.

## 3. Intérêts

Les Obligations portent intérêt du 14 février 2013 (la "**Date d'Emission**") (incluse) au 14 février 2023 (la "**Date d'Echéance**") (exclue) au taux de 3,65 % l'an, payable annuellement à terme échu le 14 février de chaque année (chacune une "**Date de Paiement d'Intérêt**") et pour la première fois le 14 février 2014 pour la période courant de la Date d'Emission (incluse) au 14 février 2014 (exclu).

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement, à moins que le montant du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, l'Obligation concernée continuera de porter intérêt au taux de 3,65 % l'an (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date (incluse) à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation concernée jusqu'à ce jour sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

Les intérêts, s'ils doivent être calculés sur une période inférieure à un an, seront calculés sur la base exact/exact, soit le nombre de jours dans la période concernée, à partir de la date à laquelle l'intérêt commence à courir (incluse) jusqu'à la date à laquelle il est dû (exclue), divisé par le nombre de jours de la Période d'Intérêt (telle que définie ci-dessous) dans laquelle il tombe (le premier jour de cette période étant inclus et le dernier jour exclu). La période commençant le 14 février 2013 et se terminant à la première Date de Paiement d'Intérêt et chaque période suivante commençant à une Date de Paiement d'Intérêt et s'achevant à la prochaine Date de Paiement d'Intérêt est une "**Période d'Intérêt**".



#### **4. Amortissement prévu, remboursement anticipé et rachat**

##### *(a) Remboursement normal*

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées ou rachetées et annulées, les Obligations seront amorties en totalité au pair à la Date d'Echéance.

Aussi longtemps que les Obligations seront en circulation, chacun des Emetteurs s'interdit de procéder au remboursement des sommes représentant sa quote-part respective dans chacune des Obligations dans des hypothèses autres que celles visées aux Articles 4(b), 6(b) ou 6(c) ou autrement qu'en conséquence d'un Cas d'Exigibilité Anticipée visé à l'Article 8 des présentes Modalités.

##### *(b) Rachats*

Les Emetteurs pourront à tout moment procéder à des rachats d'Obligations, à quelque prix que ce soit, en bourse ou autrement, étant précisé que le rachat en tout ou partie des Obligations ne pourra être exercé que par l'ensemble des Emetteurs et se fera conformément à la législation en vigueur.

Les Obligations rachetées par les Emetteurs pourront être conservées conformément à l'article L. 213-1-A du Code monétaire et financier aux fins de favoriser la liquidité des Obligations, étant entendu que les Emetteurs ne pourront pas conserver les Obligations pendant une période excédant un (1) an à compter de leur date d'acquisition, conformément à l'article D. 213-1-A du Code monétaire et financier.

L'information concernant le nombre d'Obligations rachetées et le nombre de celles en circulation pourra être obtenue au siège des Emetteurs et aux établissements spécifiés de l'Agent Financier.

##### *(c) Remboursement anticipé pour raisons fiscales*

Les Obligations pourront et, dans certains cas, devront être remboursées en totalité avant leur date de remboursement final dans le cas où interviendrait un changement de régime fiscal, dans les conditions visées à l'Article 6 des Modalités.

##### *(d) Annulation*

Toutes les Obligations amorties ou rachetées par ou pour le compte des Emetteurs pourront, au gré des Emetteurs, être conservées ou annulées conformément aux lois et règlements applicables. Toute annulation d'Obligations faisant suite à un rachat par les Emetteurs sera sans incidence sur le calendrier normal d'amortissement des Obligations encore en circulation. Les Obligations ainsi annulées ne pourront être réémises ou revendues.

##### *(e) Information de l'agence de notation*

En cas de remboursement anticipé ou de rachat aux fins d'annulation des Obligations dans les conditions prévues aux Articles 4(b), 4(c), 6(b) ou 6(c) des présentes Modalités, chacun des Emetteurs s'engage à en informer préalablement Fitch par écrit, conformément à l'Article 9 ci-après, au moins 15 jours calendaires avant la date fixée pour le remboursement anticipé ou le rachat aux fins d'annulation.

#### **5. Paiements**

##### *(a) Méthode de paiement*

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera effectué en euro par

crédit ou transfert sur un compte libellé en euros (ou tout autre compte sur lequel des crédits ou transferts peuvent être effectués en euros) indiqué par le bénéficiaire dans une ville où les banques ont accès au Système TARGET. Dans les présentes Modalités, "**Système TARGET**" désigne le système européen de transfert express automatisé de règlements bruts en temps réel (TARGET 2).

Ces paiements devront être faits au bénéfice des Porteurs chez les Teneurs de Compte.

Les paiements seront effectués sous réserve de l'application de toutes lois ou réglementations fiscales ou autres, sans préjudice des dispositions de l'Article 6 des Modalités. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

*(b) Paiements les Jours Ouvrables*

Si la date de paiement d'une somme en principal ou en intérêts afférente à une Obligation n'est pas un Jour Ouvrable (tel que défini ci-après), le Porteur n'aura alors droit au paiement de cette somme que le premier Jour Ouvrable suivant et n'aura droit à aucun intérêt ou autre montant supplémentaire en raison de ce délai.

Dans les présentes Modalités, "**Jour Ouvrable**" désigne un jour (à l'exception du samedi ou du dimanche) où (i) les banques commerciales et les marchés de change sont ouverts et effectuent des opérations en euro dans le pays où le compte en euro indiqué par le bénéficiaire est situé, (ii) les paiements contre livraison peuvent être effectués à Paris et (ii) le système TARGET 2, ou tout autre système qui lui succéderait, fonctionne.

*(c) Agent Financier et Agent Payeur*

L'Agent Financier et l'Agent Payeur et leur établissement désigné sont les suivants :

**BNP Paribas Securities Services**  
(Adhérent Euroclear France 29106)  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93500 Pantin  
France

Les Emetteurs se réservent le droit de modifier ou de résilier à tout moment le mandat de l'Agent Financier et/ou de tout Agent Payeur et/ou de désigner un autre Agent Financier ou d'autres Agents Payeurs, étant entendu que (i) toute modification ou résiliation du mandat et/ou (ii) toute nomination et/ou remplacement et/ou révocation de l'Agent Financier et/ou de tout Agent Payeur ne prendra effet (exception faite concernant le paragraphe (ii) ci-avant en cas de faillite où l'effet sera immédiat) qu'à l'issue d'un préavis écrit adressé à la condition d'en informer les Porteurs 45 jours calendaires au plus et 30 jours calendaires au moins avant, conformément à l'Article 9 ci-après, et sous réserve qu'il y ait en permanence un Agent Financier (a) étant un établissement financier de réputation internationale et (b) disposant d'un établissement permettant d'assurer le service financier des Obligations dans la ville où les Obligations sont admises aux négociations.

*(d) Intérêts de retard*

Sans préjudice des dispositions de l'Article 8 des présentes Modalités, tout montant dû par un Emetteur au titre de sa quote-part dans chacune des Obligations et demeurant impayé à sa date d'exigibilité (i) en principal ou (ii) en intérêts, pour autant qu'il soit dû au moins pour une année entière, portera de plein droit intérêts au taux Eonia (tel que défini ci-dessous) majoré de 2% par an (le "**Taux d'Intérêt de Retard**"), sans qu'il soit à cet effet besoin d'aucune mise en demeure.

Le Taux d'Intérêt de Retard sera calculé par l'Agent Financier sur la base d'une année de

360 jours et du nombre exact de jours écoulés à compter de la date d'exigibilité de la somme ainsi impayée jusqu'au jour de son paiement effectif, étant précisé que les intérêts de retard impayés seront capitalisés et porteront intérêt au même taux lorsqu'ils seront dus au moins pour une année entière et que la perception d'intérêts de retard ne saurait être considérée comme valant concession implicite de délais de paiement.

Pour les besoins des présentes Modalités, "Eonia" (European overnight index average) signifie : (a) à l'égard de tout jour, la moyenne des taux des opérations au jour le jour sur le marché interbancaire en euro calculée par le Système européen des banques centrales, pondérée par le montant des opérations traitées, tel que coté sous l'égide de la Fédération Bancaire de l'Union Européenne et publié chaque Jour Ouvrable sur l'écran Reuters page "Eonia"(ou à toute autre page ou écran qui s'y substituerait) à dix neuf heures (19h00) (heure de Paris) le jour considéré (ou, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable précédent) ou (b) dans l'hypothèse où, pour un jour donné, la moyenne mentionnée au (a) ci-dessus ne serait pas diffusée à la date requise, le taux moyen le jour déterminé par l'Agent Financier, comme étant égal à la moyenne arithmétique (arrondie si nécessaire, au centième le plus proche, 0,005 étant arrondi au chiffre supérieur) des taux qui lui auront été communiqués par les quatre banques désignées par l'Agent Financier seul et en toute bonne foi comme étant les plus actives sur le marché interbancaire de la zone Euro (les "**Banques de Référence**") (étant entendu que deux cotations au moins seront nécessaires) et que les Banques de Référence pratiquent sur le marché interbancaire à 15h00 (heure de Paris) à Paris, ledit jour (ou, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, celui qu'elles pratiquaient le premier Jour Ouvrable précédant).

## 6. Régime fiscal

- (a) Tous les paiements de principal, d'intérêts et d'autres produits afférents aux Obligations effectués par ou pour le compte de l'un quelconque des Emetteurs seront effectués sans aucune retenue à la source ou prélèvement au titre de tout impôt ou taxe de toute nature, imposés, levés ou recouverts par ou pour le compte de la France, ou de l'une de ses autorités ayant le pouvoir de lever l'impôt, à moins que cette retenue à la source ou ce prélèvement ne soit impérativement prescrite par la loi (se reporter au chapitre "Fiscalité" pour une description détaillée du régime fiscal de retenue à la source).
- (b) Si le paiement d'intérêts ou le remboursement du principal dû par un Emetteur au titre de l'une quelconque des Obligations est soumis, en vertu de la législation française, à un prélèvement ou à une retenue à la source au titre d'un quelconque impôt ou taxe français, présent ou futur, l'Emetteur concerné s'engage à payer, dans la mesure permise par la loi, des montants supplémentaires de sorte que les Porteurs reçoivent, nonobstant la déduction dudit prélèvement ou de ladite retenue, l'intégralité des sommes qui leur auraient été dues au titre des Obligations, étant précisé toutefois que si l'obligation d'effectuer ces paiements supplémentaires résulte d'un changement de la législation française ou d'un changement dans l'application ou l'interprétation de la législation française intervenant postérieurement à la Date d'Emission, et si cette obligation ne peut être évitée par des mesures raisonnables d'un Emetteur, l'Emetteur concerné pourra rembourser à tout moment par anticipation, mais au plus tôt trente (30) jours avant la date de prise d'effet du changement, la totalité des sommes représentant sa quote-part dans les Obligations alors en circulation, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date fixée pour le remboursement.

Les stipulations du premier paragraphe du (b) ci-dessus ne s'appliquent pas :

- (i) lorsque les paiements d'intérêts et/ou de principal à verser au Porteur au titre des Obligations sont soumis à imposition du fait des liens entretenus par ledit Porteur avec la France autres que la seule détention des Obligations ; ou
- (ii) lorsque le prélèvement ou la retenue à la source est du(e) au titre d'un montant payé à une personne physique et doit être effectué conformément à la Directive du

Conseil Européen 2003/48/EC ou à toute autre directive de l'Union Européenne mettant en œuvre les conclusions dégagées par le Conseil ECOFIN lors de sa délibération des 26 et 27 novembre 2000 sur l'imposition des revenus de l'épargne ou conformément à toute loi ou réglementation mettant en œuvre les dispositions de cette directive, s'y conformant, ou adoptée dans le but de s'y conformer.

- (c) Si l'Emetteur concerné est tenu d'effectuer des paiements supplémentaires conformément aux stipulations du paragraphe (b) ci-dessus et que le paiement de tels montants est ou deviendrait prohibé par la législation française, et si l'obligation d'effectuer de tels paiements supplémentaires ne peut être évitée par des mesures raisonnables de la part de l'Emetteur concerné ou du Porteur, l'Emetteur concerné sera alors tenu d'effectuer le remboursement au pair majoré des intérêts courus jusqu'à la date fixée pour le remboursement, de la totalité des sommes représentant sa quote-part dans les Obligations restant en circulation, au plus tôt 30 jours avant la date de prise d'effet du changement visé au paragraphe (b) ci-dessus et au plus tard à la date à laquelle les paiements supplémentaires auraient dû être versés.
- (d) En cas de remboursement effectué conformément aux stipulations du paragraphe (b) ci-dessus, l'Emetteur concerné publiera ou fera publier un avis de remboursement, conformément aux stipulations de l'Article 9 ci-après, au plus tôt soixante (60) jours et au plus tard trente (30) jours avant la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement effectué conformément aux stipulations du paragraphe (c) ci-dessus, l'Emetteur concerné publiera ou fera publier un avis de remboursement, dans les mêmes conditions, au plus tôt soixante (60) jours et au plus tard trente-cinq (35) jours avant la date fixée pour le remboursement.

## **7. Déclarations, garanties et engagements**

### *(a) Déclarations et garanties*

Chacun des Emetteurs déclare, uniquement en ce qui le concerne, au profit des Porteurs ce qui suit :

- (i) il est un établissement public de santé, doté de la personnalité morale de droit public et de l'autonomie administrative et financière dans les conditions prévues par la loi ;
- (ii) en vertu de toutes les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables, toutes les autorisations nécessaires à l'effet de lui permettre d'émettre les Obligations ont été obtenues ;
- (iii) les comptes financiers et les autres états financiers et autres informations financières contenus dans le présent Prospectus décrivent de manière sincère sa situation financière aux dates auxquelles ils ont été préparés, et depuis la date du dernier compte financier ainsi contenu dans le présent Prospectus, il ne s'est produit aucun changement ni aucune circonstance ayant ou susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation juridique ou financière, sauf mention contraire dans le présent Prospectus ;
- (iv) l'EPRD pour l'année 2013 sera valablement adopté conformément au Code de la santé publique, sera transmis au directeur général de l'ARS concernée et les dépenses relatives à sa quote-part dans les Obligations y seront dûment inscrites ;
- (v) le Contrat de Service Financier et le Contrat de Prise Ferme auxquels il est partie ont été signés en son nom et pour son compte par une ou plusieurs personnes dûment habilitées à cet effet ;

- (vi) ni l'émission des Obligations, ni l'exécution du présent Prospectus n'est contraire à une disposition législative ou réglementaire qui lui est applicable, à une stipulation d'un contrat ou engagement auquel il est partie ou à une décision administrative, arbitrale, ou juridictionnelle relevant des ordres judiciaire ou administratif, qui le lie ;
- (vii) il n'existe pas, à la Date d'Emission, de litige auquel il est partie, ni, à sa connaissance, de menace d'un tel litige, susceptible d'affecter de manière importante son aptitude à faire face aux engagements pris au titre des Obligations ; et
- (viii) il n'existe pas, à sa connaissance, à la Date d'Emission, d'événement qui serait constitutif d'un Cas d'Exigibilité Anticipée (tel que défini à l'Article 8 des présentes Modalités).

*(b) Engagements*

Chacun des Emetteurs s'engage à l'égard des Porteurs, uniquement en ce qui le concerne et aussi longtemps qu'il est tenu de sa quote-part dans une Obligation en circulation, à :

- (i) informer aussitôt que possible les Porteurs, le Représentant (tel que défini à l'Article 10 des présentes Modalités) et l'Agent Financier de toute modification de son statut d'établissement public de santé ou de tout changement dans son organisation ou son fonctionnement ;
- (ii) informer immédiatement les Porteurs, le Représentant et l'Agent Financier de toute inexactitude de l'une quelconque des déclarations et garanties de l'Article 7(a) des présentes Modalités ;
- (iii) informer immédiatement les Porteurs, le Représentant et l'Agent Financier de tout fait constituant ou susceptible de constituer un Cas d'Exigibilité Anticipée ;
- (iv) informer immédiatement les Porteurs, le Représentant et l'Agent Financier de tout fait dont il aurait connaissance susceptible de dégrader significativement sa situation financière, de toute demande de plan de redressement, saisine de la Chambre régionale des comptes ou procédure de placement sous administration provisoire ;
- (v) informer immédiatement les Porteurs, l'Agent Financier et le Représentant qu'il sera dans l'incapacité de faire face à ses obligations à une Date de Paiement d'Intérêt ou à une date de remboursement normal ou anticipé ;
- (vi) inscrire les dépenses relatives à sa quote-part dans les Obligations dans l'EPRD pour chaque année au cours de laquelle de telles dépenses sont engagées ; et
- (vii) remettre à l'Agent Financier et au Représentant deux exemplaires de (a) son EPRD exécutoire pour l'année en cours et (b) son compte financier relatif à l'année écoulée dès que, s'agissant du document (a), celui-ci aura été arrêté par le directeur en concertation avec le directoire, après avoir été entendu par le conseil de surveillance, puis transmis au directeur général de l'ARS, qui, à défaut d'approbation expresse, n'aura pas fait connaître son opposition dans un délai de trente jours et, s'agissant du document (b), celui-ci aura été arrêté par le directeur en concertation avec le directoire et approuvé par le conseil de surveillance, puis transmis au directeur général de l'ARS ; des exemplaires de ces documents seront mis à la disposition des Porteurs pour consultation aux heures normales

d'ouverture des bureaux auprès des établissements spécifiés de l'Agent Financier et de l'Agent Payeur.

## 8. Cas d'exigibilité anticipée

L'ensemble des sommes dues par un Emetteur aux Porteurs et représentant la quote-part de l'Emetteur concerné dans chacune des Obligations (en principal au pair et en intérêts courus correspondants, y compris tout intérêt de retard le cas échéant) jusqu'à la date effective de remboursement, deviendra immédiatement et de plein droit exigible sur simple notification écrite adressée par le Représentant de la Masse (tels que ces termes sont définis à l'Article 10 des présentes Modalités) à l'Emetteur concerné (copie à l'Agent Financier) par lettre recommandée avec accusé de réception, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, si l'un des événements suivants se produit (chacun constituant un "**Cas d'Exigibilité Anticipée**") :

- (a) le défaut de paiement à sa date d'exigibilité de tout montant dû par l'Emetteur concerné au titre de toute Obligation (y compris le paiement des montants supplémentaires prévus à l'Article 6) depuis plus de 5 jours calendaires à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ; ou
- (b) l'une des stipulations des présentes Modalités n'est pas, ou cesse, pour quelque raison que ce soit, d'être valable ou susceptible d'exécution forcée à l'encontre de l'Emetteur concerné ; ou
- (c) l'inexécution par l'Emetteur concerné de toute autre stipulation des Modalités s'il n'est pas remédié à ce manquement dans un délai de 20 jours calendaires à compter de la réception par l'Emetteur concerné de la notification dudit manquement ; ou
- (d) l'inexactitude de toute déclaration faite ou garantie donnée par l'Emetteur concerné aux termes des présentes Modalités ; ou
- (e) l'Emetteur concerné est dans l'incapacité de faire face à ses dépenses obligatoires ou fait par écrit une déclaration reconnaissant une telle incapacité ; ou
- (f) le non-remboursement par l'Emetteur concerné, en tout ou partie, d'une ou plusieurs de ses dettes d'emprunt de nature bancaire ou obligataire, à leur date de remboursement prévue ou anticipée ou le cas échéant, après expiration de tout délai de grâce expressément prévu par les dispositions contractuelles régissant ledit emprunt, pour autant que le capital restant dû au titre de cette ou de ces dettes représente plus de 5 % du montant total des dettes d'emprunt de nature bancaire ou obligataire de l'Emetteur concerné ; ou en cas de mise en jeu d'une sûreté portant sur une telle dette, ou en cas de défaut de paiement à l'échéance au titre d'une garantie ou d'un engagement de prise en charge d'une dette d'autrui consentie par l'Emetteur concerné, pour autant que le montant de cette ou de ces sûreté(s) représente plus de 5 % du montant total des sûretés émises par l'Emetteur concerné au titre d'un ou plusieurs emprunts de nature bancaire ou obligataire contractés par des tiers ; ou
- (g) au cas où l'Emetteur concerné est dissous, cesse d'être un établissement public de santé, ou cesse toute ou une partie substantielle de son activité, ou cède, transfère ou dispose de toute autre façon, directement ou indirectement, de tout ou d'une partie substantielle de ses actifs avant le remboursement total de sa quote-part au titre des Obligations dans chaque cas à moins que (A) tout ou partie de son activité ou de ses actifs ne soit transférée à, et que tout ou partie de ses engagements et de son passif ne soit pris en charge par (i) l'Etat français ou un autre établissement public, un exploitant public ou une collectivité territoriale de droit français, ou par (ii) une personne morale de droit français poursuivant l'activité de l'Emetteur concerné, qui est contrôlée par l'Etat français ou par

un(e) ou plusieurs établissement(s) public(s), exploitant(s) public(s) ou collectivité(s) territoriale(s) de droit français et dont le capital social est détenu, directement ou indirectement, à au moins cinquante et un (51) pour cent par l'Etat français et/ou un(e) ou plusieurs établissement(s) public(s), exploitant(s) public(s) ou collectivité(s) territoriale(s), ou par (iii) une société de droit privé qui par disposition contractuelle expresse ou en vertu de la loi applicable prend en charge les engagements et le passif de l'Emetteur concerné, ou que (B) les engagements découlant des Obligations ne bénéficient d'une garantie inconditionnelle de l'Etat français ou d'un établissement public, d'un exploitant public ou d'une collectivité territoriale de droit français, et (C) dans chaque cas à condition que ledit établissement public ou exploitant public ou ladite collectivité territoriale ou société bénéficie d'une notation attribuée par une agence de notation de réputation internationale, au moins équivalente à celle de l'Emetteur concerné avant ledit transfert.

Il est précisé que les Emetteurs sont tenus conjointement et sans solidarité au titre des Obligations et qu'en conséquence, la survenance d'un Cas d'Exigibilité Anticipée relatif à un ou plusieurs Emetteurs n'aura aucun effet sur les droits et les obligations respectifs des autres Emetteurs et des Porteurs. Dans ce cas, la valeur nominale de chacune des Obligations sera diminuée à concurrence de la quote-part du ou des Emetteur(s) concerné(s) par ledit Cas d'Exigibilité Anticipée dans cette valeur nominale à compter de la date effective de remboursement et deviendra égale à la somme des quotes-parts de chacun des Emetteurs non défaillants dans chacune des Obligations.

Chacun des Émetteurs s'engage à informer préalablement Fitch par écrit, conformément à l'Article 9 ci-après, au moins 15 jours calendaires avant la date de tout remboursement effectué au titre d'un Cas d'Exigibilité Anticipée.

## **9. Avis**

Tout avis ou notification adressé aux Emetteurs devra leur être envoyé aux adresses suivantes :

- (a) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon :

Direction générale  
2, place Saint-Jacques  
25030 Besançon Cedex  
France

- (b) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :

Direction générale  
12, rue Dubernat  
33404 Talence Cedex  
France

- (c) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand :

Direction générale  
58, rue Montalembert  
63003 Clermont-Ferrand Cedex 1  
France

- (d) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon :

Direction générale  
1, boulevard Jeanne d'Arc BP n°77908  
21079 Dijon Cedex  
France

- (e) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble :

Direction générale  
BP 217  
38043 Grenoble Cedex 09  
France

- (f) pour les Hospices Civils de Lyon :

Direction générale  
BP 2251 – 3, quai des Célestins  
69229 Lyon Cedex 2  
France

- (g) pour l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille :

Direction générale  
80, rue Brochier  
13354 Marseille Cedex 5  
France

- (h) pour le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville :

Direction générale  
C.H.R. Metz-Thionville, Hôpital de Mercy  
1, allée du Château, CS 45 001  
57085 Metz Cedex 03  
France

- (i) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier :

Direction générale  
191, avenue du Doyen Gaston Giraud  
34295 Montpellier Cedex 5  
France

- (j) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy :

Direction générale  
29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny CO n°34  
54035 Nancy Cedex  
France



(k) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Nice :

Direction générale  
4, avenue Reine Victoria  
06003 Nice  
France

(l) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes :

Direction générale  
Place du Professeur Robert Debré  
30029 Nîmes Cedex 9  
France

(m) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers :

Direction générale  
La Gentihommière  
2, rue de la Milétrie  
86021 Poitiers  
France

(n) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen :

Direction générale  
1, rue de Germont  
76031 Rouen Cedex 1  
France

(o) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne :

Direction générale  
1, chemin de la Marandière  
42270 Saint-Priest-en-Jarez  
France

(p) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse :

Direction générale  
2, rue Viguerie TSA 80035  
31059 Toulouse  
France

Les avis donnés aux Porteurs seront considérés comme valablement effectués s'ils sont (i) délivrés à Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg ou (ii) publiés dans un journal de diffusion générale à Paris (qui devrait être *Les Echos*). Si ce journal venait à cesser d'être publié ou si sa publication ne pouvait être assurée en temps opportun, les avis seront alors publiés dans tout autre journal français ou quotidien de diffusion nationale en France que l'Agent Financier jugerait approprié, après consultation avec les Emetteurs, en vue de la bonne information des Porteurs.

Tout avis ou notification adressée à Fitch en application des présentes Modalités devra lui être envoyée par télécopie ou email à l'adresse suivante :

**Fitch Ratings**

60, rue de Monceau  
75008 Paris  
France

A l'attention de Mme Béatrice Hue –  
Directeur Business & Relationship Management Group  
Tel : +33 (0)1 44 29 91 72  
Fax : +33 (0)1 44 29 91 49  
Email: [beatrice.hue@fitchratings.com](mailto:beatrice.hue@fitchratings.com)

**10. Représentation des Porteurs**

Les Porteurs seront automatiquement groupés pour la défense de leurs intérêts communs, en une masse (ci-après la "**Masse**").

La Masse sera régie par les dispositions du Code de commerce à l'exception des articles L. 228-48, L. 228-59, R. 228-63, R. 228-67 et R. 228-69, sous réserve des stipulations suivantes :

*(a) Personnalité morale*

La Masse disposera de la personnalité morale conformément à l'article L.228-46 du Code de commerce, et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le "**Représentant**") et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs. La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

*(b) Représentant*

La qualité de Représentant peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant :

- (i) chacun des Emetteurs, leur directeur, les membres de leur directoire et de leur conseil de surveillance, leurs employés, ainsi que leurs ascendants, descendants et conjoints respectifs ;
- (ii) les entités garantissant tout ou partie des engagements des Emetteurs ; ou
- (iii) les personnes frappées d'une interdiction d'exercice de la profession de banquier ou qui ont été déchues du droit de diriger, d'administrer ou de gérer une entreprise, en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant titulaire de la Masse est :

**Christian Hochstrasser**  
2 rue du Général de Gaulle  
54870 Cons la Grandville  
France

Le Représentant suppléant de la Masse est :

**Sandrine D'Haussy**  
69 avenue Gambetta  
94100 Saint Maur des Fossés  
France

Le Représentant suppléant remplacera le Représentant titulaire si celui-ci venait à démissionner ou ne pouvait exercer ses fonctions. Le Représentant recevra une rémunération de 1.000 euros par an, payable annuellement à terme échu, au titre de l'exercice de ses fonctions. Si le Représentant suppléant est amené à exercer les fonctions du Représentant titulaire, il percevra une rémunération annuelle de 1.000 euros qui sera due à compter du premier jour à partir duquel il exerce les fonctions de Représentant titulaire. En cas de décès, de démission ou de révocation du Représentant suppléant, le ou les remplaçant(s) seront élus par l'assemblée générale des Porteurs.

Tous les Porteurs intéressés pourront à tout moment obtenir communication des noms et adresses du Représentant et de son suppléant, à l'adresse de chacun des Emetteurs et aux établissements spécifiés de tout Agent Payeur.

*(c) Pouvoirs du Représentant*

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant.

Le Représentant ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires des Emetteurs.

*(d) Assemblées générales de Porteurs*

L'assemblée générale des Porteurs pourra être réunie à tout moment, sur convocation conjointe des Emetteurs ou du Représentant. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble un trentième (1/30<sup>e</sup>) au moins des Obligations en circulation, pourront adresser aux Emetteurs et au Représentant une demande de convocation de l'assemblée générale par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux mois suivant cette demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal de grande instance de Paris, afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Un avis indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera publié conformément à l'Article 9 au moins 15 jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de prendre part aux assemblées générales, en personne, par mandataire, par correspondance. Chaque Obligation donne droit à une voix.

Conformément aux dispositions de l'article R. 228-71 du Code de commerce, chaque Porteur justifiera du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription en compte, en son nom, de ses Obligations dans les livres du Teneur de Compte concerné à minuit (heure de Paris) le troisième jour ouvré à Paris précédant la date fixée pour ladite assemblée générale.

*(e) Pouvoirs des assemblées générales*

L'assemblée générale peut délibérer sur la rémunération, la révocation et le remplacement du Représentant et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et

avantages communs qui s'attachent ou s'attacheront ultérieurement aux Obligations ou qui en découlent ou en découleront ultérieurement, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir en justice, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur tout projet de modification des Modalités, et notamment, sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires ; il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut accroître les charges des Porteurs, ni instituer une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation qu'à la condition que les Porteurs présents ou représentés détiennent un cinquième au moins du principal des Obligations en circulation au moment considéré. Sur seconde convocation, aucun quorum ne sera exigé. L'assemblée générale statuera valablement à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Porteurs présents ou représentés.

*(f) Notification des décisions*

Les résolutions adoptées par les assemblées générales devront être publiées conformément aux stipulations de l'Article 9, dans les quatre-vingt-dix (90) jours calendaires suivant la tenue de ladite assemblée.

*(g) Information des Porteurs*

Pendant la période de 15 jours calendaires qui précédera la tenue de chaque assemblée générale, chaque Porteur ou son Représentant aura le droit de consulter ou de prendre copie du texte des résolutions proposées et des rapports présentés à l'assemblée générale, dont l'ensemble sera tenu à la disposition des Porteurs concernés au siège de chacun des Emetteurs, aux établissements spécifiés des Agents Payeurs et en tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation de l'assemblée générale concernée.

*(h) Frais*

Les Emetteurs supporteront, chacun à hauteur de sa quote-part respective dans les Obligations, sur présentation de justificatifs détaillés, tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse, y compris les frais de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par chaque assemblée générale des Porteurs, étant entendu qu'aucun frais ne pourra être imputé sur les intérêts payables au titre des Obligations.

*(i) Masse unique*

Les Porteurs d'Obligations et les porteurs d'obligations assimilables avec les Obligations, conformément à l'Article 11 pourront être regroupés au sein d'une seule et même masse afin d'assurer la défense de leurs intérêts communs.

## **11. Emission d'obligations assimilables aux Obligations**

Dans l'hypothèse où les Emetteurs émettraient ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, avec les mêmes Emetteurs et pour des quotes-parts dans les nouvelles obligations identiques à celles de la présente émission, les Emetteurs auront la faculté, sans requérir le consentement des Porteurs et à la condition que les modalités de ces nouvelles obligations le prévoient expressément, d'assimiler aux Obligations l'ensemble des obligations résultant ainsi d'émissions successives, afin d'unifier l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation sous réserve que chacun des Emetteurs concernés en ait préalablement informé Fitch par écrit, conformément à l'Article 9, au moins 15 jours calendaires avant

la date envisagée de ladite assimilation, à charge pour Fitch de confirmer que ladite assimilation n'entraîne pas une dégradation ou la mise sous surveillance avec implication négative de la notation des Obligations alors en vigueur.

Dans ce cas, les porteurs des obligations assimilables et les Porteurs seront regroupés en une seule masse. Dans les présentes Modalités, les références aux Obligations comprennent toutes autres obligations émises conformément au présent Article et assimilées aux Obligations.

## **12. Prescription**

Toutes actions contre les Emetteurs en vue du remboursement du principal ainsi que du paiement des intérêts au titre des Obligations seront prescrites à compter d'un délai de quatre ans à partir du 1er janvier de l'année suivant leur date d'exigibilité respective.

## **13. Droit applicable et compétence juridictionnelle**

Les Obligations sont régies par le droit français.

Toute réclamation à l'encontre de l'un quelconque des Emetteurs relative aux Obligations pourra être portée devant les tribunaux compétents du lieu du siège de l'Emetteur concerné.

## **UTILISATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION**

Le produit net de l'émission des Obligations, estimé à environ 227.601.000 euros est destiné à répondre au financement des investissements des Emetteurs.

## DESCRIPTION DES EMETTEURS

### 1. Renseignements généraux concernant les Emetteurs

#### 1.1. Dénomination des Emetteurs

<b>Emetteur</b>	<b>Dénomination légale</b>	<b>Université de rattachement</b>
<b>CHU de Besançon</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Besançon	Université de Franche-Comté
<b>CHU de Bordeaux</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux	Université Victor-Segalen (Bordeaux-2)
<b>CHU de Clermont-Ferrand</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand	Université d'Auvergne (Clermont-Ferrand 1)
<b>CHU de Dijon</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Dijon	Université de Bourgogne
<b>CHU de Grenoble</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble	Université Joseph Fourier (Grenoble-3)
<b>CHU de Lyon</b>	Hospices civils de Lyon	Université de Lyon
<b>CHU de Marseille</b>	Assistance Publique Hôpitaux de Marseille	Université Aix Marseille
<b>CHR de Metz-Thionville</b>	Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville	Sans objet
<b>CHU de Montpellier</b>	Centre Hospitalier Régional Universitaire de Montpellier	Université Montpellier 1
<b>CHU de Nancy</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Nancy	Université Henri Poincaré
<b>CHU de Nice</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Nice	Université de Nice
<b>CHU de Nîmes</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes	Université de Montpellier 1
<b>CHU de Poitiers</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers	Université de Poitiers
<b>CHU de Rouen</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Rouen	Université de Rouen, Faculté de médecine et de pharmacie
<b>CHU de Saint-Etienne</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne	Université Jean Monnet Faculté de Médecine Jacques Lisfranc
<b>CHU de Toulouse</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse	Université Paul Sabatier Faculté de médecine Purpan Faculté de médecine Rangueil

## 1.2. Statut des Emetteurs

### (a) *Etablissement public de santé*

Chacun des Emetteurs en tant que centre hospitalier a le statut d'établissement public de santé : ce sont donc des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie administrative et financière.

Parmi les établissements publics de santé, on distingue les centres hospitaliers des CHR qui, aux termes de l'article L. 6141-2 du Code de la santé publique, ont "*une vocation régionale liée à leur haute spécialisation*". La liste des 32 CHR existant en France est établie à l'article D. 6141-15 du Code de la santé publique. Les 16 Emetteurs figurent sur cette liste et ont donc le statut de CHR.

Le statut de CHU résulte de la signature par les CHR d'une convention constitutive d'un CHU avec un établissement universitaire comportant une ou plusieurs unités de formation et de recherches médicales, pharmaceutiques ou odontologiques dont l'objet est de déterminer la structure et les modalités de fonctionnement pour la triple mission de soins, d'enseignement et de recherche. Dans le cadre de cette convention, le CHR et l'établissement universitaire conserve chacun leur personnalité juridique et leurs organes de direction propres ; de même les réglementations hospitalières et universitaires restent respectivement applicables, chacune dans son domaine propre (article L. 6142-3 du Code de la santé publique). Sur les 32 CHR existant en France, 29 ont la qualité de CHU. Parmi les 16 Emetteurs, 15 sont des CHU. Pour chacun des Emetteurs ayant la qualité de CHU, l'établissement universitaire de rattachement est indiqué au paragraphe 1.1 ci-dessus.

Seul le CHR de Metz-Thionville n'a pas le statut de CHU, mais a néanmoins un champ d'activité comparable à celui des CHU.

### (b) *Tutelle*

Bien que bénéficiant de l'autonomie juridique et financière, les Emetteurs ont des liens renforcés avec l'Etat, qui exerce une tutelle sur certains actes et un contrôle étroit sur ces établissements. Ainsi, les directeurs des Emetteurs sont nommés, en application de l'article L. 6143-7-2 du Code de la santé publique, soit par décret du premier ministre sur le rapport du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'université et de la recherche pour les CHU, soit par décret du premier ministre sur le rapport du seul ministre de la santé pour les CHR. Tous les directeurs de CHU et CHR sont évalués par le directeur général de l'ARS.

La tutelle de l'Etat sur les Emetteurs est exercée par les ARS , qui ont été créées par la Loi HPST.

Les ARS ont le statut d'établissement public de l'Etat à caractère administratif placés sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées. Elles ont pour mission de définir et de mettre en œuvre un ensemble coordonné de programmes et d'actions concourant à la réalisation, à l'échelon régional et infrarégional, des objectifs de la politique nationale de santé ainsi qu'au respect de l'objectif national de dépenses d'assurances maladie.

Les ARS ont ainsi notamment pour compétence la création, le contrôle et l'allocation des ressources aux établissements de santé publics ou privés. Pour ce faire, le directeur de l'ARS, nommé en conseil des ministres et qui exerce ses compétences au nom de l'Etat, a un pouvoir d'opposition aux délibérations du conseil de surveillance des Emetteurs relatives à la convention constitutive des CHU, au rapport annuel sur l'activité de l'établissement et aux fondations hospitalières. Il peut également s'opposer à la décision du directeur de fixer l'état



prévisionnel des recettes et des dépenses (« **EPRD** »). Ces délibérations deviennent exécutoires si le directeur de l'ARS n'a pas fait connaître son opposition dans un délai de deux mois (30 jours pour l'EPRD).

A ce titre, le directeur général de l'ARS dispose d'un large pouvoir de contrôle de la gestion, y compris financière, de chaque établissement :

- (i) il peut se faire communiquer par le conseil de surveillance tous documents et procéder ou faire procéder à toutes vérifications à raison de son pouvoir de contrôle général. De plus, il peut demander l'inscription de toute question à l'ordre du jour du conseil de surveillance (article L. 6143-5 du Code de la santé publique) ;
- (ii) il peut demander au directeur de l'établissement de présenter un plan de redressement s'il estime que la situation financière de l'établissement l'exige (article L. 6143-3 du Code de la santé publique) ;
- (iii) il peut saisir la chambre régionale des comptes en vue de recueillir son avis sur la situation financière de l'établissement et le cas échéant ses propositions de mesures de redressement préalablement à la mise sous administration provisoire de l'établissement (article L. 6143-3-1 du Code de la santé publique).

Plus généralement, le directeur général de l'ARS peut déférer au tribunal administratif les délibérations du conseil de surveillance et les décisions du directeur de l'établissement qui lui seront transmises en application de l'article L. 6143-4 du Code de la santé publique (notamment, les décisions en matière d'arrêté du bilan social, de détermination du programme d'investissement, ainsi que l'arrêté du compte financier et sa soumission à l'approbation du conseil de surveillance). Il peut également assortir son recours d'une demande de sursis à exécution (article L. 6143-4 du Code de la santé publique).

Le conseil de surveillance de l'ARS est présidé par le préfet de région.

Enfin, comme toutes les personnes morales de droit public, les Emetteurs en tant qu'établissements publics de santé sont soumis à un régime exorbitant du droit commun : insaisissabilité de leurs biens, impossibilité de recourir contre eux aux voies d'exécution de droit commun et inapplication du droit des procédures collectives.

### **1.3. Situation géographique des Emetteurs et date de constitution**

En qualité de centres hospitaliers, les Emetteurs sont des institutions le plus souvent pluri-centenaires. Le statut de CHU a été prévu par l'ordonnance du 31 décembre 1958.

Pour chacun des Emetteurs, l'adresse des sites principaux et les coordonnées de la direction générale et, le cas échéant, la date de signature des conventions constitutives (pour les Emetteurs ayant la qualité de CHU) sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Par décret n°2012-934 en date du 1<sup>er</sup> août 2012, le CHU de Poitiers a fait l'objet d'une fusion, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec le Centre Hospitalier de Lusignan. Les données financières relatives à ces deux établissements sont présentées de manière consolidée dans le cadre du présent prospectus.

Emetteur	Sites Principaux	Date de signature des conventions constitutives des CHU	Coordonnées de la Direction Générale
<b>CHU de Besançon</b>	<p><b>Hôpital Saint-Jacques</b> 2 place Saint-Jacques 25030 Besançon Cedex</p> <p><b>Hôpital Jean Minjoz</b> 3 boulevard Alexandre Fleming 25000 Besançon</p>	11 mars 1966	<p>C.H.U. de Besançon</p> <p>Monsieur Patrice BARBEROUSSE</p> <p>Direction générale</p> <p>Hôpital Saint-Jacques 2, place Saint-Jacques 25030 Besançon Cedex</p> <p>Tél : 03-81-21-82-11</p>
<b>CHU de Bordeaux</b>	<p><b>Groupe hospitalier Saint-André</b> 1 rue Jean Burguet 33075 Bordeaux Cedex</p> <p><b>Hôpital Pellegrin</b> Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux Cedex</p> <p><b>Groupe hospitalier Sud</b> Avenue de Magellan 33604 Pessac Cedex</p>	13 mai 1974	<p>C.H.U. de Bordeaux</p> <p>Monsieur Philippe VIGOUROUX</p> <p>Direction générale</p> <p>12, rue Dubernat 33404 Talence Cedex</p>
<b>CHU de Clermont-Ferrand</b>	<p><b>CHU Gabriel Montpied</b> 58 rue Montalembert 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1</p> <p><b>CHU ESTAING</b> 1 Place Lucie AUBRACT 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1</p> <p><b>CHU Centre Médico-Psychologique</b> Rue Montalembert 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1</p> <p><b>CHU Hôpital Nord</b></p>	<p>1<sup>ère</sup> convention: 19 juillet 1975</p> <p>2<sup>ème</sup> convention: 8 novembre 1973</p>	<p>C.H.U. de Clermont-Ferrand</p> <p>Monsieur Alain MEUNIER</p> <p>Direction générale</p> <p>58 rue Montalembert 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1</p>

	61 rue de Châteaugay BP30056 63118 Cébazat		
<b>CHU de Dijon</b>	<p><b>Le complexe du Bocage</b> 2 bd Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny</p> <p><b>Hôpital Général</b> 2 rue de l'Hôpital et 3 rue du faubourg Raines</p> <p><b>Centre gériatrique de Champmaillot</b> 2 rue Jules Violle</p>	28 mai 1973	<p>C.H.U. de Dijon</p> <p>Monsieur Pierre-Charles PONS</p> <p>Direction générale</p> <p>1, boulevard Jeanne d'Arc B.P. n° 77908 21079 DIJON CEDEX</p>
<b>CHU de Grenoble</b>	<p><b>Hôpital A. Michallon</b> Boulevard de la Chantourne 38700 La Tronche</p> <p><b>Hôpital de La Tronche</b> Avenue du Maquis du Grésivaudan 38700 La Tronche</p> <p><b>Hôpital Sud</b> Avenue de Kimberley 38130 Echirolles</p>	17 février 1973	<p>C.H.U. de Grenoble</p> <p>Madame Jacqueline HUBERT</p> <p>Direction générale</p> <p>BP 217 38043 Grenoble Cedex 09</p>
<b>CHU de Lyon</b>	<p><b>Groupement Hospitalier Nord</b> 103 Grande rue de la Croix Rousse 69317 Lyon Cedex 04</p> <p><b>Groupement Hospitalier Est</b> 59 Bd Pinel 69677 Bron Cedex</p> <p><b>Groupement Hospitalier Sud</b> Chemin du Grand Revoyet 69495 Pierre-Bénite</p> <p><b>Hôpital Edouard Herriot</b></p>	19 mai 1965	<p>Hospices Civils de Lyon</p> <p>Monsieur Dominique DEROUBAIX</p> <p>Direction générale</p> <p>BP 2251 - 3 quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02</p>

	<p>5 places d'Arsonval 69437 Lyon Cedex 03</p> <p><b>Hôpital Renée Sabran</b> Bd Edouard Herriot 83406 Giens-Hyères Cedex</p>		
<b>CHU de Marseille</b>	<p><b>Hôpital de la Timone</b> 264 rue Saint Pierre 13385 Marseille cedex 05</p> <p><b>Hôpital de La Conception</b> 147 Bd Baille 13385 Marseille cedex 05</p> <p><b>Hôpital Sainte Marguerite</b> 270 Bd de Sainte Marguerite 13274 Marseille cedex 9</p> <p><b>Hôpital Nord</b> Chemin des Bourrelly 13915 Marseille cedex 20</p>	2 août 2007	<p>Assistance publique – Hôpitaux de Marseille</p> <p>Monsieur Jean-Jacques ROMATET</p> <p>Direction générale</p> <p>80, rue Brochier 13354 Marseille cedex 5</p>
<b>CHR de Metz-Thionville</b>	<p><b>Hôpital Bel Air</b> 1-3 rue du Friscaty 57100 Thionville</p> <p><b>Hôpital Beauregard</b> 21 rue des Frères 57100 Thionville</p> <p><b>Maison de Retraite Saint-Jean</b> 31, rue Saint-Jean 57000 Metz</p> <p><b>Hôpital Bon Secours</b> 1 Place Philippe de Vigneulles 57000 Metz</p> <p><b>Hôpital Maternité Metz</b> 1-5 place Sainte Croix 57000 Metz</p>	Sans Objet	<p>C.H.R. Metz-Thionville</p> <p>Madame Véronique ANATOLE-TOUZET</p> <p>Direction générale</p> <p>Hôpital de Mercy 1, allée du Château CS 45 001 57 085 Metz Cedex 03</p>

	<p><b>Hôpital de Mercy</b> 1 Allée du Château CS 45001 57085 Metz Cedex 03</p> <p><b>Hôpital Félix Maréchal</b> 1 Rue Xavier Roussel 57000 Metz</p> <p><b>Maison de Retraite Le Parc</b> 81, rue Claude Bernard, 57000 Metz</p>		
<p><b>CHU de Montpellier</b></p>	<p><b>Hôpital Arnaud de Villeneuve</b> 371 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier cedex 5</p> <p><b>Hôpital Lapeyronie</b> 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier cedex 5</p> <p><b>Hôpital La Colombière</b> 39 avenue Charles Flahault 34295 Montpellier Cedex 5</p> <p><b>Hôpital Gui de Chauliac</b> 2 avenue Bertin Sans 34295 Montpellier cedex 5</p> <p><b>Hôpital Saint Eloi</b> 2 avenue Bertin Sans 34295 Montpellier cedex 5</p> <p><b>Bellevue Centre de Soins pour Personnes Agées</b> 1 place Jean Baumel 34295 Montpellier cedex 5</p> <p><b>Antonin Balmes Centre de Gérontologie</b></p>	<p>29 octobre 1974</p>	<p>C.H.U. de Montpellier</p> <p>Monsieur Philippe DOMY</p> <p>Direction Générale</p> <p>Centre administratif André Benech 191, avenue du Doyen Gaston GIRAUD 34295 Montpellier Cedex 5</p>

	<p><b>Clinique</b> 39 avenue Charles Flahault 34295 Montpellier cedex 5</p> <p><b>Centre de soins d'enseignement et de recherche dentaire</b> Rue Viala 34295 Montpellier cedex 5</p> <p><b>Centre Administratif André Benech</b> 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier cedex 5</p> <p><b>Institut et Formation des Ecoles</b> 1146 avenue du Père Soulas 34295 Montpellier cedex 5</p>		
<b>CHU de Nancy</b>	<p><b>Hôpitaux urbains</b> 29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny CO n° 34 54035 NANCY CEDEX</p> <p><b>Hôpitaux de Brabois</b> Rue du Morvan 54511 VANDOEUVRE LES NANCY</p>	29 septembre 2011	<p>C.H.U. de Nancy</p> <p>Madame Eliane TOUSSAINT</p> <p>Direction générale</p> <p>29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny CO n° 34 54035 NANCY CEDEX</p> <p>Tél. : 03 83 85 12 30</p>
<b>CHU de Nice</b>	<p><b>Hôpital Saint Roch</b> 5 Rue Pierre Dévoluy 06006 Nice</p> <p><b>Hôpital Cimiez</b> 4 Avenue Reine Victoria 06003 Nice</p> <p><b>Hôpital Archet</b> 151 Route St Antoine de Ginestière</p>	23 janvier 1973	<p>C.H.U. de Nice</p> <p>Monsieur Emmanuel BOUVIER-MULLER</p> <p>Direction Générale</p> <p>Hôpital Cimiez Grand Hôtel 4 Avenue Reine Victoria 06003 Nice Téléphone :</p>

	<p>06200 Nice</p> <p><b>Hôpital Pasteur</b> 30 Avenue de la Voie Romaine 06000 Nice</p> <p><b>Hôpital de Tende</b> 3 Avenue Jean Médecin 06430 TENDE</p>		04.92.03.45.03
<b>CHU de Nîmes</b>	<p><b>Centre Hospitalier Universitaire de Carémeau</b> Place du Professeur Robert Debré 30900 Nîmes Cedex 9</p> <p><b>Centre Médical du Grau du Roi</b> route de Carnon 30240 le Grau du Roi</p> <p><b>Centre de Gérontologie Serre Cavalier</b> rue Pitot Prolongée 30029 Nîmes Cedex 9</p> <p><b>Centre de Gérontologie Raymond RUFFI</b> Rue Alexandre Ducros 30029 Nîmes Cedex 9</p>	7 février 1975	<p>C.H.U. de Nîmes</p> <p>Monsieur Jean-Olivier ARNAUD</p> <p>Direction Générale</p> <p>Place du Professeur Robert Debré 30029 Nîmes Cedex 9</p>
<b>CHU de Poitiers</b>	<p><b>Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers</b> 2 rue de la Milétrie - BP 577 86021 Poitiers Cedex</p> <p><b>Centre Hospitalier de Lusignan</b> 29, rue de Chypre 86600 Lusignan</p>	21 juin 1974	<p>C.H.U. de Poitiers</p> <p>Monsieur Jean-Pierre DEWITTE</p> <p>Direction Générale</p> <p>La Gentihommière 2, rue de la Milétrie 86021 POITIERS</p> <p>Tel : 05 49 44 39 29</p>
<b>CHU de Rouen</b>	<p><b>Hopital Charles Nicolle</b> 1 rue de Germont 76031 Rouen Cedex</p> <p><b>Hôpital de Bois-Guillaume</b> 147, Avenue du Maréchal</p>	7 mai 1976	<p>C.H.U. - Hôpitaux de Rouen</p> <p>Monsieur Bernard DAUMUR</p>

	<p>Juin 76230 Bois-Guillaume</p> <p><b>Hôpital Saint-Julien</b> rue Guillaume Lecointre 76140 Petit-Quevilly</p> <p><b>Hôpital de Oissel</b> Rue Pierre Curie 76350 Oissel</p> <p><b>EHPAD Boucicaut</b> 3, rue Boucicaut 76130 Mont-Saint-Aignan</p>		<p>Direction Générale</p> <p>1, rue de Germont 76031 ROUEN Cedex 1</p>
<b>CHU de Saint-Etienne</b>	<p><b>Hôpital Nord</b> Avenue Albert Raimond 42270 Saint-Priest en Jarez</p> <p><b>Hôpital de la Charité</b> 44 rue Pointe Cadet 42100 Saint-Etienne</p> <p><b>Hôpital Bellevue</b> 25 boulevard Pasteur 42100 Saint-Etienne</p>	30 octobre 1972	<p>C.H.U. de Saint-Etienne</p> <p>Monsieur Frédéric BOIRON</p> <p>Direction Générale</p> <p>42 055 Saint Etienne Cedex 2</p>
<b>CHU de Toulouse</b>	<p><b>Hôpital Purpan</b> Place du docteur Baylac TSA 40031 31059 Toulouse Cedex 9</p> <p><b>Hôpital Paule de Viguier (Femme, mère, couple)</b> 330 avenue de Grande-Bretagne TSA 70034 31059 Toulouse Cedex 9</p> <p><b>Hôpital des enfants</b> 330 avenue de Grande-Bretagne TSA 70034 31059 Toulouse Cedex 9</p> <p><b>Hôpital Rangueil</b> 1 avenue du Pr Jean Poulhes</p>	<p>1<sup>ère</sup> convention : 15 juin 1973</p> <p>2<sup>ème</sup> convention : 5 mars 2012</p>	<p>C.H.U. de Toulouse - Hotel-Dieu Saint-Jacques</p> <p>Monsieur Jacques LEGLISE</p> <p>Direction générale</p> <p>2, rue Viguerie TSA 80035 31059 Toulouse Cedex 9</p>



	TSA 50032 31059 Toulouse Cedex 9  <b>Hôtel-Dieu La Grave</b> Place Lange TSA 60033 31059 Toulouse Cdex 9  <b>La Fontaine Salée(SSR)</b> Avenue Preventorium 31260 Salies du Salat  <b>Hôpital Garonne (USLD-SSR)</b> 224 avenue de Casselardit TSA 40031 31059 Toulouse Cedex 9		
--	--	--	--

## 2. Evaluation de la solvabilité des Emetteurs

A ce jour, il n'existe aucun évènement récent significatif susceptible d'entacher la solvabilité de l'un quelconque des Emetteurs.

## 3. Principales activités des Emetteurs

### 3.1. CHU de Besançon

Le CHU de Besançon est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie), obstétrique ainsi que les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	623	78
Chirurgie (C)	429	19
Obstétrique (O)	79	15
<b>Total MCO</b>	<b>1131</b>	<b>112</b>
Psychiatrie	70	0
Soins de suite et réadaptation	0	0

Equipements		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	oui	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète Nbre de séjours	Hospitalisation de jour Nbre de séjours	Comparaison avec l'ensemble des CHU
Médecine (M)	27974	12733	
Chirurgie (C)	13920	2541	
Obstétrique (O)	2345	803	
<b>Total MCO</b>	<b>44239</b>	<b>16077</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,8	6,5
Indice de performance		1,1	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		Valeur
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	- %	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	14,70%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	2204	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4,3	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	46	134	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	14	35		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	non	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Traitement des grands brûlés	non	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	oui	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	17570	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	7131	
Réadaptation fonctionnelle	non	81%
Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		Valeur
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	692	
<i>IVG médicamenteuses</i>	312	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	9	10
<b>Prestations particulières</b>		
		% de oui
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	546	6,7	67	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	655	15,9	69	12,2	68
Fracture du col du fémur	391	15,3	79	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	135	15,3	68	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	49	2,6	54	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	65	5,9	69	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	887	83,20%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	307	46,90%	44,30%
Décompression du canal carpien	180	82,20%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	38	34,20%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	202	33,70%	51,70%
Chirurgie testiculaire	230	17%	42,60%
Arthroscopie du genou	88	11,40%	34,60%
Chirurgie des varices	60	5%	49,10%
Extraction dentaire	380	16,10%	66,50%

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010



Classe A ou B  
Des Meilleurs...



Classe C  
...aux...









Classe D ou E  
...Moins bons



Classe F  
Les non répondants

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	94/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	99/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	100 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	70/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,41</li> <li></li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effort de l'établissement : Tendence évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	83/100	
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	43/100	
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	46/100	
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	83/100	
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	82/100	
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	72/100	

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	29/03/2011
Niveau de décision	Certification
Suivi	Réalisé

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	26.419.653 €		5.758.715 €	156.357.431 €	8.546.941 €

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	28.488.458 €		5.886.704 €	161.024.297 €	8.842.310 €

2011
------

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	29.000.000 €		6.000.000 €	162.000.000 €	9.000.000 €

- (1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Besançon se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.2 CHU de Bordeaux

Le CHU de Bordeaux est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie, et traitements des grands brûlés), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	1470	115
Chirurgie (C)	962	27
Obstétrique (O)	153	16
<b>Total MCO</b>	<b>2585</b>	<b>158</b>
Psychiatrie	10	5
Soins de suite et réadaptation	122	4

Equipements		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	oui	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour	Comparaison avec l'ensemble des CHU
	Nbre de séjours	Nbre de séjours	
Médecine (M)	69070	57827	
Chirurgie (C)	29011	9190	
Obstétrique (O)	5822	1976	
<b>Total MCO</b>	<b>103903</b>	<b>68993</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,7	6,5
Indice de performance		1	1



Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	- %	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	21,40%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	4863	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4,3	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	93	209	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	28	134		
Unité de soins intensifs de cardiologie	oui	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	non	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>% de oui</i>
Traitement des grands brûlés	oui	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	oui	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	16668	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	18678	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	1518	
<i>IVG médicamenteuses</i>	230	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	10	10
<b>Prestations particulières</b>		<i>% de oui</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	518	7,9	66	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	2222	12,9	67	12,2	68
Fracture du col du fémur	583	15,2	77	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	304	13,6	67	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	111	5	59	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	126	7,8	70	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
			<i>Pourcentage</i>
Chirurgie de la cataracte	1278	71,10%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	229	54,60%	44,30%
Décompression du canal carpien	357	84,90%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	71	67,60%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	220	41,40%	51,70%
Chirurgie testiculaire	224	28%	42,60%
Arthroscopie du genou	124	15,30%	34,60%
Chirurgie des varices	162	44%	49,10%
Extraction dentaire	463	71,10%	66,50%

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010



**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*



**Classe C**  
*...aux...*



**Classe D ou E**  
*...Moins bons*



**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	98/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	100/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	144 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	100/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>• Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,37</li> <li>• </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effort de l'établissement : Tendence évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	64/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	34/100	★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	43/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	60/100	★☆☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	66/100	★☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	98/100	★★★★

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	70/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	88/100	★★★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	68/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	71/100	★★★☆☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	23/03/2010
Niveau de décision	Certification avec suivi
Suivi	Réalisé

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

2009

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	51.293.931 €	8.429.443 €	1.634.193 €	703.722.217 €	18.029.312 €

2010

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	63.199.316 €	10.226.379 €	1.693.302 €	714.751.640 €	16.873.625 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Bordeaux se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.3 CHU de Clermont-Ferrand

Le CHU de Clermont-Ferrand est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie), les activités de soins de suite et de réadaptation ainsi que les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour
	Nombre de lits	Nombre de places
Médecine (M)	746	77
Chirurgie (C)	427	29
Obstétrique (O)	98	23

<b>Total MCO</b>	<b>1271</b>	<b>129</b>
Psychiatrie	206	56
Soins de suite et réadaptation	57	0

Equipements		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	oui	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète Nbre de séjours	Hospitalisation de jour Nbre de séjours	Comparaison avec l'ensemble des CHU
Médecine (M)	34569	13316	
Chirurgie (C)	16169	3870	
Obstétrique (O)	3927	1585	
<b>Total MCO</b>	<b>54665</b>	<b>18771</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		7	6,5
Indice de performance		1,1	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	

<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	- %	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	22,20%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	3295	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4,7	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	55	122	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	14	57		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	non	1%	54%
Autres soins intensifs	non	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Traitement des grands brûlés	non	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	non	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	10025	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	12806	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%










Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	1189	
<i>IVG médicamenteuses</i>	363	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	4	10
<b>Prestations particulières</b>		
		<i>% de oui</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	370	7,8	65	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	784	16,9	70	12,2	68
Fracture du col du fémur	304	13,3	79	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	163	16	67	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	4	5	47	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	208	6,3	71	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			<b>Comparaison avec l'ensemble des CHU</b>
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
			<i>Pourcentage</i>
Chirurgie de la cataracte	1154	65,30%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	184	40,80%	44,30%
Décompression du canal carpien	11	45,50%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	2	sans objet	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	280	47,10%	51,70%
Chirurgie testiculaire	187	41%	42,60%
Arthroscopie du genou	234	32,10%	34,60%
Chirurgie des varices	9	sans objet	49,10%
Extraction dentaire	310	65,30%	66,50%

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

 **Classe A ou B** *Des Meilleurs...*  
 **Classe C** *...aux...*  
 **Classe D ou E** *...Moins bons*  
 **Classe F** *Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	93/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	100/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro alcooliques	94 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	50/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,58</li> <li>• </li> <li>• Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>• Niveau de risque</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	55/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	35/100	★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	15/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	74/100	★★☆☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	75/100	★☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	77/100	★★☆☆

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	54/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	62/100	★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	24/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	80/100	★★☆☆

Certification des établissements

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	26/10/2010
Niveau de décision	Certification conditionnelle
Suivi	En cours

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

2009

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	33 604 373 €	3 042 266 €	12 131 051 €	171 411 646 €	2 008 364 €

2010

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	24 710 686 €	3 157 345 €	14 326 498 €	176 774 746 €	1 958 142 €

- (1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Clermont-Ferrand se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.5. CHU de Dijon

Le CHU de Dijon est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie) les activités de soins de suite et de réadaptation et les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	647	138
Chirurgie (C)	274	22
Obstétrique (O)	90	13
<b>Total MCO</b>	<b>1011</b>	<b>173</b>
Psychiatrie	57	31
Soins de suite et réadaptation	153	9

Equipements		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	non	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	non	45%
Salles d'hémodynamique	non	48%
Salles de coronarographie	non	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour	Comparaison avec l'ensemble des CHU
	Nbre de séjours	Nbre de séjours	
Médecine (M)	31010	14528	
Chirurgie (C)	13789	5073	
Obstétrique (O)	3718	1412	
<b>Total MCO</b>	<b>48517</b>	<b>21013</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,6	6,5
Indice de performance		1	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	- %	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	17,60%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	2880	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	50	133	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	28	58		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	non	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Traitement des grands brûlés	non	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	non	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	8651	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	13414	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		Valeur
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	1039	
<i>IVG médicamenteuses</i>	293	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	6	10
<b>Prestations particulières</b>		
% de oui		
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	801	6,8	68	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	918	11	68	12,2	68
Fracture du col du fémur	301	11	79	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	107	18,7	69	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	0	sans objet	sans objet	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	78	5,6	74	6,1	71
Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU		
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire		
Chirurgie de la cataracte	1911	83,90%	70,80%		
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	117	42,70%	44,30%		
Décompression du canal carpien	105	72,40%	83,90%		
Traitement de la maladie de Dupuytren	18	61,10%	57,10%		
Cure de hernie chez l'enfant	140	36,40%	51,70%		
Chirurgie testiculaire	141	22%	42,60%		
Arthroscopie du genou	160	16,90%	34,60%		
Chirurgie des varices	60	2%	49,10%		
Extraction dentaire	817	83,90%	66,50%		

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010



**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*



**Classe C**  
*...aux...*







**Classe D ou E**  
*...Moins bons*









**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	92/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	97/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	108 /100	







Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	64/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	85/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,54</li> <li></li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Effort de l'établissement : Tendence évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>	

#### Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	62/100	
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	23/100	
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	19/100	
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	51/100	
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	Non répondant	
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	98/100	

#### Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	75/100	
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	90/100	
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	18/100	
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	59/100	

#### Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V1-V2/V2007
Date de certification	07/02/2006-22/12/2009

Niveau de décision	Certification avec recommandations-Certification
Suivi	Réalisé-Réalisé

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO	Activités hors
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES	activité de soins
Sous-total charges brutes	26.687.928 €	8.406.481 €	7.453.295 €	131.618.676 €	2.286.551 €	<b>13.912.773 €</b>

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO	Activités hors
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES	activité de soins
Sous-total charges brutes	28.891.292 €	9.694.344 €	7.336.493 €	150.186.117 €	2.570.817 €	<b>7.319.587 €</b>

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Dijon se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### **3.6. CHU de Grenoble**

Le CHU de Grenoble est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie), les activités de soins de suite et de réadaptation et les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour
	Nombre de lits	Nombre de places
Médecine (M)	758	87
Chirurgie (C)	516	15
Obstétrique (O)	73	4
<b>Total MCO</b>	<b>1347</b>	<b>106</b>
Psychiatrie	54	26
Soins de suite et réadaptation	254	32

Equipements		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	oui	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour	Comparaison avec l'ensemble des CHU
	Nbre de séjours	Nbre de séjours	
Médecine (M)	34477	18683	
Chirurgie (C)	20361	4634	
Obstétrique (O)	3574	1960	
<b>Total MCO</b>	<b>58412</b>	<b>25277</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,7	6,5
Indice de performance		1,1	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	- %	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	22,20%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	2734	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4,4	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	36	183	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	18	61		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	non	oui	24%	60%


Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Traitement des grands brûlés	non	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	oui	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	10843	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	4589	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%


Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	1516	
<i>IVG médicamenteuses</i>	421	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	5	10
<b>Prestations particulières</b>		
		<i>% de oui</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	616	6,3	66	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	1132	12,1	68	12,2	68
Fracture du col du fémur	587	14,1	79	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	81	17,4	65	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	76	6,6	60	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	194	6,7	70	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
			<i>Pourcentage</i>
Chirurgie de la cataracte	1100	27,50%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	175	32,00%	44,30%
Décompression du canal carpien	219	88,10%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	59	66,10%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	295	42,70%	51,70%
Chirurgie testiculaire	253	39%	42,60%
Arthroscopie du genou	860	37,30%	34,60%
Chirurgie des varices	54	15%	49,10%
Extraction dentaire	351	27,50%	66,50%








Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

  
**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*

  
**Classe C**  
*...aux...*

  
**Classe D ou E**  
*...Moins bons*

  
**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	98/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	100/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	144 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	100/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,37</li> <li>• </li> <li>• Niveau de risque</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	64/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	34/100	★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	43/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	60/100	★☆☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	66/100	★☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	98/100	★★★

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	70/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	88/100	★★☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	68/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	71/100	★★☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	23/03/2010
Niveau de décision	Certification avec suivi
Suivi	Réalisé

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.



2009

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	54.845.716 €	25.528.422 €	12.079.909 €	446.585.965 €	9.514.304 €

2010

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	65.011.551 €	26.617.845 €	11.599.077 €	457.485.173 €	8.608.220 €

2011

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	68.189.620 €	27.919.050 €	12.166.094 €	479.849.193 €	9.029.030 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Grenoble se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.7. CHU de Lyon

Le CHU de Lyon (HCL) est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie, et traitement des grands brûlés), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports. Les données portant sur la lutte contre les infections nosocomiales, la qualité de la prise en charge et la certification ne sont pas

disponibles de manière agrégée pour le CHU de Lyon et sont donc présentées par groupements d'hôpitaux.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour
	Nombre de lits	Nombre de places
Médecine (M)	2169	257
Chirurgie (C)	1142	69
Obstétrique (O)	300	37
<b>Total MCO</b>	<b>3611</b>	<b>363</b>
Psychiatrie	9	0
Soins de suite et réadaptation	801	70

Equipements	Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	% de oui	
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	oui	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour	Comparaison avec l'ensemble des CHU
	Nbre de séjours	Nbre de séjours	
Médecine (M)	95290	62337	
Chirurgie (C)	44682	12634	
Obstétrique (O)	12550	5985	
<b>Total MCO</b>	<b>152522</b>	<b>80956</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,3		6,5
Indice de performance	1		1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	24,80%	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	22,40%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	10164	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	195	414	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	59	224		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	non	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>% de oui</i>
Traitement des grands brûlés	oui	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%

Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	oui	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	27144	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	10538	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		Valeur
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	4459	
<i>IVG médicamenteuses</i>	1672	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	9	10
<b>Prestations particulières</b>		
		<i>% de oui</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	280	8,4	68	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	2214	10,3	68	12,2	68
Fracture du col du fémur	919	11,9	80	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	195	20,2	68	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	657	4	58	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	376	4,9	70	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
			Pourcentage
Chirurgie de la cataracte	3466	69,20%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	669	51,10%	44,30%
Décompression du canal carpien	271	74,20%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	50	2,00%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	511	55,60%	51,70%
Chirurgie testiculaire	606	50%	42,60%
Arthroscopie du genou	1367	34,70%	34,60%
Chirurgie des varices	62	66%	49,10%
Extraction dentaire	1271	69,2 %	66,50%

(a) Hôpital Renée Sabran

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010



**Classe A ou B**  
Des Meilleurs...



**Classe C**  
...aux...



**Classe D ou E**  
...Moins bons



**Classe F**  
Les non répondants

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	98/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	99/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	134 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	100/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,95</li> <li></li> </ul>	
	Effort de l'établissement : Tendence évolutive annuelle de 2005 à 2010		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	67/100	☆☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	30/100	☆☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	99/100	☆☆☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	100/100	☆☆☆☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	84/100	☆☆☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	Non concerné	

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	63/100	☆☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	81/100	☆☆☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	8/100	☆☆☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	28/100	☆☆☆☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	12/11/2008
Niveau de décision	Certification
Suivi	Réalisé

(b) Hôpital Gériatrique P. Garraud

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010



**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*



**Classe C**  
*...aux...*



**Classe D ou E**  
*...Moins bons*



**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	95/100	★★★
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	96/100	★★★
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	993 /100	★★★
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	Non Concerné	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	85/100	★★★
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"><li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li><li>Niveau de risque</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>0,31</li><li>★★★</li></ul>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010</li></ul>		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	88/100	★★★
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	58/100	★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	38/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	91/100	★★★
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	Non concerné	
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BAS1)	Non concerné	

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	86/100	★ ★ ★
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	53/100	★ ☆ ☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	40/100	★ ☆ ☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	70/100	★ ★ ☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	03/06/2008
Niveau de décision	Certification
Suivi	Réalisé

(c) *Hôpital Neuro Pierre Wertheimer*

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

★ ★ ★  
**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*

★ ★ ☆  
**Classe C**  
*...aux...*

★ ☆ ☆  
**Classe D ou E**  
*...Moins bons*

☆ ☆ ☆  
**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	94/100	★ ★ ★
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	99/100	★ ★ ★
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	210 /100	★ ★ ★
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	60/100	★ ★ ☆
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	★ ★ ★
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,41</li> <li>★</li> <li>★</li> <li>★</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		



Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	71/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	34/100	★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	28/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	78/100	★★☆☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	78/100	★★☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	72/100	★★☆☆

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	Non concerné	
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	Non concerné	
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	Non concerné	
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	Non concerné	

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V1
Date de certification	22/04/2003
Niveau de décision	Certification avec recommandations
Suivi	Sans

(d) *Hôpital Edouard Herriot*








Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

  
**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*






  
**Classe C**  
*...aux...*

  
**Classe D ou E**  
*...Moins bons*

  
**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	92/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	100/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	115 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	43/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,49</li> <li></li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	63/100	
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	36/100	
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	34/100	
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	66/100	
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	67/100	
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	Non concerné	

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	Non concerné	
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	Non concerné	
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	Non concerné	
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	Non concerné	

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	19/01/2010
Niveau de décision	Certification
Suivi	Réalisé

(e) Hôpital De La Croix-Rousse








Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

  
**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*







  
**Classe C**  
*...aux...*

  
**Classe D ou E**  
*...Moins bons*

  
**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	98/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	100/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	156 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	100/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,86</li> <li></li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	72/100	
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	24/100	
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	16/100	
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	90/100	
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	68/100	
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	77/100	

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	25/05/2010
Niveau de décision	Certification
Suivi	Réalisé

(f) *Centre hospitalier Lyon Sud*

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010



**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*



**Classe C**  
*...aux...*



**Classe D ou E**  
*...Moins bons*



**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	94/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	98/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	206/100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	63/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,74</li> <li></li> </ul>	
	Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	62/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	26/100	★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	21/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	73/100	★★★☆☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	71/100	★☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	Non concerné	

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	61/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	74/100	★★★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	16/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	36/100	★☆☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	27/10/2009
Niveau de décision	Certification
Suivi	Réalisé

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	138.230.158 €	94.695.103 €	7.137.349 €	1.254.773.719 €	19.694.687 €

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	143.188.583 €	98.164.580 €	9.035.429 €	1.259.753.248 €	21.286.859 €

**2011**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	145.304.263 €	99.615.008 €	9.168.932 €	1.278.366.702 €	21.601.382 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Lyon se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.8. CHU de Marseille

Le CHU de Marseille est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie et traitement des grands brûlés), les activités de soins de suite et de réadaptation et les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour
	Nombre de lits	Nombre de places
Médecine (M)	1459	275
Chirurgie (C)	908	49
Obstétrique (O)	173	36
<b>Total MCO</b>	<b>2540</b>	<b>360</b>
Psychiatrie	313	117
Soins de suite et réadaptation	54	0

Equipements	Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	oui	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour	Comparaison avec l'ensemble des CHU
	Nbre de séjours	Nbre de séjours	
Médecine (M)	70974	44014	
Chirurgie (C)	35696	8030	
Obstétrique (O)	7639	4768	
<b>Total MCO</b>	<b>114309</b>	<b>56812</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,3	6,5
Indice de performance		1	1



Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	20 %	23,40%
Maternité de niveau 3	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	- %	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	5644	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	162	376	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	43	110		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	oui	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>% de oui</i>
Traitement des grands brûlés	oui	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	oui	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	12672	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	37245	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	3404	
<i>IVG médicamenteuses</i>	1381	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	15	10
<b>Prestations particulières</b>		
		<i>% de oui</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	649	5,5	64	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	1833	12,4	67	12,2	68
Fracture du col du fémur	1030	10,2	80	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	197	17,3	69	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	183	6,3	60	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	173	7,5	69	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
			<i>Pourcentage</i>
Chirurgie de la cataracte	1384	69,90%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	580	36,20%	44,30%
Décompression du canal carpien	351	87,20%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	70	54,30%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	310	25,50%	51,70%
Chirurgie testiculaire	362	20%	42,60%
Arthroscopie du genou	301	16,90%	34,60%
Chirurgie des varices	218	58%	49,10%
Extraction dentaire	942	69,90%	66,50%





Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

  
**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*







  
**Classe C**  
*...aux...*

  
**Classe D ou E**  
*...Moins bons*





  
**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	93-96/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	99-100/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	125-167/100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	88/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	65/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,4-0,6</li> </ul>	

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	59/100	
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	26/100	
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	60/100	
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	78/100	
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	58/100	
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	77/100	

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	55/100	
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	23/100	
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	25/100	
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	92/100	

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	29/03/2011
Niveau de décision	Certification conditionnelle
Suivi	En cours

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	109.821.422 €	1.571.197 €	57.621.551 €	819.085.536 €	26.637.581 €

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	101.212.081 €	2.705.749 €	64.836.088 €	855.412.327 €	27.841.206 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Marseille se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.9. CHR de Metz-Thionville

Le CHR de Metz-Thionville est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (notamment chirurgie cardiaque et traitement des grands brûlés), les activités de soins de suite et de réadaptation, et les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour
	Nombre de lits	Nombre de places
Médecine (M)	735	85
Chirurgie (C)	283	35
Obstétrique (O)	162	5
<b>Total MCO</b>	<b>1180</b>	<b>125</b>
Psychiatrie	44	12
Soins de suite et réadaptation	162	12

Equipements		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>% de oui</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	oui	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour	Comparaison avec l'ensemble des CHU
	Nbre de séjours	Nbre de séjours	
Médecine (M)	33482	8601	
Chirurgie (C)	11791	7140	
Obstétrique (O)	7006	2833	
<b>Total MCO</b>	<b>52279</b>	<b>18574</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,1	6,5
Indice de performance		1	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		Valeur
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
Taux de césariennes (niveau 1)	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	oui	
Taux de césariennes (niveau 2)	20%	23,40%
Maternité de niveau 3	non	
Taux de césariennes (niveau 3)	- %	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	5098	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4,3	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	67	190	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	non	oui	57%	79%
Nombre de lits de l'unité de réanimation	0	51		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	non	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>% de oui</i>
Traitement des grands brûlés	oui	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	non	54%
Radiothérapie	oui	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	8537	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	21793	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	1768	
<i>IVG médicamenteuses</i>	1016	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	30	10
<b>Prestations particulières</b>		
		<i>% de oui</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%



Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	1082	5,4	65	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	919	12,9	72	12,2	68
Fracture du col du fémur	599	10,3	80	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	90	21,9	70	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	243	4,6	62	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	123	10,2	72	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
			<i>Pourcentage</i>
Chirurgie de la cataracte	1255	95,90%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	527	40,20%	44,30%
Décompression du canal carpien	729	97,30%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	53	83,00%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	37	100,00%	51,70%
Chirurgie testiculaire	113	44%	42,60%
Arthroscopie du genou	245	53,50%	34,60%
Chirurgie des varices	153	51%	49,10%
Extraction dentaire	1671	95,90%	66,50%

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

★★★★  
**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*

★★★☆☆  
**Classe C**  
*...aux...*

★★☆☆☆  
**Classe D ou E**  
*...Moins bons*

☆☆☆☆  
**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	98/100	★★★★
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	99/100	★★★★
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	137 /100	★★★★
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	86/100	★★★★
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	95/100	★★★★
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>• Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,49</li> <li>• ★★★★★</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effort de l'établissement : Tendence évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	75/100	★★★★
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	50/100	★★★★
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	51/100	★★★★
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	85/100	★★★★
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	93/100	★★★★
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BAS1)	78/100	★★★★

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	63/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	76/100	★★★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	94/100	★★★★★
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	60/100	★☆☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	14/12/2010
Niveau de décision	Certification avec suivi
Suivi	En cours

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	14.232.765 €	7.550.708 €	7.101.490 €	135.423.125 €	4.449.749 €

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	15.463.324 €	5.469.155 €	6.906.759 €	139.795.787 €	1.450.303 €

**2011**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	16.053.767 €	5.677.986 €	7.170.483 €	145.133.667 €	1.505.680 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

### 3.10. CHU de Montpellier

Le CHU de Montpellier est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment neuro-chirurgie, chirurgie cardiaque et traitement des grands brûlés), les activités de soins de suite et de réadaptation et les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont issues de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour
	Nombre de lits	Nombre de places
Médecine (M)	965	139
Chirurgie (C)	516	43
Obstétrique (O)	98	21
<b>Total MCO</b>	<b>1579</b>	<b>203</b>
Psychiatrie	297	296
Soins de suite et réadaptation	91	20

Equipements	Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	% de oui	
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	non	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour	Comparaison avec l'ensemble des CHU
	Nbre de séjours	Nbre de séjours	
Médecine (M)	41551	25484	
Chirurgie (C)	20927	5873	
Obstétrique (O)	4048	1949	
<b>Total MCO</b>	<b>66526</b>	<b>33306</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,7	6,5
Indice de performance		1	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	%	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	25,00%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	3184	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4,5	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	73	135	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	20	110		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	oui	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Traitement des grands brûlés	oui	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	non	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	11126	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	6366	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		Valeur
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	1273	
<i>IVG médicamenteuses</i>	234	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	sans objet	10
<b>Prestations particulières</b>		
		% de oui
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	302	9,4	63	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	1227	16	67	12,2	68
Fracture du col du fémur	449	11,7	77	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	117	14,7	69	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	186	3,8	58	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	77	7,1	69	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
			<i>Pourcentage</i>
Chirurgie de la cataracte	659	50,50%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	325	57,20%	44,30%
Décompression du canal carpien	319	83,70%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	55	47,30%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	277	33,60%	51,70%
Chirurgie testiculaire	339	34%	42,60%
Arthroscopie du genou	221	31,70%	34,60%
Chirurgie des varices	220	85%	49,10%
Extraction dentaire	431	50,5 %	66,50%

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010



**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*



**Classe C**  
*...aux...*



**Classe D ou E**  
*...Moins bons*



**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	93/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	99/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	107 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	73/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,48</li> <li></li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effort de l'établissement : Tendence évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		



Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	71/100	☆☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	38/100	☆☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	41/100	☆☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	85/100	☆☆☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	60/100	☆☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	82/100	☆☆☆

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	77/100	☆☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	78/100	☆☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	54/100	☆☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	85/100	☆☆☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V1-V2010
Date de certification	13/01/2004-28/06/2011
Niveau de décision	Certification avec recommandations
Suivi	Réalisé-En Cours

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	57.451.725 €	7.742.067 €	67.083.651 €	457.170.128 €	4.593.554 €

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	61.498.300 €	9.298.803 €	72.733.172 €	492.579.875 €	5.876.175 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Montpellier se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.11. CHU de Nancy

Le CHU de Nancy est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie), les activités de soins de suite et de réadaptation et les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	921	119
Chirurgie (C)	533	22
Obstétrique (O)	0	0
<b>Total MCO</b>	<b>1454</b>	<b>141</b>
Psychiatrie	44	4
Soins de suite et réadaptation	60	0

Equipements		Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010		% de oui	
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%	
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%	
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%	
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%	
Salles d'hémodynamique	non	48%	
Salles de coronarographie	oui	57%	

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour	Comparaison avec l'ensemble des CHU
	Nbre de séjours	Nbre de séjours	
Médecine (M)	40911	22436	
Chirurgie (C)	21376	3347	
Obstétrique (O)	7	513	
<b>Total MCO</b>	<b>62294</b>	<b>26296</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,6	6,5
Indice de performance		1,1	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	%	23,40%
Maternité de niveau 3	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	0	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	sans objet	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	Oui		
Nombre moyen de passages par jour	65	114	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	Oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	16	85		
Unité de soins intensifs de cardiologie	oui	Non	1%	54%
Autres soins intensifs	oui	Oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Traitement des grands brûlés	non	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	non	33%
Chimiothérapie	oui	76%
Nombre de séances par an	13373	
Dialyse	oui	60%
Nombre de séances par an	13013	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		Valeur
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	495	
IVG médicamenteuses	281	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	2	10
<b>Prestations particulières</b>		% de oui
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	581	8	63	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	1009	16,8	66	12,2	68
Fracture du col du fémur	342	11,9	78	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	161	18,1	68	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	2	6,5	92	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	95	6	71	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	2169	52,70%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	248	39,50%	44,30%
Décompression du canal carpien	16	25,00%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	2	sans objet	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	330	45,80%	51,70%
Chirurgie testiculaire	249	47%	42,60%
Arthroscopie du genou	258	26,40%	34,60%
Chirurgie des varices	41	59%	49,10%
Extraction dentaire	494	52,70%	66,50%

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010



**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*



**Classe C**  
*...aux...*



**Classe D ou E**  
*...Moins bons*



**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	98/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	100/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	144 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	100/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,37</li> <li></li> </ul>	
	Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	64/100	☆☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	34/100	☆☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	43/100	☆☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	60/100	☆☆☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	66/100	☆☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	98/100	☆☆☆

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	70/100	☆☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	88/100	☆☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	68/100	☆☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	71/100	☆☆☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	23/03/2010
Niveau de décision	Certification avec suivi
Suivi	Réalisé

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	36.076.687 €	4.329.881 €	4.764.865 €	217.727.226 €	1.298.989 €

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	37.294.446 €	3.968.324 €	4.788.881 €	221.670.768 €	1.392.621 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Nancy se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.12. CHU de Nice

Le CHU de Nice est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie, les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont issues de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports et des sources internes du CHU de Nice.



Lits et places MCO	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour
	Nombre de lits	Nombre de places
Médecine (M)	618	101
Chirurgie (C)	358	23
Obstétrique (O)	59	11
<b>Total MCO</b>	<b>1035</b>	<b>135</b>
Psychiatrie	70	25
Soins de suite et réadaptation	275	5

Equipements		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	non	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète  Nbre de séjours	Hospitalisation de jour  Nbre de séjours	Comparaison avec l'ensemble des CHU
Médecine (M)	31003	14026	
Chirurgie (C)	16370	4733	
Obstétrique (O)	3266	1902	
<b>Total MCO</b>	<b>50639</b>	<b>20661</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,3	6,5
Indice de performance		0,9	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		Valeur
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	%	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	19,4%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	2741	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	3,9	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	32	193	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	12	37		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	oui	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Traitement des grands brûlés	non	21%
Chirurgie cardiaque	non	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	non	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	13 135	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	13 900	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		Valeur
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	1548	
<i>IVG médicamenteuses</i>	645	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	8	10
<b>Prestations particulières</b>		% de oui
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	326	5,9	69	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	1204	10,8	70	12,2	68
Fracture du col du fémur	541	9,8	80	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	122	13,8	69	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	43	3,6	60	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	151	4,5	71	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	952	48,80%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	88	35,20%	44,30%
Décompression du canal carpien	270	96,30%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	44	93,20%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	79	58,20%	51,70%
Chirurgie testiculaire	154	39%	42,60%
Arthroscopie du genou	234	48,30%	34,60%
Chirurgie des varices	207	71%	49,10%
Extraction dentaire	560	48,80%	66,50%








Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

  
**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*

  
**Classe C**  
*...aux...*

  
**Classe D ou E**  
*...Moins bons*

  
**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	92/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	100/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	81 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	100/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	90/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM)		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,52</li> <li></li> </ul>	
	Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	84/100	★★★★
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	60/100	★★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	64/100	★★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	86/100	★★★★
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	82/100	★★★★
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	90/100	★★★★

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	71/100	★★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	80/100	★★★★
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	68/100	★★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	71/100	★★★★

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007-V2010
Date de certification	09/02/2010-08/02/2011
Niveau de décision	Certification avec suivi-Certification avec recommandations
Suivi	En cours-En Cours

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	36.483.100 €	11.909.194 €	8.045.208 €	172.458.461 €	2.418.827 €

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	43.170.296 €	12.756.761 €	8.293.873 €	174.334.484 €	2.814.700 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Nice se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.13. CHU de Nîmes

Le CHU de Nîmes est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie, les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	462	71
Chirurgie (C)	227	15
Obstétrique (O)	60	15
<b>Total MCO</b>	<b>749</b>	<b>101</b>
Psychiatrie	91	48
Soins de suite et réadaptation	327	36

Equipements		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	non	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète Nbre de séjours	Hospitalisation de jour Nbre de séjours	Comparaison avec l'ensemble des CHU
Médecine (M)	21068	13550	
Chirurgie (C)	10729	3259	
Obstétrique (O)	2720	1528	
<b>Total MCO</b>	<b>34517</b>	<b>18337</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,9	6,5
Indice de performance		1	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	%	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	26,6%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	2088	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4,2	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	non	oui		
Nombre moyen de passages par jour	0	155	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	non	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	0	26		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	non	oui	24%	60%



Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>% de oui</i>
Traitement des grands brûlés	non	21%
Chirurgie cardiaque	non	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	oui	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	7618	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	9397	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	556	
<i>IVG médicamenteuses</i>	220	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	2	10
<b>Prestations particulières</b>		<i>% de oui</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	332	5,7	66	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	798	10,7	70	12,2	68
Fracture du col du fémur	388	10,4	80	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	97	19,4	70	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	176	5,2	60	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	61	4,6	71	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
			<i>Pourcentage</i>
Chirurgie de la cataracte	824	54,50%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	205	42,00%	44,30%
Décompression du canal carpien	131	85,50%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	27	40,70%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	45	71,10%	51,70%
Chirurgie testiculaire	126	41%	42,60%
Arthroscopie du genou	230	46,50%	34,60%
Chirurgie des varices	91	78%	49,10%
Extraction dentaire	808	54,50%	66,50%

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

★★★  
**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*

★★☆  
**Classe C**  
*...aux...*

★☆☆  
**Classe D ou E**  
*...Moins bons*

☆☆☆  
**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	99/100	★★★
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	100/100	★★★
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	133 /100	★★★
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	80/100	★★★
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	95/100	★★★
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,21</li> <li>★★★</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	72/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	30/100	★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	38/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	79/100	★★☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	85/100	★★★
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	93/100	★★★

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	75/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	34/100	★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	31/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	68/100	★☆☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2010
Date de certification	16/11/2010
Niveau de décision	Certification avec recommandations
Suivi	En Cours

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	21.323.361 €	12.336.379 €	10.693.055 €	90.987.039 €	6.889.440 €

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	22.036.349 €	15.227.393 €	11.095.120 €	105.912.063 €	7.029.451 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Nîmes se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.14. CHU de Poitiers

Le CHU de Poitiers est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie et les activités de soins de suite et de réadaptation.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour
	Nombre de lits	Nombre de places
Médecine (M)	652	89
Chirurgie (C)	307	32
Obstétrique (O)	65	9
<b>Total MCO</b>	<b>1024</b>	<b>130</b>
Psychiatrie	0	0
Soins de suite et réadaptation	139	8

Equipements	Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	non	45%
Salles d'hémodynamique	non	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour	Comparaison avec l'ensemble des CHU
	Nbre de séjours	Nbre de séjours	
Médecine (M)	31913	18078	
Chirurgie (C)	14697	4019	
Obstétrique (O)	3340	1296	
<b>Total MCO</b>	<b>49950</b>	<b>23393</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,2	6,5
Indice de performance		1	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	%	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	13,3%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	2513	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4,1	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	43	115	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	18	58		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	non	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Traitement des grands brûlés	non	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	oui	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	17449	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	15798	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	565	
<i>IVG médicamenteuses</i>	223	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	6	10
<b>Prestations particulières</b>		
		<i>% de oui</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	285	9,1	68	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	891	12,6	67	12,2	68
Fracture du col du fémur	333	11,7	80	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	107	17,3	70	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	252	4,2	60	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	77	6,6	71	6,1	71



Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	1190	61,60%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	218	49,10%	44,30%
Décompression du canal carpien	166	78,30%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	15	46,70%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	269	56,90%	51,70%
Chirurgie testiculaire	171	56%	42,60%
Arthroscopie du genou	169	64,50%	34,60%
Chirurgie des varices	180	37%	49,10%
Extraction dentaire	272	61,60%	66,50%








Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

  
**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*

  
**Classe C**  
*...aux...*

  
**Classe D ou E**  
*...Moins bons*

  
**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	93/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	100/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	83 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	100/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	95/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,17</li> <li></li> </ul>	
	Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	66/100	☆☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	28/100	☆☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	29/100	☆☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	50/100	☆☆☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	77/100	☆☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	97/100	☆☆☆

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	88/100	☆☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	63/100	☆☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	9/100	☆☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	76/100	☆☆☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2010
Date de certification	21/09/2010
Niveau de décision	Certification avec recommandations
Suivi	En Cours

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	32.034.405 €	15.101.897 €	2.060.210 €	273.983.440 €	6.936.021 €

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	35.545.903 €	14.334.353 €	1.705.459 €	285.678.181 €	7.367.160 €

**2011**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	37.429.836 €	15.094.074 €	1.795.848 €	300.819.125 €	7.757.619 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Poitiers se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.15. CHU de Rouen

Le CHU de Rouen est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (notamment la chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie), obstétrique et les activités de soins de suite et de réadaptation.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour
	Nombre de lits	Nombre de places
Médecine (M)	984	89
Chirurgie (C)	476	30
Obstétrique (O)	92	11
<b>Total MCO</b>	<b>1552</b>	<b>130</b>
Psychiatrie	0	0
Soins de suite et réadaptation	281	16

Equipements		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	non	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	non	45%
Salles d'hémodynamique	oui	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète Nbre de séjours	Hospitalisation de jour Nbre de séjours	Comparaison avec l'ensemble des CHU
Médecine (M)	45767	24343	
Chirurgie (C)	18904	4921	
Obstétrique (O)	4263	1601	
<b>Total MCO</b>	<b>68934</b>	<b>30865</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,9	6,5
Indice de performance		1,1	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	%	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	25,2%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	2599	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4,5	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	91	239	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	18	59		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	oui	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>% de oui</i>
Traitement des grands brûlés	non	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	non	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	6770	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	12474	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	929	
<i>IVG médicamenteuses</i>	163	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	12	10
<b>Prestations particulières</b>		
		<i>% de oui</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	149	7,7	68	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	1203	16,4	68	12,2	68
Fracture du col du fémur	519	14	80	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	133	17,5	70	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	64	4,4	57	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	125	6,6	70	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
			<i>Pourcentage</i>
Chirurgie de la cataracte	1082	81,90%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	324	52,80%	44,30%
Décompression du canal carpien	141	79,40%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	48	43,80%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	308	69,20%	51,70%
Chirurgie testiculaire	304	44%	42,60%
Arthroscopie du genou	247	30,80%	34,60%
Chirurgie des varices	58	72%	49,10%
Extraction dentaire	229	81,90%	66,50%

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

★★★★  
**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*

★★★☆☆  
**Classe C**  
*...aux...*

★★☆☆☆  
**Classe D ou E**  
*...Moins bons*

☆☆☆☆  
**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	97/100	★★★★
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	99/100	★★★★
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	114 /100	★★★★
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	100/100	★★★★
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	85/100	★★★★
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,57</li> <li>★★★☆☆</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effort de l'établissement : Tendence évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	70/100	★★☆☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	43/100	★★☆☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	34/100	★★☆☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	93/100	★★★★
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	73/100	★★☆☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	83/100	★★☆☆☆



Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	80/100	★ ★ ☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	63/100	★ ☆ ☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	16/100	★ ☆ ☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	48/100	★ ☆ ☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	06/04/2010
Niveau de décision	Certification
Suivi	Réalisé

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	41.972.363 €	15.368.244 €	127.205 €	485.919.339 €	

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	54.875.533 €	14.154.579 €	365.610 €	497.673.514 €	

- (1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Rouen se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.16. CHU de Saint-Etienne

Le CHU de Saint-Etienne est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque et neuro-chirurgie), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et places MCO	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour
	Nombre de lits	Nombre de places
Médecine (M)	608	51
Chirurgie (C)	293	14
Obstétrique (O)	89	6
<b>Total MCO</b>	<b>990</b>	<b>71</b>
Psychiatrie	234	197
Soins de suite et réadaptation	120	39

Equipements	Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	non	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	oui	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète Nbre de séjours	Hospitalisation de jour Nbre de séjours	Comparaison avec l'ensemble des CHU
Médecine (M)	30098	13866	
Chirurgie (C)	14190	4002	
Obstétrique (O)	4077	790	
<b>Total MCO</b>	<b>48365</b>	<b>18658</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		6,4	6,5
Indice de performance		1	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	%	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	20,6%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	3232	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	3,8	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	60	159	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	14	51		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	non	non	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Traitement des grands brûlés	non	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	non	33%
Chimiothérapie	non	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	0	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	13306	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	627	
<i>IVG médicamenteuses</i>	307	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	sans objet	10
<b>Prestations particulières</b>		
		<i>% de oui</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	non	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	614	5,8	65	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	866	15,3	69	12,2	68
Fracture du col du fémur	350	12,9	81	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	90	18	73	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	243	4,8	62	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	114	7,3	72	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
			Pourcentage
Chirurgie de la cataracte	987	54,80%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	236	38,60%	44,30%
Décompression du canal carpien	91	79,10%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	1	sans objet	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	216	43,50%	51,70%
Chirurgie testiculaire	207	41%	42,60%
Arthroscopie du genou	305	45,20%	34,60%
Chirurgie des varices	47	17%	49,10%
Extraction dentaire	634	54,80%	66,50%

Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010



**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*



**Classe C**  
*...aux...*



**Classe D ou E**  
*...Moins bons*



**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	89/100	
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	91/100	
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	101 /100	
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	50/100	
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	85/100	
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,56</li> <li></li> </ul>	
	Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	63/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	20/100	★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	26/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	76/100	★★★☆☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	69/100	★☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	72/100	★★★☆☆

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	68/100	★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	63/100	★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	9/100	★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	66/100	★☆☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	12/10/2010
Niveau de décision	Certification
Suivi	Réalisé

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	31.404.959 €	7.035.865 €	35.089.667 €	111.365.331 €	1.909.094 €

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	28.005.187 €	7.368.058 €	34.570.360 €	138.441.559 €	1.925.477 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Saint-Etienne se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

### 3.17. CHU de Toulouse

Le CHU de Toulouse est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment neuro-chirurgie, chirurgie cardiaque et traitement des grands brûlés), les activités de soins de suite et de réadaptation et les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2010) issue du Ministère de la Santé et des Sports.



Lits et places MCO	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour
	Nombre de lits	Nombre de places
Médecine (M)	1050	206
Chirurgie (C)	749	34
Obstétrique (O)	124	15
<b>Total MCO</b>	<b>1923</b>	<b>255</b>
Psychiatrie	92	77
Soins de suite et réadaptation	185	4

Equipements		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		% de oui
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	84%
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	78%
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	60%
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	45%
Salles d'hémodynamique	oui	48%
Salles de coronarographie	oui	57%

Activité générale			
Année 2010	Hospitalisation complète	Hospitalisation de jour	Comparaison avec l'ensemble des CHU
	Nbre de séjours	Nbre de séjours	
Médecine (M)	67502	51997	
Chirurgie (C)	31697	10150	
Obstétrique (O)	5749	1891	
<b>Total MCO</b>	<b>104948</b>	<b>64038</b>	
			<i>Valeur</i>
Durée moyenne de séjour (en jours)		5,5	6,5
Indice de performance		0,9	1

Maternités		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
Centre périnatal de proximité	non	
<b>Niveau de maternité</b>		
Maternité de niveau 1	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	- %	17,80%
Maternité de niveau 2	non	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	%	23,40%
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	21,4%	20,90%
Nombre annuel d'accouchements	4472	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux	4,4	4,2

Urgences et réanimation			Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
<b>Urgences</b>				
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	101	241	172	70
<b>Réanimation et soins intensifs</b>				
Unité de réanimation	oui	oui	57%	79%
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	20	89		
Unité de soins intensifs de cardiologie	non	oui	1%	54%
Autres soins intensifs	oui	oui	24%	60%

Activités autorisées		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>% de oui</i>
Traitement des grands brûlés	oui	21%
Chirurgie cardiaque	oui	48%
Neurochirurgie	oui	54%
Radiothérapie	oui	33%
Chimiothérapie	oui	76%
<i>Nombre de séances par an</i>	11029	
Dialyse	oui	60%
<i>Nombre de séances par an</i>	19509	
Réadaptation fonctionnelle	oui	81%

Autres prestations		Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010		<i>Valeur</i>
<b>Interruption volontaire de grossesse (IVG)</b>		
Nombre annuel d'IVG	728	
<i>IVG médicamenteuses</i>	242	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	sans objet	10
<b>Prestations particulières</b>		
		<i>% de oui</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	57%
Consultation de la douleur chronique	oui	73%
Soins palliatifs	oui	96%

Pathologies courantes				Comparaison avec l'ensemble des CHU	
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	1190	6,2	67	6,6	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	2123	11,9	68	12,2	68
Fracture du col du fémur	789	12,3	79	11,8	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	242	14,3	66	16,1	67
Chirurgie du cancer du sein	354	5	59	4,5	58
Prostatectomie transurétrale	198	4,9	70	6,1	71

Chirurgie ambulatoire			Comparaison avec l'ensemble des CHU
Année 2010	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
			<i>Pourcentage</i>
Chirurgie de la cataracte	1320	62,00%	70,80%
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	277	45,10%	44,30%
Décompression du canal carpien	142	76,80%	83,90%
Traitement de la maladie de Dupuytren	69	55,10%	57,10%
Cure de hernie chez l'enfant	312	56,40%	51,70%
Chirurgie testiculaire	494	57%	42,60%
Arthroscopie du genou	399	24,80%	34,60%
Chirurgie des varices	141	65%	49,10%
Extraction dentaire	634	62,00%	66,50%


Lutte contre les infections nosocomiales - Année 2010

★★★★  
**Classe A ou B**  
*Des Meilleurs...*

★★★☆☆  
**Classe C**  
*...aux...*

★★☆☆☆  
**Classe D ou E**  
*...Moins bons*

☆☆☆☆  
**Classe F**  
*Les non répondants*

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Reflet global de la lutte contre les infections nosocomiales	Score agrégé	99/100	★★★★
Organisation, Moyens, Actions, de lutte contre les infections nosocomiales	Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales	100/100	★★★★
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques	130 /100	★★★★
Surveillance des patients opérés	Surveillance des infections du site opératoire	100/100	★★★★
Bon usage des antibiotiques	Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	95/100	★★★★
Staphylocoque doré	Indice triennal de SARM (SARM) <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux triennal 2008-2010/1000 journées</li> <li>Niveau de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,62</li> <li>★★★☆☆</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effort de l'établissement : Tendance évolutive annuelle de 2005 à 2010</li> </ul>		

Qualité de la prise en charge (MCO) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	72/100	★★★☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	55/100	★★★☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	64/100	★★★☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	74/100	★★★☆☆
Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie	Tenue du dossier anesthésique	72/100	★★★☆☆
Médicaments et infarctus	Prescription médicamenteuse dans l'infarctus du myocarde (BASI)	78/100	★★★☆☆

Qualité de la prise en charge (SSR) - Année 2010

Mots clés	Intitulé	Résultat de l'établissement	
Partage d'informations au cours d'une hospitalisation	Tenue du dossier patient	70/100	☆☆☆
Communication avec le médecin traitant	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	97/100	☆☆☆
Mesure de la douleur	Evaluation de la douleur	46/100	☆☆☆
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	53/100	☆☆☆

Certification (situation en octobre 2011)

Version de certification	V2/V2007
Date de certification	29/09/2009
Niveau de décision	Certification avec suivi
Suivi	En cours

Les tableaux ci-dessous présentent, sur la base des comptes administratifs retraités, les ressources mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent prospectus.

**2009**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	57.794.104 €	12.684.035 €	15.835.087 €	304.042.526 €	16.018.680 €

**2010**

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	59.642.458 €	11.586.266 €	17.497.589 €	318.314.416 €	12.265.242 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : compte administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Toulouse se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

#### **4. Structure et organisation des Emetteurs**

La structure et l'organisation décrite ci-dessous est commune à tous les Emetteurs sauf lorsqu'il en est précisé autrement.

##### **4.1. Organes décisionnels**

###### *(a) Conseil de surveillance*

Le conseil de surveillance dispose de compétences d'attribution. A ce titre, il délibère notamment sur le projet d'établissement, la convention constitutive des CHU, le compte financier et l'affectation des résultats ainsi que sur le rapport annuel d'activité de l'établissement (article L. 6143-1 du Code de la santé publique). De plus, il donne son avis sur la politique d'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que sur les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers, les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation, les baux de plus de dix-huit ans, les baux emphytéotiques, les contrats de partenariat ainsi que le règlement intérieur de l'établissement.

Le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce un contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Il peut communiquer au directeur général de l'ARS ses observations sur le rapport annuel présenté par le directeur sur la gestion de l'établissement. Il peut opérer à tout moment les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Pour certains Emetteurs (dont la liste doit être prochainement définie par décret) dont les comptes devront être certifiés, le conseil de surveillance nomme le commissaire aux comptes. Il entend le directeur sur l'EPRD et le programme d'investissement.

Les délibérations du conseil de surveillance sont exécutoires de plein droit dès leur adoption (article L. 6143-4 du Code de la santé publique), à l'exception notamment des délibérations du conseil de surveillance approuvant le compte financier et l'affectation des résultats, qui le sont dès réception par le directeur général de l'ARS.

Le conseil de surveillance est composé au maximum de 15 membres répartis en trois collèges comportant chacun le même nombre de membres :

- (i) les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements désignés par et parmi les organes délibérants de ces collectivités ou groupements (au plus 5 membres parmi lesquels le maire du siège de l'établissement et le président du conseil général) ;
- (ii) les représentants du personnel médical et non médical (au plus 5 membres parmi lesquels un représentant élu par la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, 2 désignés par la commission médicale d'établissement (la « **CME** ») et 2 désignés par les organisations syndicales les plus représentatives) ;
- (iii) les personnalités qualifiées (au plus 5 membres) parmi lesquelles 2 sont désignées par le directeur général de l'ARS, et trois - dont deux représentants des usagers - désignés par le préfet du département.

Le conseil de surveillance élit son président parmi les membres du premier et du troisième collège.

Le directeur de l'établissement public de santé participe aux séances du conseil de surveillance et exécute ses délibérations.

Le vice-président du directoire, qui est par ailleurs le président de la CME, le directeur général de l'ARS ainsi que le directeur de la caisse d'assurance maladie participent aux séances du conseil de surveillance avec voix consultative. Dans les CHU, le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale ou le président du comité de coordination de l'enseignement médical participe également aux séances du conseil de surveillance avec voix consultative.

*(b) Directeur*

Le directeur (appelé directeur général pour les Hospices civils de Lyon et l'Assistance publique hôpitaux de Marseille) dispose d'une compétence générale : conduite de la politique de l'établissement, représentation de l'établissement et action en justice (article L. 6143-7 du Code de la santé publique) et délibère à ce titre, le cas échéant, après consultation de la CME et du comité technique d'établissement ("**CTE**").

Il dispose d'une compétence propre pour régler les affaires de l'établissement, et notamment recourir à l'emprunt et transiger au nom de l'établissement, autres que celles (i) qui relèvent de la compétence du conseil de surveillance et (ii) qu'il prend après concertation avec le directoire. Après concertation avec le directoire, le directeur est compétent notamment pour conclure le contrat pluriannuel d'objectif et de moyens, déterminer le programme d'investissement, fixer l'EPRD et le plan global de financement pluriannuel, arrêter le compte financier avant de le soumettre au conseil de surveillance, conclure les opérations d'acquisitions, contrats de partenariat et délégations de service public, et présenter à l'ARS le plan de redressement.

Les décisions du directeur sont exécutoires de plein droit dès leur adoption, à l'exception de certaines décisions prises après concertation avec le directoire, qui le sont dès réception par le directeur général de l'ARS (article L. 6143-4 du Code de la santé publique). L'EPRD fait l'objet d'une procédure spécifique et ne devient exécutoire, après transmission au directeur de l'ARS, que si ce dernier ne fait pas connaître son opposition dans un délai de 30 jours.

Pour l'exercice de ses compétences, le directeur peut déléguer sa signature (articles D. 6143-33 et suivants du Code de la santé publique).

Le directeur est nommé :

- (i) pour les CHU, par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'université et de la recherche ; et
- (ii) pour les CHR, par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la santé.

*(c) Directoire*

Le directoire approuve, notamment, le projet médical préparé par le directeur et le président de la CME et prépare le projet d'établissement. De façon générale, le directoire exerce une mission de conseil auprès du directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Ce dernier décide des principaux actes économiques et financiers de l'établissement après concertation avec le directoire, notamment sur l'EPRD et le plan global de financement pluriannuel (article L. 6143-7 du Code de la santé publique).

Le directoire est réuni par le directeur au moins huit fois par an sur un ordre du jour déterminé.



Le directoire est composé de 9 membres pour les CHU, et de 7 pour les autres établissements, dont une majorité de membres du personnel médical, pharmaceutique, maïeutique et odontologique. Ainsi il se compose :

- (i) du directeur de l'établissement, qui est le président du directoire ;
- (ii) du Président de la CME, en qualité de vice-président du directoire pour les autres établissements que les CHU, et premier vice-président chargé des affaires médicales pour les CHU. Le vice-président élabore, avec le directeur et en conformité avec le contrat pluriannuel, le projet médical de l'établissement. C'est lui qui coordonne la politique médicale de l'établissement (article L. 6143-7-3 du Code de la santé publique). Le projet médical élaboré pour cinq ans comprend notamment les objectifs de l'établissement en matière médicale, amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, le cas échéant, en matière de recherche et d'innovation ainsi que l'organisation des moyens médicaux (article D. 6143-37-1 du Code de la santé publique) ;
- (iii) auxquels s'ajoutent pour les CHU un vice-président doyen directeur de l'unité de formation et de recherche médicale ou président du comité de coordination de l'enseignement médical, et un vice-président chargé de la recherche nommé par le directeur de l'établissement sur liste ;
- (iv) le président de la commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques ; et
- (v) 4 membres nommés par le directeur sur une liste après information du conseil de surveillance.

(d) *La participation des usagers*

Depuis l'ordonnance n° 94-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée, les représentants des usagers siègent avec voix délibérative au sein du conseil de surveillance. Des représentants des usagers siègent également à la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge, et dans des conditions spécifiques, de l'office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales.

La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge veille au respect du droit des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de leur prise en charge. Cette commission facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent exprimer leurs réclamations auprès des responsables de l'établissement. Elle élabore un rapport sur les droits des usagers et la qualité de l'accueil et la prise en charge sur lequel le conseil de surveillance de l'établissement délibère au moins un fois par an. Ce rapport et les conclusions sont transmis à la conférence régionale de santé et à l'ARS qui est chargée d'élaborer une synthèse de l'ensemble de ces documents.

## **4.2. Instances consultatives et organes représentatifs**

(a) *Commission Médicale d'Etablissement ("CME")*

La CME est prévue et régie par les articles L. 6144-1, L. 6144-2 et R. 6144-1 et suivants du Code de la santé publique.

La CME a une compétence consultative obligatoire pour le projet d'établissement, les programmes d'investissement et le règlement intérieur de l'établissement, sur lesquels elle émet un avis.

De même, elle contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

La CME est régulièrement tenue informée de la situation budgétaire de l'établissement.

La CME représente la communauté médicale de l'hôpital. A ce titre, dans les centres hospitaliers autres que les CHU, en sont membres les responsables de pôles, des représentants des praticiens titulaires, des représentants des praticiens non titulaires, deux représentants des internes et une sage-femme. Dans les CHU, la CME comprend des représentants des responsables de pôles, des praticiens titulaires (par grandes catégories de discipline) ainsi que d'autres catégories de personnel (praticiens non titulaires et représentants des sages femmes et des internes). Siègent avec voix consultative à la CME notamment le directeur de l'établissement ainsi que le représentant du CTE.

Son président est élu parmi les représentants des praticiens titulaires.

S'agissant des Hospices civils de Lyon et de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille, une commission médicale d'établissement locale peut être établie au niveau de chaque hôpital. Elle exerce alors certaines fonctions consultative de la CME par délégation.

*(b) Comité Technique d'Etablissement ("CTE")*

Le CTE est prévu et régi par les articles L. 6144-3 et suivants et R. 6144-40 et suivants du Code de la santé publique.

Le CTE doit être consulté sur tous les projets de délibération relevant de la compétence du conseil de surveillance.

Il se voit, en outre, attribuer d'autres compétences consultatives notamment, concernant les conditions et l'organisation du travail dans l'établissement ainsi que la formation professionnelle.

Il est également régulièrement tenu informé de la situation budgétaire de l'établissement.

Il est composé des représentants du personnel, élus par collège suivant la catégorie de leur corps d'appartenance (conception, encadrement, exécution) ; leur nombre, calculé en fonction des effectifs de l'établissement, peut varier de 6 à 40 dans le cas des CHU.

Leur élection s'effectue à partir de listes présentées par les organisations syndicales considérées comme représentatives au regard des critères de droit du travail.

Le directeur de l'établissement est le président de droit du CTE.

S'agissant des Hospices civils de Lyon et de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille, une commission technique d'établissement locale peut être établie au niveau de chaque hôpital. Elle est consultée sur l'organisation interne et l'organisation du travail de l'hôpital concerné.

*(c) Commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques*

La commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques est prévue par les articles L. 6146-9 et R. 6146-10 et suivants du Code de la santé publique.

Elle a une compétence consultative notamment sur les questions relatives à l'organisation générale des soins infirmiers, le projet d'établissement et l'organisation interne de l'établissement.

Elle est présidée par le coordonnateur général des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques. Elle comprend un maximum de 30 membres élus par et parmi les différentes catégories de personnels (cadres de santé, personnels infirmiers, aides-soignants) pour les centres hospitaliers et de 40 membres pour les CHU.

S'agissant des Hospices civils de Lyon et de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille, une commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques locale peut être établie au niveau de chaque hôpital. Elle est consultée sur le projet de soins infirmiers.

*(d) Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail ("CHSCT")*

Le CHSCT obéit à des règles générales qui sont fixées par le Code du travail (articles L. 4611-1 et suivants et R. 4612-1 et suivants du Code du travail).

Il est créé dans tout établissement qui occupe plus de 50 salariés pendant douze mois consécutifs ou non au cours des trois années précédentes (au dessous de ce seuil, les missions du CHSCT sont assurées par les représentants du personnel au CTE).

Il est présidé par le directeur de l'établissement et composé de représentants désignés par les syndicats représentatifs de l'établissement.

Ses missions sont de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, à la prévention et à l'analyse des risques professionnels et des conditions de travail.

Il joue un rôle consultatif, mais bénéficie également d'un droit d'alerte en cas de danger grave et imminent.

*(e) Comité de la recherche biomédicale et en santé publique*

Le comité de la recherche biomédicale et en santé publique est obligatoire au sein des CHU et est systématiquement consulté sur les questions de recherche.

*(f) Sous-commission des médicaments et des dispositifs médicaux stériles*

La sous-commission des médicaments et des dispositifs médicaux stériles est obligatoirement consultée dans les établissements publics de santé sur le choix des médicaments et des dispositifs médicaux stériles en usage à l'hôpital et leurs règles d'utilisation.

### **4.3. Organisation et gestion interne des activités des établissements publics de santé**

Conformément à l'article L. 6146-1 du Code de la santé publique, les établissements publics de santé définissent librement leur organisation interne, aussi bien médicale et médico-technique qu'administrative et logistique, pour l'accomplissement de leurs missions.

Le directeur définit l'organisation de l'établissement en pôles d'activité conformément au projet médical d'établissement, après avis du président de la CME et, dans les CHU, celui du directeur de

l'unité de formation et de recherche médicale. Le directeur de l'ARS peut autoriser un établissement à ne pas en créer quand l'effectif médical le justifie.

Les établissements publics de santé doivent en outre mettre en œuvre une politique de contractualisation interne et de délégation de gestion.

Cette contractualisation interne prend la forme de contrats de pôle cosignés par le directeur de l'établissement et le chef de pôle (nommé par le directeur sur présentation d'une liste élaborée par le président de la CME et, pour les CHU, après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale ou du président du comité de coordination de l'enseignement médical). Ce contrat précise pour chaque pôle les objectifs et les moyens qui lui sont attribués.

Les responsables de pôles ont à la fois des pouvoirs propres qui portent sur la conclusion et l'exécution du contrat interne et sur les modalités d'organisation et de fonctionnement du pôle, et des pouvoirs variables en fonction des délégations de gestion que leur confie le directeur (avec ou sans délégation de signature).

La délégation de compétences ne peut porter que sur des matières entrant dans le champ de gestion de chaque pôle (tel que le recrutement du personnel de remplacement), et non sur la politique générale des ressources humaines ou les marchés publics.

## **5. Informations financières relatives aux Emetteurs**

### **5.1. Ressources**

Aux termes de l'article L. 6141-2-1 du Code de la santé publique, les ressources des établissements publics de santé peuvent comprendre :

- (i) les produits de l'activité hospitalière et de la tarification sanitaire et sociale ;
- (ii) les subventions et autres concours financiers de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements et de toute autre personne publique, ainsi que les dotations et subventions des régimes obligatoires de sécurité sociale ;
- (iii) les revenus de biens et les droits de propriété intellectuelle ;
- (iv) la rémunération des services rendus ;
- (v) les produits des aliénations ou immobilisations ;
- (vi) les emprunts et avances, dans les limites et sous les réserves posées par les articles D. 6145-70 et D. 6145-71 du Code de la santé publique ;
- (vii) les libéralités, dons, legs et leurs revenus ; et
- (viii) toutes autres recettes autorisées.

Au titre des recettes d'exploitation, les Emetteurs en tant qu'établissements publics de santé bénéficient des trois grandes catégories suivantes:

- les produits versés par l'Assurance Maladie ;
- les produits liés à l'activité médicale correspondant à la part des frais laissés à la charge des patients ou de leurs tiers ; et

- les produits résultant des activités subsidiaires de l'établissement, c'est-à-dire les activités qui ne sont pas directement liées à l'activité de soins.

(a) *Produits versés par l'Assurance Maladie*

Ils représentent en moyenne 80 % de l'ensemble des recettes d'exploitation des CHU.

Ils se partagent entre un financement directement lié à l'activité (activité de court séjour, urgences, consultations) et un financement sous forme de dotations, pour les Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation ("**MIGAC**") d'une part, et pour la psychiatrie et les soins de suite et de réadaptation d'autre part.

La rémunération à l'activité se fonde sur des tarifs par séjours (hospitalisation), des tarifs par type de prise en charge (urgences, activité de prélèvement-transplantation) et des tarifs d'actes pour les soins externes, fixés annuellement au niveau national. La rémunération de ce segment d'activité est donc directement liée au volume d'activité produit par les établissements, et au niveau des tarifs fixés par l'Etat.

Le financement des MIGAC, de la psychiatrie et des soins de suite et de réadaptation sous forme de dotations, se fait sur la base de la couverture de charges historiquement mises en œuvre. Perdure ainsi pour ces activités une logique de budget global limitatif. Toutefois, à compter de la campagne tarifaire 2008, une modulation de la part Mission d'Enseignement, Recherches, recours et Innovations ("**MERRI**") des MIGAC a été introduite, et à compter de la campagne tarifaire 2010, une modulation du financement par dotation des soins de suite et de réadaptation en fonction d'indicateurs d'activité devrait être introduite.

L'ensemble des financements versés par l'Assurance Maladie s'inscrit dans le cadre de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie ("**ONDAM**"), fixé chaque année par le Parlement dans le cadre de la Loi de financement de la Sécurité sociale.

(b) *Produits liés à l'activité médicale correspondant à la part des frais laissés à la charge des patients ou de leurs tiers*

La part de financement laissée à la charge des patients, de leur mutuelle ou assurance (notamment le ticket modérateur), est calculée, pour les activités d'hospitalisation, par l'application au nombre de journées passées dans l'établissement d'un tarif journalier calculé de façon prospective par l'établissement sur la base de sa comptabilité analytique.

Pour l'activité de soins externes, le calcul de la part laissée à la charge du patient est effectué sur la base des tarifs nationaux applicables également en médecine libérale (consultations, majorations, actes de biologie et d'imagerie, forfaits techniques).

(c) *Produits résultant des activités subsidiaires de l'établissement, c'est-à-dire les activités qui ne sont pas directement liées à l'activité de soins.*

L'article L. 6145-7 du Code de la santé publique autorise les établissements à pratiquer des activités subsidiaires, y compris de nature industrielle et commerciale, afin de rentabiliser des équipements existants (repas, prestations de blanchisserie, informatique...).

Leur part dans le financement des CHU est très variable d'un établissement à l'autre.

## **5.2. Principes comptables et budgétaires**

Les Emetteurs en tant qu'établissements publics de santé sont soumis au décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique.

Plus spécifiquement, leur comptabilité relève de l'instruction comptable M 21.

Conformément au principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, la fonction de comptable public est assurée par le Trésor, service de l'Etat, et la fonction d'ordonnateur est assurée par le directeur (article L. 6145-8 du Code de la santé publique / article L. 6143-7 du Code de la santé publique). A ce titre, le comptable peut seul percevoir les recettes correspondant aux titres exécutoires émis par l'ordonnateur de l'établissement et procéder au paiement des dépenses de l'établissement. Il est chargé de contrôler au quotidien la bonne imputation des charges et des produits réalisée par l'ordonnateur ainsi que la disponibilité des crédits.

Chaque exercice budgétaire et comptable couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de la même année.

Une fois les tarifs nationaux arrêtés et les dotations notifiées par le directeur de l'ARS aux établissements, le directeur après concertation avec le directoire fixe l'EPRD, qui doit être transmis au directeur de l'ARS au plus tard le 15 mars de l'année concernée ou, dans le délai de 30 jours à compter de la notification des dotations et forfaits constitutifs des ressources de l'établissement, si ce délai expire après le 15 mars.

L'EPRD est l'acte par lequel sont prévues et autorisées pour l'exercice concerné l'ensemble des recettes et des dépenses, composé pour les opérations d'exploitation, de comptes de résultats prévisionnels, ainsi que d'un tableau de financement prévisionnel, pour les opérations d'investissement. Les recettes mentionnées dans le tableau de financement prévisionnel accompagnant l'EPRD, à l'exclusion du produit des emprunts, doivent être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice (article R. 6145-11 du Code de la santé publique).

L'EPRD, pour devenir exécutoire, ne doit pas faire l'objet d'une opposition du directeur de l'ARS dans un délai de 30 jours. En cas de désaccord de l'ARS, et persistance de l'établissement, le directeur de l'ARS peut régler lui-même l'EPRD. Dans ce cas, le contrôle exercé par le comptable se trouve renforcé et la marge de manœuvre de l'établissement est limitée, l'EPRD ayant alors un caractère limitatif.

L'exécution de l'EPRD fait l'objet d'un suivi régulier, au travers de la production, à la fin du premier semestre et au terme des deux derniers trimestres, par l'ordonnateur d'un état présentant la réalisation des dépenses et des recettes de la période considérée, comparée à la prévision, ainsi que, le cas échéant, de propositions de modifications de l'EPRD. Ces suivis sont présentés pour information au conseil de surveillance et transmis également à l'ARS. Si le suivi fait apparaître des écarts par rapport à la prévision inscrite à l'EPRD de nature à bouleverser l'économie globale de ce dernier, l'ordonnateur est tenu de présenter une décision modificative de l'EPRD adoptée dans les mêmes conditions que l'EPRD lui-même.

Enfin, une fois la clôture de l'exercice réalisé, l'ordonnateur présente, avec le comptable, un compte financier, qui fait la synthèse de l'exécution de la campagne tarifaire écoulée, et qui est voté par le conseil de surveillance puis transmis à l'ARS, pour information.

## **5.3. Tableau synthétique des ressources pour les années 2009, 2010, 2011 et 2012 par Emetteur**

Les données relatives aux exercices 2009, 2010 et 2011 sont issues des comptes administratifs. Les comptes relatifs à l'exercice 2012 des Emetteurs n'ayant pas encore été approuvés à la date du présent

Prospectus, les données présentées pour cet exercice sont issues des EPRD exécutoires et sont fournies à titre prévisionnel.

(a) *CHU de Besançon*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 <sup>1</sup> (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	323.277.819 €	334.068.364 €	356.311.730 €	344.181.911 €
Produits de l'activité hospitalière	31.214.503 €	33.755.595 €	38.330.859 €	38.780.500 €
Autres produits	37.717.052 €	48.261.255 €	46.997.835 €	62.555.714 €
<b>TOTAL</b>	<b>392.209.374 €</b>	<b>416.085.214 €</b>	<b>441.640.424 €</b>	<b>445.518.125 €</b>

(b) *CHU de Bordeaux*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	716.202.459 €	745.044.853 €	772.526.672 €	758.417.512 €
Produits de l'activité hospitalière	67.088.130 €	66.279.893 €	68.021.362 €	69.271.746 €
Autres produits	119.365.184 €	120.624.485 €	124.665.394 €	133.573.154 €
<b>TOTAL</b>	<b>902.655.772 €</b>	<b>931.949.231 €</b>	<b>965.213.428 €</b>	<b>961.262.412 €</b>

(c) *CHU de Clermont-Ferrand*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	386.550.329 €	393.893.630 €	420.633.701 €	408.950.874 €
Produits de l'activité hospitalière	33.757.765 €	36.890.795 €	39.467.260 €	41.304.000 €
Autres produits	56.316.126 €	64.125.092 €	73.396.639 €	75.347.143 €
<b>TOTAL</b>	<b>476.624.220 €</b>	<b>494.909.518 €</b>	<b>533.497.600 €</b>	<b>525.602.017 €</b>

<sup>1</sup> Les données présentées pour l'exercice 2012 sont issues de l'EPRD exécutoire de l'Emetteur et sont fournies à titre prévisionnel.

(d) *CHU de Dijon*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 <sup>2</sup> (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	348.541.763 €	359.416.507 €	369.990.671 €	377.213.000 €
Produits de l'activité hospitalière	24.816.633 €	26.521.510 €	28.413.367 €	29.423.000 €
Autres produits	50.981.412 €	60.715.844 €	69.363.617 €	70.712.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>424.339.808 €</b>	<b>446.653.861 €</b>	<b>467.767.655 €</b>	<b>477.348.000 €</b>

(e) *CHU de Grenoble*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	438.006.144 €	446.776.256 €	456.526.965 €	451.838.118 €
Produits de l'activité hospitalière	47.116.346 €	49.299.056 €	53.945.490 €	51.995.101 €
Autres produits	63.431.827 €	73.246.554 €	86.680.532 €	85.089.991 €
<b>TOTAL</b>	<b>548.554.316 €</b>	<b>569.321.866 €</b>	<b>597.152.987 €</b>	<b>588.923.210 €</b>

(f) *CHU de Lyon*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	1.146.947.439 €	1.162.916.720 €	1.179.457.912 €	1.153.257.116 €
Produits de l'activité hospitalière	104.494.826 €	109.201.450 €	119.642.860 €	121.981.745 €
Autres produits	186.046.710 €	205.008.514 €	225.554.378 €	267.125.432 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.437.488.975 €</b>	<b>1.477.126.683 €</b>	<b>1.524.655.151 €</b>	<b>1.542.364.293 €</b>

<sup>2</sup>

Les données présentées pour l'exercice 2012 sont issues de l'EPRD exécutoire de l'Emetteur et sont fournies à titre prévisionnel.



(g) *CHU de Marseille*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 <sup>3</sup> (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	889.531.854 €	939.228.474 €	936.017.485 €	934.131.081 €
Produits de l'activité hospitalière	89.193.920 €	95.186.062 €	99.798.298 €	99.790.230 €
Autres produits	110.400.575 €	112.796.744 €	157.928.898 €	169.514.129 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.089.126.348 €</b>	<b>1.147.211.280 €</b>	<b>1.193.744.681 €</b>	<b>1.203.435.440 €</b>

(h) *CHR de Metz-Thionville*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	300.908.205 €	292.498.943 €	301.400.827 €	309.240.178 €
Produits de l'activité hospitalière	54.210.708 €	56.341.142 €	60.136.668 €	60.369.601 €
Autres produits	39.920.033 €	49.771.304 €	52.906.182 €	71.998.920 €
<b>TOTAL</b>	<b>395.038.946 €</b>	<b>398.611.389 €</b>	<b>414.443.678 €</b>	<b>441.608.700 €</b>

(i) *CHU de Montpellier*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	578.286.297 €	592.234.864 €	602.498.919 €	598.802.981 €
Produits de l'activité hospitalière	52.257.179 €	54.634.942 €	56.256.716 €	56.501.009 €
Autres produits	75.274.399 €	75.045.137 €	82.751.801 €	90.524.865 €
<b>TOTAL</b>	<b>705.817.875 €</b>	<b>721.914.943 €</b>	<b>741.507.436 €</b>	<b>745.828.855 €</b>

<sup>3</sup> Les données présentées pour l'exercice 2012 sont issues de l'EPRD exécutoire de l'Emetteur et sont fournies à titre prévisionnel.

(j) *CHU de Nancy*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 <sup>4</sup> (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	462.325.598 €	467.789.680 €	476.363.181 €	464.391.556 €
Produits de l'activité hospitalière	56.076.304 €	62.672.569 €	64.166.211 €	63.126.053 €
Autres produits	84.944.297 €	90.163.201 €	96.000.640 €	105.234.393 €
<b>TOTAL</b>	<b>603.346.199 €</b>	<b>620.625.449 €</b>	<b>636.530.031 €</b>	<b>632.752.002 €</b>

(k) *CHU de Nice*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	392.034.982 €	403.104.256 €	390.815.945 €	388.903.034 €
Produits de l'activité hospitalière	58.541.715 €	57.687.046 €	59.613.343 €	58.091.574 €
Autres produits	66.950.011 €	81.842.086 €	104.107.724 €	98.031.222 €
<b>TOTAL</b>	<b>517.526.708 €</b>	<b>542.633.388 €</b>	<b>554.537.012 €</b>	<b>545.025.830 €</b>

(l) *CHU de Nîmes*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	256.376.605	268.709.206	285.478.668 €	281.351.636 €
Produits de l'activité hospitalière	24.397.322	25.047.730	26.852.033 €	27.366.959 €
Autres produits	41.044.410	43.045.189	49.155.702 €	44.686.035 €
<b>TOTAL</b>	<b>321.818.337 €</b>	<b>336.802.125 €</b>	<b>361.486.402 €</b>	<b>353.404.630 €</b>

<sup>4</sup>

Les données présentées pour l'exercice 2012 sont issues de l'EPRD exécutoire de l'Emetteur et sont fournies à titre prévisionnel.

(m) *CHU de Poitiers*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 <sup>5</sup> (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	325.690.733 €	344.555.781 €	357.514.172 €	354.555.346 €
Produits de l'activité hospitalière	26.066.214 €	27.250.237€	30.913.513 €	30.143.422 €
Autres produits	46.949.633 €	57.768.158 €	61.338.018 €	35.361.423 €
<b>TOTAL</b>	<b>398.706.580 €</b>	<b>429.574.175 €</b>	<b>449.765.703 €</b>	<b>420.060.191 €</b>

(n) *CHU de Rouen*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	437.014.978 €	452.644.989 €	468.013.778 €	453.134.962 €
Produits de l'activité hospitalière	38.879.538 €	41.449.141 €	45.099.625 €	46.785.093 €
Autres produits	66.689.559 €	73.024.367 €	69.640.304 €	83.817.563 €
<b>TOTAL</b>	<b>542.584.075 €</b>	<b>567.118.498 €</b>	<b>582.753.707 €</b>	<b>583.737.618 €</b>

(o) *CHU de Saint-Etienne*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	346.220.785 €	360.064.025 €	361.154.876 €	363.137.944 €
Produits de l'activité hospitalière	37.886.393 €	38.576.935 €	38.871.017 €	39.379.523 €
Autres produits	51.339.995 €	56.982.497 €	61.515.062 €	66.144.896 €
<b>TOTAL</b>	<b>435.447.174 €</b>	<b>455.623.456 €</b>	<b>461.540.955 €</b>	<b>468.662.363 €</b>

<sup>5</sup>

Les données présentées pour l'exercice 2012 sont issues de l'EPRD exécutoire de l'Emetteur et sont fournies à titre prévisionnel.

(p) *CHU de Toulouse*

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRP	2009	2010	2011	2012 <sup>6</sup> (prévisionnel)
Produits Assurance maladie	740.730.999 €	767.763.564 €	793.507.690 €	809.939.642 €
Produits de l'activité hospitalière	69.049.765 €	71.364.644 €	76.226.177 €	75.281.190 €
Autres produits	98.896.579 €	103.398.915 €	118.029.785 €	119.494.484 €
<b>TOTAL</b>	<b>908.677.342 €</b>	<b>942.527.123 €</b>	<b>987.763.653 €</b>	<b>1.004.715.316 €</b>

#### 5.4. Endettement des Emetteurs et échéances de l'encours des Emetteurs

##### 5.4.1. Endettement des Emetteurs

Les Emetteurs en tant qu'établissements publics de santé ont la possibilité de recourir à l'emprunt ainsi que de mobiliser des lignes de trésorerie (article L. 6141-2-1 du Code de la santé publique).

Cette possibilité est encadrée par les dispositions de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique. En application de ces dispositions, le recours à l'emprunt d'un établissement public de santé est subordonné à l'approbation du directeur de l'ARS lorsque la situation financière de cet établissement présente deux des trois caractéristiques suivantes :

- (i) le ratio d'indépendance financière, c'est-à-dire le rapport entre l'encours de la dette à long terme et les capitaux permanents, excède 50% ;
- (ii) la durée apparente de la dette excède 10 ans ;
- (iii) l'encours de la dette est supérieur à 30% du total des produits de l'établissement toutes activités confondues.

Les modalités de calcul des caractéristiques ci-dessus sont définies par l'arrêté du 7 mai 2012 relatif aux limites et réserves du recours à l'emprunt par les établissements publics de santé.

Dans un tel cas, le directeur de l'établissement adresse une demande d'autorisation au directeur de l'ARS accompagnée d'un plan global de financement pluriannuel mis à jour. Le directeur de l'ARS saisit alors pour avis le directeur régional des finances publiques qui dispose d'un délai de 15 jours pour se prononcer. A l'issue de ce délai, le directeur de l'ARS dispose d'un délai d'une semaine pour notifier sa décision au directeur de l'établissement.

Les Emetteurs remplissant au moins deux des trois caractéristiques financières sus mentionnées sont les suivants : le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon, le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy, le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne, les Hospices Civils de Lyon et le Centre Hospitalier Universitaire de Nice, soit dix Emetteurs

<sup>6</sup> Les données présentées pour l'exercice 2012 sont issues de l'EPRD exécutoire de l'Emetteur et sont fournies à titre prévisionnel.

au total. Ces Emetteurs ont obtenu l'autorisation de l'ARS respectivement en date du 11 janvier 2013, 3 janvier 2013, 8 janvier 2013, 15 janvier 2013, 9 janvier 2013, 8 janvier 2013, 15 janvier 2013, 16 janvier 2013, 15 janvier 2013 et 17 décembre 2012.

Les dettes des Emetteurs sont libellées uniquement en euro.

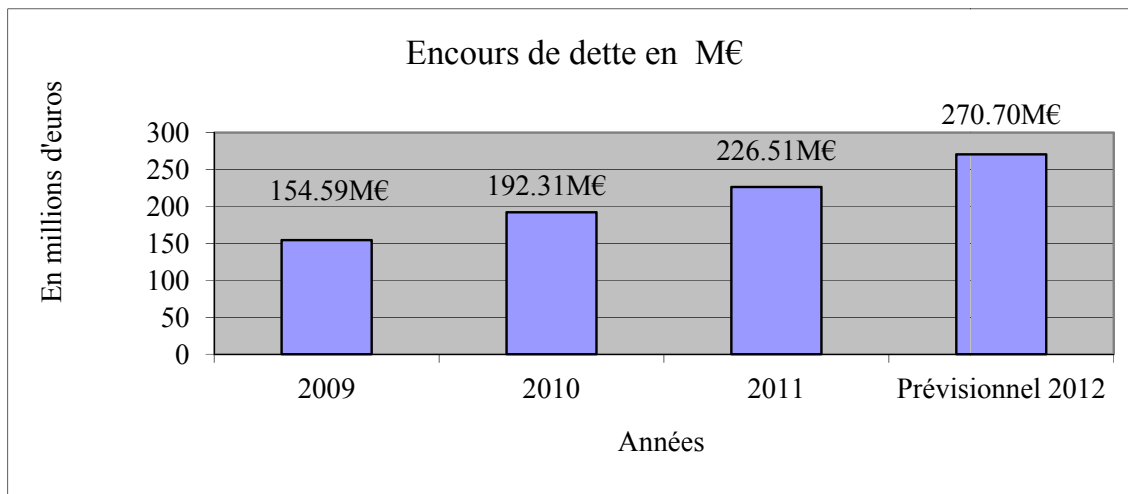
Pour les besoins de la présente section :

- un emprunt est classé en taux fixe fort, lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers ;
- un emprunt est classé en taux variable fort lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers ; et
- un emprunt est classé en taux révisable lorsque :
  - (a) l'emprunt est classé en taux fixe faible : 1. Lorsqu'il contient plusieurs phases d'intérêts : la phase actuelle est à taux fixe et la phase suivante, selon les conditions contractuelles, pourra être à taux variable. 2. Si l'emprunt comporte les clauses de désactivation. Ces taux fixes sont exposés aux variations des marchés financiers ;
  - (b) l'emprunt est classé en taux variable faible lorsqu'il bénéficie de clauses de plafond (cap ou tunnel), ou lorsqu'il contient plusieurs phases d'intérêts : la phase actuelle est à taux variable mais de durée provisoire et la phase suivante sera à taux fixe déjà connu. Les prêts indexés sur des taux ayant peu de réévaluation (livret A notamment) sont classés dans cette catégorie.

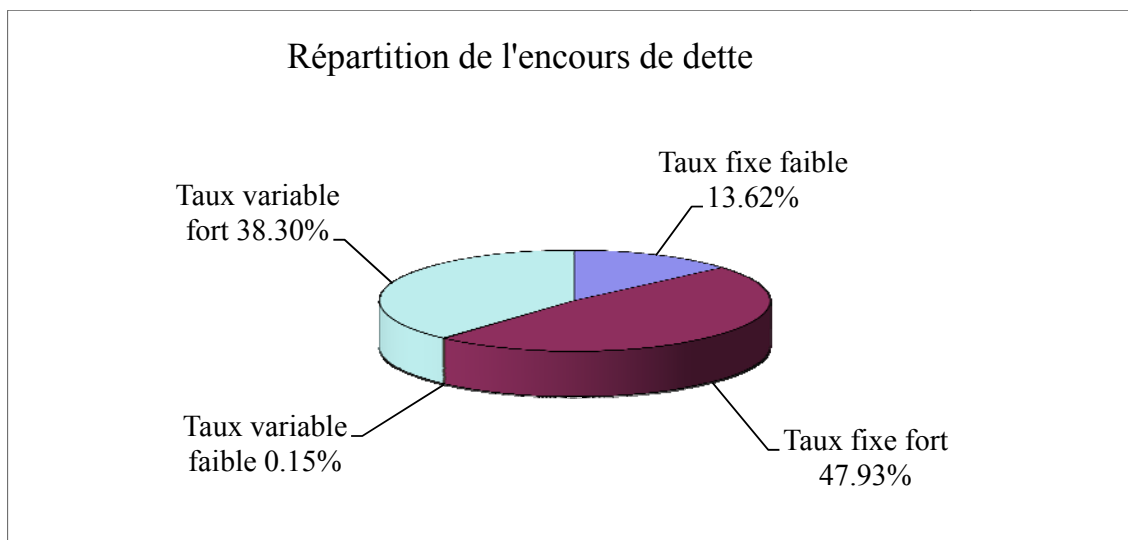
L'encours de la dette des Emetteurs ne comporte aucun emprunt en devises étrangères.

(a) *CHU de Besançon*

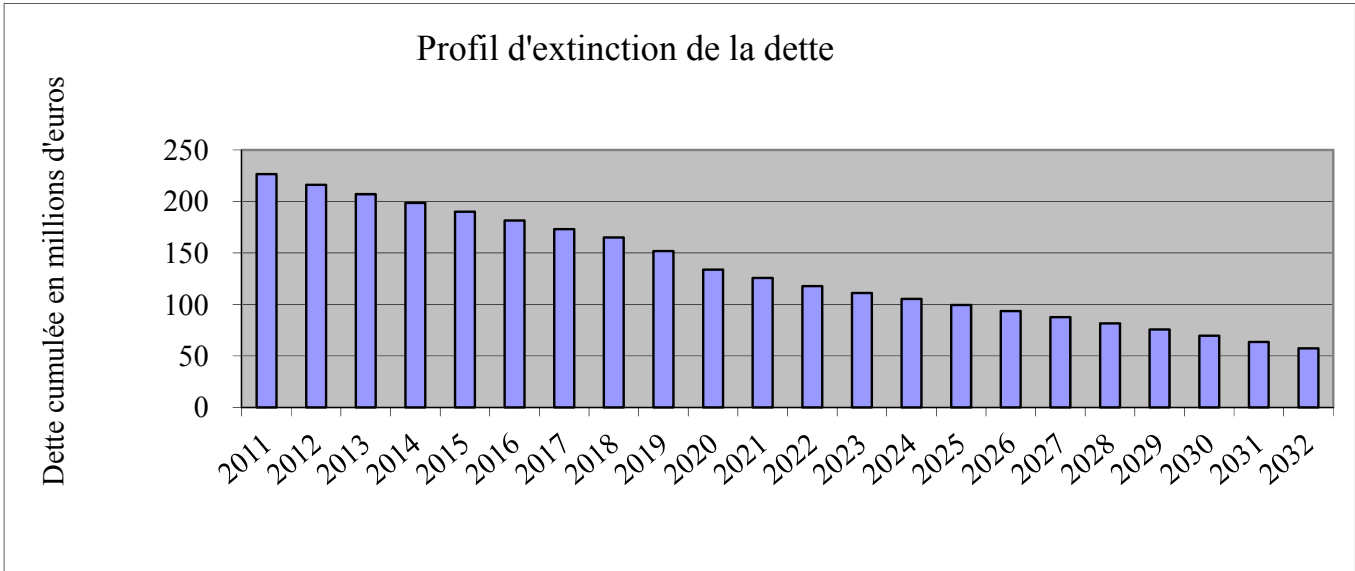
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Besançon est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Besançon se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

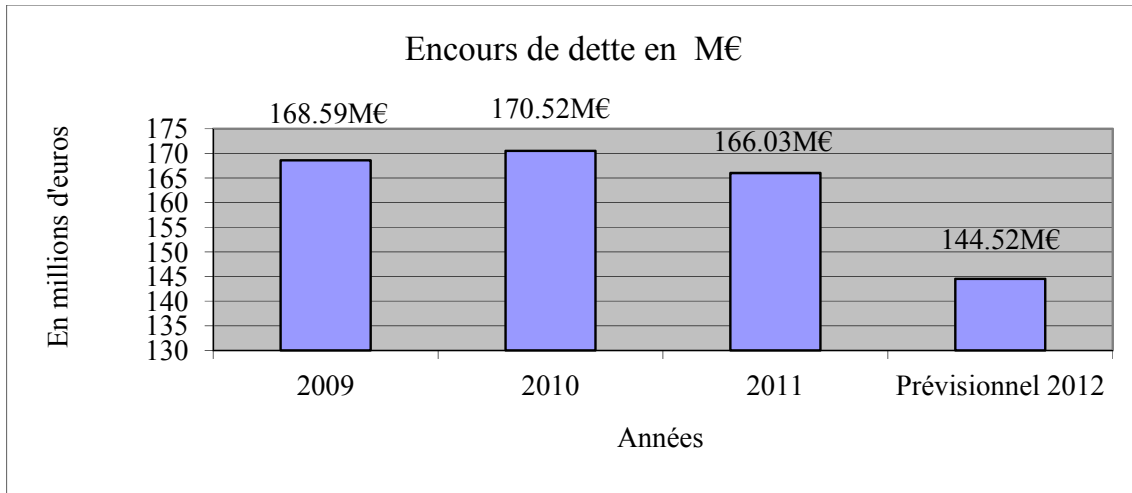


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

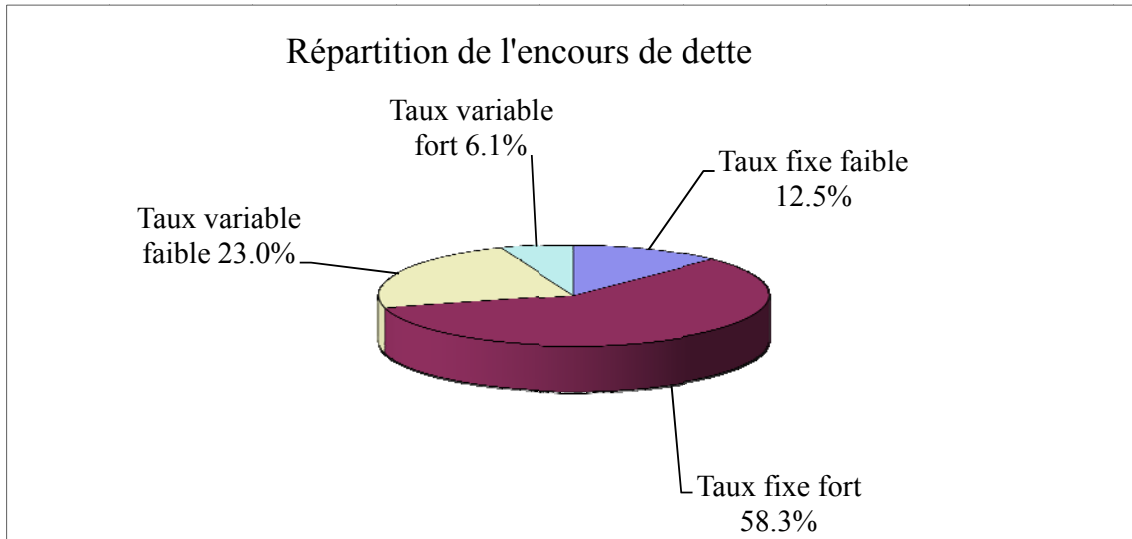


(b) *CHU de Bordeaux*

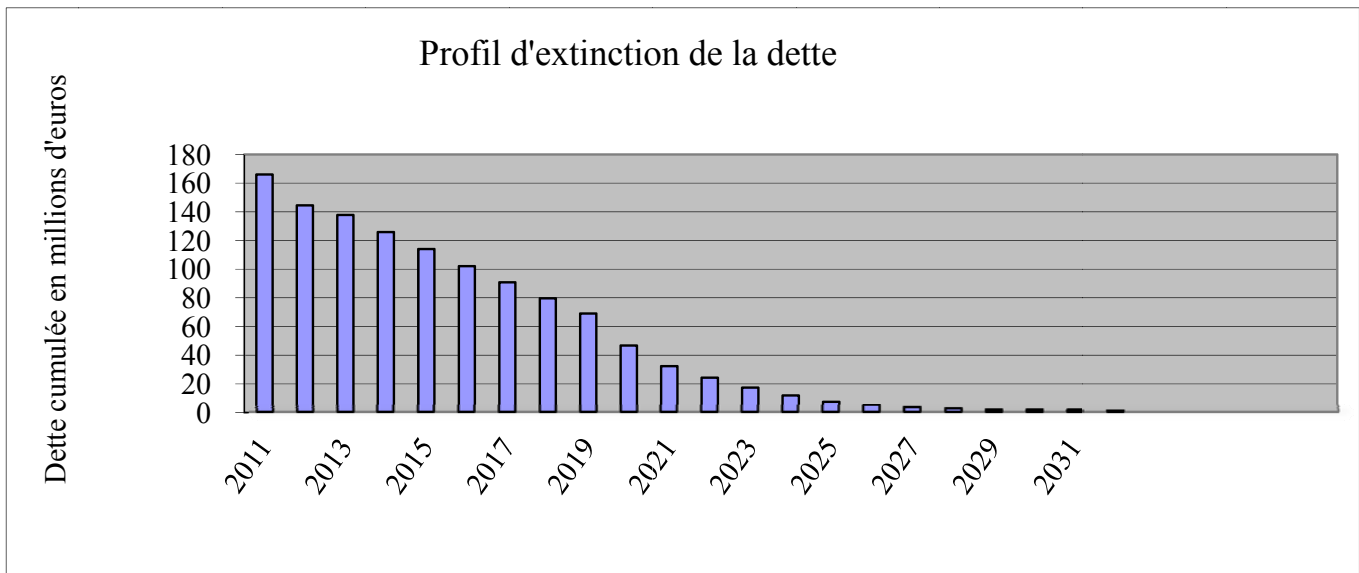
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Bordeaux est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Bordeaux se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



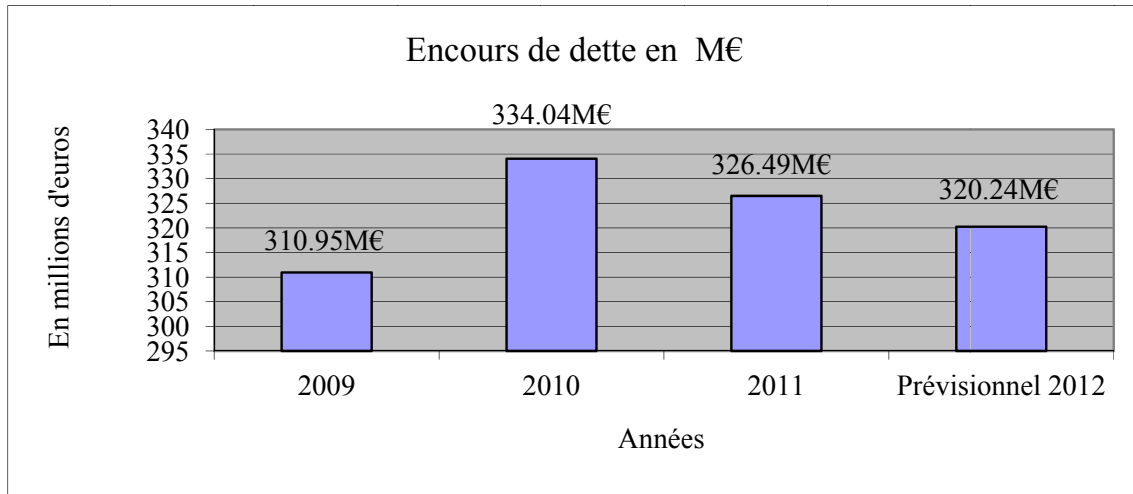
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



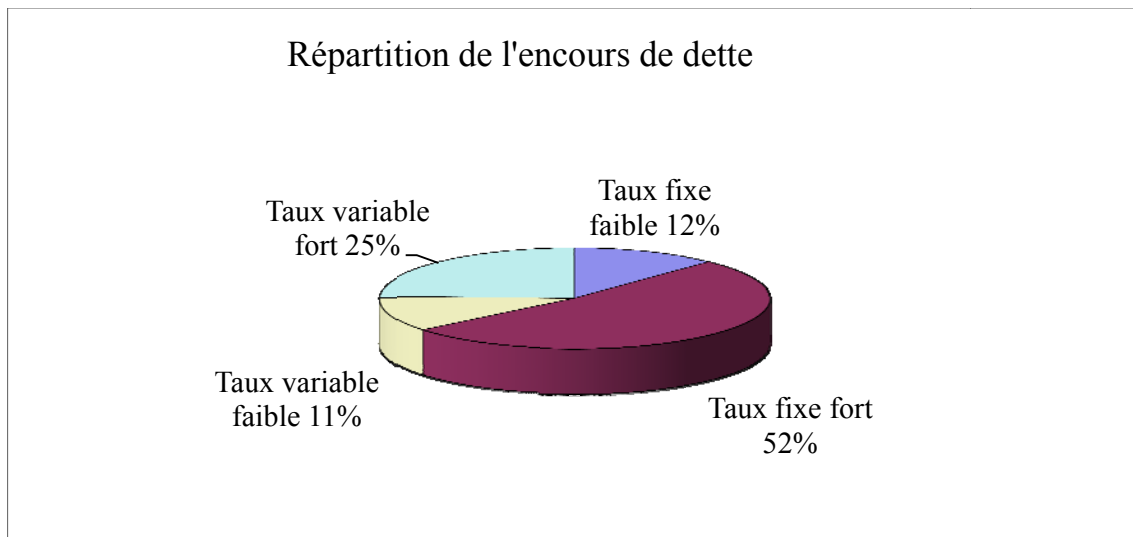


(c) *CHU de Clermont-Ferrand*

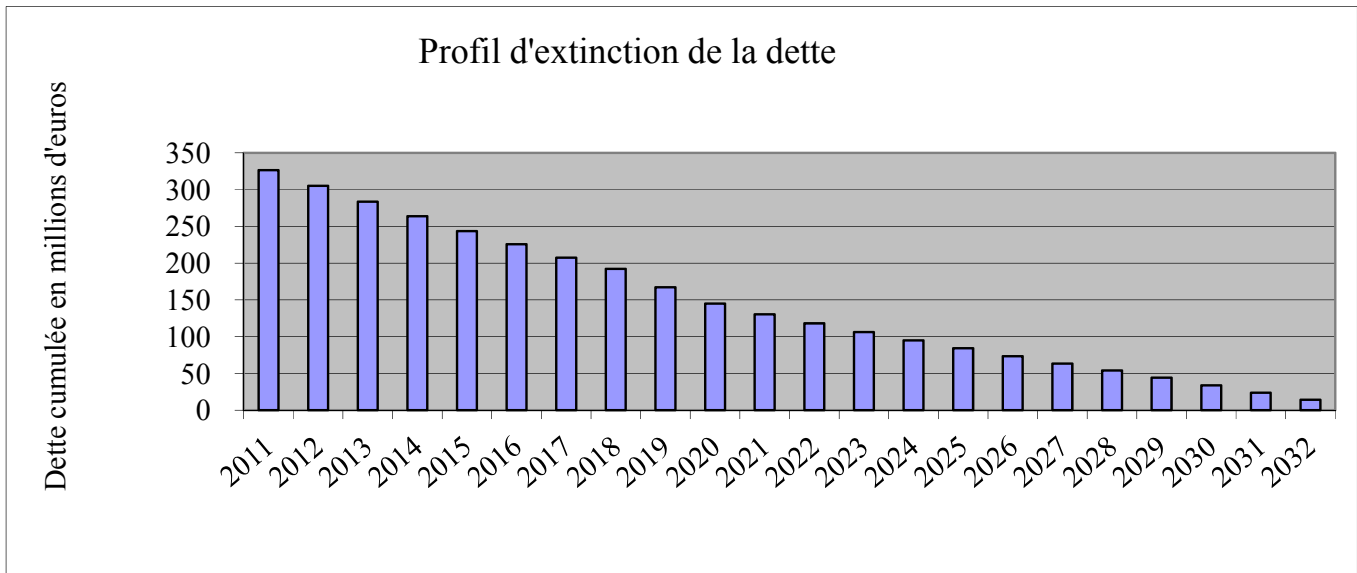
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Clermont-Ferrand est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Clermont-Ferrand se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

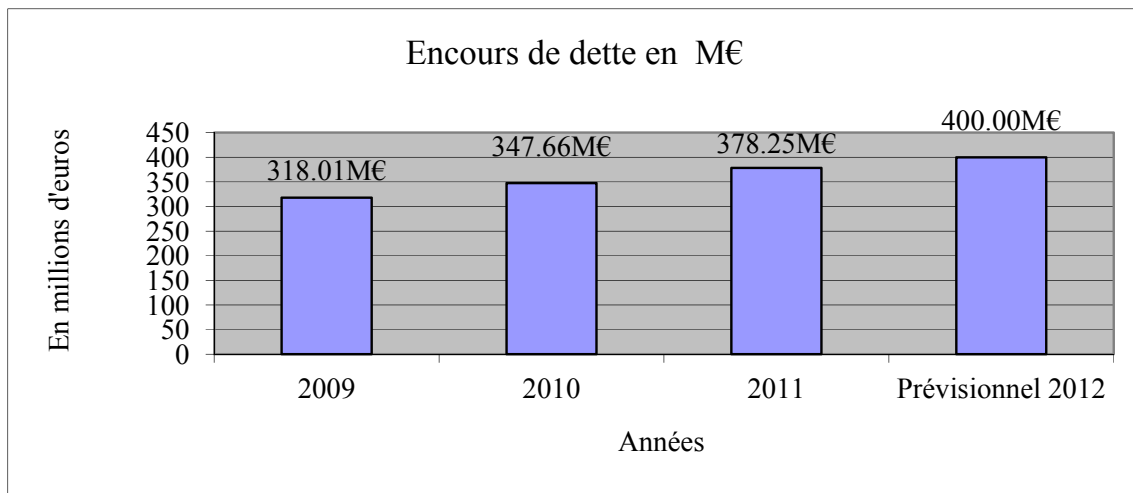


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

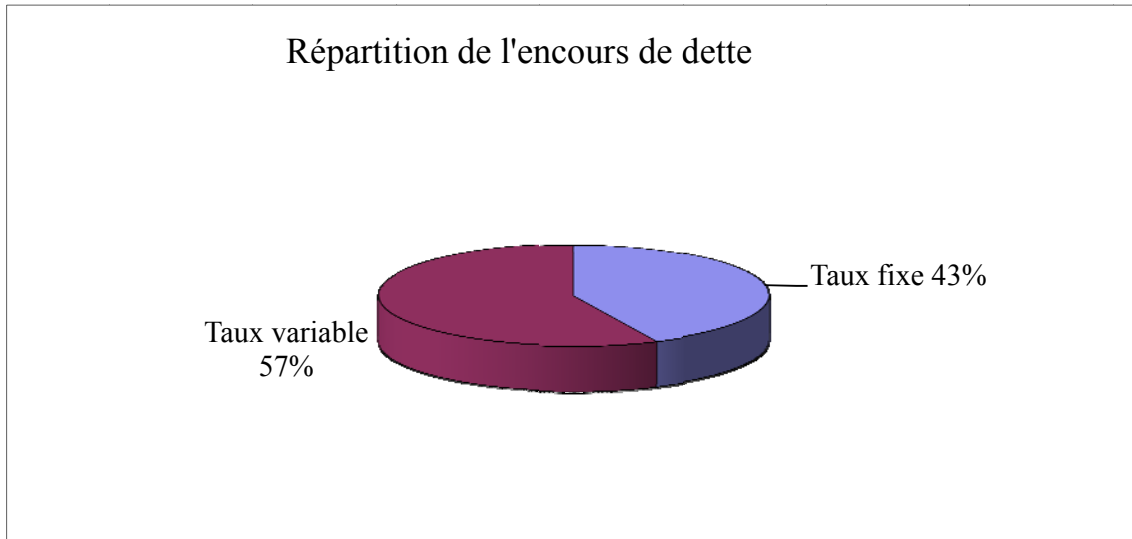


(d) *CHU de Dijon*

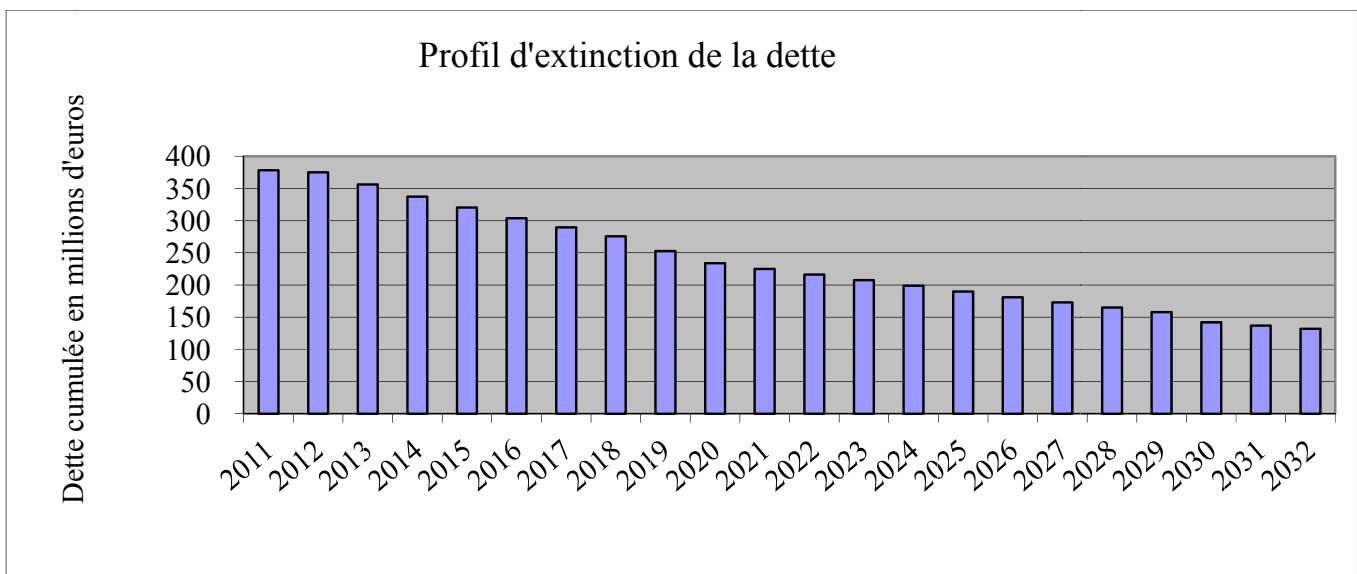
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Dijon est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Dijon se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



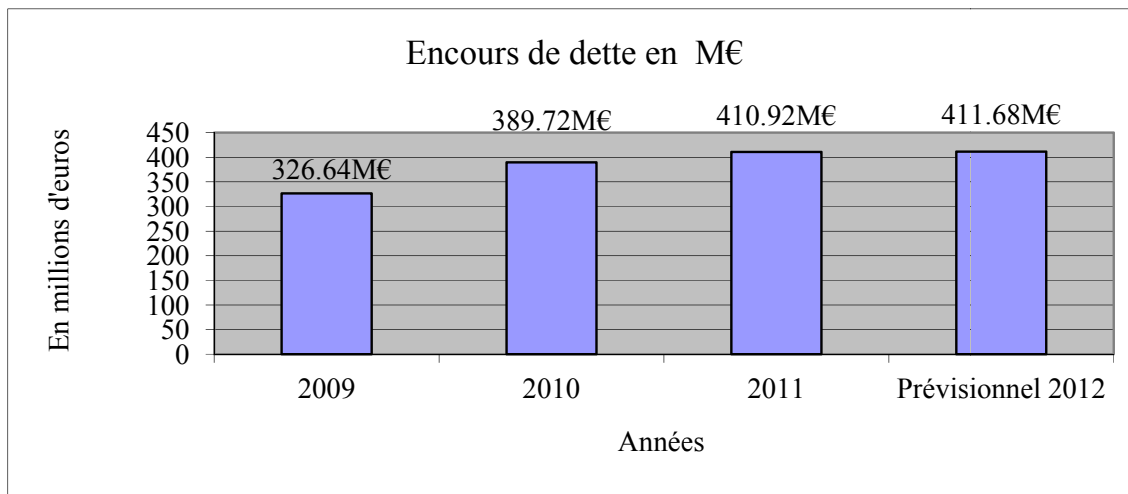
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



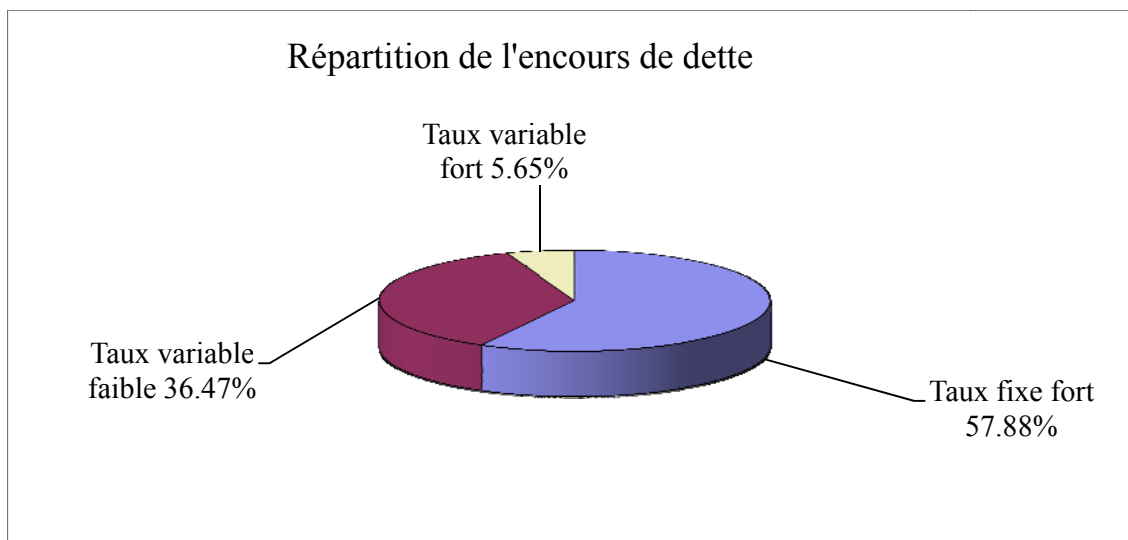
Le CHU de Dijon mène une politique d'optimisation de la ligne de trésorerie ayant pour objectif une trésorerie zéro.

(e) *CHU de Grenoble*

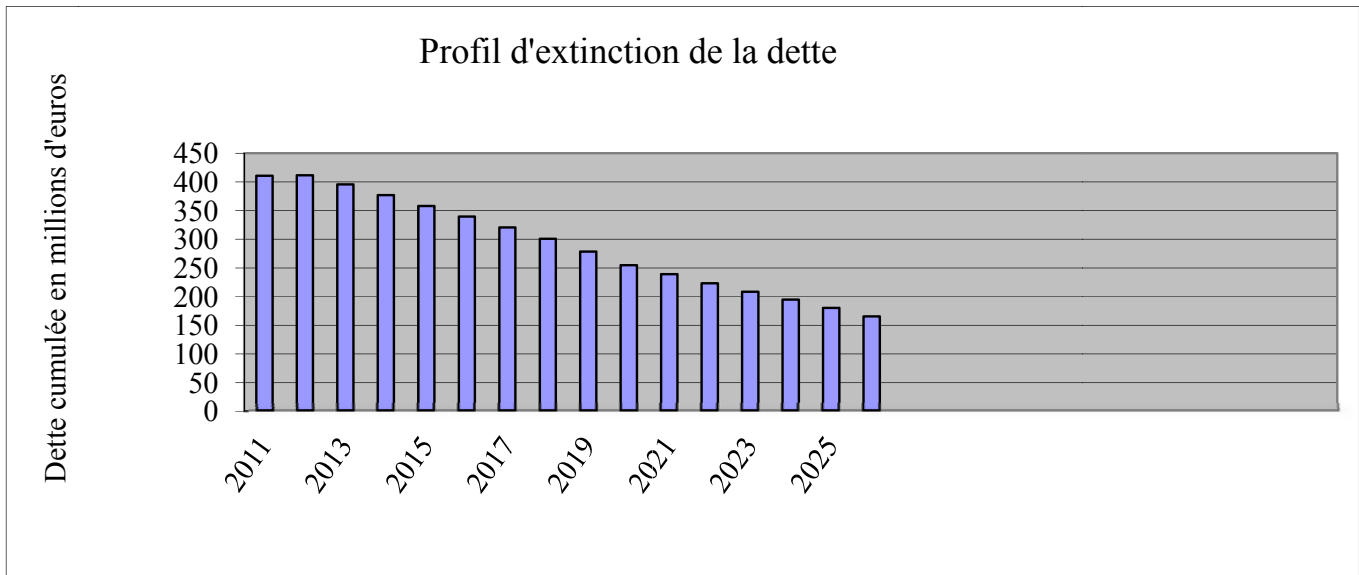
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Grenoble est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Grenoble se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

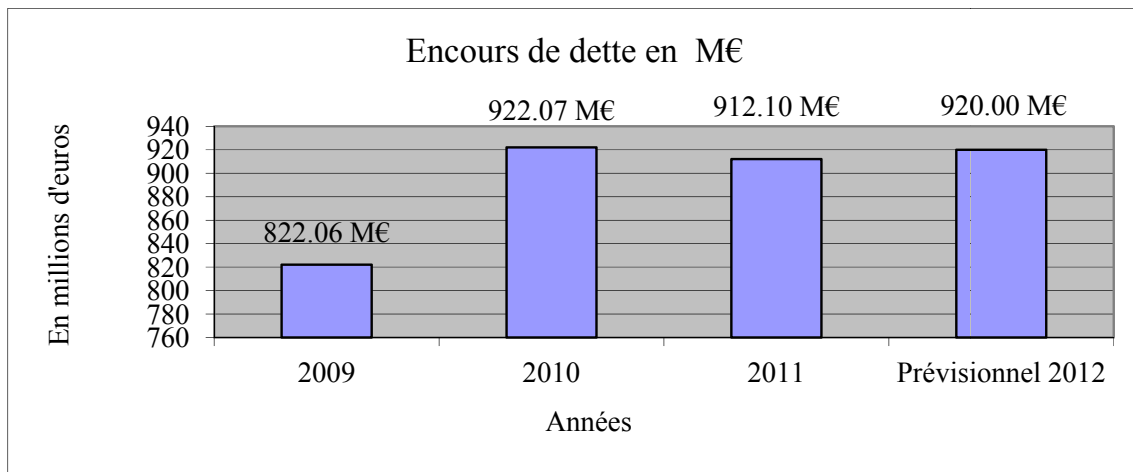


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

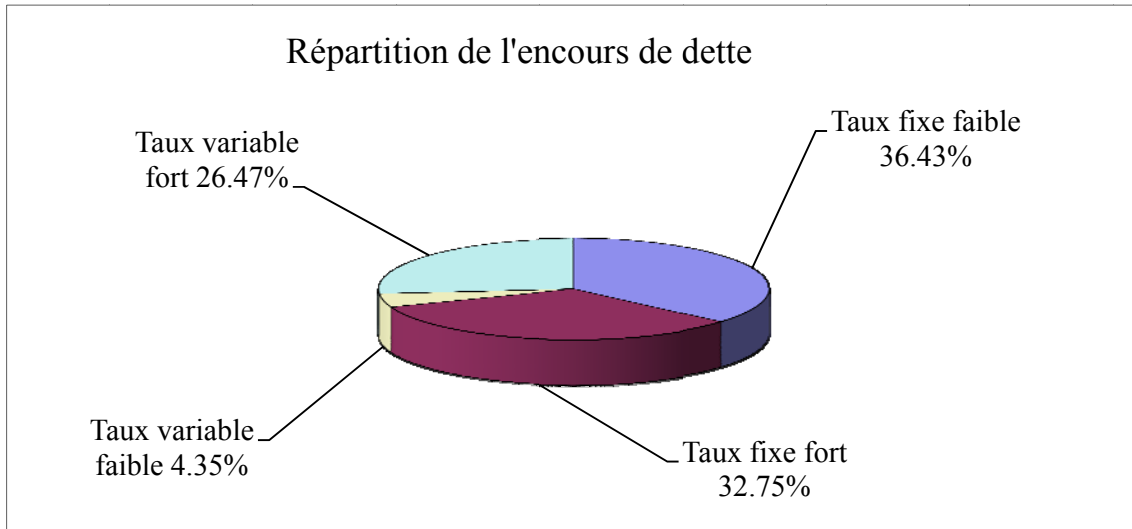


(f) *CHU de Lyon*

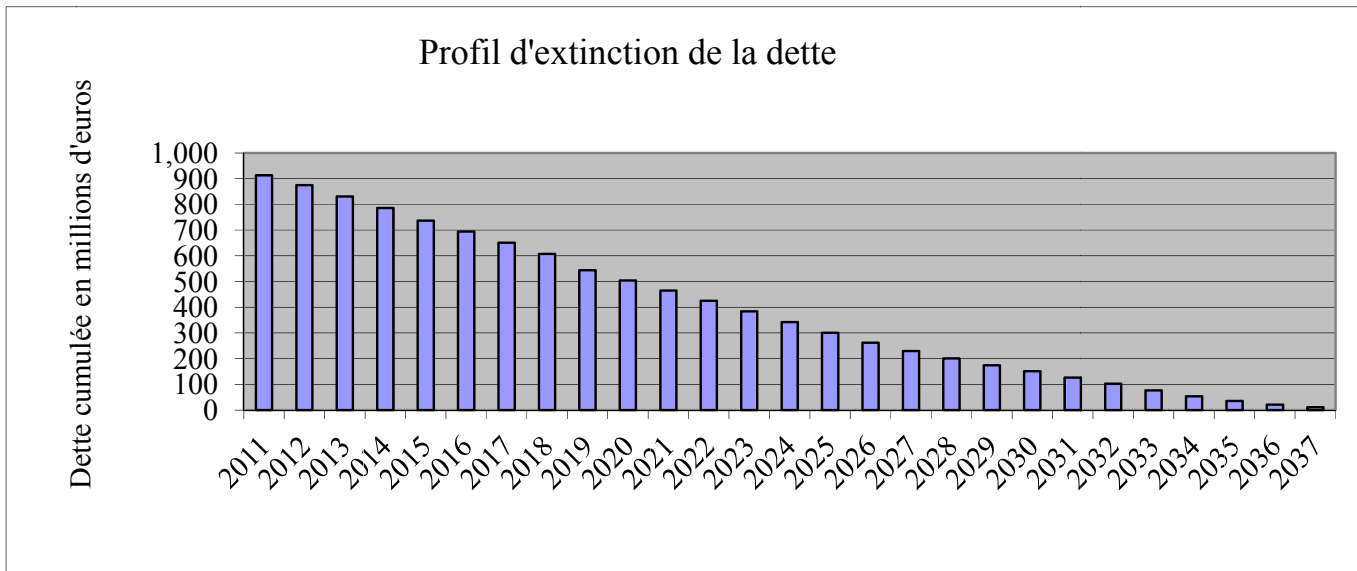
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Lyon est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Lyon se décompose entre des produits à taux fixe fort et à taux fixe faible. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

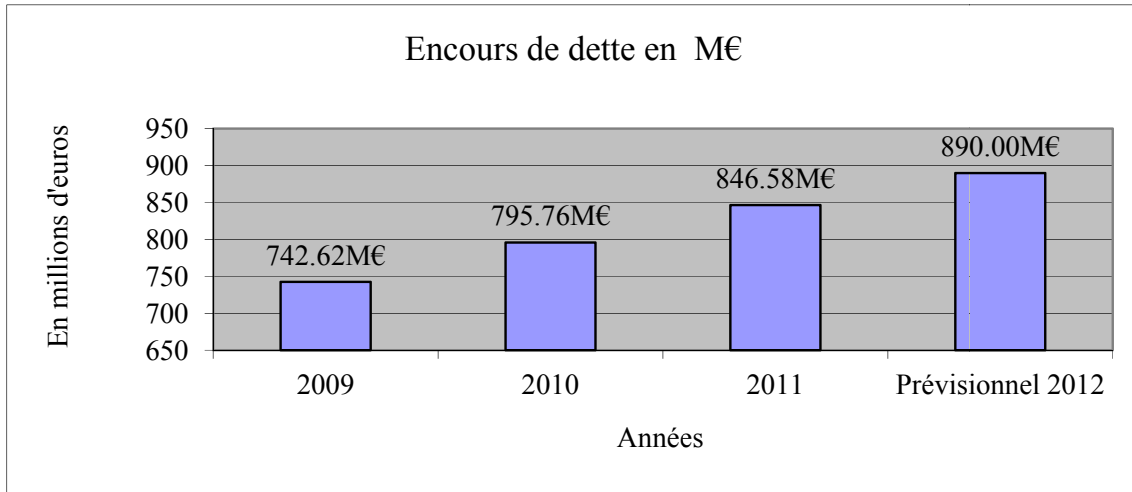


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

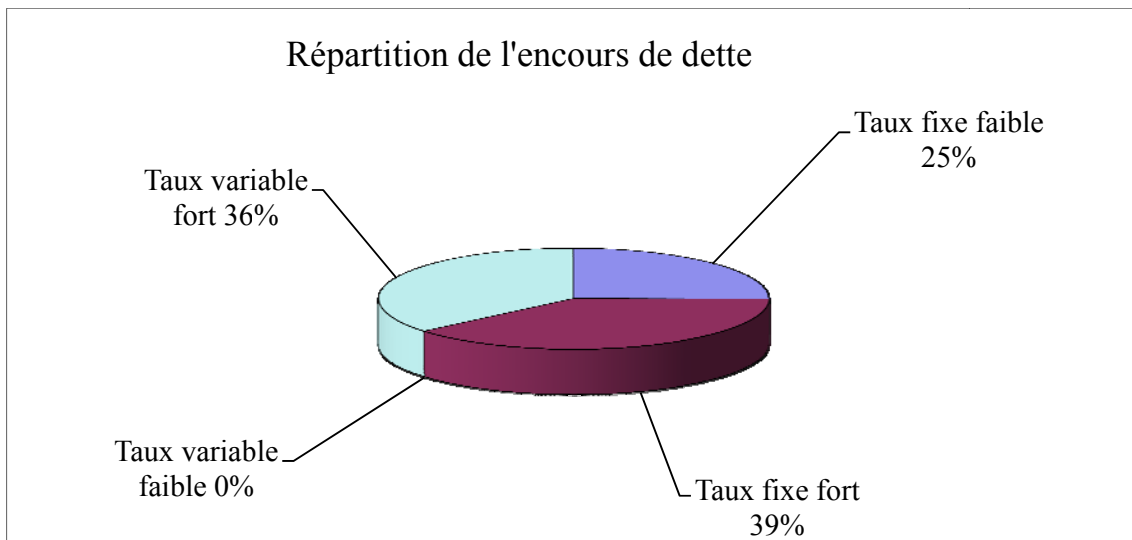


(g) *CHU de Marseille*

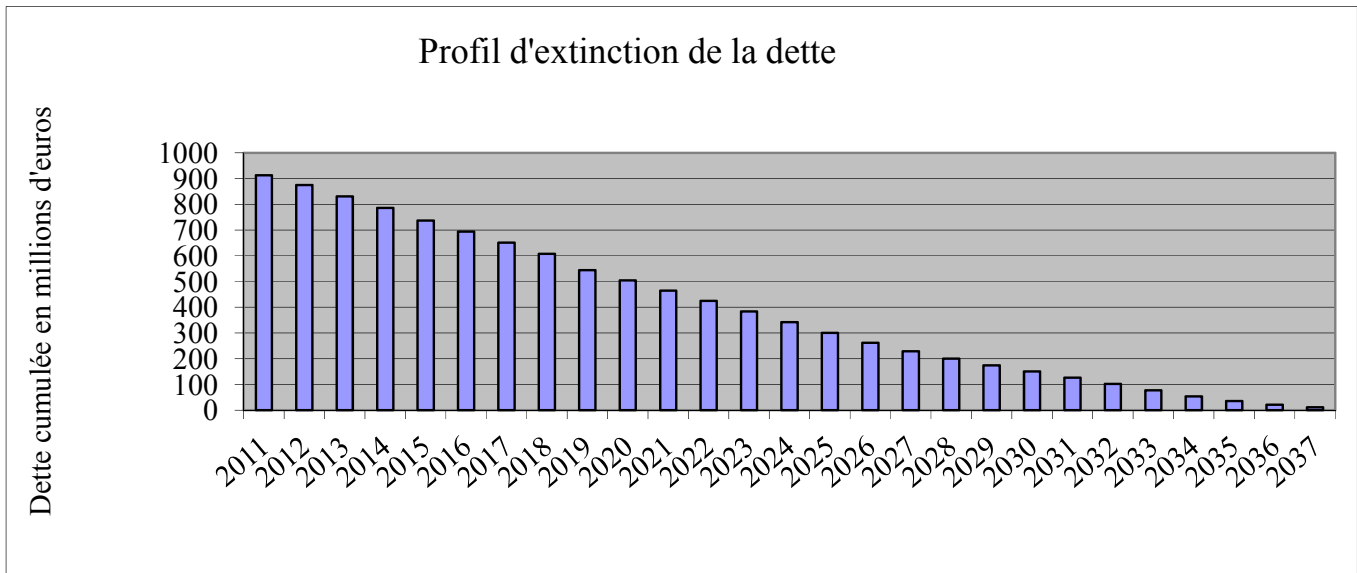
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Marseille est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Marseille se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

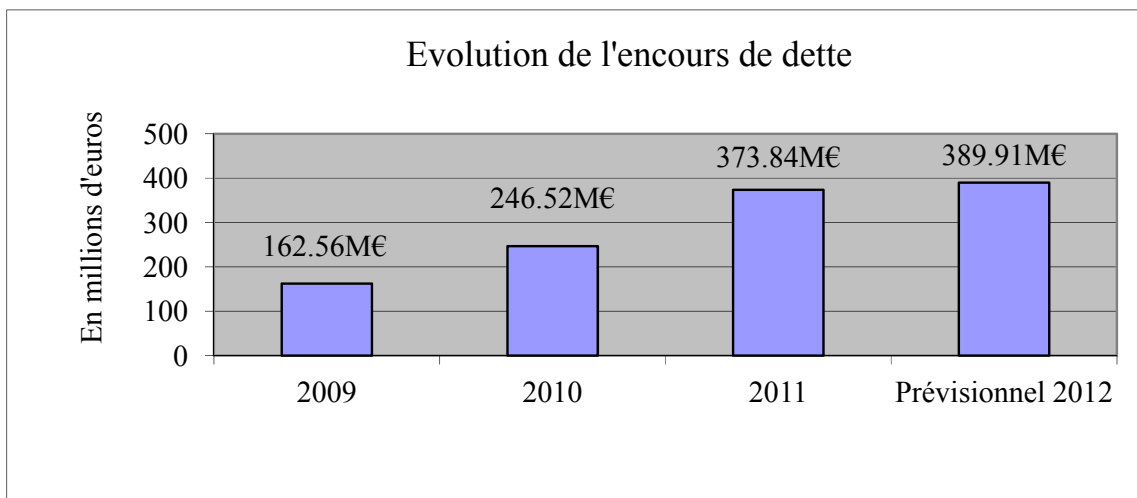


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



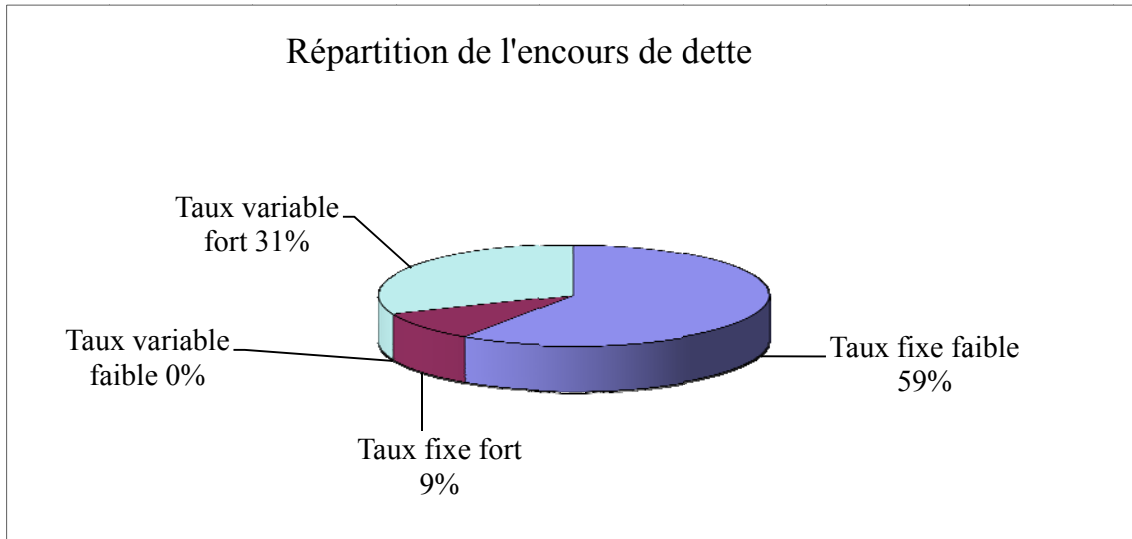
(h) *CHR de Metz-Thionville*

L'évolution de l'encours de dette du CHR de Metz-Thionville est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus. Le CHR de Metz s'est engagé dans la construction d'un nouvel hôpital sur Metz. Il a été contracté un premier emprunt de 145 millions d'euros avec un départ décalé en avril 2011. Cependant le montant des tirages réalisés sur cet emprunt figure dans l'encours de la dette ci-dessous.

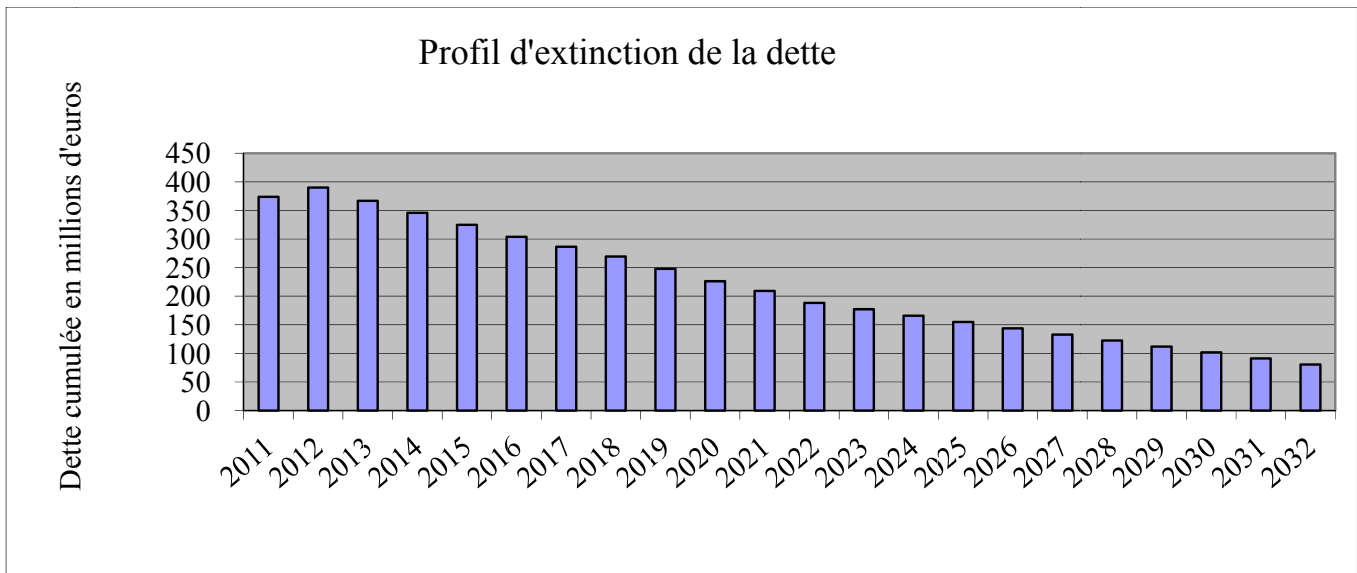




L'encours du CHR de Metz-Thionville se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

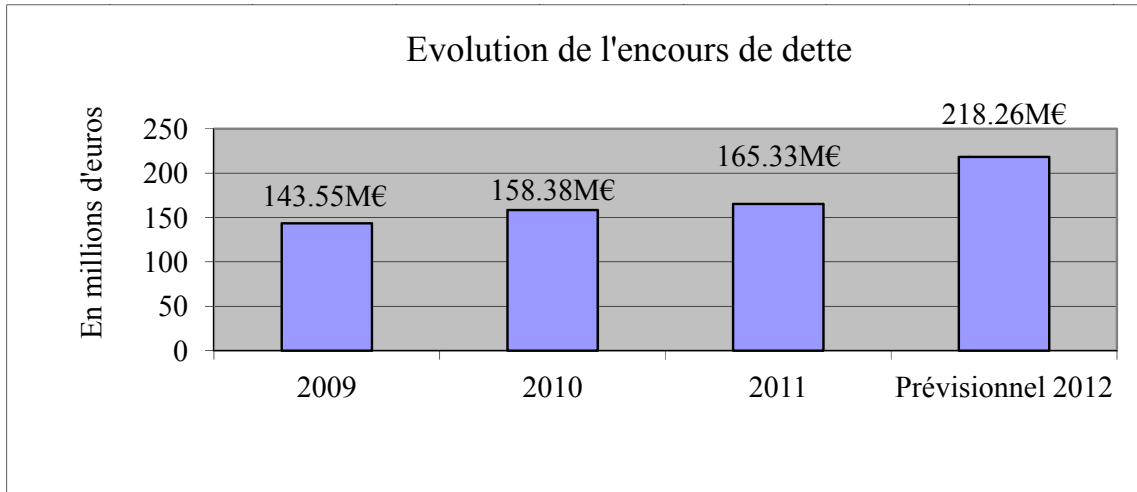


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

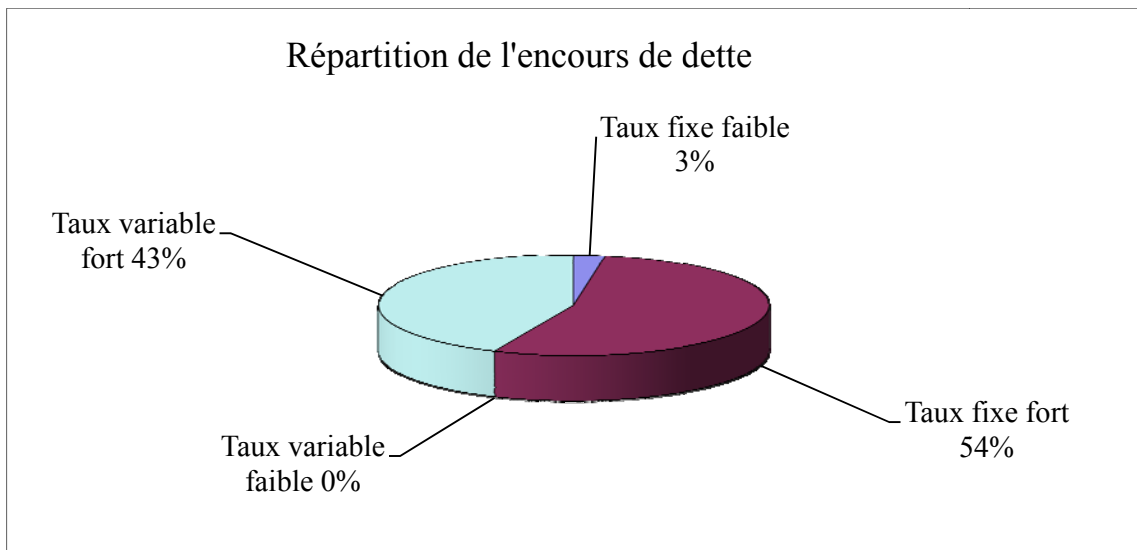


(i) *CHU de Montpellier*

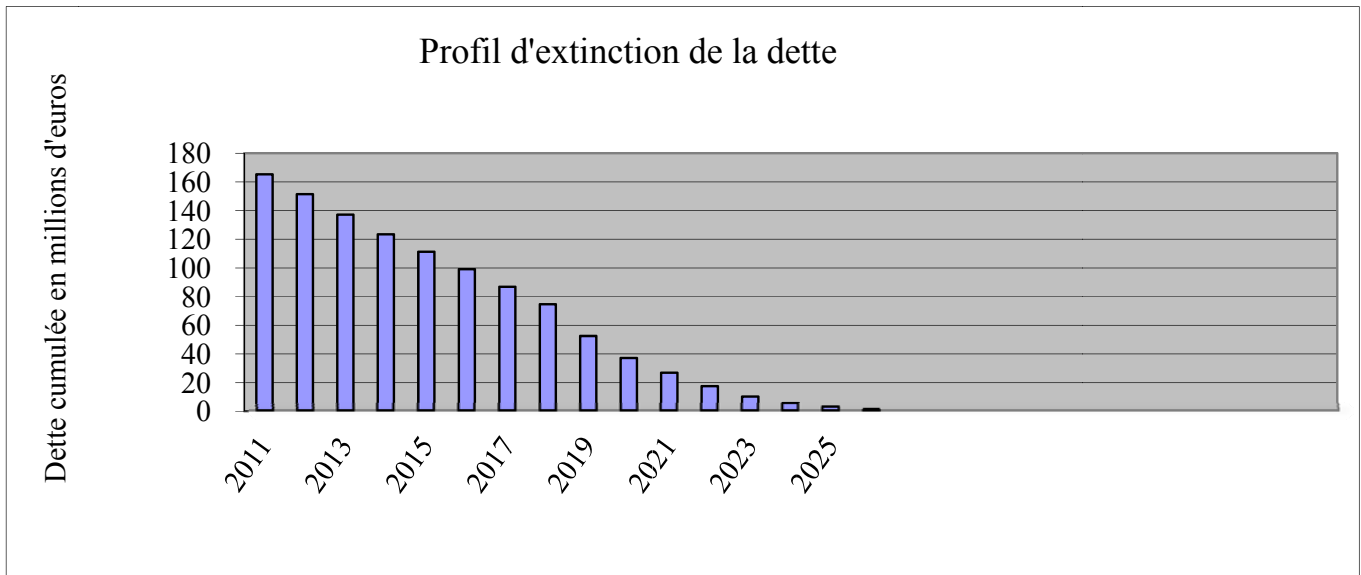
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Montpellier est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Montpellier se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



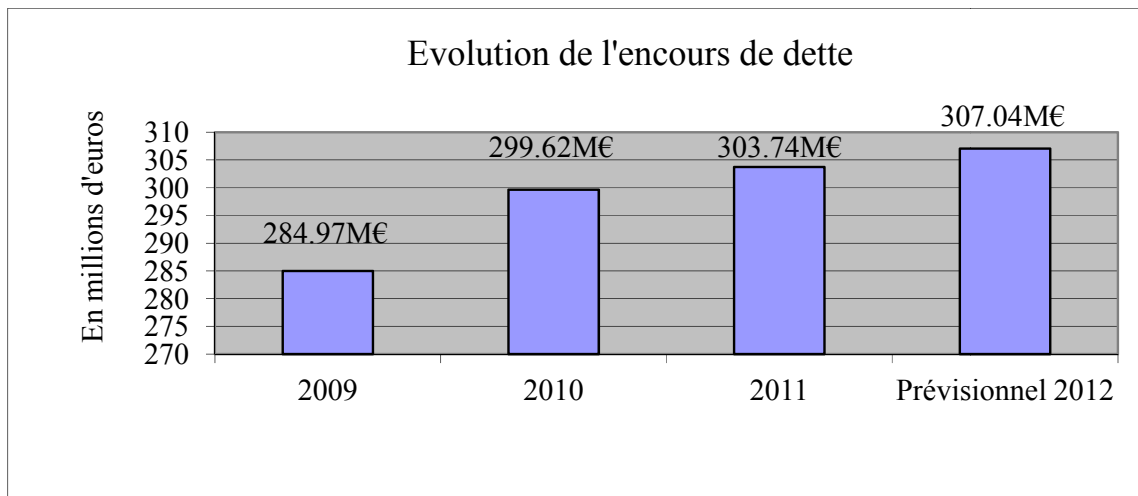
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



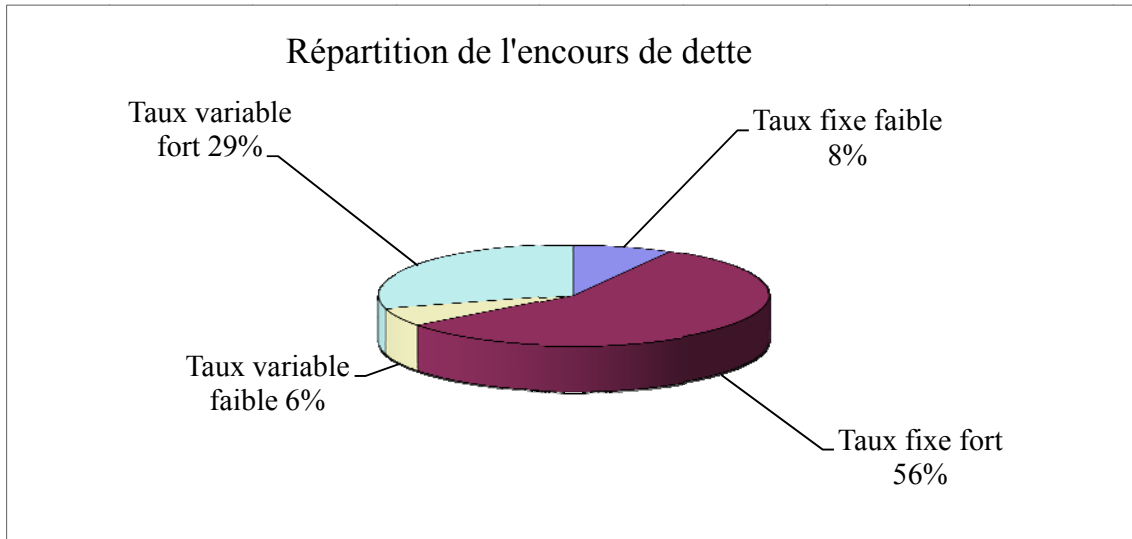
Le CHU de Montpellier utilise une ligne de trésorerie afin de couvrir des besoins ponctuels de disponibilités. Elle est mouvementée quotidiennement.

(j) *CHU de Nancy*

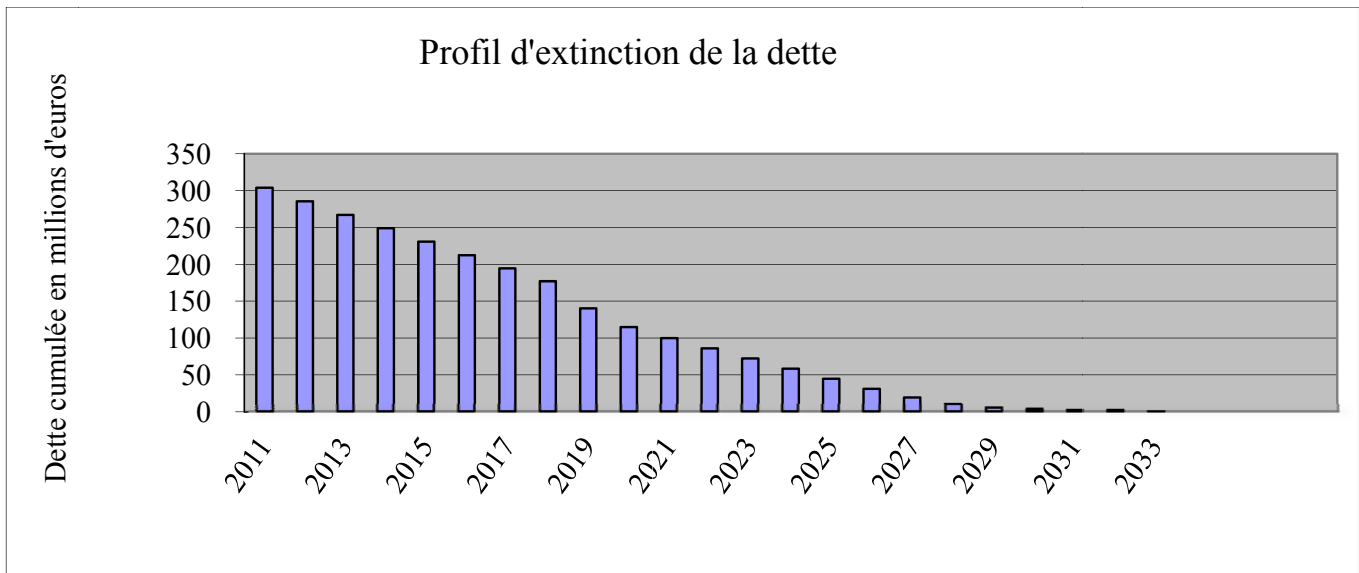
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Nancy est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Nancy se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



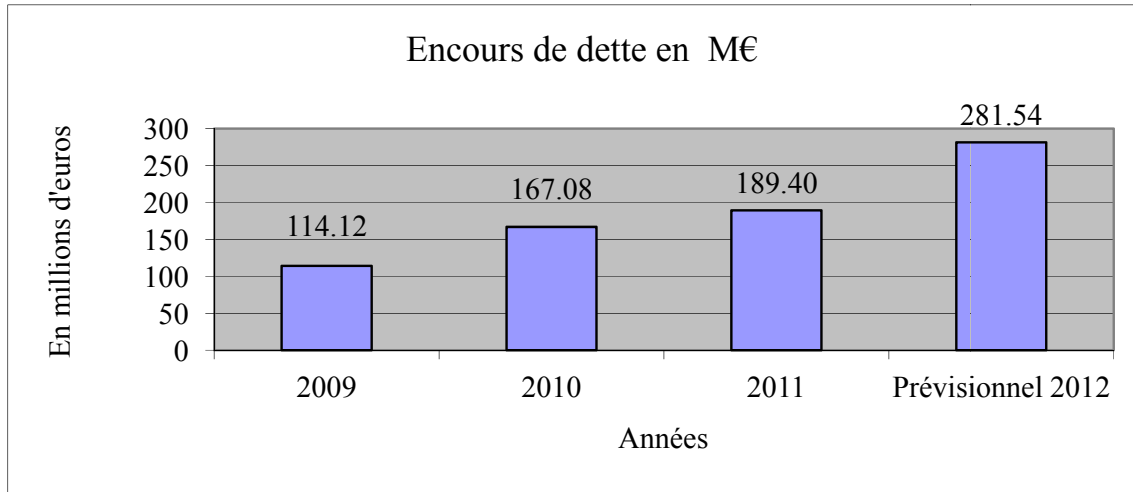
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



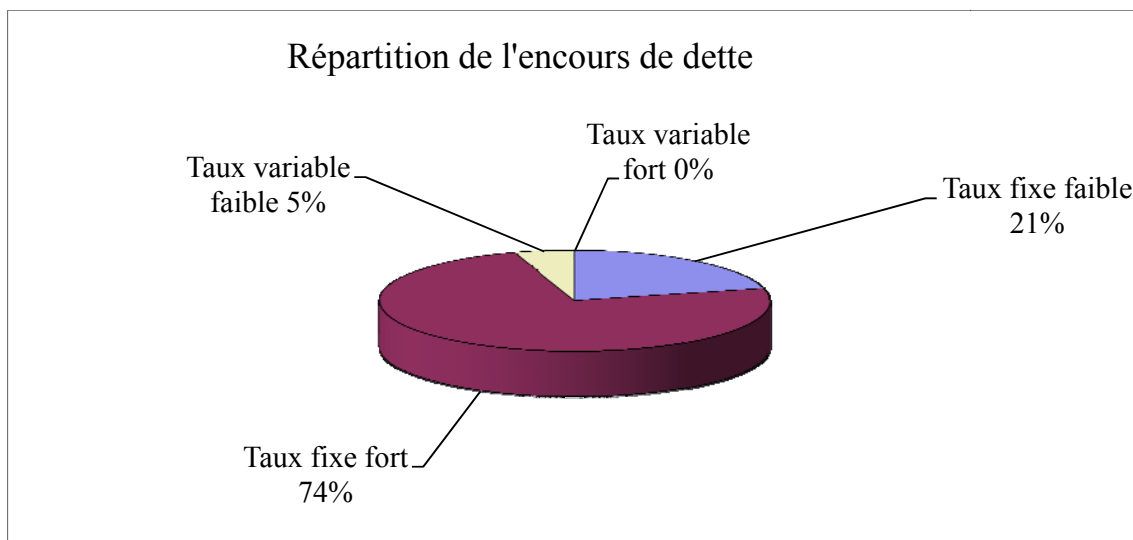
Le CHU de Nancy effectue quotidiennement des opérations sur sa ligne de trésorerie (tirage ou remboursement) en vue d'obtenir une trésorerie proche de zéro.

(k) CHU de Nice

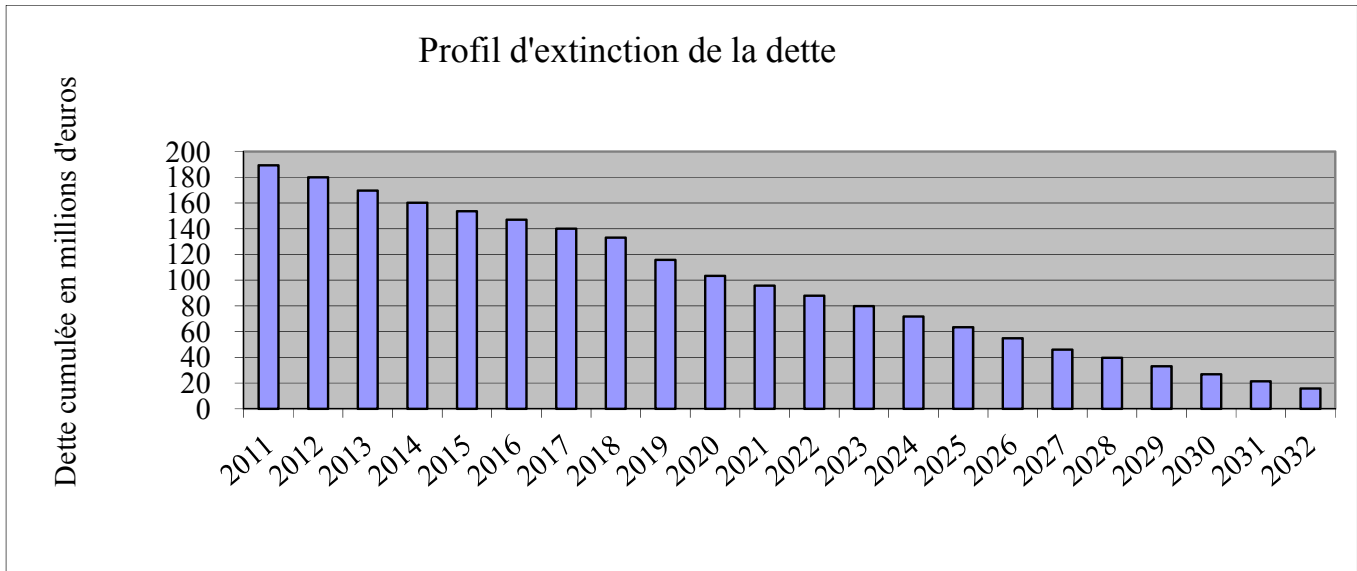
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Nice est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Nice se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



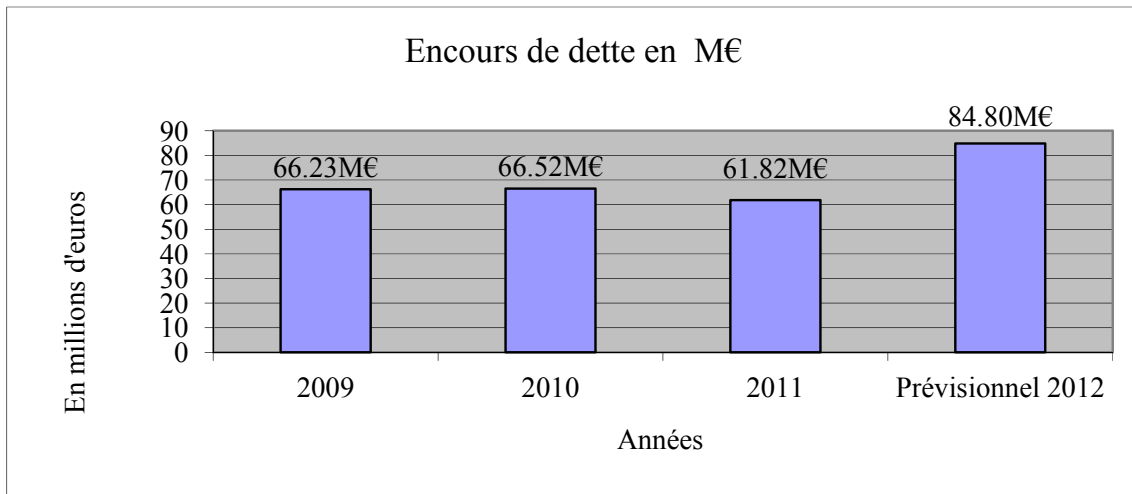
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



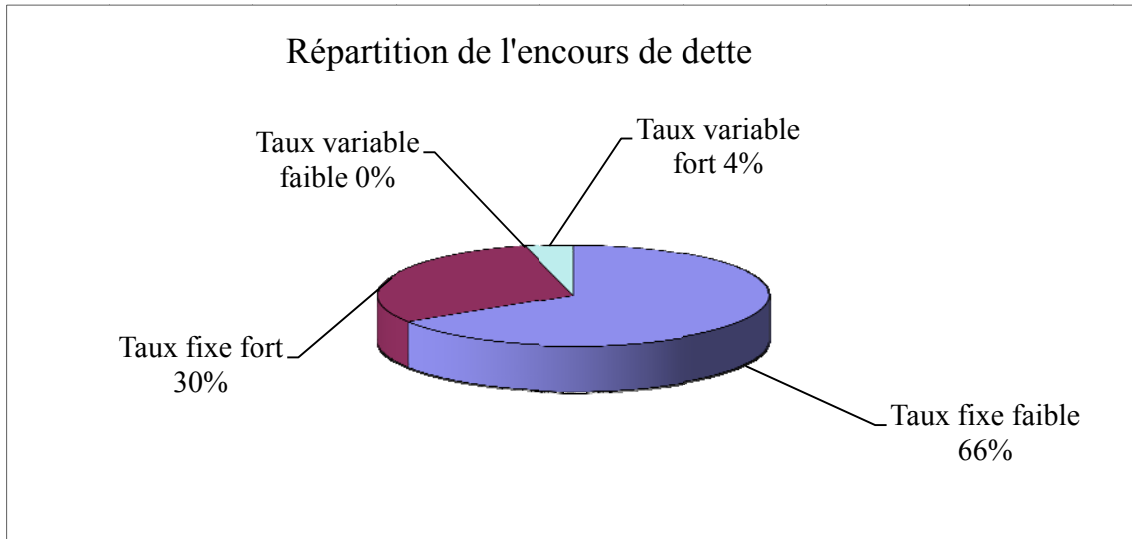
Le CHU de Nice a recours à la ligne de trésorerie après mobilisation des emprunts revolving disponibles dans la dette. Son utilisation est quotidienne.

(1) *CHU de Nîmes*

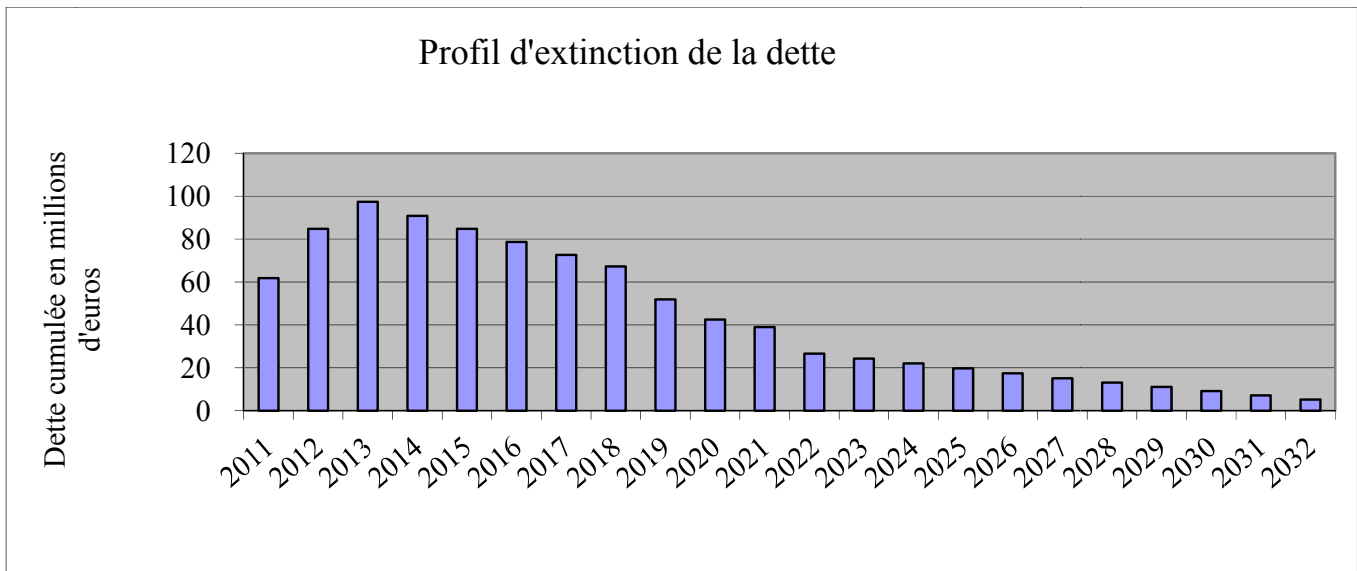
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Nîmes est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Nîmes se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



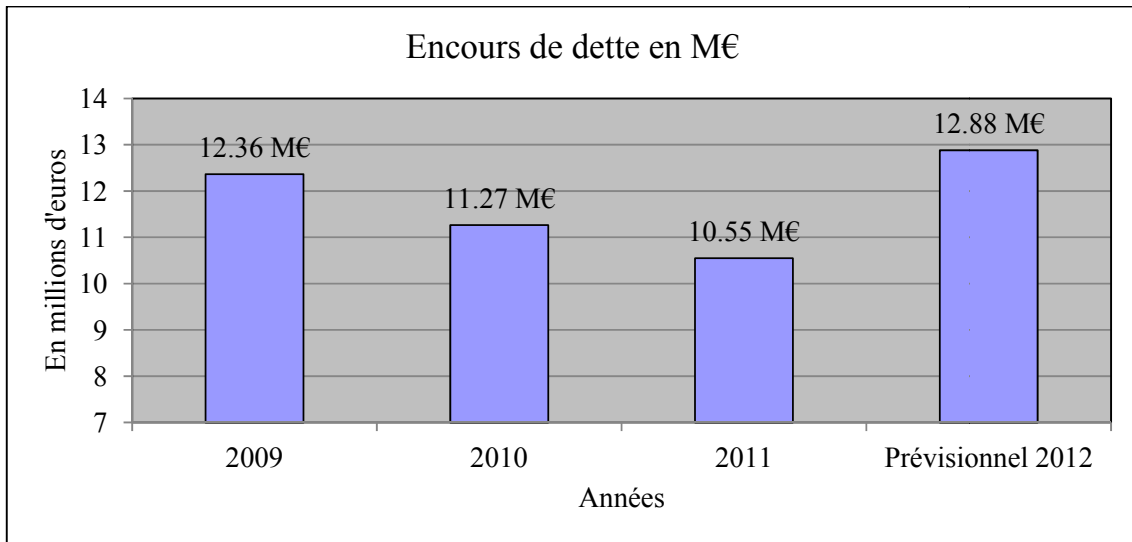
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



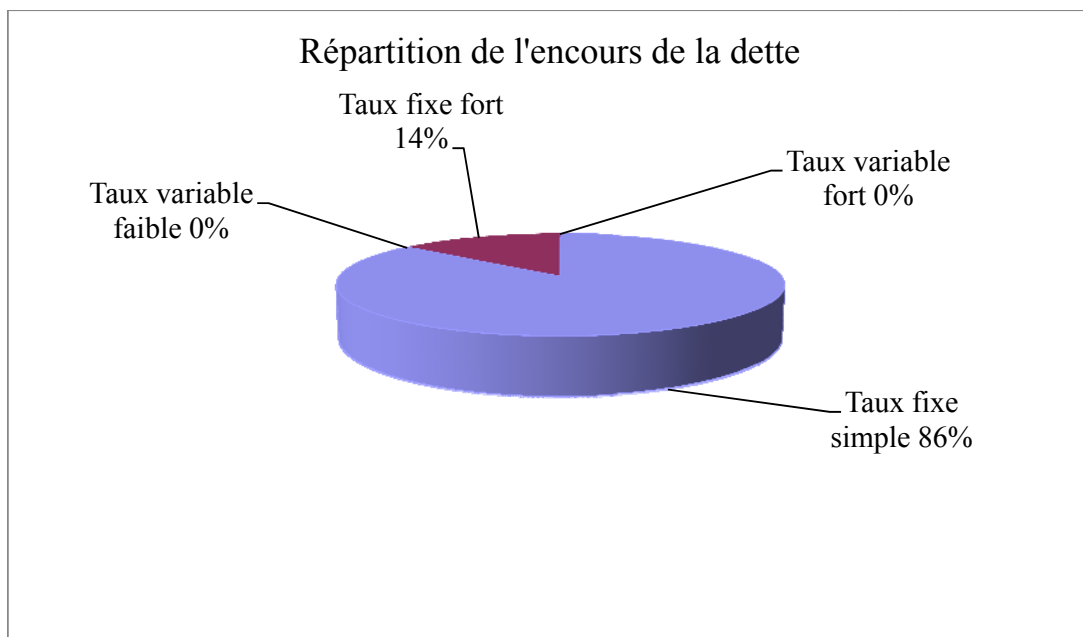
(m) *CHU de Poitiers*

Les données présentées au sein des trois tableaux suivants résultent de la consolidation des données du CHU de Poitiers et du Centre hospitalier de Lusignan.

L'évolution de l'encours de dette du CHU de Poitiers est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

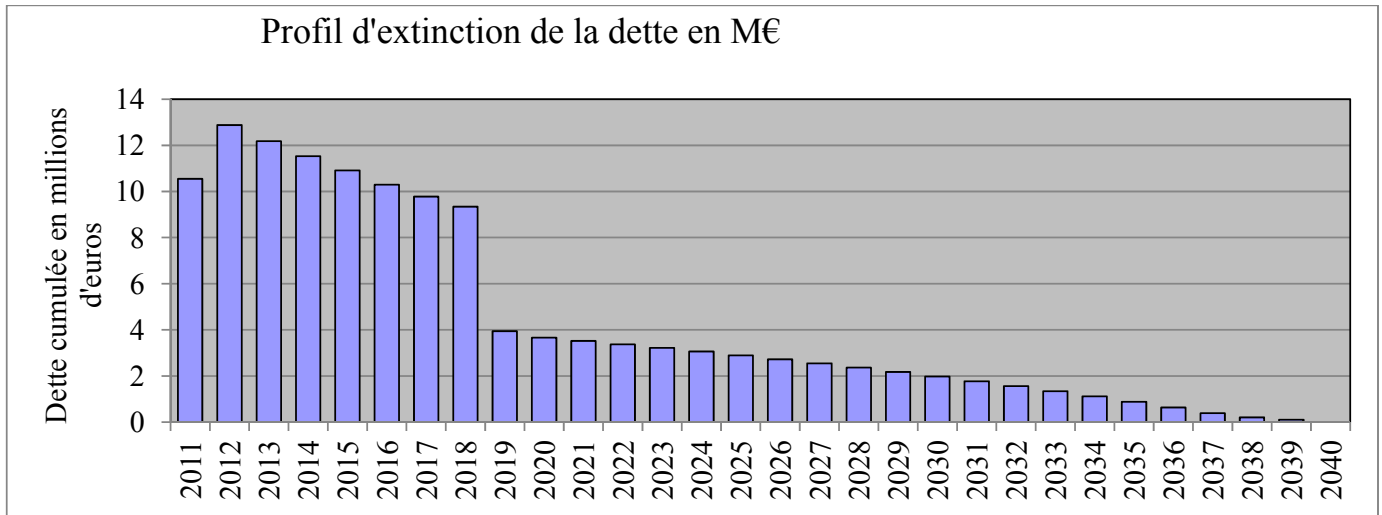


L'encours du CHU de Poitiers se décompose entre des produits à taux fixe fort, des produits à taux fixe faible, des produits à taux variable faible et des produits à taux variable fort. La répartition de l'encours est représentée ci-dessous :



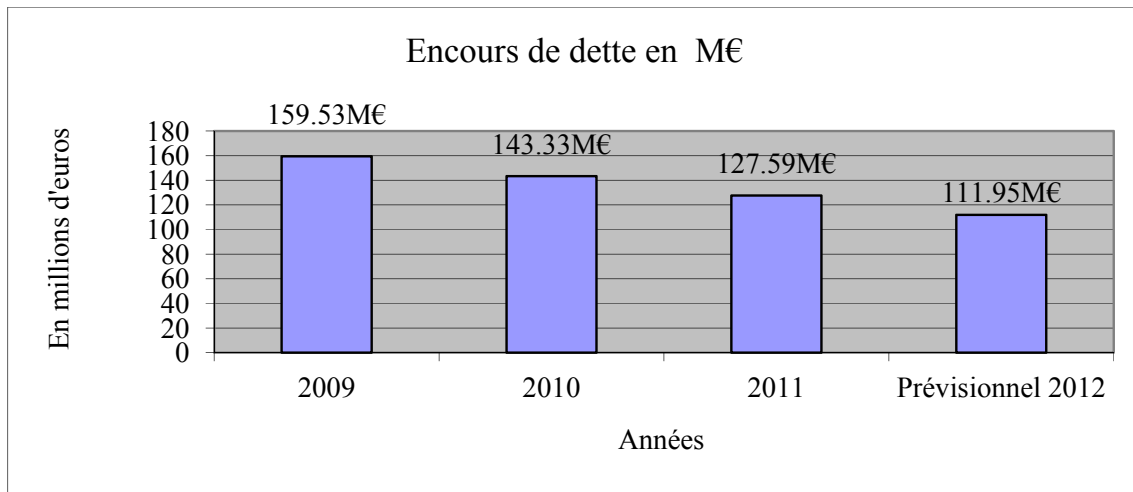


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

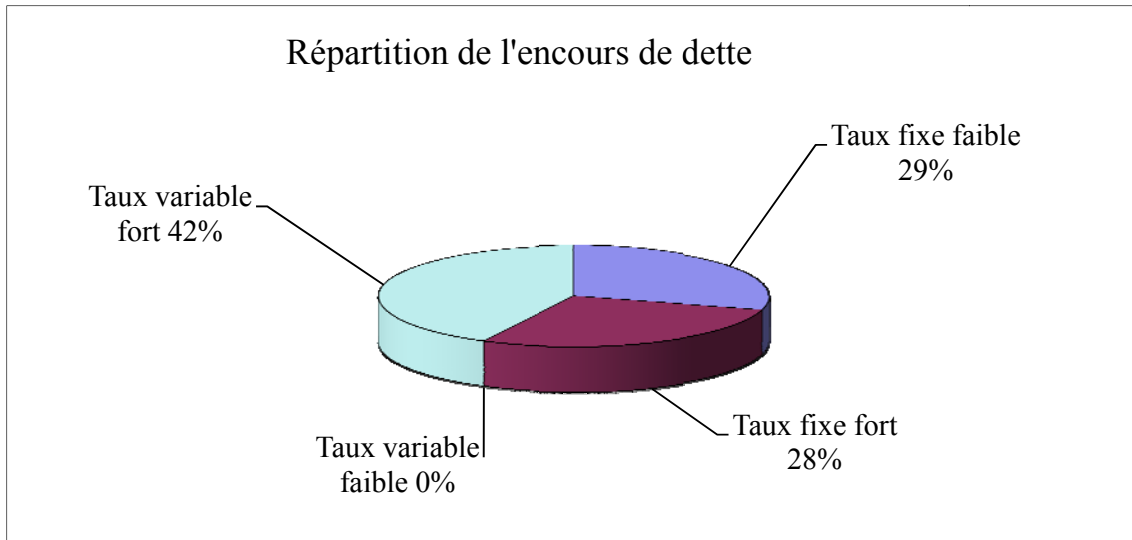


(n) *CHU de Rouen*

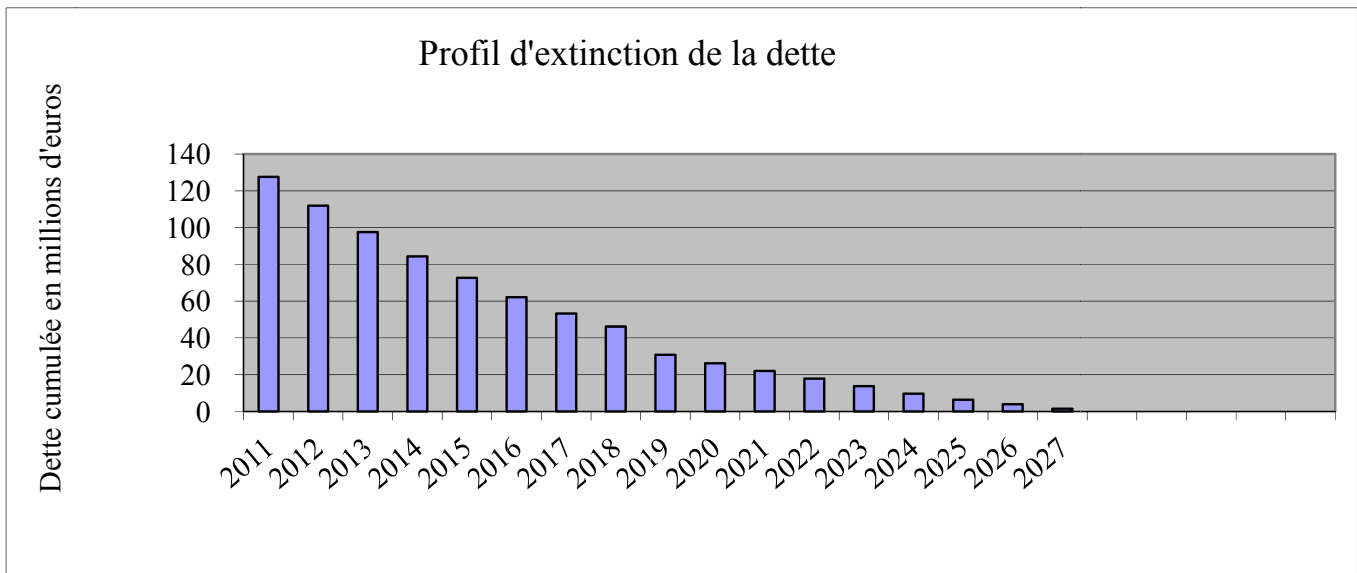
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Rouen est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Rouen se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

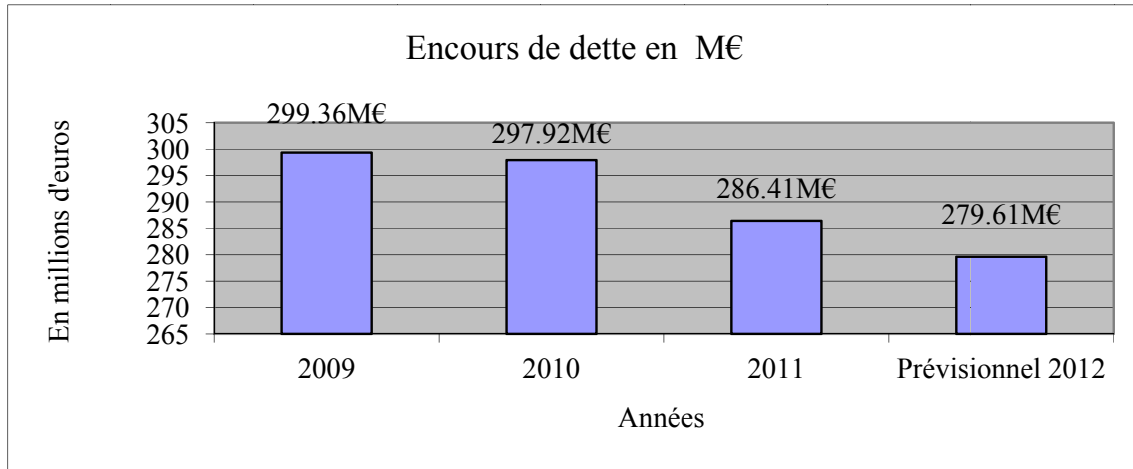


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

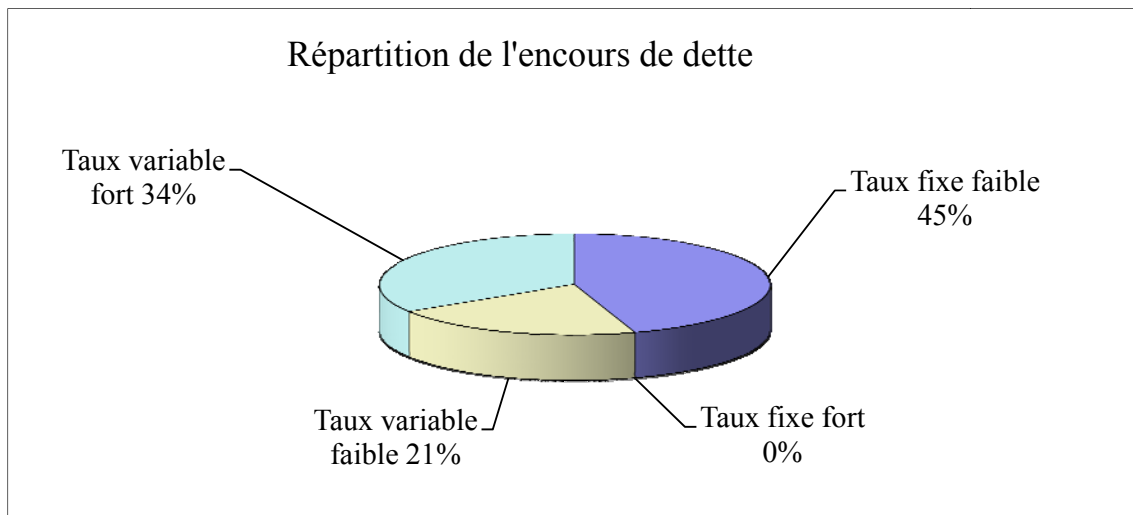


(o) *CHU de Saint-Etienne*

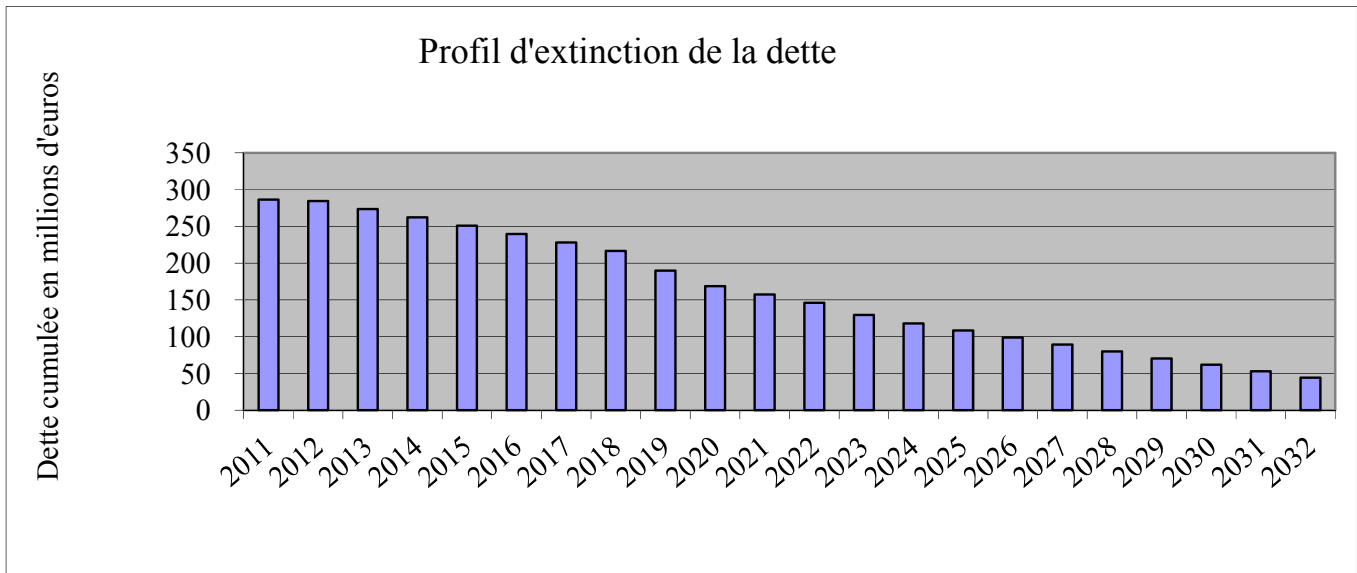
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Saint-Etienne est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Saint-Etienne se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

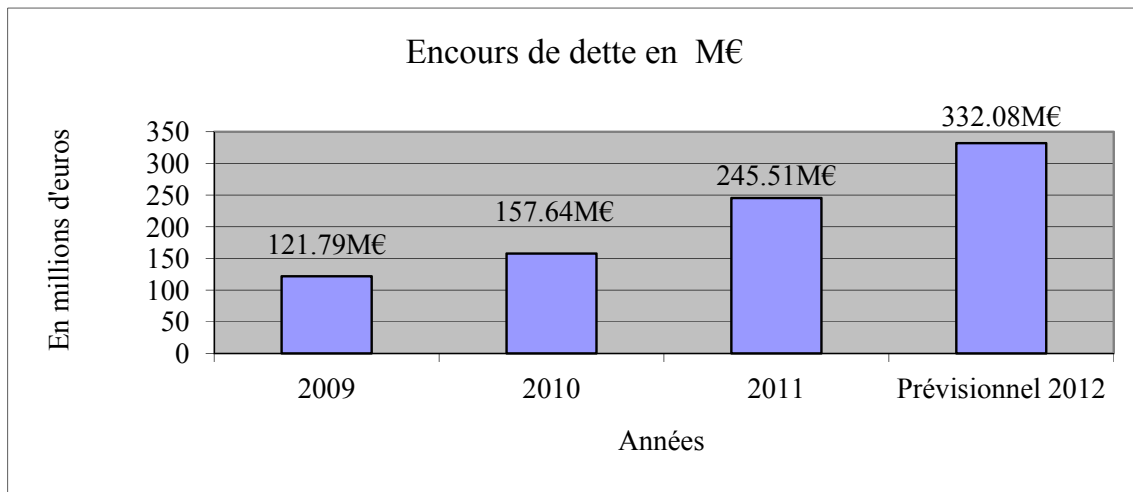


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

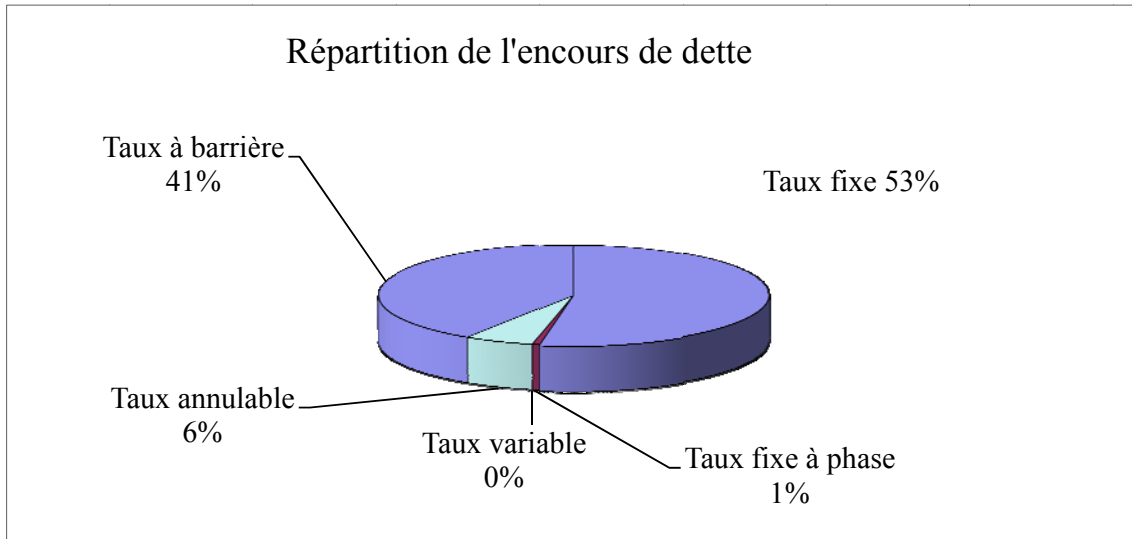


(p) *CHU de Toulouse*

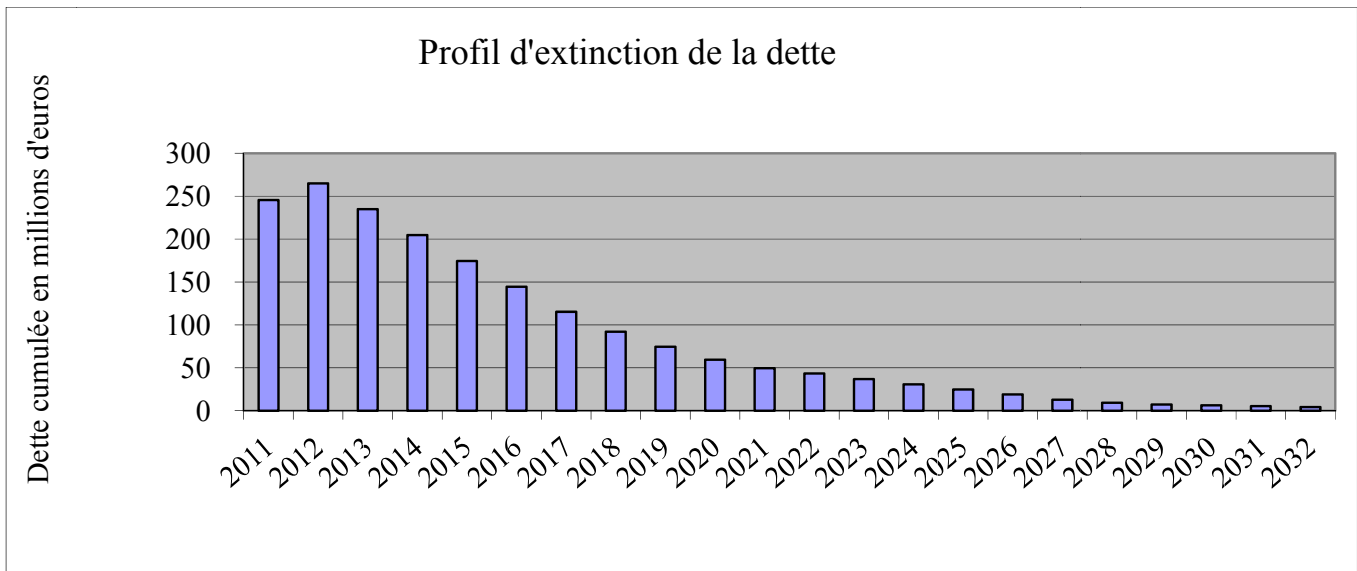
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Toulouse est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Toulouse se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



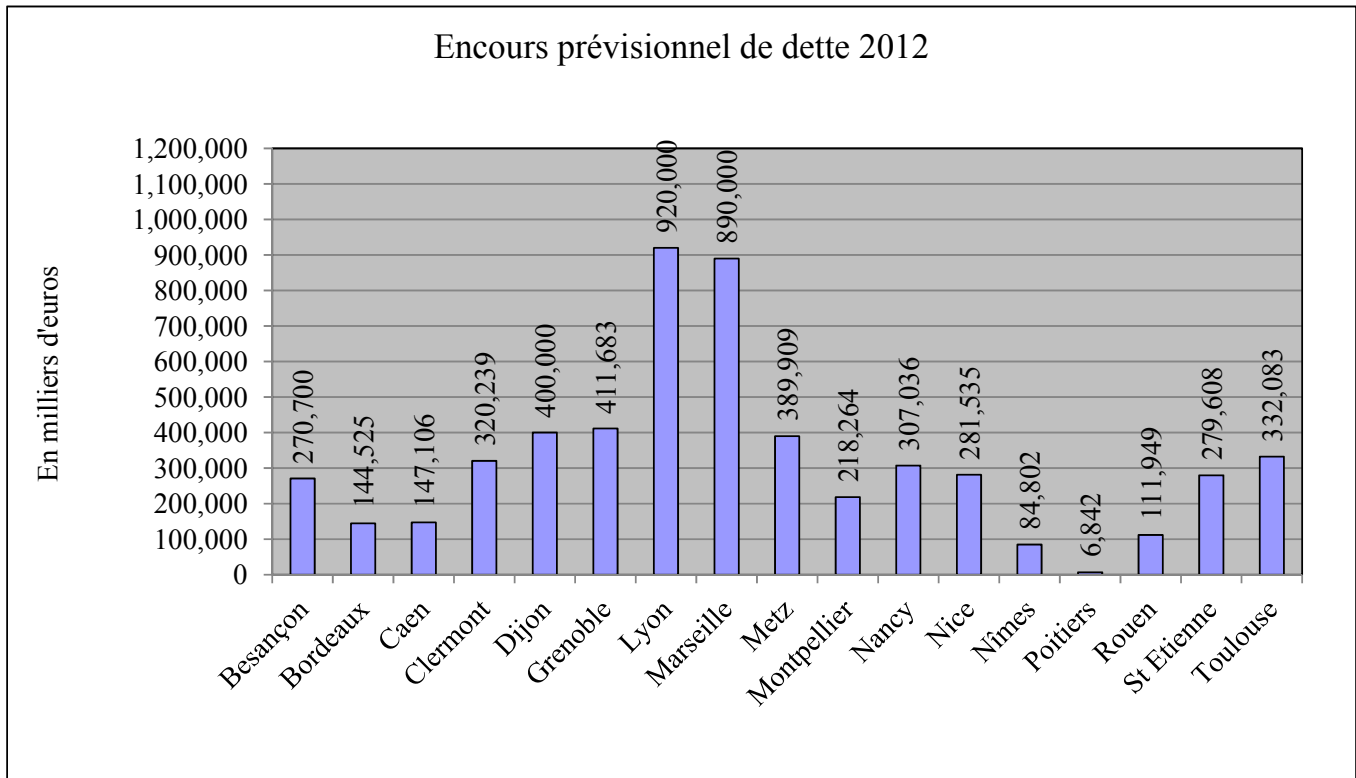
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



#### 5.4.2. Encours prévisionnel des Emetteurs et dettes dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an

Les données relatives aux encours et figurant dans la présente section sont à jour au 31 décembre 2012.

Les données relatives à l'Encours Prévisionnel de Dettes mentionnées ci-dessous pour l'année 2012 sont des données budgétées et estimées. Les données relatives à l'évolution de l'encours de dette mentionnées au paragraphe 5.4.1 ci-dessus sont des données réelles.



	(montants en euro)
Besançon	<b>10.865.000</b>
Bordeaux	<b>16.743.814</b>
Clermont-Ferrand	<b>561.298</b>
Dijon	<b>1.541.199</b>
Grenoble	<b>0</b>
Lyon	<b>43.440</b>
Marseille	<b>1.536.684</b>
Metz Thionville	<b>348.513</b>
Montpellier	<b>382.867</b>
Nancy	<b>18.504.396</b>

Nice	<b>0</b>
Nîmes	<b>0</b>
Poitiers	<b>0</b>
Rouen	<b>15.581.473</b>
Saint-Etienne	<b>422.589</b>
Toulouse	<b>28.010.614,34</b>

## 5.5. Comptes financiers des Emetteurs pour les années 2009 à 2011

(a) CHU de Besançon

- Compte administratif 2009 (en euro)

### COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	240.524.942	323.277.819	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	97.584.649	31.214.503	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	25.683.516	37.717.052	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	32.237.661		
TOTAL DES CHARGES	<b>396.030.769</b>	<b>392.209.374</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>3.821.395</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	396.030.769	396.030.769	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

### TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>3.543.003</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	194.857	60	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	25.141.939	176.876	- Quote-part des subventions virée au résultat
		863.530	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>25.336.797</b>	<b>4.583.469</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>20.753.327</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>



**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>20.753.327</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	7.153.082	73.008.222	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	72.264.970	752.910	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	38.233	306.392	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>79.456.285</b>	<b>94.820.851</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>15.364.567</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	94.820.851	94.820.851	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

- Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	243.209.331	334.068.364	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	103.774.365	33.755.595	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	28.615.411	48.261.255	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	43.216.149		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>418.815.257</b>	<b>416.085.214</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>2.730.042</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>418.815.257</b>	<b>418.815.257</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		2.095.509	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	115.304	81.467	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	33.728.134	327.315	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1.984.847	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	33.843.438	4.489.139	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	29.354.300		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		29.354.300	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	17.412.574	55.119.970	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	64.721.292	169.546	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	38.000	665.925	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	82.171.866	85.309.741	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	3.137.875	0	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	85.309.741	85.309.741	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

- Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	251.488.107	356.311.730	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	106.508.632	38.330.859	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	30.432.892	46.997.835 €	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	54.143.621		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>442.573.253</b>	<b>441.640.424</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>932.829</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>442.573.253</b>	<b>442.573.253</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>470.467</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	166.807	178.744	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	43.437.377	266.958	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1.042.464	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>43.604.185</b>	<b>1.958.633</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>41.645.551</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>41.645.551</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	10.811.300	45.010.046	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	62.781.476	498.833	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	113.979	703.270	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>73.706.755</b>	<b>87.857.700</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>14.150.944</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	87.857.700	87.857.700	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

- Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>13.416.494</b>	<b>14.234.092</b>	<b>14.752.424</b>
Frais d'études. de recherche et développement	6.288.453	6.500.242	6.149.283
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	7.107.391	7.662.566	8.539.191
Immobilisations incorporelles en cours			
Primes de remboursement des obligations	20.650	71.285	63.950
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>422.529.923</b>	<b>481.300.905</b>	<b>537.132.027</b>
Terrains et agencements et aménagements des terrains	7.200.384	7.207.285	7.207.285
Immobilisations en cours / terrains			
Constructions	178.556.190	200.008.623	203.243.509
Constructions en cours	88.762.317	116.913.159	162.262.999
Installations techniques. matériel et outillage industriel	115.235.141	122.482.314	128.136.129
Autres immobilisations corporelles	32.304.308	34.330.722	36.270.692
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	471.583	358.802	11.412

Immobilisations reçues en affectation			
Immobilisations affectées ou mises à disposition			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>58.523</b>	<b>96.523</b>	<b>210.502</b>
Participations et créances rattachées à des participations	58.523	96.523	196.523
Autres titres immobilisés			
Autres			13.979
<b>I - Biens stables</b>	<b>436.338.038</b>	<b>495.964.619</b>	<b>552.428.051</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT ( FRI )</b>	<b>4.058.579</b>	<b>-5.634.822</b>	<b>-15.398.105</b>
Créances de l'article 58			
Créances de la sectorisation psychiatrique	333.099	333.099	333.099
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>333.099</b>	<b>333.099</b>	<b>333.099</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION ( FRE )</b>	<b>23.971.074</b>	<b>36.802.350</b>	<b>60.716.577</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL ( FRNG )</b>	<b>28.029.653</b>	<b>31.167.528</b>	<b>45.318.472</b>
Stocks	3.574.090	4.462.803	4.875.385
Hospitalisés et consultants	2.650.048	2.897.817	2.877.220
Caisses pivot	44.959.119	48.566.247	49.418.198
Départements	15	3.318	1.328
Mutuelles et autres tiers-payants	12.382.839	17.017.325	15.498.744
Créances irrécouvrables admises en non-valeur			
Etat et collectivités locales	408.141	453.080	544.600
Autres	935.319	746.604	741.556
Dépenses à classer	6.559	6.665	7.239
<b>III - Créances</b>	<b>64.916.129</b>	<b>74.153.859</b>	<b>73.964.270</b>
Créances diverses	3.901.691	6.324.289	3.858.205
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	10.423.235	2.405.820	14.006.089
Dotations attendues			
<b>IV - Liquidités</b>	<b>14.324.926</b>	<b>8.730.109</b>	<b>17.864.294</b>

<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>515.579.093</b>	<b>578.848.587</b>	<b>644.256.615</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	54.521.709	54.585.724	54.700.030
Excédents affectés à l'investissement	7.144.872	7.263.815	7.440.309
Subventions d'investissement	1.041.362	819.578	937.147
Emprunts auprès des établissements de crédit	154.542.839	192.304.572	226.503.022
Emprunts et dettes financières divers	24.024	22.387	22.683
Amortissements	223.121.813	235.333.722	247.426.756
Dépréciations			
<b>I - Financements stables</b>	<b>440.396.617</b>	<b>490.329.797</b>	<b>537.029.946</b>
Réserve de trésorerie	11.556.316	11.556.316	11.556.316
Réserve de compensation			
Report à nouveau excédentaire	51.279	210.728	668.767
Report à nouveau déficitaire	-12.195.447	-16.016.842	-18.746.885
Résultat comptable	-3.543.003	-2.095.509	-470.467
Subventions d'investissement			
Provisions règlementées	22.177.261	33.305.160	51.171.221
Provisions pour risques et charges	5.352.992	9.342.497	15.737.625
Autres dépréciations	571.676	500.000	800.000
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>23.971.074</b>	<b>36.802.350</b>	<b>60.716.577</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20.004.909	19.143.917	17.052.207
Dettes fiscales et sociales	13.101.155	15.553.999	18.985.432
Avances reçues	13.512.369	7.393.697	1.049
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	522.096	3.098.601	5.487.883
Autres dettes diverses	3.212.795	2.998.700	2.938.946
Recettes à classer ou à régulariser	317.260	2.630.040	1.076.826
<b>III - Dettes</b>	<b>50.670.583</b>	<b>50.818.954</b>	<b>45.542.343</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>18.147.236</b>	<b>29.659.194</b>	<b>32.280.132</b>

Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	261	1.809	3.397
Intérêts courus non échus	540.557	895.677	964.352
Crédits de trésorerie			
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>540.818</b>	<b>897.486</b>	<b>967.749</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>9.882.417</b>	<b>1.508.334</b>	<b>13.038.340</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>515.579.093</b>	<b>578.848.587</b>	<b>644.256.615</b>

(b) *CHU de Bordeaux*

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	568.658.070	716.202.459	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	210.270.523	67.088.130	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	63.490.216	119.365.184	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	70.849.509		
TOTAL DES CHARGES	<b>913.268.318</b>	<b>902.655.772</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>10.612.546</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	913.268.318	913.268.318	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>9.480.896</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	14.474	23.171	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	56.214.551	642.152	- Quote-part des subventions virée au résultat
		16.980.216	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>56.229.024</b>	<b>27.126.435</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>29.102.589</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>29.102.589</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	8.605.235	32.000.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	46.076.964	1.801.501	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	52.500	91.404	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>54.734.699</b>	<b>62.995.495</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>8.260.796</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>62.995.495</b>	<b>62.995.495</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>



(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	578.744.479	745.044.853	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	222.939.828	66.279.893	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	67.632.624	120.624.485	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	72.217.796		
TOTAL DES CHARGES	<b>941.534.727</b>	<b>931.949.231</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>9.585.496</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	941.534.727	941.534.727	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		9.961.164	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	1.219	165.410	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	55.442.146	791.123	- Quote-part des subventions virée au résultat
		10.120.933	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>55.443.366</b>	<b>21.038.630</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>34.404.736</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>34.404.736</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	10.980.654	17.401.747	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	35.685.515	2.272.354	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		165.410	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>46.666.168</b>	<b>54.244.247</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>7.578.079</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	54.244.247	54.244.247	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	593.488.891	772.526.672	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	230.761.497	68.021.362	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	67.148.886	124.665.394	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	80.561.397		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>971.960.670</b>	<b>965.213.428</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>6.747.242</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	971.960.670	971.960.670	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>7.387.858</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	74.596	77.753	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	62.398.748	827.615	- Quote-part des subventions virée au résultat
		7.125.183	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>62.473.344</b>	<b>15.418.408</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>47.054.936</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>47.054.936</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	17.599.674	14.901.747	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	44.644.143	2.018.710	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	2.728.664	77.753	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>64.972.481</b>	<b>64.053.146</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>919.335</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>64.972.481</b>	<b>64.972.481</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'études, de recherche et développement	193,613	153,549	163,002
Concessions et droit similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	283,064	15,658	10,579

Immobilisations incorporelles en cours			
Primes de remboursement des obligations			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	12,907,686	12,440,845	12,078,418
Immobilisations en cours / terrains			
Constructions	242,461,263	226,409,613	216,537,578
Constructions en cours			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	44,300,075	43,524,060	43,457,703
Autres immobilisations corporelles	21,551,040	22,868,327	23,455,023
Immobilisations corporelles en cours	8,747,738	12,795,022	20,332,230
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles			
Immobilisations reçues en affectation			
Immobilisations affectées ou mises à disposition			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Participations et créances rattachées à des participations	150,916	150,916	374,916
Autres titres immobilisés	878	878	878
Autres	3,044	3,044	7,708
<b>I - Biens stables</b>	<b>330,599,317</b>	<b>318,361,912</b>	<b>316,418,035</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>			
Créances de l'article 58			
Créances de la sectorisation psychiatrique			
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)</b>			
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>			
Stocks	10,617,646	9,353,625	8,905,045
Hospitalisés et consultants	4,772,523	4,228,854	4,182,342
Caisses pivot	126,756,520	115,971,894	125,831,761

Départements			
Mutuelles et autres tiers-payants	33,394,020	22,736,150	22,729,843
Créances irrécouvrables admises en non-valeur			
Etat et collectivités locales			
Autres (1)	1,011,129	1,868,511	6,202,537
Dépenses à classer	37,083	372,430	303,001
<b>III - Créances</b>	<b>176,588,921</b>	<b>154,531,463</b>	<b>168,154,530</b>
Créances diverses	16,536,956	14,969,647	20,541,479
Valeurs mobilières de placement		2,638,805	2,654,626
Disponibilités	150,181	2,508,912	1,533,105
Dotations attendues	20,327,085		
<b>IV - Liquidités</b>	<b>37,014,223</b>	<b>20,117,363</b>	<b>24,729,209</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>544,202,460</b>	<b>493,010,739</b>	<b>509,301,774</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	62,669,814	63,392,336	64,121,057
Excédents affectés à l'investissement	108,281,684	108,301,684	109,506,172
Subventions d'investissement	8,255,544	9,014,252	9,476,627
Emprunts auprès des établissements de crédit	129,043,057	130,464,151	127,766,224
Emprunts et dettes financières divers (2)	13,247,529	18,310,221	18,260,054
Amortissements			
Dépréciations			
<b>I - Financements stables</b>	<b>321,497,628</b>	<b>329,482,645</b>	<b>329,130,134</b>
Réserve de trésorerie	47,170,823	47,170,823	47,170,823
Réserve de compensation	78,523	78,523	78,523
Report à nouveau excédentaire	1,685,694	3,474,629	2,937,850
Report à nouveau déficitaire	-6,965,737	-18,255,567	-28,884,440

Résultat comptable	-9,480,896	-9,961,164	-7,387,858
Subventions d'investissement			
Provisions règlementées	11,715,708	9,524,579	14,778,393
Provisions pour risques et charges	17,311,012	16,901,655	19,970,984
Autres dépréciations			
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>61,515,127</b>	<b>48,933,477</b>	<b>48,664,275</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31,700,703	30,739,902	42,328,619
Dettes fiscales et sociales	42,440,366	42,429,567	44,797,926
Avances reçues	7,659,184	518,972	747,821
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	561,593	396,702	412,612
Autres dettes diverses	14,839,795	2,605,654	1,946,998
Recettes à classer ou à régulariser	37,494,935	15,986,317	21,176,072
<b>III - Dettes</b>	<b>134,696,577</b>	<b>92,677,115</b>	<b>111,410,049</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	193,128	167,501	97,316
Intérêts courus non échus			
Crédits de trésorerie	26,300,000	21,750,000	20,000,000
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>26,493,128</b>	<b>21,917,501</b>	<b>20,097,316</b>
<b>TRESORERIE</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>544,202,460</b>	<b>493,010,739</b>	<b>509,301,774</b>

(c) *CHU de Clermont-Ferrand*

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	295.512.886	386.550.329	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	107.851.704	33.757.765	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	33.495.564	56.316.126	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	43.328.747		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>480.188.901</b>	<b>476.624.220</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>3.564.681</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	480.188.901	480.188.901	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>			<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	89.013	1.145.298	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	29.668.062	20.232	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5.248.849	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>29.757.074</b>	<b>6.414.378</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>23.342.696</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>22.116.767</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	34.471.792	72.075.061	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	73.258.336	484.685	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	1.176.616	1.152.351	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>108.906.745</b>	<b>95.828.864</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>13.077.880</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	108.906.745	108.906.745	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>



(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	303.693.109	393.893.630	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	111.120.517	36.890.795	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	37.288.057	64.125.092	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	42.849.035		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>494.950.718</b>	<b>494.909.517</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>41.201</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>494.950.718</b>	<b>494.950.718</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>			<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	47.654	42.313	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	27.602.173	19.433	- Quote-part des subventions virée au résultat
		8.864.611	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>27.649.827</b>	<b>8.926.357</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>18.723.470</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>19.763.447</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	16.930.403	40.007.862	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	59.850.800	988.945	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	1.082.227	1.527.503	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>77.863.430</b>	<b>62.287.757</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>15.575.672</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	77.863.430	77.863.430	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	313.238.298	420.633.701	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	119.272.272	39.467.260	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	41.865.178	73.396.639	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	59.180.081		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>533.555.829</b>	<b>533.497.600</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>58.229</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	533.555.829	533.555.829	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>			<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	1.324.180	885.461	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	42.574.004	19.741	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5.432.297	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>43.898.183</b>	<b>6.337.499</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>37.560.684</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>38.655.405</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	20.047.337	12.511.434	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	17.612.638	786.983	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	1.512.096	886.604	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>39.172.071</b>	<b>52.840.427</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>13.668.356</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	52.840.427	52.840.427	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>14.095.214</b>	<b>15.226.352</b>	<b>13.340.305</b>
Frais d'études. de recherche et développement	2.025.685	2.037.587	2.117.681
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	12.069.529	13.188.765	11.222.624
Immobilisations incorporelles en cours			

Primes de remboursement des obligations			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>711.666.201</b>	<b>766.607.776</b>	<b>770.625.071</b>
Terrains	14.237.945	16.035.452	15.832.961
Immobilisations en cours / terrains			
Constructions	494.878.663	568.476.404	572.980.763
Constructions en cours			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	112.769.516	137.214.925	136.485.745
Autres immobilisations corporelles	39.480.252	43.170.258	43.195.830
Immobilisations corporelles en cours	21.303.383	259.590	241.186
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	28.415.201	869.906	1.307.345
Immobilisations reçues en affectation			
Immobilisations affectées ou mises à disposition	581.241	581.241	581.241
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1.289.284</b>	<b>2.371.511</b>	<b>3.883.606</b>
Participations et créances rattachées à des participations	1.829	1.829	553.585
Autres titres immobilisés	11	11	11
Autres	1.287.444	2.369.671	3.330.010
<b>I - Biens stables</b>	<b>727.050.699</b>	<b>784.205.639</b>	<b>787.848.982</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>	<b>19.644.196</b>	<b>2.304.894</b>	<b>14.194.015</b>
Créances de l'article 58	1.508.320	1.508.320	1.508.320
Créances de la sectorisation psychiatrique			
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>1.508.320</b>	<b>1.508.320</b>	<b>1.508.320</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)</b>	<b>2.039.270</b>	<b>3.802.901</b>	<b>7.582.135</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>	<b>21.683.466</b>	<b>6.107.795</b>	<b>21.776.150</b>
Stocks	4.699.432	4.573.545	4.960.336
Hospitalisés et consultants	3.342.127	3.796.696	4.263.663
Caisses pivot	62.734.252	69.589.225	90.748.530
Départements	623.447	640.899	712.012

Mutuelles et autres tiers-payants	11.538.396	16.029.165	14.195.837
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0	0	0
Etat et collectivités locales	15.233	131.936	45.023
Autres	10.836.881	14.245.583	13.760.833
Dépenses à classer	1.496.768	231.712	401.122
<b>III - Créances</b>	<b>95.286.536</b>	<b>109.238.761</b>	<b>129.087.356</b>
Créances diverses			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	205.846	461.658	2.149.096
Dotations attendues			
<b>IV - Liquidités</b>	<b>205.846</b>	<b>461.658</b>	<b>2.149.096</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>824.051.401</b>	<b>895.414.378</b>	<b>920.593.754</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	79.777.796	80.681.670	81.399.396
Excédents affectés à l'investissement	50.585.615	51.565.912	51.749.048
Subventions d'investissement	290.477	356.115	405.631
Emprunts auprès des établissements de crédit	310.961.744	334.046.739	326.501.286
Emprunts et dettes financières divers	36.741	29.206	38.755
Provisions réglementées (compte 142)	16.095.345	14.692.675	27.460.309
Amortissements	284.344.721	300.535.760	309.886.116
Dépréciations	4.602.456	4.602.456	4.602.456
<b>I - Financements stables</b>	<b>746.694.895</b>	<b>786.510.533</b>	<b>802.042.997</b>
Réserve de trésorerie	13.235.816	13.235.816	13.235.816
Réserve de compensation	1.039.492	1.039.492	1.039.492
Report à nouveau excédentaire	398.306	587.674	1.431.549
Report à nouveau déficitaire	-26.617.298	-29.012.891	-28.999.925
Résultat comptable	-1.225.929	1.039.977	1.094.721

Provisions règlementées	5.268.892	6.936.422	9.086.932
Provisions pour risques et charges	10.946.038	10.762.458	11.326.657
Autres dépréciations	502.273	722.273	875.213
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>3.547.590</b>	<b>5.311.221</b>	<b>9.090.455</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21.910.276	28.846.074	20.368.705
Dettes fiscales et sociales	27.597.217	28.362.234	28.949.027
Avances reçues	11.848.656	5.360.949	85.274
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6.714.751	11.106.907	1.857.228
Autres dettes diverses	1.352.106	1.217.955	1.473.018
Recettes à classer ou à régulariser	2.120.669	5.145.391	3.155.888
<b>III - Dettes</b>	<b>71.543.675</b>	<b>80.039.510</b>	<b>55.889.140</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>23.742.861</b>	<b>29.199.251</b>	<b>73.198.216</b>
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	139.607	189.425	149.525
Intérêts courus non échus	2.125.636	2.286.687	2.429.636
Crédits de trésorerie		21.077.000	52.992.000
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>2.265.243</b>	<b>23.553.112</b>	<b>55.571.161</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>-2.059.397</b>	<b>-23.091.454</b>	<b>-53.422.065</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>824.051.403</b>	<b>895.414.376</b>	<b>922.593.753</b>

(d) CHU de Dijon

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	259.208.396	348.541.763	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	87.019.589	24.816.633	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	31.791.753	50.981.412	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	47.600.222		
TOTAL DES CHARGES	<b>425.619.960</b>	<b>424.339.808</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>1.280.152</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	425.619.960	425.619.960	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>400.145</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	36.689	148.363	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	38.091.689	82.561	- Quote-part des subventions virée au résultat
		2.932.986	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>38.128.378</b>	<b>3.564.056</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>34.564.322</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>34.564.322</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	13.026.818	78.000.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	111.791.200	542.113	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		36.425.471	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>124.818.018</b>	<b>149.531.906</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>24.713.888</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	149.531.906	149.531.906	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	269.575.881	359.416.507	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	97.836.542	26.521.510	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	33.117.320	60.715.844	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	52.202.643		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>452.732.386</b>	<b>446.653.860</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>6.078.526</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	452.732.386	452.732.386	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>



**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>4.854.925</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	56.237	168.789	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	39.843.698	96.806	- Quote-part des subventions virée au résultat
		8.020.175	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>39.899.936</b>	<b>13.140.695</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>26.759.240</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>26.759.240</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	17.351.986	46.958.130	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	85.204.652	1.759.576	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		26.861.730	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>102.556.638</b>	<b>102.338.676</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>217.961</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	102.556.638	102.556.638	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	284.026.059	369.990.671	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	100.997.843	28.413.367	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	35.834.248	69.363.617	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	54.386.675		
TOTAL DES CHARGES	<b>475.244.825</b>	<b>467.767.655</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>7.477.170</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	475.244.825	475.244.825	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>6.119.912</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	157.372	961.392	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	35.966.274	93.575	- Quote-part des subventions virée au résultat
		9.808.719	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>36.123.646</b>	<b>16.983.598</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>19.140.048</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>19.140.048</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	17.064.360	47.653.039	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	71.529.156	1.029.457	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	142.231	1.236.920	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>88.735.747</b>	<b>69.059.465</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>19.676.283</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	88.735.747	88.735.747	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF (en K€)</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>13.152</b>	<b>14.758</b>	<b>16.327</b>
Immobilisations incorporelles	13.111	14.668	16.247
Charges à répartir	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	41	90	80
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>688.390</b>	<b>743.425</b>	<b>801.925</b>
Terrains	8.277	8.304	8.264
Immobilisations en cours / terrains	0	0	0
Constructions	284.192	300.863	560.653
Constructions en cours	0	0	0
Installations. matériel. outillage. et autres immobilisations	183.351	197.783	219.147
Installations. matériel et autres immobilisations en cours	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	209.633	233.538	10.924
Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	2.937	2.937	2.937

<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>560</b>	<b>560</b>	<b>702</b>
Participations et créances rattachées	543	543	686
Autres immobilisations financières	17	17	17
Créances de l'article 58	1.175	1.175	1.175
Créances de la sectorisation psychiatrique	0	0	0
<b>I - Biens stables</b>	<b>703.277</b>	<b>759.918</b>	<b>820.129</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>16.212</b>	<b>15.994</b>	<b>-3.682</b>
Stocks	4.972	4.964	5.202
Hospitalisés et consultants	2.604	3.229	3.912
Caisses de Sécurité Sociale	49.883	67.983	76.410
Départements	408	306	156
Mutuelles et autres tiers-payants	5.709	5.652	7.867
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0	0	0
Etat et collectivités locales	145	723	381
Autres créances	12.065	11.511	7.849
Dépenses à classer	44	341	12
<b>II - Créances</b>	<b>75.830</b>	<b>94.707</b>	<b>101.791</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	1.220	1.101	1.760
Dotations attendues	0	0	0
<b>III - Liquidités</b>	<b>1.220</b>	<b>1.101</b>	<b>1.760</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>780.327</b>	<b>855.727</b>	<b>923.680</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	47.779	49.499	50.467
Excédents affectés à l'investissement	39.297	39.588	39.880
Subventions d'investissement	431	374	330
Emprunts et dettes assimilées	318.006	347.665	378.253
Amortissements	305.866	330.920	348.445
Dépréciations	0	0	0

Réserve de trésorerie	8.296	8.296	8.296
Réserve de compensation	346	450	552
Report à nouveau excédentaire	338	743	1.555
Report à nouveau déficitaire	-29.733	-30.933	-36.994
Résultat comptable	-400	-4.855	-6.120
Provisions règlementées	21.061	24.588	21.803
Provisions pour risques et charges	8.052	9.430	9.580
Autres dépréciations	150	150	400
<b>I - Financements stables</b>	<b>719.489</b>	<b>775.913</b>	<b>816.447</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17.163	20.461	18.135
Dettes fiscales et sociales	20.757	23.654	23.426
Avances reçues	9.385	4.165	4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7.100	7.968	3.716
Autres dettes diverses	2.313	2.356	1.615
Recettes à classer ou à régulariser	2.236	2.342	3.002
<b>II - Dettes</b>	<b>58.954</b>	<b>60.946</b>	<b>49.897</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>16.876</b>	<b>33.762</b>	<b>51.893</b>
Fonds en dépôt	277	261	209
Intérêts courus non échus	1.607	2.707	2.726
Crédits de trésorerie	0	15.900	54.400
<b>III - Financements à court terme</b>	<b>1.884</b>	<b>18.868</b>	<b>57.335</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>-663</b>	<b>-17.768</b>	<b>-55.575</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>780.327</b>	<b>855.727</b>	<b>923.680</b>

(e) CHU de Grenoble

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	344.016.081	438.006.144	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	125.218.112	47.116.346	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	38.691.857	63.431.827	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	47.610.976		
TOTAL DES CHARGES	<b>555.537.026</b>	<b>548.554.316</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>6.982.710</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	555.537.026	555.537.026	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>6.480.978</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	68.099	163.090	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	34.417.027	220.151	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3.931.175	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>34.485.126</b>	<b>10.795.393</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>23.689.733</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>23.689.733</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	19.738.908	90.752.988	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	95.218.588	1.076.568	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>			<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>114.957.496</b>	<b>115.519.289</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>561.793</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	115.519.289	115.519.289	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	<b>2010</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	353.042.298	446.776.256	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	128.711.047	49.299.056	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	42.824.334	73.246.554	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	57.541.270		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>582.118.949</b>	<b>569.321.866</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>12.797.084</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	582.118.949	582.118.949	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		11.729.589	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	182.750	1.000.257	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	40.663.467	243.897	- Quote-part des subventions virée au résultat
		4.359.710	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>40.846.216</b>	<b>17.333.453</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>23.512.763</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>23.512.763</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	53.657.351	116.738.917	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	79.275.781	795.831	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	50.000	1.001.096	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>132.983.132</b>	<b>142.048.607</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>9.065.475</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	142.048.607	142.048.607	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>



(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	355.909.116	456.526.965	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	127.937.065	53.945.490	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	46.283.998	86.680.532	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	80.619.525		
TOTAL DES CHARGES	<b>610.749.703</b>	<b>597.152.987</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>13.596.716</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	610.749.703	610.749.703	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>13.727.141</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	3.442.090	21.005	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	57.223.826	215.482	- Quote-part des subventions virée au résultat
		13.414.552	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>60.665.916</b>	<b>27.378.179</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>33.287.737</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>33.287.737</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	54.883.200	76.081.505	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	45.671.296	2.934.105	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	180.200	41.738	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>100.734.695</b>	<b>112.345.084</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>11.610.389</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	112.345.084	112.345.084	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>34.939.160</b>	<b>38.906.819</b>	<b>41.840.943</b>
Frais d'établissement	1.779.462	1.801.845	1.818.255
Frais d'études. de recherche et développement	27.271	46.247	30.021
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	14.922.264	15.981.295	17.075.834
Immobilisations incorporelles en cours	18.210.163	21.069.871	22.916.833
Primes de remboursement des obligations		7.561	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>812.170.192</b>	<b>879.471.939</b>	<b>810.784.213</b>
Terrains	712.288	712.288	658.416
Constructions	476.282.525	550.754.102	601.879.087
Installations techniques. matériel et outillage industriel	194.559.270	204.105.802	115.054.082
Autres immobilisations corporelles	59.601.445	60.869.893	62.754.681
Immobilisations corporelles en cours	80.559.855	62.575.044	29.983.138
Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	454.809	454.809	454.809

<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>950.951</b>	<b>1.000.113</b>	<b>1.167.141</b>
Participations et créances rattachées à des participations	394.147	444.147	624.347
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prêts	5.033	4.194	3.356
Autres	551.771	551.771	539.438
<b>I - Biens stables</b>	<b>848.060.303</b>	<b>919.378.870</b>	<b>853.792.296</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>	<b>-27.248.875</b>	<b>-7.903.323</b>	<b>12.455.479</b>
Créances de l'article 58	2.820.376	2.820.376	2.820.376
Créances de la sectorisation psychiatrique			
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>2.820.376</b>	<b>2.820.376</b>	<b>2.820.376</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION ( FRE)</b>	<b>36.117.777</b>	<b>25.837.701</b>	<b>17.089.287</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL ( FRNG )</b>	<b>8.868.903</b>	<b>17.934.377</b>	<b>29.544.766</b>
Stocks	6.515.086	7.164.613	4.075.598
CREANCES D'EXPLOITATION :			
. Hospitalisés et consultants	9.089.406	6.973.660	7.820.743
. Caisse pivot	48.681.213	59.765.768	68.232.686
. Autres tiers payants	21.831.454	19.737.753	18.820.786
. Créances irrécouvrables admises en non-valeur		0	0
. Autres	2.226.254	5.826.863	8.778.383
CREANCES DIVERSES :	12.494.700	14.021.943	12.925.565
Dépenses à régulariser	469.493	573.173	4.146
<b>III - Créances</b>	<b>101.307.605</b>	<b>114.063.773</b>	<b>120.657.907</b>
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		0	0
DISPONIBILITES	28.373	992.783	661.211
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		0	0
<b>IV - Liquidités</b>	<b>28.373</b>	<b>992.783</b>	<b>661.211</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>952.216.657</b>	<b>1.037.255.803</b>	<b>977.931.791</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	62.957.457	63.492.825	64.036.019
Excédents affectés à l'investissement	14.228.845	14.308.302	15.214.821
Subventions d'investissement	1.695.455	1.712.022	3.887.451
Emprunts auprès des établissements de crédit	326.643.196	389.724.761	410.923.066
Emprunts et dettes financières divers			
Amortissements	415.286.476	442.237.637	372.186.418
<b>I - Financements stables</b>	<b>820.811.429</b>	<b>911.475.547</b>	<b>866.247.775</b>
Réserve de trésorerie	22.167.866	22.167.866	22.167.866
Réserves de compensations	115.792	115.792	94.882
Report à nouveau déficitaire	-20.392.586	-26.953.021	-39.568.219
RESULTAT DE L'EXERCICE	-6.480.978	-11.729.589	-13.727.141
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS REGLEMENTEES	39.192.309	36.454.336	34.518.569
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.585.750	7.152.693	14.163.707
Dépréciations	750.000	1.450.000	2.260.000
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>38.938.154</b>	<b>28.658.077</b>	<b>19.909.663</b>
Avances reçues	4.156.861	232.195	123.901
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26.641.240	26.078.119	34.245.477
Dettes fiscales et sociales	22.131.865	18.589.578	19.073.774
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7.303.234	6.229.120	4.938.390
Autres	1.044.328	1.000.594	819.401
RECETTES A CLASSER ET A REGULARISER CREDIT	7.397.497	5.095.075	7.655.652
<b>III - Dettes</b>	<b>68.675.024</b>	<b>57.224.680</b>	<b>66.856.594</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>32.632.581</b>	<b>56.839.094</b>	<b>53.801.313</b>
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	946.432	927.222	1.089.866
Intérêts courus non échus	3.372.618	3.296.277	3.748.891

Crédits de trésorerie	19.473.000	35.674.000	20.079.000
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>23.792.050</b>	<b>39.897.499</b>	<b>24.917.757</b>
<b>TRESORERIE</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>952.216.657</b>	<b>1.037.255.803</b>	<b>977.931.791</b>

(f) *CHU de Lyon*

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	944.711.864	1.146.947.439	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	311.821.028	104.494.826 €	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	117.985.806	186.046.710 €	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	140.012.319		
TOTAL DES CHARGES	<b>1.514.531.016</b>	<b>1.437.488.975</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>77.042.042</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1.514.531.016	1.514.531.016	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>58.534.541</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	1.309.435	12.447.441	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	107.378.709	628.827	- Quote-part des subventions virée au résultat
		14.142.825	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>108.688.144</b>	<b>85.753.634</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>22.934.510</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>22.934.510</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	90.280.416	190.098.912	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	170.667.896	33.092.606	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	732.445	13.344.052	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>261.680.757</b>	<b>259.470.080</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>2.210.677</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	261.680.757	261.680.757	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	951.535.650	1.162.916.720	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	314.645.549	109.201.450	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	110.032.828	205.008.514	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	155.214.672		
TOTAL DES CHARGES	<b>1.531.428.700</b>	<b>1.477.126.683</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>54.302.017</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1.531.428.700	1.531.428.700	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>21.487.423</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	808.057	27.740.936	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	108.357.060	1.601.904	- Quote-part des subventions virée au résultat
		17.565.981	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>109.165.118</b>	<b>68.396.244</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>40.768.874</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>40.768.873</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	37.030.209	137.088.931	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	161.500.954	1.595.626	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		28.152.254	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>198.531.163</b>	<b>207.605.684</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>9.074.520</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	207.605.684	207.605.684	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	<b>2011</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	947.668.525	1.179.457.912	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	321.040.711	119.642.860	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	106.492.010	225.554.378	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	178.855.042		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1.554.056.288</b>	<b>1.524.655.151</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>29.401.137</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	1.554.056.288	1.554.056.288	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>



**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	9.583.090		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	1.754.488	36.446.952	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	113.348.992	1.634.413	- Quote-part des subventions virée au résultat
		25.381.815	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>124.686.570</b>	<b>63.463.180</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>61.223.391</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>61.223.391</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	41.383.211	32.321.073	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	102.034.730	691.613	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	2.300	37.077.928	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>143.420.241</b>	<b>131.314.005</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>12.106.236</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>143.420.241</b>	<b>143.420.241</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

ACTIF	2009	2010	2011
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'études. de recherche et développement	16.191.731	15.683.132	12.344.756
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	24.592.567	28.239.392	32.093.188
Immobilisations incorporelles (rajout)	38.165.142	41.384.920	41.830.906

Immobilisations incorporelles en cours	2.096.593	1.641.082	1.918.819
Primes de remboursement des obligations	82.600	74.340	66.080
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	37.421.724	37.032.920	36.946.413
Immobilisations en cours / terrains			
Constructions	1.177.289.962	1.404.070.844	1.492.318.787
Constructions en cours			
Installations techniques. matériel et outillage industriel	491.329.788	486.436.739	494.680.707
Autres immobilisations corporelles	234.550.761	234.758.999	242.200.159
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	222.929.860	100.388.609	31.955.755
Immobilisations reçues en affectation			
Immobilisations affectées ou mises à disposition			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Participations et créances rattachées à des participations	166.082	166.082	166.582
Autres titres immobilisés	141.239	140.433	119.828
Autres	861.650	815.915	771.980
<b>I - Biens stables</b>	<b>2.245.819.701</b>	<b>2.350.833.406</b>	<b>2.387.413.960</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>	<b>116.029.391</b>	<b>163.687.661</b>	<b>176.826.103</b>
Créances de l'article 58	6.675.867	6.675.867	6.675.867
Créances de la sectorisation psychiatrique	0		
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>6.675.867</b>	<b>6.675.867</b>	<b>6.675.867</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)</b>	<b>-60.795.618</b>	<b>-99.394.045</b>	<b>-124.638.722</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>	<b>55.233.772</b>	<b>64.293.617</b>	<b>52.187.381</b>
Stocks	28.965.668	26.703.906	27.464.715
Hospitalisés et consultants	19.410.528	21.678.890	20.381.005
Caisses pivot + caisse ss	122.769.947	144.515.661	149.761.978

Départements	2.974.507	2.509.077	2.177.822
Mutuelles et autres tiers-payants	19.408.099	29.137.420	31.324.081
Créances irrécouvrables admises en non-valeur			
Etat et collectivités locales	55.997	212.860	946.688
Autres	40.615.152	53.457.332	52.923.138
Dépenses à classer	367.190	380.396	89.799
<b>III - Créances</b>	<b>234.567.088</b>	<b>278.595.540</b>	<b>285.069.227</b>
Créances diverses			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	229.372	226.425	210.283
Dotations attendues			
<b>IV - Liquidités</b>	<b>229.372</b>	<b>226.425</b>	<b>210.283</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2.487.292.028</b>	<b>2.636.331.238</b>	<b>2.679.369.337</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	226.437.171	227.863.098	228.427.796
Excédents affectés à l'investissement	231.238.740	249.599.665	282.009.553
Subventions d'investissement	28.320.907	26.892.701	25.385.204
Emprunts auprès des établissements de crédit	822.061.668	922.065.108	912.966.337
Emprunts et dettes financières divers	240.709	295.991	332.625
Amortissements	1.053.549.897	1.087.804.504	1.115.118.548
Dépréciations	0		
<b>I - Financements stables</b>	<b>2.361.849.092</b>	<b>2.514.521.068</b>	<b>2.564.240.063</b>
Réserve de trésorerie	62.254.167	62.254.167	62.254.167
Réserve de compensation	3.226.929	4.529.399	6.042.614
Report à nouveau excédentaire			
Report à nouveau déficitaire	-159.166.344	-237.364.280	-292.774.806
Résultat comptable	-58.534.541	-21.487.423	9.583.090

Subventions d'investissement			
Provisions règlementées	50.658.721	49.096.378	49.428.806
Provisions pour risques et charges	47.291.316	49.019.580	46.629.236
Autres dépréciations	150.000	1.234.000	874.037
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>-54.119.752</b>	<b>-92.718.178</b>	<b>-117.962.855</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56.918.056	62.952.131	64.853.746
Dettes fiscales et sociales	53.184.672	64.894.838	63.442.109
Avances reçues	25.586.455	8.230.750	917.850
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.675.722	2.743.576	2.968.040
Autres dettes diverses	12.717.286	14.828.345	48.686.317
Recettes à classer ou à régulariser	2.142.923	14.751.288	12.794.522
<b>III - Dettes</b>	<b>153.225.114</b>	<b>168.400.928</b>	<b>193.662.583</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	1.179.239	887.961	747.519
Intérêts courus non échus	9.436.180	8.652.373	9.838.642
Crédits de trésorerie	15.722.155	36.587.086	28.843.385
<b>IV - Financements à court terme</b>	<b>26.337.573</b>	<b>46.127.420</b>	<b>39.429.546</b>
<b>TRESORERIE</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2.487.292.028</b>	<b>2.636.331.238</b>	<b>2.679.369.337</b>

(g) *CHU de Marseille*

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	698.861.688	889.531.854	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	229.575.102	89.193.920	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	96.700.121	110.400.575	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	98.820.536		
TOTAL DES CHARGES	<b>1.123.957.447</b>	<b>1.089.126.348</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>34.831.099</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1.123.957.447	1.123.957.447	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>30.549.734</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	331.649	3.171.369	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	66.558.308	186.778	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5.200.000	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>66.889.957</b>	<b>39.107.881</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>27.782.076</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>27.782.076</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	58.106.186	162.480.992	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	119.776.276	1.230.340	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	720.000	3.387.847	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>178.602.462</b>	<b>194.881.255</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>16.278.794</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	194.881.255	194.881.255	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	<b>2010</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	711.440.661	939.228.474	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	241.176.008	95.186.062	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	104.609.872	112.796.744	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	114.765.829		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1.171.992.369</b>	<b>1.147.211.280</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>24.781.089</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	1.171.992.369	1.171.992.369	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>7.876.501</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	357.397	15.557.030	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	77.881.143	181.418	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1.700.000	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>78.238.540</b>	<b>25.314.949</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>52.923.591</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>52.923.591</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	79.859.342	132.985.126	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	110.031.034	4.098.974	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	15.463	15.731.757	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>189.905.839</b>	<b>205.739.448</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>15.833.608</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	205.739.448	205.739.448	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	716.570.604	936.017.485	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	250.271.675	99.798.298	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	108.921.221	157.928.898	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	132.759.595		
TOTAL DES CHARGES	<b>1.208.523.095</b>	<b>1.193.744.681</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>14.778.413</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1.208.523.095	1.208.523.095	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>3.342.536</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	133.170	9.918.598	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	83.395.445	481.907	- Quote-part des subventions virée au résultat
		15.000.000	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>83.528.615</b>	<b>28.743.040</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>54.785.575</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>



**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>54.785.575</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	41.263.058	92.086.051	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	112.843.776	5.145.729	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		10.012.512	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>154.106.834</b>	<b>162.029.867</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>7.923.033</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	162.029.867	162.029.867	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>55.171.239</b>	<b>44.295.080</b>	<b>48.803.093</b>
Frais d'études. de recherche et développement	1.057.422	910.823	1.001.816
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	54.113.817	43.384.257	47.801.276
Immobilisations incorporelles en cours			
Primes de remboursement des obligations			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1.569.795.543</b>	<b>1.648.476.148</b>	<b>1.754.645.638</b>
Terrains	5.374.207	7.001.523	6.941.768
Immobilisations en cours / terrains			
Constructions	1.061.118.492	1.222.211.700	1.307.754.278
Constructions en cours	97.476.742	107.908.713	112.668.242
Installations techniques. matériel et outillage industriel	297.644.637	309.624.196	324.517.092
Autres immobilisations corporelles	108.181.465	1.730.016	2.764.259
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles			

Immobilisations reçues en affectation			
Immobilisations affectées ou mises à disposition			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1.251.079</b>	<b>1.076.352</b>	<b>982.438</b>
Participations et créances rattachées à des participations	1.251.079	1.076.352	982.438
Autres titres immobilisés			
Autres			
<b>I - Biens stables</b>	<b>1.626.217.862</b>	<b>1.693.847.580</b>	<b>1.804.431.168</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>	<b>171.156.562</b>	<b>187.979.765</b>	<b>213.624.120</b>
Créances de l'article 58	2.970.862	2.970.862	2.970.862
Créances de la sectorisation psychiatrique	326.339	326.339	326.339
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>3.297.201</b>	<b>3.297.201</b>	<b>3.297.201</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)</b>	<b>-117.411.185</b>	<b>-122.526.099</b>	<b>-139.247.422</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>	<b>53.745.376</b>	<b>65.453.666</b>	<b>74.376.698</b>
Stocks	7.232.485	10.952.905	11.577.640
Hospitalisés et consultants	19.352.782	22.031.517	25.494.631
Caisses pivot	117.437.142	123.358.870	151.730.886
Départements	185.412	90.713	97.029
Mutuelles et autres tiers-payants	14.745.874	15.292.419	16.298.356
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	2.737.050		
Etat et collectivités locales	45.586.950	42.957.020	43.600.931
Autres	33.101.060	43.072.624	42.168.275
Dépenses à classer	81.443	424.618	6.686.503
<b>III - Créances</b>	<b>240.460.198</b>	<b>258.180.686</b>	<b>297.654.251</b>
Créances diverses			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	93.316	104.606	111.975
Dotations attendues			

<b>IV - Liquidités</b>	<b>93.316</b>	<b>104.606</b>	<b>111.975</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1.870.068.576</b>	<b>1.955.430.073</b>	<b>2.105.494.595</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	193.732.729	195.355.068	195.615.358
Excédents affectés à l'investissement	35.328.128	38.925.287	54.433.445
Subventions d'investissement	534.727	2.814.480	7.218.013
Emprunts auprès des établissements de crédit	742.749.813	848.856.913	914.089.883
Emprunts et dettes financières divers			
Amortissements	825.029.027	795.875.597	846.698.590
Dépréciations			
<b>I - Financements stables</b>	<b>1.797.374.423</b>	<b>1.881.827.345</b>	<b>2.018.055.289</b>
Réserve de trésorerie	54.877.301	54.877.301	54.877.301
Réserve de compensation			
Report à nouveau excédentaire	3.125.319	3.809.342	5.205.771
Report à nouveau déficitaire	-203.178.963	-241.135.198	-265.916.286
Résultat comptable	-30.549.734	-7.876.501	-3.342.536
Subventions d'investissement			
Provisions règlementées	52.290.695	53.732.060	49.439.938
Provisions pour risques et charges	9.321.398	17.364.098	23.785.591
Autres dépréciations			
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>-114.113.984</b>	<b>-119.228.898</b>	<b>-135.950.221</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58.146.605	53.917.126	64.028.153
Dettes fiscales et sociales	47.525.432	43.105.795	46.967.022
Avances reçues	24.891.303	11.128.067	142.350
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	236.849	3.989.098	176.977
Autres dettes diverses	9.968.902	12.429.256	8.979.374
Recettes à classer ou à régulariser	3.562.757	12.130.268	8.061.782

<b>III - Dettes</b>	<b>144.331.849</b>	<b>136.699.610</b>	<b>128.355.658</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>96.128.349</b>	<b>121.481.075</b>	<b>169.298.593</b>
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	844.351	1.179.616	898.111
Intérêts courus non échus	4.354.257		6.135.758
Crédits de trésorerie	40.403.000	54.952.400	88.000.000
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>45.601.608</b>	<b>56.132.016</b>	<b>95.033.869</b>
<b>TRESORERIE</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1.873.193.896</b>	<b>1.955.430.073</b>	<b>2.105.494.594</b>

(h) CHR de Metz-Thionville

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	253.976.108	307.802.283	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	73.617.262	56.429.607	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	46.566.435	51.353.360	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	46.370.522		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>420.530.327</b>	<b>415.585.250</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>4.945.077</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>420.530.327</b>	<b>420.530.327</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>4.945.077</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	37.469.021	15.593	- Quote-part des subventions virée au résultat
		878.000	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>37.469.021</b>	<b>5.838.669</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>31.630.352</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>31.630.352</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	19.595.125	45.510.105	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	57.628.868	721.886	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	840.916		<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>78.064.908</b>	<b>77.862.343</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>202.565</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	78.064.908	78.064.908	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	258.302.400	299.509.888	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	74.096.377	58.277.036	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	46.714.094	61.494.637	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	47.475.030		
TOTAL DES CHARGES	<b>426.587.900</b>	<b>419.281.561</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>7.306.339</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	426.587.900	426.587.900	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>7.306.339</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	379.383	2.979.410	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	29.922.508	57.625	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1.661.400	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>30.301.891</b>	<b>12.004.773</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>18.297.117</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>18.297.117</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	8.428.408	92.388.253	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	110.378.589	2.975.313	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	56.556	2.982.287	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>118.863.553</b>	<b>116.642.971</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>2.220.582</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	118.863.553	118.863.553	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	260.888.785	308.103.979	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	72.208.397	62.236.541	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	48.401.242	65.035.985	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	61.336.778		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>442.835.202</b>	<b>435.376.505</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>7.458.697</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	442.835.202	442.835.202	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>7.458.697</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	33.278.830	87.899	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3.021.096	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>33.278.830</b>	<b>3.108.995</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>30.169.835</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>22.190.527</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	12.225.404	139.545.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	88.957.478	373.598	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	242		<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>101.183.124</b>	<b>162.109.125</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>60.926.001</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>162.109.125</b>	<b>162.109.125</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'études. de recherche et développement	25.448.184	33.152.990	
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	0	2.619.386	
Immobilisations incorporelles en cours	914.694	914.694	



Primes de remboursement des obligations	0	0	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	5.248.841	5.245.061	
Immobilisations en cours / terrains			
Constructions	164.785.816	165.404.507	
Constructions en cours			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	132.871.625	140.184.130	
Autres immobilisations corporelles	61.947.696	63.671.669	
Immobilisations corporelles en cours	70.720.448	159.233.211	
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles			
Immobilisations reçues en affectation		0	
Immobilisations affectées ou mises à disposition	67.078	67.078	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Participations et créances rattachées à des participations	1.558.010	1.558.010	
Autres titres immobilisés	943.397	962.226	
Autres (dont charges à répartir)	243.188	226.287	
<b>I - Biens stables</b>	<b>464.748.978</b>	<b>573.239.248</b>	<b>0</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>			
Créances de l'article 58	2.281.306	2.281.306	
Créances de la sectorisation psychiatrique			
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>2.281.306</b>	<b>2.281.306</b>	<b>0</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION ( FRE)</b>			
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL ( FRNG )</b>			
Stocks	4.193.911	3.792.955	
Hospitalisés et consultants	6.626.271	8.378.377	
Caisses pivot	105.250	43.159.973	
Départements	36.243.075	38.583.062	

Mutuelles et autres tiers-payants			
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0	0	
Etat et collectivités locales			
Autres (dont charges constatées d'avance)	6.465.028	10.362.325	
Dépenses à classer	5.092.372	2.912.453	
<b>III - Créances</b>	<b>58.725.907</b>	<b>107.189.144</b>	<b>0</b>
Créances diverses			
Valeurs mobilières de placement	0	0	
Disponibilités	7.836.386	126.348	
Dotations attendues	41.433.254	0	
<b>IV - Liquidités</b>	<b>49.269.640</b>	<b>126.348</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>575.025.831</b>	<b>682.836.046</b>	<b>0</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	35.138.012	35.448.637	
Excédents affectés à l'investissement	27.710.568	28.131.014	
Subventions d'investissement	716.016	3.323.079	
Emprunts auprès des établissements de crédit	160.371.552	244.366.553	
Emprunts et dettes financières divers	2.187.644	2.152.488	
Droits des concédents	27.950	27.950	
Amortissements	252.484.457	266.245.535	
Dépréciations			
<b>I - Financements stables</b>	<b>478.636.200</b>	<b>579.695.257</b>	<b>0</b>
Réserve de trésorerie	26.010.252	26.010.252	
Réserve de compensation	304.741	393.550	
Report à nouveau excédentaire			
Report à nouveau déficitaire	-42.664.369	-48.118.699	
Résultat comptable	-4.945.077	-7.306.339	

Subventions d'investissement			
Provisions règlementées	4.976.838	5.776.838	
Provisions pour risques et charges	58.892.972	71.280.387	
Autres dépréciations	385.000	135.000	
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>42.960.358</b>	<b>48.170.989</b>	<b>0</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27.895.745	23.461.220	
Dettes fiscales et sociales	19.579.757	19.164.928	
Avances reçues	1.816.579	164.820	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6.648	132.450	
Autres dettes diverses	1.248.541	933.128	
Recettes à classer ou à régulariser	1.702.442	7.056.151	
<b>III - Dettes</b>	<b>52.249.711</b>	<b>50.912.698</b>	<b>0</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	564.389	491.745	
Intérêts courus non échus	615.173	665.357	
Crédits de trésorerie	0	2.900.000	
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>1.179.561</b>	<b>4.057.102</b>	<b>0</b>
<b>TRESORERIE</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>575.025.831</b>	<b>682.836.046</b>	<b>0</b>

(i) CHU de Montpellier

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	450.357.431	578.286.297	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	140.499.014	52.257.179	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	57.138.062	75.274.399	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	57.857.195		
TOTAL DES CHARGES	<b>705.851.702</b>	<b>705.817.874</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>41.096</b>	<b>33.828</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	705.892.798	705.851.702	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>382.261</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	435.223	88.003	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	46.808.499	1.037.846	- Quote-part des subventions virée au résultat
		7.348.583	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>47.625.983</b>	<b>8.474.431</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>39.151.552</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>39.151.552</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	35.608.426	64.410.501	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	63.930.142	10.774.720	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	8.278.696	405.338	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>107.817.264</b>	<b>114.742.112</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>6.924.848</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	114.742.112	114.742.112	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	461.880.390	592.234.865	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	148.929.060	54.634.943	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	55.659.177	75.045.137	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	62.364.451		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>728.833.078</b>	<b>721.914.945</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>41.096</b>	<b>6.918.133</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	728.874.174	728.833.078	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>6.749.129</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	166.499	28.313	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	51.074.228	609.647	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5.256.887	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>51.240.727</b>	<b>12.643.975</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>38.596.751</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>38.596.751</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	33.804.622	48.341.239	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	40.797.710	1.357.501	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	224	271.535	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>74.602.556</b>	<b>88.567.026</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>13.964.470</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>88.567.026</b>	<b>88.567.026</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	472.444.621	602.498.919	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	154.503.529	56.256.716	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	57.125.721	82.751.801	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	71.987.886		
TOTAL DES CHARGES	<b>756.061.756</b>	<b>741.507.436</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>41.096</b>	<b>14.554.320</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	756.102.852	756.061.756	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>13.772.264</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	218.124	39.123	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	59.941.254	1.355.152	- Quote-part des subventions virée au résultat
		7.776.659	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>60.159.378</b>	<b>22.943.199</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>37.216.180</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>37.216.180</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	39.344.239	46.304.257	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	49.057.363	2.051.543	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	1.579.613	305.724	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>89.981.215</b>	<b>85.877.704</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>4.103.511</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	89.981.215	89.981.215	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>22.045</b>	<b>24.025</b>	<b>26.177</b>
Frais d'études. de recherche et développement	993	1.482	1.547
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	19.937	21.285	22.910
Immobilisations incorporelles en cours	231	231	231
Primes de remboursement des obligations	884	1.027	1.489
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>751.907</b>	<b>782.734</b>	<b>814.947</b>
Terrains	41.096	41.262	41.423
Immobilisations en cours / terrains	0	0	0
Constructions	440.015	462.876	476.012
Constructions en cours	0	0	0
Installations techniques. matériel et outillage industriel	179.571	187.757	192.653
Autres immobilisations corporelles	80.274	84.556	85.027
Immobilisations corporelles en cours	10.951	6.283	19.832
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	0	0	0



Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>40</b>
Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Autres	44	42	40
<b>I - Biens stables</b>	<b>773.996</b>	<b>806.801</b>	<b>841.164</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>	<b>-5.113</b>	<b>9.821</b>	<b>9.382</b>
Créances de l'article 58	5.989	5.989	5.989
Créances de la sectorisation psychiatrique	0	0	0
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>5.989</b>	<b>5.989</b>	<b>5.989</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)</b>	<b>38.118</b>	<b>37.149</b>	<b>33.485</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>	<b>33.005</b>	<b>46.970</b>	<b>42.867</b>
Stocks	7.212	7.580	7.062
Hospitalisés et consultants	8.150	8.511	9.612
Caisses pivot	76.374	94.159	105.924
Départements	401	757	737
Mutuelles et autres tiers-payants	14.798	15.531	16.519
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0	0	0
Etat et collectivités locales	231	416	751
Autres	12.444	13.789	15.986
Dépenses à classer	136	160	117
<b>III - Créances</b>	<b>119.745</b>	<b>140.903</b>	<b>156.708</b>
Créances diverses	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	99	521	665
Dotations attendues	0	0	0

<b>IV - Liquidités</b>	<b>99</b>	<b>521</b>	<b>665</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>899.829</b>	<b>954.213</b>	<b>1.004.526</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	84.790	85.515	84.208
Excédents affectés à l'investissement	110.528	110.922	111.195
Subventions d'investissement	9.047	9.070	9.494
Emprunts auprès des établissements de crédit	133.550	143.165	150.156
Emprunts et dettes financières divers	10.558	15.479	15.448
Amortissements	420.410	452.471	480.045
Dépréciations	0	0	0
<b>I - Financements stables</b>	<b>768.883</b>	<b>816.622</b>	<b>850.546</b>
Réserve de trésorerie	24.799	24.799	24.799
Réserve de compensation	1.524	1.274	1.115
Report à nouveau excédentaire	782	1.055	1.109
Report à nouveau déficitaire	-9.754	-9.788	-16.706
Résultat comptable	382	-6.749	-13.772
Subventions d'investissement	0	0	0
Provisions règlementées	8.287	11.080	12.533
Provisions pour risques et charges	17.075	20.451	29.349
Autres dépréciations	1.012	1.016	1.047
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>44.107</b>	<b>43.138</b>	<b>39.474</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27.029	29.845	39.364
Dettes fiscales et sociales	42.586	42.914	45.102
Avances reçues	1.666	330	356
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.179	6.663	9.846
Autres dettes diverses	826	1.007	1.196
Recettes à classer ou à régulariser	6.844	10.747	13.791

<b>III - Dettes</b>	<b>84.131</b>	<b>91.506</b>	<b>109.655</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>35.614</b>	<b>49.397</b>	<b>47.053</b>
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	1.064	1.295	1.189
Intérêts courus non échus	1.643	1.652	1.226
Crédits de trésorerie	0	0	2.436
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>2.707</b>	<b>2.947</b>	<b>4.851</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>-2.608</b>	<b>-2.426</b>	<b>-4.186</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>899.828</b>	<b>954.213</b>	<b>1.004.526</b>

(j) *CHU de Nancy*

- Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	395.359.593	462.325.598	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	132.015.902	56.076.304	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	49.709.552	84.944.297	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	56.112.093		
TOTAL DES CHARGES	<b>633.197.140</b>	<b>603.346.199</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>29.850.941</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	633.197.140	633.197.140	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>30.813.255</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	17.675	17.275	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	42.069.180	1.094.137	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1.409.843	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>42.086.855</b>	<b>33.334.510</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>8.752.345</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>8.752.345</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	13.961.805	80.009.742	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	53.272.790	1.856.826	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	685.697	166.235	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>67.920.291</b>	<b>90.785.148</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>22.864.857</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	90.785.148	90.785.148	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

- Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	392.914.357	467.789.680	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	139.829.877	62.672.569	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	51.136.462	90.163.201	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	52.153.994		
TOTAL DES CHARGES	<b>636.034.690</b>	<b>620.625.449</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>15.409.240</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	636.034.690	636.034.690	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>15.910.095</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	17.113	8.855	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	35.210.371	1.105.613	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3.524.083	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>35.227.484</b>	<b>20.548.647</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>14.678.837</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>14.678.837</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	16.405.026	31.000.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	31.857.517	2.714.168	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	2.144.237	1.146.607	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>50.406.780</b>	<b>49.539.612</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>867.168</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	50.406.780	50.406.780	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

- Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	393.559.067	476.363.181	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	144.734.156	64.166.211	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	57.272.110	96.000.640	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	53.000.166		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>648.565.499</b>	<b>636.530.031</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>12.035.468</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	648.565.499	648.565.499	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>11.837.296</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	88.165	10.110	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	37.715.276	1.077.652	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5.063.502	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>37.803.441</b>	<b>17.988.560</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>19.814.881</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>19.814.881</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	43.757.759	47.877.189	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	26.815.317	965.726	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	200	3.096.314	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>70.573.276</b>	<b>71.754.109</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>1.180.833</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>71.754.109</b>	<b>71.754.109</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

- Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement	1.476.977	1.476.977	0
Frais d'études. de recherche et développement	2.673.920	2.757.789	2.596.781
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	13.963.107	15.298.281	16.305.001

Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	74.340	113.510	99.980
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	4.309.568	4.309.568	4.309.568
Immobilisations en cours / terrains			
Constructions	249.597.571	372.411.713	388.768.174
Constructions en cours			
Installations techniques. matériel et outillage industriel	156.447.627	164.583.048	171.777.360
Autres immobilisations corporelles	126.869.144	132.785.872	137.303.557
Immobilisations corporelles en cours	119.409.973	9.467.374	1.429.577
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles			
Immobilisations reçues en affectation			
Immobilisations affectées ou mises à disposition	2.681.932	2.681.932	2.681.932
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Participations et créances rattachées à des participations	768.000	769.000	9.200
Autres titres immobilisés	12.813	12.813	12.813
Autres	111.344	111.344	97.800
<b>I - Biens stables</b>	<b>678.396.316</b>	<b>706.779.222</b>	<b>725.391.744</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>	<b>107.312.994</b>	<b>118.021.270</b>	<b>131.819.006</b>
Créances de l'article 58	957.815	957.815	957.815
Créances de la sectorisation psychiatrique	0	0	0
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>957.815</b>	<b>957.815</b>	<b>957.815</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)</b>	<b>-56.476.499</b>	<b>-68.051.943</b>	<b>-80.668.847</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>	<b>50.836.495</b>	<b>49.969.327</b>	<b>51.150.160</b>
Stocks	5.682.952	5.804.925	5.812.415
Hospitalisés et consultants	11.970.363	8.288.944	4.959.706
Caisses pivot	188.853.520	68.360.645	73.089.235



Départements			
Mutuelles et autres tiers-payants	37.045.415	25.154.406	19.528.239
Créances irrécouvrables admises en non-valeur			
Etat et collectivités locales			
Autres	309.354	246.680	453.222
Créances diverses	18.590.064	24.646.796	19.805.904
Dépenses à classer	20.601.089	2.628.758	1.098.889
<b>III - Créances</b>	<b>283.052.757</b>	<b>135.131.153</b>	<b>124.747.610</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	1.220.617	3.489.575	7.919.431
Dotations attendues	0	0	0
<b>IV - Liquidités</b>	<b>1.220.617</b>	<b>3.489.575</b>	<b>7.919.431</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>963.627.505</b>	<b>846.357.765</b>	<b>859.016.601</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	74.664.576	76.817.763	77.101.885
Excédents affectés à l'investissement	95.804.437	95.804.437	95.804.437
Subventions d'investissement	6.850.250	4.162.381	3.766.333
Emprunts auprès des établissements de crédit	283.036.140	297.435.221	301.623.248
Emprunts et dettes financières divers	2.016.337	2.264.930	2.196.332
Amortissements	323.337.570	348.315.760	376.718.516
Dépréciations			
<b>I - Financements stables</b>	<b>785.709.310</b>	<b>824.800.491</b>	<b>857.210.750</b>
Réserve de trésorerie	26.747.829	26.747.829	26.747.829
Réserve de compensation	790.584	445.585	297.383
Report à nouveau excédentaire	448.057	610.215	775.544
Report à nouveau déficitaire	-74.772.240	-105.402.653	-121.329.875
Résultat comptable	-30.813.255	-15.910.095	-11.837.296

Subventions d'investissement			
Provisions règlementées	5.967.173	7.007.061	9.048.941
Provisions pour risques et charges	16.015.808	18.902.109	15.085.007
Autres dépréciations	97.360	505.822	1.501.436
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>-55.518.683</b>	<b>-67.094.127</b>	<b>-79.711.031</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22.402.723	26.303.774	27.289.336
Dettes fiscales et sociales	28.287.025	30.529.960	29.169.597
Avances reçues	8.106.230	6.379.295	4.291.377
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.832.614	6.234.576	7.293.890
Autres dettes diverses	65.151.290	5.347.313	7.792.757
Recettes à classer ou à régulariser	71.168.048	9.641.675	3.729.615
<b>III - Dettes</b>	<b>199.947.929</b>	<b>84.436.593</b>	<b>79.566.572</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>83.104.828</b>	<b>50.694.560</b>	<b>45.181.039</b>
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	139.360	64.540	41.821
Intérêts courus non échus	1.602.050	1.914.936	1.908.489
Crédits de trésorerie	31.747.540	2.235.331	0
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>33.488.950</b>	<b>4.214.808</b>	<b>1.950.310</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>-32.268.333</b>	<b>-725.233</b>	<b>5.969.121</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>963.627.505</b>	<b>846.357.765</b>	<b>859.016.601</b>

(k) CHU de Nice

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	331.701.351	392.034.982	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	104.160.127	58.541.712	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	37.581.848	66.950.011	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	65.016.281		
TOTAL DES CHARGES	<b>538.459.607</b>	<b>517.526.705</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>20.932.902</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	538.459.607	538.459.607	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>19.805.793</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	115.032	4.784	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	57.305.675	15.356	- Quote-part des subventions virée au résultat
		9.226.151	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>57.420.707</b>	<b>29.052.084</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>28.368.623</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>28.368.623</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	43.388.626	63.243.889	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	38.574.392	1.234.143	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	89.300	4.852	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>82.052.318</b>	<b>92.851.506</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>10.799.188</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	92.851.506	92.851.506	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	335.432.288	403.104.256	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	107.206.790	57.687.046	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	42.518.231	81.842.086	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	66.895.315		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>552.052.624</b>	<b>542.633.388</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>9.419.236</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	552.052.624	552.052.624	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>8.205.303</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	268.002	302.656	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	57.571.484	161.500	- Quote-part des subventions virée au résultat
		9.889.714	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>57.839.486</b>	<b>18.559.173</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>39.280.313</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>39.280.313</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	7.034.201	60.000.880	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	72.224.561	1.336.350	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	257.386	302.656	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>79.516.148</b>	<b>100.920.199</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>21.404.051</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	100.920.199	100.920.199	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	340.128.746	390.815.945	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	107.502.368	59.613.343	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	47.569.975	104.107.724	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	66.071.457		
TOTAL DES CHARGES	<b>561.272.546</b>	<b>554.537.012</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>6.735.534</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	561.272.546	561.272.546	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>6.149.651</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	262.337	270.838	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	52.140.685	269.367	- Quote-part des subventions virée au résultat
		12.965.686	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>52.403.021</b>	<b>19.655.542</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>32.747.480</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>32.747.480</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	17.707.400	40.014.401	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	83.835.939	1.064.359	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	139.666	270.978	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>101.683.005</b>	<b>74.097.218</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>27.585.787</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	101.683.005	101.683.005	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'études. de recherche et développement	7.257.812	7.027.287	813.554
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	11.453.969	12.135.803	12.718.123
Immobilisations incorporelles en cours	13.645.701	19.686.147	26.203.740
Primes de remboursement des obligations	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	5.880.863	5.880.863	5.880.864
Immobilisations en cours / terrains	0	0	0
Constructions	305.113.925	308.467.562	313.507.479
Constructions en cours			
Installations techniques. matériel et outillage industriel	100.884.944	103.898.949	105.267.660
Autres immobilisations corporelles	52.763.188	54.106.021	56.733.554
Immobilisations corporelles en cours	55.597.097	107.696.908	168.294.983
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles			

Immobilisations reçues en affectation	1.917	1.917	1.917
Charges à répartir	62.262	93.050	144.827
Immobilisations affectées ou mises à disposition			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Participations et créances rattachées à des participations	5.001	220.001	275.201
Autres titres immobilisés			
Autres	137.748	138.238	138.718
<b>I - Biens stables</b>	<b>552.804.428</b>	<b>619.352.747</b>	<b>689.980.622</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>			
Créances de l'article 58	1.587.450	1.587.450	1.587.450
Créances de la sectorisation psychiatrique			
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>1.587.450</b>	<b>1.587.450</b>	<b>1.587.450</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)</b>			
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>			
Stocks	5.490.560	5.774.818	7.741.175
Hospitalisés et consultants	10.834.710	11.641.277	12.646.832
Caisses pivot	46.559.664	44.987.422	52.298.805
Départements	945.589	1.086.855	2.844.666
Mutuelles et autres tiers-payants	16.790.673	12.569.522	16.460.964
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	16.893.436	16.876.501	16.863.165
Etat et collectivités locales	867.535	899.988	1.106.214
Autres	14.521.730	28.201.761	48.650.903
Charges constatées d'avance	0	4.629.455	3.999.341
Dépenses à classer	405.240	259.509	271.737
<b>III - Créances</b>	<b>113.309.137</b>	<b>126.927.107</b>	<b>162.883.801</b>
Créances diverses			
Valeurs mobilières de placement	8.659.270	23.011.460	0



Disponibilités	21.064	102.067	22.182
Dotations attendues			
<b>IV - Liquidités</b>	<b>8.680.334</b>	<b>23.113.527</b>	<b>22.182</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>676.381.349</b>	<b>770.980.831</b>	<b>854.474.055</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	50.157.565	50.613.961	50.944.947
Excédents affectés à l'investissement	86.398.491	86.660.383	86.784.003
Subventions d'investissement	50.994	769.448	1.233.454
Emprunts auprès des établissements de crédit	114.140.582	167.107.260	189.414.261
Emprunts et dettes financières divers			
Amortissements	326.424.092	342.438.296	351.218.862
Droits des concédants	215.149	215.149	215.149
Dépréciations			
<b>I - Financements stables</b>	<b>577.386.872</b>	<b>647.804.497</b>	<b>679.810.677</b>
Réserve de trésorerie	24.021.721	24.021.721	24.021.721
Réserve de compensation	1.588.560	2.400.504	2.919.398
Report à nouveau excédentaire			
Report à nouveau déficitaire	-60.043.026	-80.922.656	-89.770.472
Résultat comptable	-19.805.793	-8.205.303	-6.149.651
Subventions d'investissement			
Provisions règlementées	68.470.392	77.758.611	87.786.423
Provisions pour risques et charges	9.683.714	21.682.485	24.857.000
Autres dépréciations	4.208.367	8.923.318	13.030.170

<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>28.123.934</b>	<b>45.658.680</b>	<b>56.694.589</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19.994.218	24.335.988	26.308.957
Dettes fiscales et sociales	20.099.721	21.545.181	22.488.066
Avances reçues	11.666.072	7.232.039	15.758.500
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1.187.825	1.332.228	1.519.424
Produits constatés d'avance	11.992.088	13.214.324	14.411.811
Autres dettes diverses	2.720.189	3.633.864	8.518.162
Recettes à classer ou à régulariser	1.097.009	3.329.465	6.146.854
<b>III - Dettes</b>	<b>68.757.121</b>	<b>74.623.088</b>	<b>95.151.773</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	130.520	140.862	144.762
Intérêts courus non échus	1.982.901	2.753.703	3.207.255
Crédits de trésorerie			19.465.000
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>2.113.421</b>	<b>2.894.565</b>	<b>22.817.017</b>
<b>TRESORERIE</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>676.381.349</b>	<b>770.980.832</b>	<b>854.474.056</b>

(l) CHU de Nîmes

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	200.457.873	256.376.605	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	63.711.304	24.397.322	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	21.587.853	41.044.410	<b>Titre 3 : Autres produits</b>

<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	35.497.030		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>321.254.060</b>	<b>321.818.337</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>564.277</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	321.818.337	321.818.337	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>1.240.397</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	15.569	63.452	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	31.203.518	1.336	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1.507.607	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>32.459.484</b>	<b>1.572.395</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>30.887.089</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>30.887.089</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	4.714.329	10.006.273	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	23.750.939	710.744	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		63.452	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>28.465.268</b>	<b>41.667.557</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>13.202.289</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	41.667.557	41.667.557	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	211.423.571	268.709.206	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	67.284.270	25.047.730	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	22.681.069	43.045.189	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	35.353.066		
TOTAL DES CHARGES	<b>336.741.976</b>	<b>336.802.125</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>60.149</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	336.802.125	336.802.125	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>1.523.197</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	49.795	346.927	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	28.055.025	1.336	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3.627.946	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>29.628.017</b>	<b>3.976.209</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>25.651.808</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>25.651.808</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	4.715.006	5.007.086	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	34.804.487	2.910	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	900	346.927	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>39.520.394</b>	<b>31.008.731</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>8.511.663</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	39.520.394	39.520.394	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	220.076.670	285.478.668	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	71.542.753	26.852.033	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	24.123.145	49.155.702	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	45.662.223		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>361.404.791</b>	<b>361.486.402</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>81.611</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	361.486.402	361.486.402	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>901.125</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	28.972	189.669	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	38.960.052	1.336	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3.222.728	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>39.890.149</b>	<b>3.413.733</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>36.476.417</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>36.476.417</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	4.713.221	6.530	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	47.060.416	2.853.662	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	3.220	189.669	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>51.776.856</b>	<b>39.526.278</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>12.250.579</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	51.776.856	51.776.856	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'études. de recherche et développement	5.329.988	5.693.151	
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	494.852	333.832	
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	

Primes de remboursement des obligations	0	0	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	1.663.135	1.638.124	
Immobilisations en cours / terrains			
Constructions	174.091.563	173.942.532	
Constructions en cours			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	18.944.051	20.226.221	
Autres immobilisations corporelles	7.244.205	7.500.187	
Immobilisations corporelles en cours	5.055.730	23.761.561	
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles			
Immobilisations reçues en affectation			
Immobilisations affectées ou mises à disposition			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Participations et créances rattachées à des participations	4.179	4.179	
Autres titres immobilisés			
Autres	15.196	16.096	
<b>I - Biens stables</b>	<b>212.842.900</b>	<b>233.115.882</b>	<b>0</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>			
Créances de l'article 58			
Créances de la sectorisation psychiatrique			
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION ( FRE)</b>			
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>			
Stocks	3.904.984	3.546.085	
Hospitalisés et consultants	3.375.628	3.892.710	
Caisses pivot	56.537.542	42.108.098	
Départements			

Mutuelles et autres tiers-payants	16.787.762	20.390.441	
Créances irrécouvrables admises en non-valeur			
Etat et collectivités locales			
Autres	456.343	580.511	
Dépenses à classer	2.930	727.951	
<b>III - Créances</b>	<b>81.065.190</b>	<b>71.245.796</b>	<b>0</b>
Créances diverses	3.797.552	5.834.092	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	16.744.523	1.062.734	
Dotations attendues			
<b>IV - Liquidités</b>	<b>20.542.074</b>	<b>6.896.826</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>314.450.164</b>	<b>311.258.505</b>	<b>0</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	57.003.431	57.006.341	
Excédents affectés à l'investissement	64.027.315	64.675.813	
Subventions d'investissement	32.053	30.718	
Emprunts auprès des établissements de crédit	64.702.485	66.251.339	
Emprunts et dettes financières divers	1.541.182	284.408	
Amortissements			
Dépréciations			
<b>I - Financements stables</b>	<b>187.306.467</b>	<b>188.248.619</b>	<b>0</b>
Réserve de trésorerie	10.509.050	10.509.050	
Réserve de compensation			
Report à nouveau excédentaire	1.703.400	2.308.966	
Report à nouveau déficitaire	-411.765	-425.432	
Résultat comptable	1.240.397	1.523.197	
Subventions d'investissement			



Provisions règlementées	40.345.609	48.823.313	
Provisions pour risques et charges	11.007.592	12.461.099	
Autres dépréciations			
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>64.394.282</b>	<b>75.200.192</b>	<b>0</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13.932.458	13.732.844	
Dettes fiscales et sociales	13.430.697	13.590.130	
Avances reçues	25.002.555	2.997.616	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.495.579	1.113.126	
Autres dettes diverses	3.317.644	1.739.684	
Recettes à classer ou à régulariser	1.568.069	4.300.300	
<b>III - Dettes</b>	<b>60.747.003</b>	<b>37.473.700</b>	<b>0</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	785.410	659.518	
Intérêts courus non échus	1.217.002	1.276.475	
Crédits de trésorerie	0	8.400.000	
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>2.002.412</b>	<b>10.335.994</b>	<b>0</b>
<b>TRESORERIE</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>314.450.164</b>	<b>311.258.505</b>	<b>0</b>

(m) CHU de Poitiers

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	236.629.229	325.690.733	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	81.645.015	26.066.214	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	26.008.705	46.949.633	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	49.523.701		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>393.806.650</b>	<b>398.706.580</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>4.899.931</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>398.706.580</b>	<b>398.706.580</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>6.659.143</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	300.237	501.7400	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	49.068.445	38.398	- Quote-part des subventions virée au résultat
		8.079.431	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>56.027.825</b>	<b>8.619.569</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>47.408.256</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>47.408.256</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	1.913.930	7.997.154	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	46.045.921	1.373.052	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	1.128	759.320	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>47.960.979</b>	<b>57.537.781</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>9.576.802</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	57.537.781	57.537.781	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	<b>2010</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	244.068.286	344.555.781	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	88.452.421	27.250.237	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	27.550.398	57.768.168	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	61.570.654		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>421.641.760</b>	<b>429.574.175</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>7.932.416</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	429.574.175	429.574.175	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>9.996.826</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	329.366	4.988.880	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	58.385.937	33.460	- Quote-part des subventions virée au résultat
		9.690.286	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>68.712.130</b>	<b>14.712.626</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>53.999.504</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>53.999.504</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	1.762.525	1.196.966	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	37.656.478	779.502	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	11.634	5.384.074	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>39.430.637</b>	<b>61.360.047</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>21.929.410</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	61.360.047	61.360.047	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	252.739.097,68	357.514.172,00	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	92.649.278,48	30.913.513,11	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	27.328.425,48	61.338.018,01	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	71.098.046,74		
TOTAL DES CHARGES	<b>443.814.848,38</b>	<b>449.765.703,12</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>5.896.440,49</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	449.765.703,12	449.765.703,12	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>6.609.460,98</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	<b>215.392,00</b>	63.040,00	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>71.196.723,24</b>	822.225,00	- Quote-part des subventions virée au résultat
		11.794.563,07	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>78.021.576,22</b>	<b>12.679.828,07</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>65.341.748,15</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>65.341.748,15</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	1.012.800,76	180.992,00	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	41.382.460,93	2.644.409,00	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		254.462,01	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>42.395.261,69</b>	<b>68.421.611,16</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>26.026.349,47</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>68.421.611,16</b>	<b>68.421.611,16</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Fais d'établissement	782.454	773.817	1.155.672
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	9.002.286	11.328.150	13.261.577
Immobilisations incorporelles en cours			
Primes de remboursement des obligations	20.650	20.650	16.520
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	22.490.148	25.163.047	26.178.380
Immobilisations en cours / terrains	841.705	0	0
Constructions	246.168.205	258.704.267	286.476.471
Constructions en cours	16.527.603	20.755.071	16.532.198
Installations techniques. matériel et outillage industriel	91.514.713	98.727.317	105.881.253
Autres immobilisations corporelles	33.501.396	36.425.801	38.399.008

Immobilisations corporelles en cours	19.464	70.680	
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles			
Immobilisations reçues en affectation			
Immobilisations affectées ou mises à disposition	1.341.551	1.341.551	1.341.551
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Participations et créances rattachées à des participations	96.267	96.292	96.292
Autres titres immobilisés			
Autres	38.387	37.506	36.765
<b>I - Biens stables</b>	<b>422.344.829</b>	<b>453.444.148</b>	<b>489.375.687</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>	<b>-20.086.663</b>	<b>-22.071.809</b>	<b>-17.113.616</b>
Créances de l'article 58	784.255	784.255	784.255
Créances de la sectorisation psychiatrique			
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>784.255</b>	<b>784.255</b>	<b>784.255</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)</b>	<b>86.769.142</b>	<b>109.744.995</b>	<b>130.473.620</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>	<b>66.682.479</b>	<b>87.673.186</b>	<b>113.360.004</b>
Stocks	4.717.066	4.804.251	5.353.233
Hospitalisés et consultants	4.036.228	4.538.262	4.970.283
Caisses pivot	29.487.108	30.746.964	40.385.810
Départements	860.065	793.201	776.323
Mutuelles et autres tiers-payants	10.028.457	12.799.577	11.716.954
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0	0	0
Etat et collectivités locales	792.595	924.907	393.832
Autres	7.301.900	10.094.594	9.550.139
Dépenses à classer	7.122	344.654	214.989
<b>III - Créances</b>	<b>57.230.540</b>	<b>65.046.410</b>	<b>73.361.564</b>
Créances diverses			
Valeurs mobilières de placement	15.000.000	32.000.000	0

Disponibilités	46.687.043	37.432.108	83.670.456
Dotations attendues	316.432		
<b>IV - Liquidités</b>	<b>62.003.475</b>	<b>69.432.108</b>	<b>83.670.456</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>542.363.100</b>	<b>588.706.921</b>	<b>647.191.963</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	47.671.718	48.059.408	48.401.150
Excédents affectés à l'investissement	97.452.145	102.933.502	111.797.685
Subventions d'investissement	348.920	566.064	2.037.962
Droits des concédants	86.042	86.042	86.042
Emprunts obligataires	5.000.000	5.000.000	5.000.000
Emprunts auprès des établissements de crédit	3.161.471	2.363.903	2.023.682
Emprunts et dettes financières divers	121.922	94.584	81.256
Amortissements	248.324.011	272.176.899	300.462.357
Dépréciations	91.937	91.937	2.371.937
<b>I - Financements stables</b>	<b>402.258.167</b>	<b>431.372.339</b>	<b>472.262.071</b>
Réserve de trésorerie	6.776.701	6.776.701	6.776.701
Réserve de compensation	126.218	126.218	126.218
Report à nouveau excédentaire	9.900.735	9.900.735	9.900.735
Report à nouveau déficitaire	-2.901	-128.301	
Résultat comptable	5.355.957	8.992.483	6.116.892
Subventions d'investissement			
Provisions règlementées	32.741.109	43.693.757	49.982.237
Provisions pour risques et charges	31.548.313	40.043.098	56.931.961
Autres dépréciations	1.107.264	1.124.559	1.423.131
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>87.553.397</b>	<b>110.529.250</b>	<b>131.257.875</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15.057.904	16.842.755	18.634.935
Dettes fiscales et sociales	17.452.572	16.898.803	17.065.815



Avances reçues	12.085.962	6.630.870	46.193
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.435.728	2.783.892	4.153.771
Autres dettes diverses	1.426.206	1.591.934	1.400.938
Recettes à classer ou à régulariser	946.400	1.906.327	2.219.414
<b>III - Dettes</b>	<b>52.404.771</b>	<b>46.654.582</b>	<b>43.521.065</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>4.825.770</b>	<b>18.391.828</b>	<b>29.840.499</b>
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	3.307	5.361	6.389
Intérêts courus non échus	143.458	145.389	144.562
Crédits de trésorerie			
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>146.766</b>	<b>150.750</b>	<b>150.952</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>61.856.710</b>	<b>69.281.358</b>	<b>83.519.505</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>542.363.100</b>	<b>588.706.921</b>	<b>647.191.963</b>

(n) CHU de Rouen

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	344.718.478	437.014.978	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	108.787.654	38.879.538	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	40.205.673	66.689.559	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	49.675.346		
TOTAL DES CHARGES	<b>543.387.151</b>	<b>542.584.075</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>803.076</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	543.387.151	543.387.151	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT



**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>4.316.568</b>	<b>803.076</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	89.011	1.101.162	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	43.788.635		- Quote-part des subventions virée au résultat
		6.517.583	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>48.194.214</b>	<b>8.421.821</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>39.772.393</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>39.772.393</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	16.400.567	10.012.500	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	26.372.155	1.269.763	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	1.000	1.101.162	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>42.773.722</b>	<b>52.155.818</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>9.382.096</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	52.155.818	52.155.818	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	351.437.618	452.644.989	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	112.710.971	41.449.141	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	40.172.217	73.024.367	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	62.748.430		
TOTAL DES CHARGES	<b>567.069.236</b>	<b>567.118.498</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>49.262</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	567.118.498	567.118.498	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>3.802.226</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	182.997	3.000.000	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	56.227.562	6.768.325	- Quote-part des subventions virée au résultat
			- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>60.212.785</b>	<b>9.768.325</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>50.444.460</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>50.444.460</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	16.199.571	0	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	23.672.163	288.566	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		3.000.000	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>39.871.733</b>	<b>53.733.026</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>13.861.292</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	53.733.026	53.733.026	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	364.441.154	468.013.778	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	119.692.935	45.099.625	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	40.290.175	69.640.304	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	58.312.842		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>582.737.106</b>	<b>582.753.707</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>16.601</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	582.753.707	582.753.707	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	176.146		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	137.483	2.158.118	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	54.860.398		- Quote-part des subventions virée au résultat
		5.593.989	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>55.174.026</b>	<b>7.752.107</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>47.421.919</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>47.421.919</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	15.737.847	0	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	33.732.293	269.793	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		2.158.118	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>49.470.140</b>	<b>49.849.830</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>379.690</b>		<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	49.849.830	49.849.830	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement	201K€	201K€	201K€
Frais d'études. de recherche et développement	1.090K€	2.565K€	3.878K€
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	14.358K€	14.955K€	15.590K€

Immobilisations incorporelles en cours			
Primes de remboursement des obligations			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	3.128K€	3.371K€	3.523K€
Immobilisations en cours / terrains			
Constructions	390.846K€	397.326K€	405.124K€
Constructions en cours	11.797K€	11.797K€	11.797K€
Installations techniques. matériel et outillage industriel	228.870K€	234.833K€	247.978K€
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	17.955K€	21.774K€	29.825K€
Immobilisations reçues en affectation			
Immobilisations affectées ou mises à disposition			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Participations et créances rattachées à des participations	205K€	205K€	205K€
Autres titres immobilisés	3K€	3K€	3K€
Autres	0K€	0K€	0K€
<b>I - Biens stables</b>	668.454K€	687.031K€	718.125K€
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>	263K€	-8.967K€	-25.535K€
Créances de l'article 58	1.053K€	1.053K€	1.053K€
Créances de la sectorisation psychiatrique			
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	1.053K€	1.053K€	1.053K€
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)</b>	51.205K€	74.296K€	91.244K€
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>	51.468K€	65.329K€	65.709K€
Stocks	4.694K€	4.113K€	4.034K€
Hospitalisés et consultants	6.827K€	5.739K€	6.662K€
Caisses pivot	58.299K€	66.745K€	69.427K€

Départements	1.332K€	890K€	656K€
Mutuelles et autres tiers-payants	8.127K€	8.975K€	8.565K€
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	1.049K€	1.049K€	713K€
Etat et collectivités locales			
Autres	13.693K€	14.948K€	15.493K€
Dépenses à classer	33K€	46K€	190K€
<b>III - Créances</b>	<b>94.055K€</b>	<b>102.504K€</b>	<b>105.741K€</b>
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	23.104K€	16.839K€	16.359K€
Dotations attendues			
<b>IV - Liquidités</b>	<b>23.104K€</b>	<b>16.839K€</b>	<b>16.359K€</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>786.666K€</b>	<b>807.427K€</b>	<b>841.278K€</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	76.932K€	77.221K€	77.491K€
Excédents affectés à l'investissement	20.880K€	24.686K€	28.045K€
Subventions d'investissement			
Emprunts obligataires	10.000K€	10.000K€	10.000K€
Emprunts auprès des établissements de crédit	148.762K€	132.615K€	116.916K€
Emprunts et dettes financières divers	770K€	718K€	679K€
Droits de l'affectant			
Amortissements	411.373K€	432.826K€	459.460K€
Dépréciations			
<b>I - Financements stables</b>	<b>668.718K€</b>	<b>678.065K€</b>	<b>692.590K€</b>
Réserve de trésorerie	26.149K€	26.149K€	26.233K€
Réserve de compensation	240K€	440K€	1.110K€
Report à nouveau excédentaire	61K€	363K€	0K€
Report à nouveau déficitaire	-25.194K€	-25.987K€	-25.935K€



Résultat comptable	3.513K€	3.802K€	176K€
Subventions d'investissement			
Provisions règlementées	15.206K€	18.159K€	20.142K€
Provisions pour risques et charges	32.281K€	52.423K€	68.908K€
Autres dépréciations	0K€	0K€	1.663K€
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>52.258K€</b>	<b>75.349K€</b>	<b>92.297K€</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20.468K€	14.012K€	14.274K€
Dettes fiscales et sociales	29.744K€	30.861K€	32.063K€
Avances reçues	6.747K€	45K€	15K€
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	514K€	327K€	325K€
Autres dettes diverses	1.576K€	1.784K€	4.972K€
Recettes à classer ou à régulariser	5.537K€	6.062K€	3.781K€
<b>III - Dettes</b>	<b>64.587K€</b>	<b>53.090K€</b>	<b>55.430K€</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>29.468K€</b>	<b>49.413K€</b>	<b>50.311K€</b>
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	465K€	322K€	384K€
Intérêts courus non échus	639K€	601K€	576K€
Crédits de trésorerie			
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>1.104K€</b>	<b>923K€</b>	<b>961K€</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>22.000K€</b>	<b>15.916K€</b>	<b>15.398K€</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>786.666K€</b>	<b>807.427K€</b>	<b>841.278K€</b>

(o) CHU de Saint-Etienne

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	278.247.402	346.220.785	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	83.031.268	37.886.393	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	40.255.940	51.339.995	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	42.577.591		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>444.112.201</b>	<b>435.447.174</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>8.665.027</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>444.112.201</b>	<b>444.112.201</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>8.374.908</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	76.316	183.100	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	30.492.498	12.679	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3.800.837	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>30.568.814</b>	<b>12.371.525</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>18.197.289</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>18.197.289</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	11.692.716	30.030.474	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	36.085.037	246.206	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	255.783	1.104.075	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>48.033.537</b>	<b>49.578.044</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>1.544.507</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	49.578.044	49.578.044	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2010		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	284.541.791	360.064.025	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	86.372.979	38.576.935	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	36.520.714	56.982.497	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	47.147.467		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>454.582.952</b>	<b>455.623.456</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>1.040.504</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	455.623.456	455.623.456	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>1.011.893</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	291.071	796.062	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	28.181.377	19.268	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5.567.863	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>29.484.342</b>	<b>6.383.193</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>23.101.149</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>23.101.149</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	11.725.630	10.018.687	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	20.187.788	138.002	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	36.748	799.056	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>31.950.166</b>	<b>34.056.894</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>2.106.728</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	34.056.894	34.056.894	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2011		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	290.082.123	361.154.876	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	88.757.727	38.871.017	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	39.836.596	61.515.062	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	46.600.047		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>465.276.494</b>	<b>461.540.955</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>3.735.538</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>465.276.494</b>	<b>465.276.494</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		<b>3.832.953</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	214.592	1.606.489	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	28.414.163	25.995	- Quote-part des subventions virée au résultat
		7.141.454	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>28.628.755</b>	<b>12.606.890</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>16.021.865</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>16.021.865</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	11.512.316	16.630	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	22.232.455	488.784	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	31.631	1.841.349	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>33.776.403</b>	<b>18.368.628</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>15.407.775</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	33.776.403	33.776.403	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'études. de recherche et développement	169.164	188.733	196.394
Frais d'établissement	360.161	381.276	443.907
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	12.876.695	14.721.928	10.835.950
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	12.246.435	12.370.760	12.469.563
Immobilisations en cours / terrains	0	0	0
Constructions	419.675.256	434.434.325	443.191.843
Constructions en cours	0	0	0
Installations techniques. matériel et outillage industriel	126.558.632	125.299.593	125.852.929
Autres immobilisations corporelles	47.216.892	42.950.044	38.305.556
Immobilisations corporelles en cours	7.401.993	3.975.333	5.834.552

Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	0	0	0
Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Participations et créances rattachées à des participations	300.814	330.814	360.814
Autres titres immobilisés	45.902	45.902	45.902
Autres	392.704	399.452	173.434
<b>I - Biens stables</b>	<b>627.244.649</b>	<b>635.098.159</b>	<b>637.710.844</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>	<b>37.454.383</b>	<b>40.482.322</b>	<b>32.679.829</b>
Créances de l'article 58	697.151	697.151	697.151
Créances de la sectorisation psychiatrique	0	0	0
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>697.151</b>	<b>697.151</b>	<b>697.151</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)</b>	<b>5.570.777</b>	<b>4.649.566</b>	<b>-2.955.716</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>	<b>43.025.160</b>	<b>45.131.887</b>	<b>29.724.113</b>
Stocks	2.786.543	2.757.248	2.728.532
Hospitalisés et consultants	3.670.113	4.602.736	4.087.565
Caisses pivot	38.581.370	48.349.962	51.813.031
Départements	0	0	0
Mutuelles et autres tiers-payants	16.041.340	14.287.158	16.200.431
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0	0	0
Etat et collectivités locales	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	142.700	147.100
Autres	12.315.153	11.278.386	12.186.698
Dépenses à classer	910.568	12.098	1.012.735
<b>III - Créances</b>	<b>74.305.086</b>	<b>81.430.288</b>	<b>88.176.093</b>
Créances diverses	0	8.991	1.597.182
Valeurs mobilières de placement	0	8.496.848	0

Disponibilités	26.435.929	14.852.425	3.366.365
Dotations attendues	0	0	0
<b>IV - Liquidités</b>	<b>26.435.929</b>	<b>23.358.264</b>	<b>4.963.546</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>728.682.815</b>	<b>740.583.862</b>	<b>731.547.634</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	61.209.140	61.296.378	61.705.484
Excédents affectés à l'investissement	10.118.398	10.118.398	10.118.398
Emprunts auprès des établissements de crédit	284.361.638	272.661.344	261.156.880
Emprunts obligataires	15.000.000	25.000.000	25.000.000
Emprunts et dettes financières divers	61.733	55.083	63.860
Amortissements et Dépréciations	293.948.123	306.449.278	312.346.051
<b>I - Financements stables</b>	<b>664.699.032</b>	<b>675.580.481</b>	<b>670.390.673</b>
Réserve de trésorerie	3.711.509	3.711.509	3.711.509
Réserve de compensation	60.591	60.591	395.902
Report à nouveau excédentaire	5.499.527	2.931.123	2.844.389
Report à nouveau déficitaire	-33.563.439	-39.369.944	-38.606.627
Résultat comptable	-8.374.908	1.011.893	-3.832.953
Subventions d'investissement	765.171	796.667	850.350
Provisions règlementées	29.401.046	28.577.624	24.292.911
Provisions pour risques et charges	8.768.432	7.627.254	8.085.955
Autres dépréciations			
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>6.267.928</b>	<b>5.346.717</b>	<b>-2.258.565</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14.562.963	19.427.244	16.986.770
Dettes fiscales et sociales	13.780.161	15.051.333	15.397.925
Avances reçues	20.495.088	14.468.821	7.247.261
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.618.443	3.948.360	4.539.297
Autres dettes diverses	784.519	984.011	544.455



Recettes à classer ou à régulariser	1.030.283	2.348.206	1.585.001
<b>III - Dettes</b>	<b>55.271.457</b>	<b>56.227.975</b>	<b>46.300.709</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>19.033.629</b>	<b>25.059.613</b>	<b>41.728.284</b>
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	157.486	168.826	150.310
Intérêts courus non échus	2.286.912	3.259.863	4.264.507
Crédits de trésorerie	0	0	12.700.000
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>2.444.398</b>	<b>3.428.689</b>	<b>17.114.817</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>23.991.531</b>	<b>20.072.274</b>	<b>-12.004.171</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>728.682.815</b>	<b>740.583.862</b>	<b>731.547.634</b>

(p) *CHU de Toulouse*

(i) Compte administratif 2009 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2009 – Budget H		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	563.987.149	740.730.999	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	174.353.099	69.049.765	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	72.919.485	98.896.579	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	97.395.769		
TOTAL DES CHARGES	<b>908.655.502</b>	<b>908.677.342</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>21.840</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	908.677.342	908.677.342	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	2009 – Budget A		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel		799.758	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	626.097		Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général			Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES	<b>626.097</b>	<b>799.758</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>173.661</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	799.758	799.758	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	2009 – Budget B		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	5.449.056	4.830.163	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	308.742	1.069.094	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	2.878.187	2.584.554	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	226.455	379.078	
TOTAL DES CHARGES	<b>8.862.440</b>	<b>8.862.889</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>450</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	8.862.889	8.862.889	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	<b>2009 – Budget C</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	6.928.815	9.245.680	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	3.026.178	706.249	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>			<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>			
TOTAL DES CHARGES	<b>9.954.993</b>	<b>9.951.930</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>3.063</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	9.954.993	9.954.993	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	<b>2009 – Budget P1</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	129.924	464.058	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	248.004		<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	122.219	33.781	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>			
TOTAL DES CHARGES	<b>500.148</b>	<b>497.839</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>2.309</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	500.148	500.148	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	<b>2009 – Budget P2</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	18.162	353.898	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	254.794		<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	61.548	4.236	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>			
TOTAL DES CHARGES	<b>334.504</b>	<b>358.134</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>23.630</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	358.134	358.134	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	<b>2009 – Budget P3</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	62.407	927.287	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	585.230	185.457	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	267.033	18.713	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>			
TOTAL DES CHARGES	<b>914.670</b>	<b>1.131.458</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>216.788</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1.131.458	1.131.458	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	2009 – Budget P4		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	71.371	401.500	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	240.610		Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	89.606		Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES	<b>401.587</b>	<b>401.500</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>87</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	401.587	401.587	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

RESULTAT (EXCEDENT)	430.910		RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	141.008	44.033	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	75.322.154	136.161	- Quote-part des subventions virée au résultat
		8.200.987	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>75.894.072</b>	<b>8.381.181</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>67.512.891</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>67.512.891</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	5.607.291	50.000.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	118.395.691	8.845.612	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	64.140	44.494	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>124.067.122</b>	<b>126.402.997</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>2.335.875</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	126.402.997	126.402.997	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(ii) Compte administratif 2010 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	<b>2010 – Budget H</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	585.060.473	767.763.564	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	184.498.137	71.364.644	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	76.417.276	103.398.915	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	96.052.342		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>942.028.229</b>	<b>942.527.123</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>498.894</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	942.527.123	942.527.123	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

	2010 – Budget A		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel		407.264	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	249.906		Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général			Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES	<b>249.906</b>	<b>407.264</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>157.358</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	407.264	407.264	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	2010 – Budget B		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	5.552.235	4.817.047	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	545.084	1.089.688	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	3.081.091	2.647.704	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	122.121	727.305	
TOTAL DES CHARGES	<b>9.300.531</b>	<b>9.281.744</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>18.787</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	9.300.531	9.300.531	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	2010 – Budget C		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	7.120.327	9.931.435	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	3.257.631	697.433	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général			Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES	<b>10.377.958</b>	<b>10.628.868</b>	TOTAL DES PRODUITS
<i>RESULTAT EXCEDENT</i>	<b>250.910</b>		<i>RESULTAT DEFICIT</i>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	10.628.868	10.628.868	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	2010 – Budget P1		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	164.876	477.914	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	262.014		Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	78.988	15.119	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES	<b>505.878</b>	<b>493.033</b>	TOTAL DES PRODUITS
<i>RESULTAT EXCEDENT</i>		<b>12.845</b>	<i>RESULTAT DEFICIT</i>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	505.878	505.878	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT



	<b>2010 – Budget P2</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	20.024	356.418	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	304.655		<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	74.189		<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>			
TOTAL DES CHARGES	<b>398.868</b>	<b>356.418</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>42.450</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	398.868	398.868	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	<b>2010 – Budget P3</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	55.362	967.276	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	631.527	185.457	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	252.539		<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>			
TOTAL DES CHARGES	<b>939.428</b>	<b>1.152.734</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>213.306</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1.152.734	1.152.734	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	2010 – Budget P4		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	55.267	406.318	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	259.958		Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	86.456		Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES	<b>401.681</b>	<b>406.318</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>4.637</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	406.318	406.318	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>1.051.023</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	60.011		- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	69.205.049	104.957	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3.613.701	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>70.316.084</b>	<b>3.718.658</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>66.597.426</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>66.597.426</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	9.306.319	45.000.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	155.898.195	4.540.498	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	103.105	4.411	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>165.307.619</b>	<b>116.142.334</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>49.165.285</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	165.307.619	165.307.619	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iii) Compte administratif 2011 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	<b>2011 – Budget H</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	596.273.462	793.507.690	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	203.823.333	76.226.177	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	79.918.881	118.029.785	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	107.519.115		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>987.534.791</b>	<b>987.763.653</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>228.862</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	987.763.653	987.763.653	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

	2011 – Budget A		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel		559.813	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	380.028		Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général			Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES	<b>380.028</b>	<b>559.813</b>	TOTAL DES PRODUITS
<i>RESULTAT EXCEDENT</i>	<b>179.785</b>		<i>RESULTAT DEFICIT</i>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	559.813	559.813	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	2011 – Budget B		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	5.661.917	4.810.869	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	651.421	1.163.665	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	3.038.517	2.829.406	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	250.748	447.425	
TOTAL DES CHARGES	<b>9.602.603</b>	<b>9.251.364</b>	TOTAL DES PRODUITS
<i>RESULTAT EXCEDENT</i>		<b>351.239</b>	<i>RESULTAT DEFICIT</i>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	9.602.603	9.602.603	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	2011 – Budget C		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	7.254.110	9.909.401	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	3.015.205	675.833	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général			Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES	<b>10.269.315</b>	<b>10.585.235</b>	TOTAL DES PRODUITS
<i>RESULTAT EXCEDENT</i>	<b>315.920</b>		<i>RESULTAT DEFICIT</i>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	10.585.235	10.585.235	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

	2011 – Budget P		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	316.500	2.450.710	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	1.514.517	186.242	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	505.892	354	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES	<b>2.336.910</b>	<b>2.637.307</b>	TOTAL DES PRODUITS
<i>RESULTAT EXCEDENT</i>	<b>300.397</b>		<i>RESULTAT DEFICIT</i>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2.637.307	2.637.307	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>673.724</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	109.678	136.655	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	70.020.840	88.659	- Quote-part des subventions virée au résultat
		12.306.648	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>70.804.243</b>	<b>12.531.963</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>58.272.280</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>58.272.280</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	19.983.478	108.000.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	124.578.102	298.428	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	80.000	189.771	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>144.641.580</b>	<b>166.760.478</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>22.118.898</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	166.760.478	166.760.478	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(iv) Bilans financiers 2009-2010-2011 (en euro)

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'études. de recherche et développement	193.820	317.195	401.694
Concessions et droit similaires. brevets. licences. marques et procédés. droits et valeurs similaires	3.158.155	4.349.351	6.300.266
Immobilisations incorporelles en cours	569.394	506.128	442.862

Primes de remboursement des obligations			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	9.269.998	8.692.881	8.290.625
Immobilisations en cours / terrains			
Constructions			
Constructions en cours	201.897.729	189.090.126	172.003.431
Installations techniques, matériel et outillage industriel	26.334.679	34.897.224	35.964.456
Autres immobilisations corporelles	8.734.521	15.011.444	17.961.017
Immobilisations corporelles en cours	184.299.749	285.578.734	371.115.185
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles			
Immobilisations reçues en affectation			
Immobilisations affectées ou mises à disposition			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Participations et créances rattachées à des participations	3.158.698	3.161.803	3.137.411
Autres titres immobilisés	220.791	220.791	300.791
Autres	87.347	182.937	129.821
<b>I - Biens stables</b>	<b>437.924.880</b>	<b>542.008.614</b>	<b>616.047.558</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)</b>			
Créances de l'article 58			
Créances de la sectorisation psychiatrique			
<b>II - Biens stables d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)</b>			
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)</b>			
Stocks	6.110.623	8.552.018	8.100.183
Hospitalisés et consultants	6.926.877	8.454.139	9.809.167
Caisses pivot	112.723.125	105.951.401	108.020.169
Départements			

Mutuelles et autres tiers-payants	25.440.860	26.443.396	25.863.937
Créances irrécouvrables admises en non-valeur			
Etat et collectivités locales			
Autres	1.954.795	1.961.634	1.756.349
Dépenses à classer	45.352	837.921	631.945
<b>III - Créances</b>	<b>153.201.631</b>	<b>152.200.507</b>	<b>154.181.750</b>
Créances diverses	26.244.897	19.230.583	19.213.359
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	45.095	14.061	20.515
Dotations attendues			
<b>IV - Liquidités</b>	<b>26.289.993</b>	<b>19.244.644</b>	<b>19.233.874</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>617.416.504</b>	<b>713.453.765</b>	<b>789.463.183</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Apports	115.741.187	119.967.833	120.098.258
Excédents affectés à l'investissement	128.979.511	129.961.365	130.118.723
Subventions d'investissement	654.673	863.568	942.912
Emprunts auprès des établissements de crédit	121.793.709	157.528.242	245.514.018
Emprunts et dettes financières divers	927.131	1.048.341	1.335.226
Amortissements			
Dépréciations			
<b>I - Financements stables</b>	<b>368.096.211</b>	<b>409.369.349</b>	<b>498.009.136</b>
Réserve de trésorerie	43.011.805	43.011.805	43.011.805
Réserve de compensation	1.071.471	1.071.471	1.053.133
Report à nouveau excédentaire	744.722	171.937	585.046
Report à nouveau déficitaire	-20.488.546	-20.466.706	-19.967.812
Résultat comptable	430.910	1.051.024	673.724
Subventions d'investissement			



Provisions règlementées	66.795.402	72.987.623	74.589.824
Provisions pour risques et charges	28.596.682	36.142.665	42.198.291
Autres dépréciations			
<b>II - Financements stables d'exploitation</b>	<b>120.162.445</b>	<b>133.969.818</b>	<b>142.144.013</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26.453.534	38.023.736	30.622.392
Dettes fiscales et sociales	25.525.664	27.953.303	29.674.475
Avances reçues	18.352.226	5.272.758	136.731
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	90.890	1.131.863	311.230
Autres dettes diverses	1.629.947	1.056.583	1.458.934
Recettes à classer ou à régulariser	26.255.475	3.350.390	2.832.057
<b>III - Dettes</b>	<b>98.307.735</b>	<b>76.788.634</b>	<b>65.035.820</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	300.114	475.964	524.214
Intérêts courus non échus			
Crédits de trésorerie	30.550.000	92.850.000	83.750.000
<b>I V - Financements à court terme</b>	<b>30.850.114</b>	<b>93.325.964</b>	<b>84.274.214</b>
<b>TRESORERIE</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>617.416.504</b>	<b>713.453.765</b>	<b>789.463.183</b>

## 5.6. Etats prévisionnels des recettes et des dépenses des Emetteurs pour l'année 2012

Le compte financier définitif relatif à l'exercice 2012 de chaque Emetteur n'étant pas disponible à la date du présent prospectus, les données contenues par les EPRD exécutoires relatifs à cet exercice sont communiquées, en substitution, pour chacun d'entre eux.

Ces données sont communiquées à titre indicatif dans la mesure où elles constituent une évaluation prévisionnelle des recettes et des dépenses des Emetteurs au titre de l'exercice 2012.

(a) *CHU de Besançon*

- EPRD 2012 (en euro)

### COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	260.481.245	344.181.911	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	110.921.200	38.780.500	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	34.584.340	62.555.714	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	39.531.340		
TOTAL DES CHARGES	<b>445.518.125</b>	<b>445.518.125</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	<b>445.518.125</b>	<b>445.518.125</b>	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

### TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	0	0	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés			- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	28.398.940	291.000	- Quote-part des subventions virée au résultat
		11.337.572	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>28.398.940</b>	<b>11.628.572</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>16.770.368</b>	<b>0</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>	0	<b>16.770.368</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	10.744.166,1	55.007.400	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	71.338.670	6.437.611	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	0	0	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>82.082.836,1</b>	<b>78.215.379</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>3.867.457,1</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	82.082.836,1	82.082.836,1	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(b) CHU de Bordeaux

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	601.591.663,22	758.417.512	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	233.282.940	69.271.746	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	60.827.701,11	133.573.154,40	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	69.593.072		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>965.295.376,33</b>	<b>961.262.412,40</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>4.032.963,93</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	965.295.376,33	965.295.376,33	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		3.916.223,52	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	57.161.212	782.146,93	- Quote-part des subventions virée au résultat
		4.045.000	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>57.161.212</b>	<b>8.743.370,44</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>48.417.841,56</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>48.417.841,56</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	12.240.256	15.000.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	47.740.281	4.637.400	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	0	0	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>59.980.537,00</b>	<b>68.055.241,56</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>8.074.704,56</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	68.055.241,56	68.055.241,56	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(c) CHU de Clermont-Ferrand

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	318.587.390,36	408.950.874	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	120.647.054,12	41.304.000	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	42.941.274,79	75.347.143,40	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	49.426.298,13		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>531.602.017,40</b>	<b>525.602.017,40</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>6.000.000</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	531.602.017,40	531.602.017,40	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		6.108.616	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		377.768	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	32.950.118,51	9.000	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5.807.146,25	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>32.950.118,51</b>	<b>12.302.530,25</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>20.647.588,26</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>20.647.588,26</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	24.653.459	15.000.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	47.225.310	13.246.045	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		377.000	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>71.878.769</b>	<b>49.270.633,26</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>22.608.135,74</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	71.878.769	71.878.769	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(d) CHU de Dijon

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	286.129.000	377.213.000	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	101.560.000	29.423.000	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	36.178.000	70.712.000	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	57.234.000		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>481.101.000</b>	<b>477.348.000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>3.753.000</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	481.101.000	481.101.000	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		2.986.552	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	520.000	2.900.800	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	38.943.651	86.050	- Quote-part des subventions virée au résultat
		9.939.130	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>39.463.651</b>	<b>15.912.532</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>23.551.119</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>23.551.119</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	20.364.503	25.000.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	43.048.721	2.805.457	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		2.900.800	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>63.413.224</b>	<b>54.257.376</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>9.155.848</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	63.413.224	63.413.224	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(e) CHU de Grenoble

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	355.224.163 €	451.838.118	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	127.009.747	51.995.101	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	47.847.032	85.089.991	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	66.975.549		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>597.056.491 €</b>	<b>588.923.210</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>8.133.281</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	597.056.491	597.056.491	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		5.673.388	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	1.176.787	4.373.300	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	44.302.951	212.775	- Quote-part des subventions virée au résultat
		8.491.070	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>45.479.738</b>	<b>18.750.533</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>26.729.205</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>26.729.205,21</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	21.500.000	20.000.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	24.149.270	100.000	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	80.000	4.373.300	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>45.729.270</b>	<b>51.202.505,21</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>5.473.235,21 €</b>		<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	51.202.505,21	51.202.505,21	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(f) CHU de Lyon

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	952.816.471	1.153.257.116	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	331.826.159	121.981.745	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	112.043.960	267.125.432	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements de provisions financières et exceptionnelles</b>	160.726.433		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1.557.413.023</b>	<b>1.542.364.293</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>15.048.730</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	1.557.413.023	1.557.413.023	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	24.951.270		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	5.704.808	41.415.977	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	100.238.811	1.624.839	- Quote-part des subventions virée au résultat
		35.383.118	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>130.894.889</b>	<b>78.423.934</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>52.470.955</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>52.470.955</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	45.022.107,41	75.022.107,41	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	85.192.777,55	1.111.000	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>		41.884.056,67	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>130.214.884,96</b>	<b>170.488.119,08</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>40.273.234,12</b>		<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	170.488.119,08	170.488.119,08	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(g) *CHU de Marseille*

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	724.823.087	934.131.081	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	255.726.733	99.790.230	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	120.897.980	169.514.129	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	116.692.587		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1.218.140.387</b>	<b>1.203.435.440</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>14.704.947</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	1.218.140.387	1.218.140.387	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>4.795.053</b>		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	500.000	20.000.000	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	73.241.195	0	- Quote-part des subventions virée au résultat
		28.000.000	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>78.536.248</b>	<b>48.000.000</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>30.536.248</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>



**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>30.536.248</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	30.216.068	77.092.728	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	99.912.908	2.500.000	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	0	20.000.000	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>130.128.976</b>	<b>130.128.976</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>130.128.976</b>	<b>130.128.976</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(h) CHR de Metz-Thionville

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	257.479.005,11	309.240.178,60	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	78.901.663,35	60.369.601,12	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	48.940.878,00	71.998.920,35	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles</b>	61.988.407,26		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>447.309.953,72</b>	<b>441.608.700,07</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>5.701.253,65</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>447.309.953,72</b>	<b>447.309.953,72</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		4.962.624,04	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0	200.000,00	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	32.213.543,16	77.393,23	- Quote-part des subventions virée au résultat
		14.896.695,86	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	32.213.543,16	20.136.713,13	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>12.076.830,03</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>12.076.830,03</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	23.612.102,51	46.003.806,19	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	117.720.807,26	1.753.695,45	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	28.640,15	280.461,68	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>141.361.549,92</b>	<b>60.114.793,35</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>81.246.756,57</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	141.361.549,92	141.361.549,92	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(i) CHU de Montpellier

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	481.441.629	598.802.981	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	157.414.110	56.501.009	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	60.890.730	90524865	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	56.456.872		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>756.203.341</b>	<b>745.828.855</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>0</b>	<b>10.374.486</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>756.203.341</b>	<b>756.203.341</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		10.443.716	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	273.282	39.906	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	42.287.200	708.428	- Quote-part des subventions virée au résultat
		8.159.481	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>42.560.482</b>	<b>19.351.531</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>23.208.951</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>23.208.951</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	15.240.245,14	65.800.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	75.109.614	1.320.000	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	5.000	41.960	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>90.354.859,14</b>	<b>90.370.911</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>16.051,86</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>90.370.911</b>	<b>90.370.911</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(j) CHU de Nancy

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	397.240.217	464.391.556	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	148.757.669	63.126.053	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	56.648.197	105.234.393	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	49.321.909		
TOTAL DES CHARGES	<b>651.967.993</b>	<b>632.752.002</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>19.215.991</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	651.967.993	651.967.993	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		17.312.572	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	25.856	3.155.000	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	35.455.854	1.121.871	- Quote-part des subventions virée au résultat
		4.548.901	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>35.481.710</b>	<b>26.138.344</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>9.343.366</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>9.343.366</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	18.504.396	21.800.000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	21.827.298	250.000	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	0	3.155.000	Titre 3 : Autres ressources
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>40.331.694</b>	<b>34.548.366</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>5.783.327</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	40.331.694	40.331.694	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(k) CHU de Nice

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	344.081.391	388.903.034	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	101.567.080	58.091.574	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	51.678.468	98.031.222	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	49.675.524		
TOTAL DES CHARGES	<b>547.002.463</b>	<b>545.025.830</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>0</b>	<b>1.976.633</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	547.002.463	547.002.463	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

RESULTAT (EXCEDENT)	0	1.605.323,23	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	1.367.064	180.000	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	33.285.324,23	292.381,75	- Quote-part des subventions virée au résultat
		11.676.275	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>34.652.388,23</b>	<b>13.753.979,98</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>20.898.408,25</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	0	20.898.408,25	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	9.795.912	117.832.067	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	118.732.600	9.302.686	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	336.337	293.435	Titre 3 : Autres ressources
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>128.864.849</b>	<b>148.326.596,25</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>19.461.747,25</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>148.326.596,25</b>	<b>148.326.596,25</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(1) CHU de Nîmes

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	228.006.074	281.351.636	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	74.293.155	27.366.959	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	24.857.034	44.686.035	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	28.867.499		
TOTAL DES CHARGES	<b>356.023.762</b>	<b>353.404.630</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>2.619.132</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	<b>356.023.762</b>	<b>356.023.762</b>	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		2.306.315	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	51.150	51.150	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	22.365.733	30.086	- Quote-part des subventions virée au résultat
		2.284.318	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>22.416.883</b>	<b>4.671.869</b>	SOUS-TOTAL 2
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>17.745.014</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>17.745.014</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	4.712.280	32.688.665	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	46.734.641	600.000	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	0	51.150	Titre 3 : Autres ressources
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>51.446.921</b>	<b>51.084.829</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>362.092</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>51.446.921</b>	<b>51.446.921</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(m) CHU de Poitiers

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	264.144.717	354.555.346	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	92.556.300	30.143.400	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	30.39.,000	35.361.423	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements. de provisions. financières et exceptionnelles	32.961.152		
TOTAL DES CHARGES	<b>420.060.169</b>	<b>420.060.169</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>			<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	420.060.169	420.060.169	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		15.329	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés			- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	32.119.890	122.739	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1.126.572	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>32.119.890</b>	<b>1.264.640</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>30.855.250</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>30.855.250</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	969.300	10.217.700	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	117.046.801	508.583	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	15.000	217.700	Titre 3 : Autres ressources
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>118.031.101</b>	<b>41.799.233</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>76.231.868</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	118.031.101	118.031.101	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(n) CHU de Rouen

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	372.510.838	453.134.962	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	126.110.281	46.785.093	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	41.817.129	83.817.563	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	43.279.537		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>583.717.785</b>	<b>583.737.618</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>19.833</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>583.737.618</b>	<b>583.737.618</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	19.833		<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	38.346.126		- Quote-part des subventions virée au résultat
		11.380.952	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>38.365.959</b>	<b>11.380.952</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>26.985.007</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>26.985.006,86</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	18.581.475	32.394.720	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	44.364.174	2.500.000	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	500	0	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>62.946.149</b>	<b>61.879.726,86</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>1.066.422,14</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>62.946.149</b>	<b>62.946.149</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>



(o) CHU de Saint-Etienne

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	297.785.448	363.137.944	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	91.727.270	39.379.523	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	39.804.792	66.144.896	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	43.333.475		
TOTAL DES CHARGES	<b>472.650.985</b>	<b>468.662.363</b>	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>		<b>3.988.622</b>	<b>RESULTAT DEFICIT</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	472.650.985	472.650.985	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>		3.988.622	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	104.035	2.334.481	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	27.530.619	25.691	- Quote-part des subventions virée au résultat
		7.470.326	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>27.634.654</b>	<b>13.819.120</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>13.815.534</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>13.815.534</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	13.999.993	25.000.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	22.095.767	50.000	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>

<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	50.000	2.334.481	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>36.145.760</b>	<b>41.200.015</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>5,054,255</b>		<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	<b>41.200.015</b>	<b>41.200.015</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

(p) CHU de Toulouse

- EPRD 2012 (en euro)

**COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL**

	2012		
	DEPENSES	RECETTES	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	604.461.590	809.939.642	<b>Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie</b>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	208.166.411	75.281.190	<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	80.567.933	119.494.484	<b>Titre 3 : Autres produits</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles</b>	111.518.294		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1.004.714.227</b>	<b>1.004.715.316</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>1.089</b>		<b>RESULTAT DEFICIT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1.004.715.316</b>	<b>1.004.715.316</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	0	100.408	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	109.680	0	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	65.644.999	0	- Quote-part des subventions virée au résultat
		9.425.020	- Reprises sur amortissements et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>65.754.679</b>	<b>9.525.428</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>56.229.251</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>

## TABLEAU DE FINANCEMENT

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>56.229.251</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</b>	30.537.171	119.419.000	<b>Titre 1 : Emprunts</b>
<b>Titre 2 : Immobilisations</b>	131.980.080	1.148.820	<b>Titre 2 : Dotations et subventions</b>
<b>Titre 3 : Autres emplois</b>	15.000.000	721.168	<b>Titre 3 : Autres ressources</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>177.517.251</b>	<b>177.518.238</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>988</b>		<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>	177.518.238	177.518.238	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE</b>

### 5.7. Contrôle des comptes des Emetteurs

Les comptables publics nommés par la Direction générale des finances publiques du ministère de l'économie et des finances sont chargés quotidiennement de vérifier la bonne imputation des charges et des produits et de la disponibilité des crédits.

Les Chambres Régionales des Comptes exercent quant à elles un double contrôle sur les établissements publics de santé. Un premier contrôle est exercé indirectement sur les établissements au travers du contrôle juridictionnel qu'elles exercent sur les comptes des comptables. Mais surtout, les Chambres Régionales des Comptes sont investies d'un pouvoir de contrôle de gestion sur les établissements, qui trouvent à s'exercer en moyenne tous les 2 à 4 ans sur les établissements les plus importants que sont les CHU.

### 6. Changements notables

Depuis le 31 décembre 2012, chaque Emetteur déclare qu'aucun changement notable ne s'est produit concernant les informations fournies par lui dans le présent prospectus.

### 7. Procédures judiciaires

Chaque Emetteur déclare qu'au cours des douze derniers mois, il ne s'est produit aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (ni aucune procédure dont l'Emetteur concerné a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière de l'Emetteur concerné.

Selon la nature du litige, les recours contre les Emetteurs peuvent être diligentés devant les juridictions civiles, administratives ou pénales.

### 8. Documents accessibles au public

Les documents comptables et financiers de chaque Emetteur sont des documents publics.

Pour chaque Emetteur, des versions papiers des documents suivants pourront être envoyées à toute personne qui en aura fait la demande par courriel à l'adresse indiquée dans le tableau ci-dessous :

- (a) les trois derniers comptes ; et
- (b) l'EPRD, tel que modifié le cas échéant, pour l'année écoulée et l'EPRD, tel que modifié le

cas échéant, pour l'année en cours.

dès que l'un des documents (a) et (b) aura été approuvé et, le cas échéant, n'aura pas fait l'objet d'une opposition par le directeur général de l'ARS concernée après avoir été, s'agissant de l'un des documents (a), arrêté par le directeur et approuvé par le conseil de surveillance et, s'agissant de l'un des documents (b), arrêté par le directeur en concertation avec le directoire, après avoir été entendu par le conseil de surveillance.

Ils peuvent être consultés à la direction de l'Emetteur concerné ou à la trésorerie de l'Emetteur concerné à l'adresse suivante :

Emetteur	Adresse de la Direction	Adresse de la Trésorerie	Adresse électronique
<b>CHU de Besançon</b>	Hôpital Saint-Jacques  Direction générale du CHU de Besançon  Tél : 03-81-21-82-11 2 place Saint-Jacques 25030 Besançon Cedex	2, place Saint-Jacques 25 030 Besançon Cedex	<a href="mailto:jmscherrer@chu-besancon.fr">jmscherrer@chu-besancon.fr</a>
<b>CHU de Bordeaux</b>	Direction générale  12 rue Dubernat 33404 Talence Cedex	12 rue Dubernat 33404 Talence Cedex	<a href="mailto:jean-marc.viguiet@chu-bordeaux.fr">jean-marc.viguiet@chu-bordeaux.fr</a>
<b>CHU de Clermont-Ferrand</b>	Direction générale  58 rue Montalembert 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1	Trésorerie du Centre Hospitalier Universitaire  78, boulevard François Mitterrand 53038 Clermont-Ferrand Cedex 1	<a href="mailto:direction.generale@chu-clermontferrand.fr">direction.generale@chu-clermontferrand.fr</a> (Direction Générale)  <a href="mailto:bernard.moulin@dgfip.finances.gouv.fr">bernard.moulin@dgfip.finances.gouv.fr</a> (Trésorerie)
<b>CHU de Dijon</b>	Direction générale  1, boulevard Jeanne d'Arc B.P. n°77908 21079 Dijon Cedex	1 bis boulevard Jeanne d'Arc B.P. n°97910 21079 Dijon Cedex	<a href="mailto:herve.charbit@chu-dijon.fr">herve.charbit@chu-dijon.fr</a>

<b>CHU de Grenoble</b>	Direction générale CHU de Grenoble  BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	Trésorerie du CHU de Grenoble  Pavillon du Charman Som BP 33 38701 La Tronche Cedex	<a href="mailto:directiongenerale@chu-grenoble.fr">directiongenerale@chu-grenoble.fr</a>
<b>CHU de Lyon</b>	Direction générale  BP 2251 - 3 quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02	Recette des Finances des HCL  3 quai des Célestins 69 237 Lyon Cedex 02	<a href="mailto:direction.generale@chu-lyon.fr">direction.generale@chu-lyon.fr</a>  <a href="mailto:franck.dattoma@chu-lyon.fr">franck.dattoma@chu-lyon.fr</a>  <a href="mailto:T069022@dgfip.finances.gouv.fr">T069022@dgfip.finances.gouv.fr</a>
<b>CHU de Marseille</b>	Direction Générale  80 rue Brochier 13354 Marseille Cedex05	Recette des Finances  6, allée Turcat Mery, bât. A 13285 Marseille Cedex 8	<a href="mailto:anthony.valdez@aphm.fr">anthony.valdez@aphm.fr</a>

<p><b>CHR de Metz-Thionville</b></p>	<p>C.H.R. Metz-Thionville</p> <p>Hôpital de Mercy 1, allée du Château CS 45 001 57 085 Metz Cedex 03</p>	<p>Trésorerie Metz-Thionville Etablissements hospitaliers</p> <p>12 rue Wilson BP 91095 57036 Metz Cedex 01</p> <p><u>à compter du 01/07/2012, courriers à adresser</u> Trésorerie des Etablissements de santé 12 rue Wilson BP 91095 57036 Metz Cedex 01</p>	<p><a href="mailto:f.gasparina@chr-metz-thionville.fr">f.gasparina@chr-metz-thionville.fr</a></p> <p><a href="mailto:l.levant@chr-metz-thionville.fr">l.levant@chr-metz-thionville.fr</a></p> <p><i>(Direction des Finances et de la Contractualisation)</i> <a href="mailto:jc.baf@chr-metz-thionville.fr">jc.baf@chr-metz-thionville.fr</a></p>
<p><b>CHU de Montpellier</b></p>	<p>Centre Administratif André Benech</p> <p>Direction Générale</p> <p>191, avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier Cedex 5</p>	<p>Centre Administratif André Benech</p> <p>Trésorerie Principale 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier Cedex 5</p>	<p><a href="mailto:dg-secr@chu-montpellier.fr">dg-secr@chu-montpellier.fr</a></p> <p><a href="mailto:t-negre@chu-montpellier.fr">t-negre@chu-montpellier.fr</a></p> <p><a href="mailto:marlene-garcia@chu-montpellier.fr">marlene-garcia@chu-montpellier.fr</a></p> <p><a href="mailto:i-bemoussa@chu-montpellier.fr">i-bemoussa@chu-montpellier.fr</a></p>
<p><b>CHU de Nancy</b></p>	<p>Direction générale</p> <p>29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny</p> <p>CO n°34 54035 Nancy Cedex</p>	<p>47 bis, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny</p> <p>CO n°35 54035 Nancy Cedex</p>	<p><a href="mailto:direction.generale@chu-nancy.fr">direction.generale@chu-nancy.fr</a></p> <p><a href="mailto:daf@chu-nancy.fr">daf@chu-nancy.fr</a></p>

<p><b>CHU de Nice</b></p>	<p>Direction Générale du C.H.U. de Nice</p> <p>Hôpital Cimiez Grand Hôtel 4 avenue Reine Victoria 06003 Nice</p>	<p>Trésorerie Principale du C.H.U. de Nice</p> <p>Hôtel des Finances 35 avenue Thiers 06049 Nice Cedex</p>	<p><a href="mailto:dg@chu-nice.fr">dg@chu-nice.fr</a></p>
<p><b>CHU de Nîmes</b></p>	<p>Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes</p> <p>Direction Générale</p> <p>Place du Professeur Robert Debré 30029 Nîmes Cedex 9</p>	<p>Trésorerie Principale du CHU de Nîmes</p> <p>Place du Professeur Robert Debré 30029 Nîmes Cedex 9</p>	<p><a href="mailto:direction.generale@chu-nimes.fr">direction.generale@chu-nimes.fr</a></p>
<p><b>CHU de Poitiers</b></p>	<p>Direction Générale</p> <p>La Gentihommière 2, rue de la Milétrie 86021 POITIERS Tel : 05 49 44 39 29</p>	<p>Trésorerie de Poitiers Etablissements Hospitaliers</p> <p>Rue de la Milétrie BP 581 86021 Poitiers Cedex</p>	<p><a href="mailto:laetitia.prou@chu-poitiers.fr">laetitia.prou@chu-poitiers.fr</a></p> <p><a href="mailto:urielle.desalbres@chu-poitiers.fr">urielle.desalbres@chu-poitiers.fr</a></p> <p><a href="mailto:finances@chu-poitiers.fr">finances@chu-poitiers.fr</a></p>
<p><b>CHU de Rouen</b></p>	<p>CHU-Hôpitaux de Rouen</p> <p>Direction Générale</p> <p>1, rue de Germont 76031 ROUEN Cedex 1</p>	<p>Trésorerie Principale du CHU de Rouen</p> <p>1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex</p>	<p><a href="mailto:Secretariat.df@chu-rouen.fr">Secretariat.df@chu-rouen.fr</a></p> <p><a href="mailto:aytac.sevin@chu-rouen.fr">aytac.sevin@chu-rouen.fr</a></p> <p><a href="mailto:carlos.faria@chu-rouen.fr">carlos.faria@chu-rouen.fr</a></p> <p><a href="mailto:marie-catherine.pham@chu-rouen.fr">marie-catherine.pham@chu-rouen.fr</a></p> <p><a href="mailto:caroline.laroumagne@chu-rouen.fr">caroline.laroumagne@chu-rouen.fr</a></p>

<p><b>CHU de Saint-Etienne</b></p>	<p>Direction Générale M. Frédéric Boiron 42055 Saint-Etienne Cedex 2</p>	<p>Trésorerie du CHU Hôpital La Charité Bâtiment P 44 rue Pointe Cadet 42000 Saint-Etienne</p>	<p><a href="mailto:daf-cg.ag@chu-st-etienne.fr">daf-cg.ag@chu-st-etienne.fr</a>  <a href="mailto:direction.generale.ag@chu-st-etienne.fr">direction.generale.ag@chu-st-etienne.fr</a></p>
<p><b>CHU de Toulouse</b></p>	<p>CHU de Toulouse – Hotel-Dieu Saint-Jacques Direction Générale 2 rue Viguerie TSA 80035 31059 Toulouse cedex 9</p>	<p>Trésorerie de Toulouse CHU 2 rue Viguerie BP 3116 31026 Toulouse</p>	<p><a href="mailto:mariage.d@chu-toulouse.fr">mariage.d@chu-toulouse.fr</a>  <a href="mailto:dg.sec@chu-toulouse.fr">dg.sec@chu-toulouse.fr</a></p>

Le présent Prospectus pourra être consulté en ligne à l'adresse suivante : [www.reseau-chu.org](http://www.reseau-chu.org)



## FISCALITE

*Le texte qui suit est un résumé limité à certaines considérations fiscales relatives à l'imposition à la source des revenus tirés des Obligations et est inclus à titre d'information seulement. Ce résumé est fondé sur les lois en vigueur dans l'Union Européenne et/ou en France à la date du présent Prospectus. Il ne vise pas à décrire exhaustivement les éléments fiscaux à prendre en considération pour se décider à acquérir, posséder ou céder des Obligations. Les investisseurs ou Porteurs sont invités à consulter leur conseiller fiscal sur les conséquences fiscales de toute acquisition, possession ou cession d'Obligations.*

### **1. Directive de l'Union Européenne sur l'imposition des revenus tirés de l'épargne**

En vertu de la directive relative à l'imposition des revenus tirés de l'épargne (2003/48/CE) adoptée par le Conseil de l'Union Européenne le 3 juin 2003 (la "**Directive**"), chaque Etat Membre doit fournir aux autorités fiscales d'un autre Etat Membre des informations détaillées sur tout paiement d'intérêts ou revenus similaires effectué par un agent payeur relevant de sa juridiction à ou, dans certaines circonstances, au profit d'un bénéficiaire effectif (au sens de la Directive), résident d'un autre Etat membre. Cependant, durant une période de transition, l'Autriche et le Luxembourg appliquent en lieu et place de l'échange d'informations précité, une retenue à la source sur tout paiement d'intérêts au sens de la Directive, sauf si le bénéficiaire des intérêts versés opte pour l'échange d'informations. Le taux de cette retenue à la source est de 35 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, et ce jusqu'à la fin de la période de transition. Celle-ci doit s'achever à la fin de la première année fiscale suivant l'accord de certains pays non européens pour échanger des informations sur ces paiements.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, des pays non européens, ainsi que certains territoires dépendants de, ou associés à, certains Etats membres, ont accepté d'adopter des mesures similaires (soit la fourniture d'information, soit une retenue à la source provisoire) quant aux paiements effectués par un agent payeur relevant de sa juridiction à ou, dans certaines circonstances, au profit d'un bénéficiaire effectif (au sens de la Directive), résident d'un Etat membre. En outre, les Etats membres ont conclu des accords réciproques de fourniture d'informations ou de retenue à la source transitoire avec certains de ces territoires dépendants ou associés quant aux paiements effectués par un agent payeur dans un Etat membre à ou, dans certaines circonstances, au profit d'un bénéficiaire effectif (au sens de la Directive), résident de l'un des ces territoires.

Le 13 novembre 2008, la Commission Européenne a publié un projet détaillé d'amendements de la Directive dont une version amendée a été approuvée par le Parlement Européen le 24 avril 2009. En cas d'adoption des changements proposés, le champ d'application de la Directive pourrait être significativement étendu.

### **2. France**

Les Obligations étant, à compter de la Date d'Emission, admises aux opérations d'un dépositaire central ou à celles d'un gestionnaire de systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers au sens de l'article L.561-2 du Code monétaire et financier, situé dans un Etat autre qu'un Etat ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts, les paiements d'intérêts ou d'autres revenus assimilés effectués par ou pour le compte de l'Emetteur au titre des Obligations ne seront pas soumis au prélèvement prévu à l'article 125 A III du Code général des impôts (rescrit n° 2010/11 (FP et FE) de l'administration fiscale française en date du 22 février 2010).

Il convient de noter que des prélèvements sociaux sont obligatoirement retenus sur les paiements d'intérêts ou d'autres revenus assimilés effectués par les établissements payeurs établis en France aux personnes physiques résidentes fiscalement de France. Ces personnes sont invitées à se rapprocher de leur conseil habituel pour se renseigner sur la fiscalité applicable dans leur cas particulier.

## SOUSCRIPTION ET VENTE DES OBLIGATIONS

En vertu d'un contrat de prise ferme, en date du 11 février 2013 (le "**Contrat de Prise Ferme**"), conclu entre les Emetteurs et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Natixis (collectivement les "**Chefs de File**"), les Chefs de File se sont engagés sous certaines conditions, à prendre ferme les Obligations à un prix d'émission égal à 100 % de leur valeur nominale diminué d'une commission globale de prise ferme versée par les Emetteurs aux Chefs de File. Le Contrat de Prise Ferme autorise, dans certaines circonstances, les Chefs de File à résilier le contrat avant que le paiement à chaque Emetteur ne soit effectué.

### 1. Restrictions générales

Aucune mesure n'a été ou ne sera prise dans un quelconque pays ou territoire par les Emetteurs ou par les Chefs de File (à leur meilleure connaissance) qui permettrait une offre au public des Obligations, ou la détention ou distribution du présent Prospectus ou de tout autre document promotionnel relatif aux Obligations, dans un pays ou territoire où des mesures sont nécessaires à cet effet. En conséquence, les Obligations ne doivent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, et ni le présent Prospectus, ni aucun autre document, publicité, ou autre document promotionnel relatif aux Obligations, ne doit être distribué dans ou à partir de, ou publié dans, tout pays ou toute juridiction excepté en conformité avec toute loi et réglementation applicables.

Les Chefs de File se sont engagés à respecter, dans toute la mesure du possible, les lois, réglementations et directives concernées dans chaque pays ou territoire où ils achètent, vendent, offrent ou remettent les Obligations ou dans lesquels ils détiennent ou distribuent le présent Prospectus ou tout autre document d'offre.

### 2. Restrictions de vente en France

Chacun des Chefs de File et des Emetteurs a déclaré et garanti qu'il n'a offert ou vendu et n'offrira ou ne vendra, directement ou indirectement, les Obligations au public en France, et n'a distribué ou fait distribuer et ne distribuera ni ne fera distribuer au public en France le présent Prospectus ou tout autre document d'offre relatif aux Obligations et que de telles offres, ventes et distributions ont été et seront faites uniquement en France à (i) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, et/ou (ii) à des investisseurs qualifiés, et/ou (iii) à un cercle restreint d'investisseurs, le tout tel que défini, et conformément, aux articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 à D.411-4 du Code monétaire et financier.

### 3. Restrictions de vente aux Etats-Unis ou à des ressortissants américains, ou pour leur compte ou bénéfice

Les Obligations n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 telle que modifiée (la "**Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières**"). Les Obligations ne pourront être offertes ou vendues, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique si ce n'est en conformité avec la réglementation S de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières (la "**Réglementation S**").

Les Obligations sont offertes et vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (*offshore transactions*), conformément à la Réglementation S. Les termes utilisés dans le présent paragraphe ont la signification qui leur est donné dans la Réglementation S.

Aucune enveloppe contenant des ordres de souscription d'Obligations offertes sur le fondement du présent Prospectus ne doit être postée, ou envoyée d'aucune façon, depuis les Etats-Unis d'Amérique. En outre, dans les quarante (40) jours suivant le début du placement, une offre ou une vente des Obligations aux Etats-Unis d'Amérique par un agent placeur (qu'il participe ou non à l'offre) peut constituer une violation des obligations d'enregistrement au titre de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Le présent Prospectus a été préparé par les Emetteurs en vue de son utilisation dans le cadre de l'offre ou de la vente des Obligations en dehors des Etats-Unis d'Amérique. Par conséquent, chaque souscripteur d'Obligations offertes sur le fondement du Prospectus sera réputé avoir déclaré, garanti et reconnu, en acceptant la remise du présent Prospectus et la livraison des Obligations (i) qu'il se situe en dehors des Etats-Unis d'Amérique et qu'il ne souscrit pas pour le bénéfice d'une tierce personne située aux Etats-Unis d'Amérique, et (ii) qu'il acquiert des Obligations dans le cadre d'une opération extraterritoriale (*offshore transaction*) sur le fondement de la Réglementation S. Les Emetteurs et les Chefs de File se réservent la faculté de refuser l'acquisition de tout ou partie des Obligations, pour quelque raison que ce soit.

Le présent Prospectus ne constitue pas une offre à une quelconque personne aux Etats-Unis d'Amérique. La diffusion du présent Prospectus à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (*U.S. Person*) ou à toute autre personne sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique par toute personne est interdite, de même que toute divulgation de l'un des éléments qui y est contenu à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (*U.S. Person*) ou à toute autre personne sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique sans le consentement préalable écrit des Emetteurs.

#### **4. Restrictions de vente au Royaume-Uni**

Les Chefs de File ont déclaré et garanti qu' :

- (a) il n'ont distribué, ou n'ont fait distribuer, et ne distribueront, ou ne feront distribuer, une quelconque incitation ou invitation à entreprendre des services d'investissement (au sens de la section 21 du *Financial Services and Markets Act 2000* ("**FSMA**")) reçue par eux et relative à l'émission ou à la vente des Obligations que dans des circonstances où la section 21(1) du FSMA ne s'applique pas à l'Emetteur ; et
- (b) ils ont respecté, et respecteront, toutes les dispositions du FSMA applicables à tout acte en rapport avec les Obligations et effectué par eux au Royaume-Uni, ou à partir du Royaume-Uni ou dans toute autre circonstance impliquant le Royaume-Uni.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Les Obligations ont été admises aux opérations des systèmes de compensation de Clearstream, Luxembourg (42, avenue JF Kennedy, 1855 Luxembourg, Luxembourg), d'Euroclear (Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) et d'Euroclear France (115, rue de Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France) sous le code commun 088573331. Le code ISIN des Obligations est FR0011410281.
  2. L'émission des Obligations par les Emetteurs a été décidée par chacun des Emetteurs en vertu des décisions mentionnées dans le paragraphe introductif des Modalités du présent Prospectus, et chacun des Emetteurs a obtenu toutes les approbations et autorisations requises en France pour l'émission des Obligations et l'exécution de ses engagements au titre des Obligations.
  3. Une demande d'admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris à compter du 14 février 2013 a été effectuée.
  4. En vue de l'admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris et par application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier, le présent Prospectus a été soumis à l'Autorité des marchés financiers et a reçu le visa n°13-028 en date du 11 février 2013.
  5. Les Obligations font l'objet d'une notation AA par Fitch. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention des Obligations et peut à tout moment être suspendue, modifiée ou faire l'objet d'un retrait.
  6. Jusqu'au complet remboursement des Obligations des copies des documents suivants pourront être consultés sans frais dans les bureaux de l'Agent Financier et de l'Agent Payeur aux heures normales d'ouverture des bureaux :
    - (i) pour chaque Emetteur :

les (a) deux derniers comptes et (b) l'EPRD, tel que modifié le cas échéant, pour l'année écoulée et l'EPRD, tel que modifié le cas échéant, pour l'année en cours, dès que, s'agissant des documents (a), ceux-ci auront été arrêtés par le directeur en concertation avec le directoire et approuvés par le conseil de surveillance, puis transmis au directeur général de l'ARS et, s'agissant des documents (b), ceux-ci auront été arrêtés par le directeur en concertation avec le directoire, après avoir été entendu par le conseil de surveillance, puis transmis au directeur général de l'ARS, qui, à défaut d'approbation expresse, n'aura pas fait connaître son opposition dans un délai de trente jours ;
    - (ii) le présent Prospectus ; et
    - (iii) le Contrat de Service Financier.
- Le présent Prospectus est disponible sur les sites internet (i) [www.reseau-chu.org](http://www.reseau-chu.org) et (ii) [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).
7. Il n'y a pas eu de changement défavorable dans la situation financière ou les perspectives des Emetteurs depuis le 31 décembre 2012.
  8. Aucun des Emetteurs n'est partie à une quelconque procédure gouvernementale, légale ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'un des Emetteurs aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) au cours des douze derniers mois qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière de l'un des Emetteurs. Les Emetteurs ne peuvent faire l'objet d'une procédure judiciaire (redressement ou liquidation

judiciaire) et les biens et actifs des Emetteurs ne peuvent faire l'objet de voies d'exécution de droit privé en France.

9. Aucun des Emetteurs n'a conclu de contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal de ses affaires, qui contiendrait des stipulations qui mettraient à la charge de l'Emetteur concerné une obligation ou un engagement important au regard de la faculté de l'Emetteur concerné à accomplir ses obligations à l'égard des porteurs d'Obligations au titre des Obligations émises.
10. Le total des frais relatifs à l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Obligations est estimé à 6.750 euros.
11. Le rendement des Obligations est de 3,65 % par an, tel que calculé à la Date d'Emission sur la base du prix d'émission des Obligations. Il n'est pas représentatif d'un rendement futur.
12. A l'exception des commissions payables aux Chefs de File, à la connaissance des Emetteurs, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations n'a un intérêt significatif dans l'émission.
13. A la connaissance des Emetteurs, il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard des Emetteurs, de leur directeur respectif, des membres de leur directoire respectif, des membres de leur conseil de surveillance respectifs et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs respectifs.

## PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU PROSPECTUS

### 1 – PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS :

Chacun des Emetteurs assume la responsabilité de l'information contenue dans le présent Prospectus, étant entendu, s'agissant de la section "Description des Emetteurs", que chaque Emetteur n'assume la responsabilité que de la description le concernant à l'exclusion de la description concernant les autres Emetteurs.

La liste des personnes représentant chacun des Emetteurs figure dans la tableau ci-dessous :

<b>Emetteur</b>	<b>Identité du représentant de l'Emetteur</b>
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Besançon</b>	Patrice BARBEROUSSE, directeur général
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux</b>	Philippe VIGOUROUX, directeur général
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand</b>	Alain MEUNIER, directeur général
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Dijon</b>	Pierre-Charles PONS, directeur général
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble</b>	Jacqueline HUBERT, directrice générale
<b>Hospices Civils de Lyon</b>	Dominique DEROUBAIX, directeur général
<b>Assistance Publique Hôpitaux de Marseille</b>	Christophe GOT, directeur des affaires financières
<b>Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville</b>	Véronique ANATOLE-TOUZET, directrice générale
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier</b>	Philippe DOMY, directeur général
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Nancy</b>	Eliane TOUSSAINT, directrice générale adjointe
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Nice</b>	Emmanuel BOUVIER-MULLER, directeur général
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes</b>	Jean-Olivier ARNAUD, directeur général
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers</b>	Jean-Pierre DEWITTE, directeur général
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Rouen</b>	Bernard DAUMUR, directeur général
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne</b>	Frédéric BOIRON, directeur général
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse</b>	Hervé LEON, directeur général adjoint

**2 – DECLARATION DE CHACUNE DES PERSONNES RESPONSABLE DES  
INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS :**

**Centre Hospitalier Universitaire de Besançon**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations  
contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne  
comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Besançon

Représenté par Patrice BARBEROUSSE, Directeur Général

Dûment autorisé

**Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux  
Représenté par Philippe VIGOUROUX, Directeur Général

Dûment autorisé



**Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand  
Représenté par Alain MEUNIER, Directeur Général

Dûment autorisé

**Centre Hospitalier Universitaire de Dijon**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Dijon

Représenté par Pierre-Charles PONS, Directeur Général

Dûment autorisé

**Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble  
Représenté par Jacqueline HUBERT, Directrice Générale

Dûment autorisée

## **Hospices Civils de Lyon**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Hospices Civils de Lyon

Représenté par Dominique DEROUBAIX, Directeur Général

Dûment autorisé

**Assistance Publique Hôpitaux de Marseille**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Assistance Publique Hôpitaux de Marseille

Représentée par Christophe GOT, Directeur des Affaires Financières

Dûment autorisé

**Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville

Représenté par Véronique ANATOLE-TOUZET, Directrice Générale

Dûment autorisée

**Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier  
Représenté par Philippe DOMY, Directeur Général

Dûment autorisé

**Centre Hospitalier Universitaire de Nancy**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Nancy

Représenté par Eliane TOUSSAINT, Directrice Générale Adjointe

Dûment autorisée



**Centre Hospitalier Universitaire de Nice**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Nice

Représenté par Emmanuel BOUVIER-MULLER, Directeur Général

Dûment autorisé

**Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes

Représenté par Jean-Olivier ARNAUD, Directeur Général

Dûment autorisé

**Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers

Représenté par Jean-Pierre DEWITTE, Directeur général

Dûment autorisé

**Centre Hospitalier Universitaire de Rouen**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Rouen

Représenté par Bernard DAUMUR, Directeur Général

Dûment autorisé

**Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne  
Représenté par Frédéric BOIRON, Directeur Général

Dûment autorisé

**Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse**

*Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse  
Représenté par Hervé LEON, Directeur Général Adjoint

Dûment autorisé

## **EMETTEURS**

### **Centre Hospitalier Universitaire de Besançon**

Téléphone: +33 (0)3.81.21.82.11

### **Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux**

Téléphone: +33 (0)5.56.79.56.79

### **Centre Hospitalier Universitaire de Clermont Ferrand**

Téléphone: +33 (0)4.73.75.10.33

### **Centre Hospitalier Universitaire de Dijon**

Téléphone: +33 (0)3.80.29. 30.31

### **Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble**

Téléphone: +33 (0)4.76.76.50.01

### **Hospices Civils de Lyon**

Téléphone: +33 (0)4.72.40.70.01

### **Assistance Publique Hôpitaux de Marseille**

Téléphone: +33 (0)4.91.28.29.76

### **Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville**

Téléphone: +33 (0)3.87.66.48.70

### **Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier**

Téléphone: +33 (0)4.67.33.93.02

### **Centre Hospitalier Universitaire de Nancy**

Téléphone: +33 (0)3.83.85.85.85

### **Centre Hospitalier Universitaire de Nice**

Téléphone: +33 (0)4.92.03.45.03

### **Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes**

Téléphone: +33 (0)4.66.68.68.68

**Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers**

Téléphone: +33 (0)5.49.44.39.29

**Centre Hospitalier Universitaire de Rouen**

Téléphone: +33 (0)2.32.88.80.00

**Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne**

Téléphone: +33 (0)4.77.12.70.00

**Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse**

Téléphone: +33 (0)5.61.77.22.33

**CHEFS DE FILE**

**Crédit Agricole Corporate and Investment Bank**

9, quai du Président Paul Doumer  
92920 Paris La Défense Cedex  
France

**Natixis**

30, avenue Pierre Mendès-France  
75013 Paris  
France

**AGENT FINANCIER ET AGENT PAYEUR**

**BNP Paribas Securities Services**

Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93500 Pantin  
France

**CONSEIL JURIDIQUE DES CHEFS DE FILE**

**Willkie Farr & Gallagher LLP**

21-23 rue de la Ville l'Evêque  
75008 Paris  
France